UNIVERSITY OF TORONTO
3 1761 00284437 1

UNIV. OF
TORONTO
LIBRARY

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/s11cahiersdelaqui04pg

QUATRIÈME CAHIER DE LA ONZIÈME SÉRIE

GEORGES DELAHACHE

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

la carte au liséré vert

155021
12/5/20

CAHIERS DE LA QUINZAINE
périodique paraissant tous les deux dimanches
PARIS
8, rue de la Sorbonne, au rez-de-chaussée

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

AP
20
C15
ser. II
no 1-6

à Maurice Enoch,
en souvenir d'une vieille escondide comme

Georges Delahache

la carte au liséré vert

Quarante ans sont passés, et ce coin de la terre...

V. H.

AVANT-PROPOS

AVANT-PROPOS

Le 14 août 1870, huit jours après la bataille de Frœschwiller, un ordre de cabinet du roi de Prusse nommait le comte de Bismarck-Bohlen gouverneur général de l'Alsace. Le 21, par une instruction adressée au chancelier, le roi déterminait les limites de ce gouvernement : « le Haut-Rhin, le Bas-Rhin, et le nouveau département de la Moselle, comprenant les arrondissements de Metz, Thionville, Sarreguemines, Château-Salins et Sarrebourg ». Au mois de septembre, c'est-à-dire pendant le bombardement de Strasbourg et plus d'un mois avant la capitulation de Metz, une carte de ce gouvernement parut, qui avait été préparée à Berlin par la division géographique et statistique de l'état-major. Et, lorsque le 26 février 1871, les préliminaires de paix furent signés à Versailles, c'est cette carte qui servit de base à la fixation de la nouvelle frontière : le tracé imposé par l'Allemagne était marqué en vert sur « deux exemplaires conformes » joints aux « deux expéditions du présent traité ». (1) La carte du gouvernement général conféré au comte de Bismarck-Bohlen en août 1870, la carte au liséré vert de février 1871, ce fut l'Alsace-Lorraine. L'annexion que réalisait l'Allemagne

(1) Voir aux *Annexes* le texte des *Préliminaires*, article 1er.

à la fin de la guerre était exactement celle dont elle avait arrêté le plan au début.

Depuis lors, bientôt quarante ans auront passé. Des hommes qui ont agi et vécu ce temps, beaucoup sont morts. Les jeunes gens qui ont gardé au fond de leur mémoire l'impression d'un passage de troupes, d'une installation d'ambulance, d'une nouvelle terrifiante reçue dans un coin de province, se font déjà plus rares ou vieilliront demain. Pour nous-mêmes, pour tous ceux dont les yeux n'ont pas vu, mais qui, nés au lendemain de la grande désillusion, ont vibré de la douleur de leurs aînés et senti naître, dans le récit du désastre, les émotions par où pour la première fois ils sortaient de leur propre conscience et s'élevaient au sens d'une conscience nationale, pour ceux-là aussi les années passent, et parfois, chez certains, pâlit le souvenir. Que reste-t-il de tant de tristesses, pour la génération qui nous pousse de l'épaule ?

Sans doute, aux premiers matins pacifiques, des ruines mêmes s'éleva comme une fumée d'espoir ; les bonnes volontés tendues par la lutte ne se relâchèrent point, on fit d'amers retours sur le passé, on comprit que la défaite avait eu ses causes morales, l'ignorance des pasteurs, trop souvent présomptueuse, l'insouciance des troupeaux, volontiers accusatrice d'autrui ; on se promit de transmettre fidèlement le souvenir à ceux qui viendraient, de faire d'eux des hommes sérieux, instruits, énergiques : ainsi, quelle que fût l'horreur du présent, on verrait sortir de soi, comme le souhaitait déjà le lointain Hector à son fils dans la mélancolie de la mort prochaine, une génération qui vaudrait mieux et peut-être serait plus heureuse. Mais les bonnes volontés,

même enthousiastes et sincères, ne sont pas la volonté, la volonté grave, tenace, constante, qui ne perd jamais de vue, parmi les incidents multiples des existences particulières, le but commun à atteindre. Hélas ! il y aurait fallu plus d'union, plus de confiance en soi, un désir plus jalousement préoccupé de son objet. L'union? elle nous a toujours manqué. Quant à la confiance en soi, la guerre l'avait ébranlée, la vanité qu'on nous reprochait s'était dissipée, repentante et contrite ; à force de vouloir être justes pour les autres, nous devenions injustes pour nous-mêmes, et la confiance nécessaire ne nous revint que par à-coups, aux heures d'alarme, en 1875, en 1887, en 1905-1908 : avant et après les crises, elle fut trop souvent verbale et d'attitude, non point intime, profonde, qui veille comme la conscience, qui inspire et dirige l'action : un rappel sonore de « l'immanente justice », à la fin d'un discours de comice agricole ou de distribution de prix, et l'on se croyait quitte envers le passé. Enfin... cette pauvre éloquence même balbutierait, aujourd'hui : d'autres sujets sont plus à la mode, et celui-là devient aisément suspect. Nous avons trop éparpillé notre générosité. Il y a, si je puis dire, des idées qui n'ont pas de chance : elles arrivent au mauvais moment, gênées bientôt par d'autres, qui grandissent autour d'elles, et contre elles : bonheur social, paix universelle, nobles théories sans doute, mais dont s'autorisent certaines démarches que des Français ne devraient pas faire, — et si belles, si belles, qu'on regrette seulement que leur vogue soit née quarante ou cinquante ans trop tard : après le fait accompli, pour en rendre la révision plus difficile, et non avant, pour empêcher de l'accomplir. Et voilà

comment les fils d'Hector ne sont pas plus heureux que leur père.

Il faudrait pourtant qu'ils fussent meilleurs. Les Allemands, si pareille mésaventure leur fût advenue, ne manqueraient pas de rappeler le passé, sans lassitude, ponctuellement, gravement, à toutes leurs générations d'écoliers et d'étudiants. Nous et les nôtres, nous n'avons que trop de penchant aux souriantes nonchalances. S'ils sont d'une ignorance supérieure à la moyenne, les jeunes soldats qui, interrogés à leur arrivée à la caserne, répondent que Bismarck fut un général de Napoléon et que Strasbourg est un grand port de l'Amérique, d'autres, qui ont plus de flair et savent éviter les trop grosses maladresses, ne seraient pas beaucoup moins embarrassés si l'on poussait un peu l'interrogatoire : l'école primaire a bien rempli son office, mais ils étaient trop jeunes, ils ont appris trop vite, et ils en sont sortis depuis trop longtemps, aussitôt pris par la tâche quotidienne, par le cabaret, par la bicyclette, par la réunion publique. Quant aux plus fortunés qui ont étudié dans les collèges et les lycées, ils y ont trouvé une tradition puissante : l'étude lente des époques lointaines, puis, lorsqu'arrive juillet, l'effervescence voisine des vacances, la trituration rapide en vue de quelque examen, les derniers feuillets d'un manuel fiévreusement tournés, laissant à peine dans les yeux le souvenir de quelques « têtes de chapitre », qui s'effaceront demain... Et après-demain, membres de la cité, ils *en* parleront d'un esprit léger, sans savoir, et n'*y* penseront presque jamais.

De ces préoccupations est née l'idée de ce petit livre. Quelques-uns de ceux que leur origine attache à cette

terre depuis près de quarante ans étrangère, éprouvent pour elle comme une tendresse d'exilés; ils y vivent par la pensée, le plus intimement qu'ils peuvent, se plaisent à l'étude des temps où ses destinées se confondaient avec celles de la France, suivent, aimants et parfois inquiets, l'âme de ceux qui ont grandi, parallèlement, mais de l'autre côté des Vosges. Me pardonnera-t-on, étant de ces fidèles, d'avoir pensé qu'une sorte de *compendium* de la question pouvait n'être pas inutile? Rappeler l'histoire de deux provinces françaises qu'aucun signe ne marquait pour la séparation d'avec la France, montrer ce qu'était depuis longtemps à leur égard la volonté de l'Allemagne, dire comment se pratiqua l'opération douloureuse, quels cas de conscience et d'intérêt se posèrent pour les diverses catégories de la population sacrifiée, comment l'Allemagne s'y prit pour coudre ce lambeau de France à son Empire reconstitué, et pourquoi la suture est toujours visible : voilà ce que j'ai voulu tenter, ambitieux de remplir de quelques précisions les mots vagues dont on se contente facilement à propos d'une histoire qui n'est plus « actuelle ». Si je n'ai pu tout lire, ni tout dire — il y faudrait dix ans, et dix volumes —, je souhaite du moins qu'on reconnaisse à ce livre quelque mérite de clarté et de sincérité; qu'on partage un peu l'émotion que j'ai éprouvée à l'écrire; et qu'à la faveur de cette communion de sentiment qui incline à l'indulgence, on ne s'étonne pas si, passionnément attaché à la petite patrie orpheline de la grande, j'ai tenu à m'acquitter d'une tâche que depuis longtemps je considérais comme un souvenir envers l'une, envers l'autre comme un devoir.

I

UN PEU D'HISTOIRE

I

UN PEU D'HISTOIRE

1. — Avant qu'il n'y eût Alsace ni Lorraine

Si inquiète que fût déjà l'existence des peuplades qui vivaient, avant l'ère chrétienne, sur le sol de la future Alsace et de la future Lorraine, — sans cesse occupées à refouler un ennemi qui avait passé le Rhin ou à battre en retraite elles-mêmes en-deçà des Vosges, — on ne saurait fonder sur leur histoire toute l'histoire à venir, et, assimilant complaisamment les uns aux Français, les autres aux Allemands d'aujourd'hui, étudier la situation de l'Alsace-Lorraine à la lumière trop vague de ce passé trop lointain. A cet âge de la civilisation, ces groupes d'hommes belliqueux, campés sur des territoires mal définis, étaient naturellement, et sans qu'on ait le droit d'en tirer des allusions à de plus modernes événements, en perpétuels combats contre ceux de l'est ou de l'ouest. On est donc bien tenté de passer au déluge... Mais, puisqu'aussi bien, dans cette question souvent discutée, la discussion a remonté très haut sans tenir toujours compte de la différence des époques, il convient de noter du moins que ces premières populations étaient celtiques, qu'elles reçurent plus d'une fois, avant Jules César, le choc des envahisseurs d'au-delà du fleuve, et qu'un jour, pour être protégées contre

le germain Arioviste, elles appelèrent à leur secours la force et l'organisation romaines, — préludant ainsi à ce rôle éternel de pays-enclume entre deux civilisations, qui fera la triste unité de leur histoire. César vainqueur, la région correspondant à la Haute-Alsace fit partie de la *Maxima Sequanorum,* qui avait pour capitale Besançon; la Basse-Alsace, de la *Germania Prima,* dont la capitale était Mayence; la Lorraine, de la *Belgica Prima,* dont la capitale était Trèves. De cette domination de Rome les souvenirs ne manquent pas : quelques-unes des grandes routes d'aujourd'hui suivent encore la trace des routes romaines, et romaines sont nées plusieurs des villes du pays : Metz, Toul, Verdun, Strasbourg, Saverne. Au troisième siècle, le christianisme pénétra dans la région. Puis, les invasions germaniques reprirent : celles des Alamans surtout, qui, arrêtés un instant par l'empereur Julien, en 357, se heurtèrent plus tard aux Francs, déjà maîtres d'une partie de la Gaule, et, battus à Tolbiac en 496 par Clovis, finirent par reconnaître la suprématie de leurs adversaires (milieu du sixième siècle).

A ce moment se dessine pour la première fois une sorte de différenciation : le plateau lorrain devient le centre du royaume d'Austrasie, auquel se rattachait bien la plaine alsacienne, mais celle-ci, pendant environ un siècle (septième-huitième siècles), vécut sous l'autorité presque autonome d'une sorte de dynastie de chefs militaires : ce furent *les ducs d'Alsace :* le nom de la région physique *(Ell-sass,* qui voulait dire peut-être *pays de l'Ill)* (1)

(1) Étymologie d'ailleurs très controversée, de nos jours surtout. Pour M. Chr. Pfister *(Duc. mérov. d'Als.,* p. 6), le nom vient de l'expression *Alesacianes,* « résidents à l'étranger », que les Alamans

devenait celui d'une région politique : *ducatus Alsatiæ*, et, même après la disparition du duché, son souvenir subsistant constitua une sorte de lien nominal entre les domaines alsaciens épars et indépendants les uns des autres.

Malgré cette première ébauche d'individualités différentes, l'histoire des deux pays se poursuivit, confondue, longtemps encore, même dans la dislocation commençante de l'Empire de Charlemagne. Au premier partage, à la mort de Louis le Pieux, l'aîné de ses fils, Lothaire, eut, pour héritage, outre l'Italie avec Rome et la dignité impériale, une longue bande de territoires qui comprenait la Provence, la Bourgogne, les pays entre Meuse et Rhin, jusqu'à la mer du Nord, c'est-à-dire l'Alsace aussi bien que la Lorraine; et, lorsqu'à la mort de ce premier Lothaire, ce long territoire, intermédiaire entre la France et l'Allemagne également en formation, se divisa lui-même (855), l'aîné des fils eut l'Italie, toujours avec l'Empire qui, traditionnellement, en dépendait; le plus jeune, la Provence et la Bourgogne; l'autre, Lothaire II, de la Bourgogne à la mer : ce fut le « royaume de Lothaire », *Lotharii regnum*, d'où *Loherreigne*, et finalement, *Lorraine* : mais cette Lorraine comprenait encore l'Alsace. (1)

---

de la rive droite du Rhin auraient employée à l'égard de leurs compatriotes de la rive gauche, au cours de la domination de ceux-ci sur l'Alsace avant Tolbiac. — Voir à la suite des *Annexes* l'*Index* des ouvrages consultés.

(1) Cf. Prost, *Lorr.*, p. xv. Dans le nouvel Etat se confondaient des pays aujourd'hui très divers pour nous : des parties de Suisse : le Valais, Genève, Berne, Bâle : la Bourgogne, l'Alsace, le Palatinat cis-rhénan, la Lorraine, le Barrois, les Trois-Evêchés : des parties du Luxembourg, du Limbourg : Cologne, Treves : le Hainaut, le Brabant, la Hollande, la Zélande.

Cependant les différences de l'avenir se dessinaient : dès 842, Louis le Germanique et Charles le Chauve, se promettant une aide mutuelle contre leur frère Lothaire, avaient employé deux langues dans l'échange de leurs serments : chacun avait juré dans la langue de l'autre, Charles le Chauve en langue germanique, Louis le Germanique en roman français (et le texte de la formule de Louis, connu sous le nom de *Serment de Strasbourg*, est précisément le plus ancien document qui existe de notre langue française). Mais c'est seulement à partir de 869, de la mort de Lothaire II et du partage de sa succession, que la délimitation politique se précise : la partie alsacienne tombe aux mains de Louis le Germanique, et s'incorpore ainsi au Saint-Empire-Romain, tandis que Charles le Chauve, qui était plus particulièrement le successeur français de Charlemagne, se fait couronner roi de Lorraine à Metz. Au reste, les rivalités entre les deux souverains brouillèrent rapidement la netteté de ce partage, de nouvelles contestations survinrent, et de nouveaux remaniements ; à la faveur de l'instabilité et du désordre, les forces locales grandissent ; le duc Gislebert devient le vrai maître du pays lorrain, mais ne peut le rester effectivement que s'il lui vient des secours du dehors : il s'appuie sur l'ouest — la France — contre l'est — la Germanie, — la Germanie se venge en soumettant à son autorité duc et duché : la Lorraine, à son tour, faisait désormais partie du Saint-Empire. Pourtant, — et malgré les apparences, puisqu'à cinquante-cinq ans seulement de distance, le *ducatus Alsaciæ* et le *Lotharii regnum* entraient tous deux dans le Saint Empire Romain Germanique, — la différenciation allait continuer, leurs destinées allaient se poursuivre distinctes.

2. — Du Saint-Empire à la Révolution

Cette entrée commune dans le Saint-Empire n'avait pas en effet le sens qu'on pourrait croire et que d'aucuns ont voulu lui donner. Le nom du Saint Empire Romain Germanique ne saurait autoriser des rapprochements trop ingénieux : le Saint-Empire n'était pas l'Allemagne d'aujourd'hui. Il avait pour origine et fondement, non pas un territoire, non pas une nation, mais un titre que le transfert à Constantinople du siège de l'ancien Empire, au quatrième siècle, avait en réalité laissé vacant pour l'Europe occidentale. Né de la pensée de Charlemagne, qui le jour de Noël de l'an 800, en se laissant acclamer par le peuple de Rome et couronner par le pape, avait reconstitué à son profit la dignité d'Auguste et de ses successeurs, le Saint-Empire était Romain tout ensemble par le souvenir de la tradition impériale et par le respect de la tradition chrétienne. Il n'était devenu, de plus, germanique, qu'en se transmettant, en fait, et quoique toujours électif en principe, dans des princes allemands, représentants de la race des Carolingiens qui s'éteignait, mais auxquels n'avait point passé intact l'Empire du fondateur. Car la succession de Charlemagne s'était dissoute en parcelles sans harmonie et sans lien; et le Saint Empire Romain Germanique, sans unité matérielle ni morale, n'était qu'une fédération où entraient, pour tout ou partie de

leurs domaines particuliers, des feudataires de rangs et d'ordres très divers : rois et comtes, évêques et abbés, villes. Et que d'être pour ainsi dire collègues dans l'Empire ne signifiait pas qu'on dût se développer suivant une même loi et vivre une histoire commune, l'exemple de l'Alsace et de la Lorraine suffirait à le prouver.

a). — L'ALSACE

Si l'on veut se guider avec quelque clarté dans l'histoire touffue et mouvementée de ce pays, il convient de ne pas perdre de vue deux points importants : — d'abord, que l'unité de l'Alsace est fort récente, et que pendant longtemps elle n'exista guère que nominalement, par le souvenir de l'éphémère duché du septième siècle : dans cet extrême morcellement féodal qu'était l'Empire, l'Alsace, plus qu'aucune autre région peut-être, fut un ensemble complexe d'éléments très divers, péniblement enchevêtrés les uns dans les autres, dépendant de maîtres différents et souvent hostiles, sans que nul d'entre eux puisse parler plus fort que les autres ou au nom de tous; — ensuite, que, longtemps aussi, l'influence, disputée chez elle par ses voisins plus puissants, appartint aux uns ou aux autres, suivant que leur état d'organisation était plus ou moins avancé, plus ou moins propre à lui assurer la sécurité : considérations d'ensemble qui sont plutôt, sans doute, une conséquence de l'étude de cette histoire, mais qu'il vaut mieux avoir présentes à l'esprit dès le début, pour éviter de se perdre dans le détail.

Dans les premiers temps de son union au Saint Empire Romain Germanique, elle ne fut pas négligée

par les empereurs, quand, pour des raisons de famille antérieures à leur élévation à l'Empire, ils étaient plus directement touchés par les affaires d'Alsace : ainsi Frédéric Barberousse, un Hohenstauffen, dont la maison, avant d'être impériale, gouvernait le duché de Souabe, auquel se rattachait alors l'Alsace; ainsi Rodolphe de Habsbourg, dont les possessions patrimoniales s'étendaient partie en Suisse, partie dans la Haute-Alsace.

Mais, du jour où les empereurs n'eurent plus de raison personnelle de s'intéresser à elle, où leur attention, au contraire, dut se porter plutôt vers les provinces orientales de l'Empire menacées par les Slaves et les Hongrois, dès lors, sans protection contre les autres ni contre elle-même, l'Alsace se divisa de plus en plus (1) : ce furent des guerres et des pilleries sans fin. L'évêque de Strasbourg, la ville de Strasbourg, le comte palatin, le comte de Wurtemberg, la ville de Wissembourg, les Suisses, le comte de Lichtenberg, le seigneur de Fénétrange, le duc de Lorraine y bataillent sans cesse aux dépens de sa tranquillité. Ajoutez à cela les expéditions de tous ceux qui entrent en Alsace et contre lesquels l'empereur ne vient pas protéger ce pays trop éloigné : les aventuriers d'Enguerrand de Coucy que tentaient les fiefs autrichiens d'Alsace, les bandes d'Armagnacs chassés de France par Charles VII, puis d'autres Armagnacs, sous la conduite du futur Louis XI, alors dauphin de France, appelés par l'empereur lui-même pour le débarrasser des Suisses, puis les Bourguignons de Charles le Téméraire, appelés pour les mêmes raisons,

(1) Cf. J. Heimweh, *Quest. d'Als.*, p. 35 sqq.

et contre lesquels les villes s'unirent avec les Suisses et le duc de Lorraine — jusqu'à la défaite sous Nancy. Ajoutez enfin, pour mettre le comble aux difficultés au milieu desquelles le pays se débattait, les querelles religieuses récemment nées entre le catholicisme et la réforme — qui vont, on va le voir, déterminer toute la suite des destinées de l'Alsace.

La Réforme s'était répandue facilement dans plusieurs parties de l'Alsace, la région de Mulhouse, celle de Munster, la ville de Strasbourg surtout, qui, dès qu'elle fut acquise au protestantisme, devint le refuge de beaucoup de protestants poursuivis en France. La question religieuse et la question politique étaient intimement mêlées. Les protestants allemands soutinrent les huguenots français. Il y avait un ennemi commun, au point de vue politique et au point de vue religieux : la maison d'Autriche, dont la branche allemande et la branche espagnole poursuivaient ensemble la réalisation d'un double dessein : toute-puissance de l'Autriche et triomphe du catholicisme. Les protestants avaient, par l'édit de Nantes, acquis, en France, la liberté de leur culte : les protestants d'Allemagne recherchèrent l'appui de la France, et ainsi se forma, autour de la France, à la fin de la guerre de Trente ans, pour des intérêts à la fois politiques et religieux, une coalition comprenant les petits États protestants d'Allemagne, la Hollande, la Suède, les Suisses. L'Alsace se trouvait en plein dans la mêlée. Richelieu ne la perdait pas de vue, même s'il n'eut pas à son égard de dessein arrêté et quoique la jolie légende ne soit sans doute qu'une légende : le cardinal accourant au lit de mort du Père Joseph, son Éminence grise, pour lui annoncer triomphalement : « Bri-

sach est à nous! » A diverses reprises, des petites principautés (le comté de Hanau-Lichtenberg), des villes (Saverne, Haguenau, Schlestadt, Colmar), lasses d'être disputées constamment à main armée, se mettent sous la garde des troupes françaises, ou suédoises à la solde du roi. Et en 1648, à la signature des traités de Westphalie, comme conséquence et en récompense de la protection accordée par le roi aux princes protestants d'Allemagne, l'Empire céda l'Alsace à la France.

Mais, on le sait, l'Alsace n'était pas à cette époque un tout compact. L'Empereur n'était pas le propriétaire absolu d'une province formant une unité territoriale délimitée : il y possédait : 1° quelques terres héréditaires (surtout dans la Haute-Alsace, comme le comté de Ferrette); 2° une sorte de haute administration, exercée par sa « Préfecture » de Haguenau, sur les « Dix villes libres impériales » (Haguenau, Colmar, Schlestadt, Wissembourg, Landau, Obernai, Rosheim, Munster, Kaysersberg, Turckheim), qui avaient acheté de lui le droit de ne dépendre que de lui, c'est-à-dire surtout d'elles-mêmes, sans avoir à craindre aucune suzeraineté plus proche et plus gênante que la sienne; 3° une simple suzeraineté féodale sur le reste : principautés seigneuriales ou ecclésiastiques, — seigneurie de Ribeaupierre, baronnie de Fleckenstein, évêché de Strasbourg, républiques de Strasbourg et de Mulhouse, terres dépendant de l'évêché de Spire, du comté de Wurtemberg-Montbéliard, de la maison palatine, du margrave de Bade, du duc de Lorraine.

Aussi les discussions en vue de la paix avaient-elles été longues, subtiles et embrouillées, d'ailleurs sans conclusion nette sur ces points : que cédait exacte-

ment l'empereur? étaient-ce des droits de suzeraineté? ou des territoires? que cédait-il comme chef de la maison d'Autriche? et que cédait-il comme représentant de l'Empire? La confusion subsiste dans le texte des traités, où parfois l'empereur retient quand l'Autrichien cède, et *vice versa.* La solution la plus simple eût consisté à faire entrer le roi de France dans le Saint-Empire comme vassal de l'empereur pour l'Alsace, mais l'empereur craignait la puissance envahissante du roi, et il préféra couper ses liens avec l'Alsace, tout en ne les coupant pas tout à fait. Un certain article 87 : *Teneatur tamen Rex Christianissimus...* fit plus tard couler des flots de discussion. (1) Les articles précédents (73, 74, 79) avaient énuméré les possessions cédées au roi : Brisach, le landgraviat de Haute-Alsace, le landgraviat de Basse-Alsace, le Sundgau, la Préfecture des Dix villes libres, prononcé que cette cession était faite à la France sans aucune réserve, complète et perpétuelle; que l'empereur renonçait, en ce qui concernait cette cession, à l'interdiction générale d'aliéner les biens et droits de l'Empire. L'article 87 survient tout à coup, maintenant, pour les évêques de Strasbourg et de Bâle, la ville de Strasbourg, les Dix villes libres, etc., leur « liberté et immédiateté envers le Saint-Empire Romain ». Avec cette finale qui remet les choses en l'état premier : *Ita tamen ut...* « De façon toutefois que rien ne soit considéré comme changé par la présente déclaration à tout le droit de souveraineté suprême concédé plus haut. »

Quoiqu'il y eût, à n'en pouvoir douter, cession, l'en-

(1) Cf. Rod. Reuss, *Als. au XVIIe siècle,* p. 162 sqq.

chevêtrement de ces clauses les rendait parfois contradictoires. S'il s'agissait d'un chant homérique, on serait tenté de chercher les interpolations, les passages tombés, déplacés, mal replacés... Était-ce lassitude de négociations trop longues? stratagème impérial pour donner et retenir à la fois? finesses de diplomates, qui empêcheraient l'émotion des esprits indépendants d'Alsace, toujours prompts à l'inquiétude? Peut-être y avait-il aussi, en ce temps où batailles et traités étaient la grande raison d'être des princes, une intention réciproque, mais inavouée, et qui courait implicite entre les paragraphes, de laisser la porte ouverte aux revendications, de ne limiter définitivement ni la France pour l'Allemagne, ni l'Allemagne pour la France. Et mieux encore y saisirait-on comme un symbole de cette différence des temps, que les théoriciens allemands se plaisent à ne pas voir : aujourd'hui encore, il peut y avoir dans un traité des interstices dangereux, capables de tenter plus tard les processifs de la diplomatie et les agressifs des armées, mais on n'y trouverait sans doute pas un pareil exemple de confusion dans les objets immédiats de la transaction : les États modernes, plus jaloux de leur individualité, n'empiètent pas légalement les uns sur les autres. Toujours est-il que si les traités de Westphalie, avec leurs *tamen* et leurs *ita*, ne déterminaient pas nettement la situation définitive de l'Alsace, ils y marquaient du moins un acheminement décisif : la France, qui, dès cette époque, vivait *une* sous une seule autorité, était plus dégagée que l'Allemagne d'alors des subtilités du régime féodal, et fatalement (en dehors même des cessions provenant des biens personnels et familiaux

de l'empereur) puisqu'elle avait la souveraineté sur le reste, elle posséderait bientôt le reste du territoire.

D'ailleurs, l'incertitude où vacillait parfois, dans ces articles fameux, la lettre des traités de Westphalie, eut d'heureux effets sur la politique française. — D'abord, Louis XIV y prit une raison de se montrer tout ensemble plus tenace dans la poursuite de son œuvre et plus prudent dans le choix des moyens. Ainsi il savait les Alsaciens attachés à leurs usages, et qu'on devait chez eux innover le moins possible ; d'autre part, il savait y établir une cour de justice, comme dans toute province nouvellement réunie : ce qui était, à la fois, la marque juridique de la prise de possession par le roi, et un moyen d'étendre sur les sujets nouveaux sa juridiction royale, un peu de l'esprit de la France et le bienfait de l'unité française. Il se servit donc d'une vieille institution autrichienne, la « Régence », établie à Ensisheim, à laquelle il substitua un « Conseil Supérieur », qu'il transféra ensuite à Brisach, et dont il fit un instrument d'unification. — Ensuite, on peut dire que les « chambres de réunion » de 1677-1680 furent une conséquence des obscurités diplomatiques de 1648 : ce nom de Chambres de réunion désigna, on le sait, dans les Parlements de quelques villes frontières (Besançon, Metz), certaines de leurs chambres, existantes ou nouvellement créées, dont la fonction fut de préciser les articles restés obscurs dans les derniers traités et de leur faire produire leur plein effet, de rechercher méthodiquement et de « réunir » au royaume tout ce qui se rattachait, en vertu des anciens titres féodaux ou de traités plus récents, aux territoires de leur res-

sort. (1) C'est ainsi qu'en outre de sa fonction normale de tribunal de dernier appel pour l'Alsace, le Conseil Supérieur de Brisach eut aussi, à partir de 1680, sa « chambre de réunion ».

Il faut, ici encore, se reporter au temps : il n'y avait point parité de civilisation politique entre la France et l'Allemagne, et il était impossible qu'un pays, passant alors de la *Kleinstaaterei* allemande, de l'Allemagne, compliquée à l'infini, à la France une, ne participât point bientôt, en sa constitution personnelle, si je puis dire, de cette unité générale. Or, le traité de Nimègue (1679) venait justement de confirmer ceux de Westphalie en ce qui concernait l'Alsace : non qu'il contînt une disposition explicite à cet égard, mais par l'exclusion formelle de la clause que l'empereur voulait y faire insérer pour rappeler ses droits. (2) L'arrêt du Conseil de Brisach du 22 mars 1680, ne fut donc qu'une sorte de commentaire, à fin d'unité, du traité de Nimègue ; il proclamait le principe de la souveraineté absolue du roi dans la basse Alsace aussi bien que dans la haute, et, par voie de conséquence, il « réunissait » la dernière enclave, Strasbourg, capitale du pays, que les troupes impériales avaient évacuée depuis la paix.

Strasbourg, l'indépendante Strasbourg, avait eu déjà, lors des discussions de Westphalie, la maladresse de se faire nommer dans l'article 87, se liant ainsi aux autres États de l'Alsace; depuis, son habileté malheureuse ne s'était point corrigée : aimant à louvoyer, dans le flux et le reflux des armées, de

---

(1) Cf. E. Glasson, *Rôle polit. Conseil Souv. d'Als.*, p. 8-9.
(2) Cf. L. Lefébure, *Drame de l'âme alsac., Corresp.*, p. 253.

celle dont elle craignait le plus à celle dont elle craignait le moins, elle avait paru fixer sa conduite en faveur des Impériaux (pendant la guerre « de Hollande »), au moment précis où Louis XIV tenait le plus, sinon à son appui, du moins à sa neutralité, et souvent elle avait refusé la traversée de son pont du Rhin aux troupes du roi tandis qu'elle l'accordait à celles de l'empereur. Aussi, lorsque, le 30 septembre 1681, Strasbourg, enveloppée par les troupes de Louvois, signa sa capitulation — qui lui conservait d'ailleurs sa constitution, et sa liberté religieuse — ; lorsqu'en 1697, l'article 16 du traité de Ryswick consacra la cession pleine et entière à la France de la ville de Strasbourg avec toutes ses dépendances situées sur la rive gauche du Rhin, « et pour cet effet il a été trouvé bon de rayer la ville de Strasbourg de la matricule de l'Empire », (1) — c'était, sans doute, parce qu'il avait fallu en finir avec les tergiversations irritantes du « Magistrat » (2) de Strasbourg, — c'était, plus encore, parce qu'étant données les prémisses juridiques et les circonstances historiques, une conclusion s'imposait : que Strasbourg, un jour ou l'autre, achèverait de se détacher de ce « vaste Empire sans homogénéité » (3) dont la séparait le Rhin, pour tomber dans l'unité française.

---

(1) Cité par Glasson, *Rôle polit.*, p. 30.

(2) La Municipalité.

(3) Legrelle, *Louis XIV et Strasb.*, p. 8-9 : « ... un petit État, placé, sans doute, sur les confins très vagues de l'Empire germanique, mais n'acceptant de vie commune avec lui qu'à sa convenance et à ses heures... : sa prétention comme sa tradition était en somme de ne relever que de ses propres magistrats et de s'appuyer seulement en cas d'urgence absolue sur ce vaste Empire sans bornes et sans homogénéité, qui, dans cette partie surtout, s'émiettait depuis plusieurs siècles déjà en municipalités ou en seigneuries. »

L'Alsace faisait désormais partie du royaume de France. Ici comme ailleurs, le roi gouverna par ses intendants ; si l'œuvre à accomplir était délicate, le choix des personnes fut heureux ; les agents du roi surent réorganiser le pays, y centraliser l'autorité, assimiler peu à peu l'Alsace à la France, sans lui imposer une uniformité vexatoire et en respectant ses traditions. (1) Ce fut, en effet, l'habileté du régime nouveau de satisfaire aux inconscientes aspirations de l'Alsace et de ne pas lui demander en échange le sacrifice de sa personnalité. A cause des égards que la situation même commandait au roi de France d'avoir pour eux, l'esprit d'indépendance des Alsaciens n'avait rien perdu au changement qui s'était produit dans leurs destinées. Et ils n'en reconnaissaient que mieux le bienfait de l'administration française, de la protection toujours présente d'une puissance une et forte qui procurait à l'Alsace une sécurité depuis longtemps inconnue, ranimait l'agriculture, favorisait la création d'industries bientôt puissantes, permettait enfin au pays de poursuivre à son aise un développement auquel la *Kleinstaaterei* n'aurait sans doute pas de longtemps offert d'aussi favorables conditions.

Aussi l'union tendit-elle à se faire avec les années plus étroite et plus intime. Au milieu du dix-huitième siècle, pendant la guerre de la succession d'Autriche, quand Louis XV arriva pour prendre la direction des opérations militaires et délivrer le pays de la terreur des *Pandours*, l'Alsace lui fit une réception triomphale. En 1781, Strasbourg célébra par de grandes fêtes le

(1) Cf. L. Lefébure, *Drame de l'âme alsac.*

centenaire de sa réunion à la France, et le « Magistrat » s'exprima alors en ces termes :

Tous les ordres et citoyens de la ville de Strasbourg jouissant depuis cent ans sous la domination de la France d'une tranquillité et d'un bonheur inconnus à leurs ancêtres, ont marqué le désir unanime de témoigner publiquement leur reconnaissance et leur attachement. (1)

Au commencement de la Révolution (le 7 juillet 1789) les citoyens de Strasbourg firent présenter cette adresse à « Nos seigneurs les États généraux de France » :

Les citoyens de Strasbourg partagent à l'extrémité du pays l'allégresse générale sur la réunion des représentants de la Nation française de toutes les classes, rangs et dignités, en un seul faisceau qui réunit force et lumière. Nous et nos neveux, Messeigneurs, nous reposerons tranquillement à l'ombre de cet arbre majestueux qui va reprendre une vie nouvelle par les efforts combinés du bon père et des fils vertueux de la patrie. (2)

Discours qui n'étaient pas de pure forme. Il y entrait déjà quelque chose des sympathies sincères que le régime français avait peu à peu fait naître ; et plus d'un se rendait compte, comme ce bourgeois de Strasbourg qui allait écrire l'histoire de sa ville, des raisons pour lesquelles l'union avec la France était le bonheur de l'Alsace. (3)

---

(1) J. Heimweh, *Quest. d'Als.*, p. 97.

(2) Rod. Reuss, *Als. pend. la Révol.*, t. I.

(3) « *Diese Uibergabe an Frankreich war Strasburgs Glücke* » « Cette reddition à la France fut le bonheur de Strasbourg, » — dans le t. III de l'Histoire de Strasbourg, *Neue vaterländische Geschichte der Stadt Strasburg*, (5 vol. 1791-1801) par Jean Friese, Strasbourg, 1792 (cité dans *Messager d'Als.-Lorr.*, 28 septembre 1907).

L'Alsace était prête pour la grande fusion nationale que fut la Révolution.

b). — LA LORRAINE

Je m'arrêterai moins longuement à l'histoire de la Lorraine. D'abord, parce que de la Lorraine une partie seulement sera comprise dans le liséré vert de l'Alsace-Lorraine; ensuite, parce que l'Allemagne ne l'a jamais revendiquée qu'en post-scriptum de la revendication de l'Alsace, sentant bien que les apparences de raisons dont elle prétendait justifier celle-ci, s'évanouiraient encore plus vite quand la discussion les porterait sur celle-là : s'il ne s'était jamais agi que de Metz, (1) de Château-Salins, de Sarrebourg, les théoriciens auraient-ils avec la même assurance parlé de langue, de mœurs et de races communes? Enfin, raison tirée de son histoire même : la Lorraine s'est développée suivant un cours plus simple, un peu moins embarrassé que l'Alsace de complications territoriales et féodales.

En effet, après la mort de Charlemagne, la dissolution de la partie Lorraine ne s'était pas continuée à l'infini. Les grands officiers, dépositaires d'autorité, avaient, on l'a vu, profité des troubles qui accompagnèrent le morcellement de la succession impériale et la formation de la fédération germanique, pour se rendre indépendants et, relativement, faire de l'unité. Le désordre, ici, au lieu de se continuer en une poussière

(1) Qui d'ailleurs, il ne faut pas l'oublier, n'est pas proprement *Lorraine*, mais *Trois-Evêchés* : enclavée dans la Lorraine, on a pris, à tort, dans le langage courant, l'habitude de l'y incorporer.

de souverainetés, se coagula : au lieu de seigneuries multiples, éparses, domaines de principicules, morceaux de successions rattachés à quelque fief puissant d'Allemagne ou de France, le pays ne tarda pas à se diviser en quelques organismes nouveaux, grâce à ces chefs locaux qui surent les constituer autour d'eux : particulièrement le duc Rainier et son fils Gislebert (première moitié du dixième siècle), qui louvoyèrent sans cesse entre l'est et l'ouest au mieux de leurs propres intérêts.

L'entrée de la région lorraine dans l'Empire ne changea pas le sens et, si je puis dire, la forme de son histoire. Le dixième siècle n'était pas achevé qu'une Lorraine se formait, déjà reconnaissable à nos yeux : l'ancien royaume carolingien de Lorraine s'étant en effet séparé en deux tronçons, qui ne devaient plus jamais se rejoindre, l'un d'eux forma le duché de Haute-Lorraine ou Mosellane, qui comprenait essentiellement la région de la haute Moselle, Nancy, Toul, Verdun, Metz. (1) Puis (dixième-douzième siècles), d'une part, la dissolution territoriale continuant, d'autre part, les anciens « offices » se transformant en pouvoirs et propriétés héréditaires, de la Mosellane naquirent les cinq éléments, bientôt réduits à trois et même à deux, que l'on retrouve tout au long de l'histoire de cette région, jusqu'à leur absorption successive par la France : 1° et 2° : le duché de Lorraine et le comté de Bar; 3°, 4° et 5° : les comtés de Metz, de Toul et de Verdun : tous États particuliers sous la tutelle du Saint-Empire, mais qui,

(1) L'autre, Basse-Lorraine ou Lothier, s'étendait entre le Rhin au-dessous de la Moselle, et la mer.

français de langue et de coutume, desserrèrent insensiblement les liens qui les rattachaient à lui.

Le duché de Lorraine, après avoir passé en diverses mains, s'arrêta dans celles de Gérard d'Alsace, dont la lignée devait constituer la famille ducale moderne de Lorraine. Dès Philippe le Bel, quoiqu'ils fussent toujours sous la tutelle du Saint-Empire, un rapport nouveau relia, de l'autre côté, les successeurs de Gérard à la France : le roi de France, par son mariage, était comte de Champagne, et le duc de Lorraine devient son vassal pour le fief de Neufchâteau. Aussi voit-on des Lorrains combattre à côté des Français du roi, aux journées de Courtrai, de Mons-en-Puelle, de Crécy. Aussi voit-on les ducs se mêler aux querelles d'Orléans et de Bourgogne. Et même, lorsque, d'alliances dangereuses en intrusions hautaines, cette lutte de partis prit le caractère d'une guerre nationale contre l'étranger, il se trouva que René d'Anjou, gendre du duc Charles II de Lorraine, fit campagne contre les Anglais avec Jeanne d'Arc.

Ce René d'Anjou était héritier du comté de Bar. Marié avec la fille de Charles II, qui n'avait pas de fils, il administra le duché au nom de sa femme après la mort de son beau-père (1431). Lorraine et Bar étaient donc réunis entre ses mains, et, sauf de courtes périodes, ne se désunirent plus. La dynastie angevine faillit d'ailleurs être dangereuse au pays : chevaliers aventureux, ces princes ne se plaisaient qu'aux tentatives de conquêtes lointaines. Heureusement, leurs absences laissaient l'autorité à des régents plus pondérés, évêques ou seigneurs du pays, sous lesquels, pacifiquement, il se développa. Enfin, leurs successeurs, branche cadette de

la maison de Lorraine, firent progresser d'un grand pas et l'unité des pays lorrains et leur indépendance à tendance française : René II, qui avait affirmé énergiquement la personnalité de la Lorraine en brisant la fortune de Charles le Téméraire sous les murs de Nancy (1477), sut réunir sous son pouvoir ou celui des siens, non seulement le comté de Bar, mais encore les évêchés de Metz, de Toul, de Verdun, le comté de Blamont, Épinal, Sarrebourg, et consacrer l'union du Barrois avec la Lorraine, en ordonnant pour l'avenir que le Barrois passerait toujours à l'héritier de la Lorraine, sans en être jamais distrait au profit des cadets de la famille ducale. Et Antoine, successeur de René, obtint de la Diète de Nuremberg, en 1542, une déclaration ratifiée par Charles-Quint l'année suivante, en vertu de laquelle le duché de Lorraine, moyennant une contribution financière, fut libéré désormais de toute juridiction de la part du Saint-Empire : il est désormais duché indépendant, *liber et non incorporabilis*.

Dans le même temps, Metz (avec Toul et Verdun : les *Trois-Évêchés)* se libérait aussi de l'Empire. De même que les ducs de Lorraine, les évêques de ces trois évêchés avaient tendu à l'indépendance, obtenant des privilèges sur les comtes, devenant à leur place les maîtres des cités. A Metz toutefois, plus qu'à Toul et à Verdun, leur pouvoir fut tenu en respect par une bourgeoisie ambitieuse et forte. Entre ces deux pouvoirs, un troisième, celui de l'empereur, apparaissait quelquefois, rarement. L'empereur possède bien, à Metz, à la fin du douzième siècle, le commandement et la juridiction : *ban et justice ;* mais il les délègue à l'évêque et il ne les

reprend que dans les cas où il est de sa personne présent à Metz. (1) Et l'on ne tenait pas à sa présence. A mesure qu'augmentait la méfiance à son égard, la tendance vers la France s'affirmait. On aurait souhaité surtout la neutralité. Un moment vint où elle ne fut plus possible. Dans la grande lutte du seizième siècle entre les maisons de France et d'Autriche, les armées des deux adversaires parcouraient sans cesse et se disputaient le pays. Le roi de France avait pour alliés les princes de l'Empire, adversaires de l'empereur, qui, pour remercier Henri II de la protection accordée aux protestants du nord contre Charles-Quint, trouvèrent bon (traité de 1551) « que le roi Henri II s'impatronisât dans les villes qui ne sont pas de langue germanique » [Metz, Toul, Verdun] : « attendu, disaient-ils, que le roi très chrétien se porte envers nous Allemands en cette affaire, avec secours et aide, non seulement comme ami, mais comme père charitable, nous en aurons tout le temps de notre vie une reconnaissance éternelle ». (2) Les troupes du roi occupèrent Metz en 1552, et Charles-Quint essaya en vain de la reprendre. Sortie de l'Empire et union avec la France furent consacrées en 1648 par les traités de Westphalie.

Le duché de Lorraine, lui, déclaré *non incorporabilis*, n'avait pas aussitôt, comme Metz, changé d'incorporation : il restait *liber*. Mais il se trouva, chaque jour davantage, mêlé à la politique française, — toujours, étant d'humeur indépendante, avec des alternatives de

---

(1) Cf. Prost, *Lorr.*, p. 25-27.
(2) Cité par A. Sorel, *Hist. diplom. de la guerre fr.-all.*, t. I, p. 209-210.

confiance et d'inquiétude : la main tendue, pour l'alliance, ou pour une bonne prise, puis qui se retient et se retire soudain, de peur d'être saisie jusqu'au poignet et trop serrée. Ainsi le duc Charles III, gendre de Henri II, avait laissé le roi de France s'emparer des Trois-Évêchés, puis patronné la Ligue, jusqu'à ce que les Guises l'eussent détrompé dans son espoir de gagner le trône de France pour son fils. Ainsi Charles IV, qui passa son temps à combattre avec les ennemis de la France, à faire par traités des concessions au roi, et à quitter son duché, après chaque traité, pour n'avoir pas à l'exécuter : mais Louis XIV en profitait, ayant besoin de sécurité du côté de la Lorraine, pour y occuper des places, y mettre des garnisons, y faire rendre la justice en son nom, y installer son autorité ou son influence. Si bien qu'en 1697, lorsque le traité de Ryswick eut prononcé la restitution de la Lorraine et Bar à Léopold, fils de Charles, c'est en s'appuyant sur le prestige français que le nouveau duc essaya de reconstituer son État lorrain : ordonnances de justice copiées sur celles de Louis XIV, — impôts du système français, avec les abus français, — dépenses de fêtes et de constructions, comme à Versailles, folles souvent, comme à Versailles. Du reste, il se montra docile à l'égard de la France : de Louis XIV, qu'il laissa mettre garnison à Nancy en 1702, — et, plus tard, de Louis XV, qui avait déclaré la Lorraine neutre, mais envers qui Léopold s'engageait à laisser violer cette neutralité si des occasions de guerre l'exigeaient. De siècle en siècle, au fur et à mesure que se relâchaient ou se brisaient ses liens avec l'agrégat germanique, la Lorraine, qui avait absorbé Bar et réalisé

l'unité pour elle-même, tendait à son tour à se laisser absorber par la monarchie unitaire des rois de France : telle une rivière, grossie elle-même de ses ruisseaux, qui va se confondre, par une pente fatale, dans l'unité du grand fleuve.

Lorsqu'à la mort de Léopold, en 1729, la duchesse prit le gouvernement, en l'absence de leur fils, François III, qui était élevé par son grand-père l'empereur Charles VI à la cour de Vienne pour devenir le mari de Marie-Thérèse, cette circonstance étrangère et lointaine précipita d'une dernière poussée les destins de la Lorraine vers la France. L'empereur venait en effet de s'engager dans la guerre de succession de Pologne; or, son candidat, Auguste de Saxe, ne devint roi de Pologne que sous réserve d'un dédommagement pour le roi détrôné, Stanislas Leczinzki, à qui l'on donna les États de François III (lequel recevrait comme compensation le duché de Toscane). C'est ainsi que Stanislas Leczinzki devint duc de Lorraine et de Bar (1736), sa vie durant, à condition de laisser, après lui, les duchés à la couronne de France. C'est dire que, par anticipation, l'administration devint française dès le règne de Stanislas; un peu rude parfois, dans son désir d'effacer les souvenirs du passé, elle ne provoqua pourtant que des mécontentements passagers, vite oubliés : bienfaisant, bonhomme, magnifique, Stanislas savait faire aimer le régime nouveau. La capitale de ce souverain intérimaire, gérant royal pour le compte de son gendre Louis XV, Nancy, devint une ville spacieuse et luxueuse, d'un goût très français, — juste en même temps qu'à Metz le lieutenant-gouverneur, de Belle-Isle, puis l'évêque Coislin élevaient aussi d'admirables monuments : les

deux villes voisines et sœurs recevaient simultanément, quoique sous des administrations différentes, l'ineffaçable empreinte de l'art national.

A la mort de Stanislas (1766), le duché revint à la France, et les intendants n'eurent pas de peine à poursuivre l'œuvre d'assimilation : depuis longtemps, l'assimilation était faite dans les esprits, — et la Révolution approchait, qui allait la rendre définitive, visible à tous les yeux et consciente d'elle-même.

3. — Depuis la Révolution

On peut dire qu'à partir de ce moment l'histoire des provinces françaises perd chaque jour de sa personnalité. Toutefois, à l'ouverture de la période révolutionnaire, les traces apparaissent encore de leurs passés particuliers. — Ainsi, à l'occasion de la convocation des États-Généraux, on retrouve les souvenirs de l'Alsace ancienne, respectés par la France : d'abord dans la forme, l'Alsace n'ayant pas de « baillis et sénéchaux d'épée », les fonctions attachées à leurs charges « lors des différentes tenues d'assemblées d'États-Généraux » en France, furent confiées à trois « gentilshommes » spécialement désignés par le roi; ensuite, au fond, ce que nous appellerions les circonscriptions électorales furent en partie une conséquence du régime ancien : la ville de Strasbourg et les « Dix villes impériales » eurent leurs places à part dans le décret relatif à l'élection. La province d'Alsace avait été, quelques années plus tôt, en vue de l'institution de l'Assemblée provinciale, divisée en six districts, et ces six districts, accolés deux par deux (Haguenau et Wissembourg. Colmar et Schlestadt, Belfort et Huningue) servirent de base aux élections de 1789. Le clergé et la noblesse de Strasbourg furent convoqués dans les districts de Haguenau et Wissembourg, le clergé et la noblesse des

« Dix villes » « dans les districts dans lesquels chacune desdites dix villes se trouve située »; quant au Tiers-État, outre deux députés élus par le Tiers de Haguenau et Wissembourg, trois élus par le Tiers de Colmar et Schlestadt, trois élus par le Tiers de Belfort et Huningue, il y eut, pour Strasbourg, deux députés, et, pour les Dix villes, deux députés également, « députés du Tiers-État des Dix villes impériales d'Alsace ». (1) — Ainsi encore la situation des « princes possessionnés » : un certain nombre de princes d'empire (duc des Deux-Ponts, duc de Wurtemberg, landgrave de Hesse-Darmstadt, margrave de Brandebourg, prince-évêque de Strasbourg, évêques de Spire, Cologne, Trèves, Bâle) possédaient de vastes domaines en Alsace, où ils exerçaient encore quelques-uns de leurs anciens droits féodaux; (2) et lorsque la Révolution française abolit, le 4 août, le régime féodal dans tout le royaume, les princes possessionnés protestèrent, en appelèrent à l'empereur : ce fut même l'origine du conflit avec l'Autriche, et de la grande guerre contre-révolutionnaire.

Mais, « baillis et sénéchaux d'épée », ou « gentilshommes » désignés par le roi pour les remplacer, « princes possessionnés » et ce qui subsistait en Alsace de leurs droits féodaux, la Révolution emporta tout. Si ces princes n'envoyèrent pas de députés à la Constituante, les habitants des territoires possédés par eux en Alsace y eurent leurs représentants, et Merlin de

---

(1) Règlement du 7 février 1789, « fait par le roi pour l'exécution de ses lettres de convocation aux prochains Etats-Généraux dans sa province d'Alsace » publié par Rod. Reuss, *Alsace pend. la Révol.*, t. I, p. 3.

(2) Cf. P. Muret, *Aff. des princes possess.*, p. 1.

Douai put dire, à l'Assemblée Nationale, le 28 octobre 1790, que le temps n'était plus, quoique proche encore, « où les rois, habiles à profiter du titre de *pasteurs des peuples* que leur donnent dans un autre sens les livres sacrés, disposaient en vrais propriétaires de ce qu'ils appelaient leurs *troupeaux* », que « le peuple alsacien a manifesté clairement, l'année dernière, le vœu d'être uni à la France », que « sa volonté seule a consommé ou légitimé l'union », et qu'il est devenu français « parce qu'il l'a bien voulu ». (1)

C'est alors qu'à l'occasion de la grande fête des gardes nationales d'Alsace, de Lorraine et de Franche-Comté réunies à Strasbourg, Frédéric de Dietrich, maire de la ville, reçut sur la plate-forme de la cathédrale et fit dresser les premiers drapeaux tricolores déployés à Strasbourg, et que « ce spectacle vu des rives opposées du Rhin, dit le procès-verbal officiel, apprit à l'Allemagne que l'empire de la liberté était fondé en France ». (2) Dans le même temps, les gardes nationales de Metz — de Metz où bientôt « le patriotisme » sera « une passion » (3) — envoyèrent à l'Assemblée Nationale une adresse par laquelle elles déclaraient que « leur zèle pour la défense de la Constitution » ne se bornerait pas « à l'enceinte de leur ville »; qu'elles faisaient « hommage à l'Assemblée d'un souvenir cher à tous les cœurs messins, celui de l'ancienne consti-

---

(1) *Archives parlementaires*, t. XX, p. 75 sqq. : Rapport de Merlin de Douai sur l'affaire des princes possessionnés.

(2) 11 juin 1790 : Reuss, *Cath. de Strasb.*, p. 41.

(3) Lettre des commissaires envoyés par l'Assemblée Nationale dans les départements de la Meuse, de la Moselle et des Ardennes (1er juillet 1792), citée par Larchey, *Pays messin*, dans *Lorr.*, p. 25.

tution dont leur cité a joui, constitution libre, républicaine, pendant laquelle les Messins ont contracté des alliances avec de grands peuples et ont eu des souverains à leur solde »; « que la constitution nouvelle ne leur laisse rien à regretter dans l'ancienne existence de la République, et qu'au contraire leurs pères seraient sans doute jaloux de leur bonheur, s'il leur était possible de le contempler ». (1)

L' « existence » nouvelle, ce serait, enfin, la suppression de tout ce qui restait encore des inégalités personnelles et des complexités territoriales d'autrefois : plus d'Alsace, plus de Lorraine, plus de « Dix villes impériales », plus de comté de Hanau-Lichtenberg, plus de seigneurie de Ferrette ou d'ailleurs, plus de prince-évêque, plus de petits souverains intermédiaires, ruineux, à demi étrangers, qui empêchaient parfois de voir la France : mais une organisation identique pour le pays tout entier, les « départements » remplaçant et unifiant le passé : Haut-Rhin, Bas-Rhin, Meurthe, Moselle, Meuse, Vosges; tous les Français citoyens, non plus sujets; tous égaux, tous Français, de quelque province qu'ils fussent, à quelque heure que leur province fût devenue française, tous unis, sans distinction d'origine, contre qui menacerait la commune patrie. Aussi, quand la menace gronda, de tous ces villages de Lorraine où les curés en chaire traduisaient l'Évangile en langage révolutionnaire, (2) de tous ces villages d'Alsace où résonnaient

---

(1) Procès-verbal de l'Assemblée Nationale, du 6 février 1790 (*Id.*, *ibid.*, p. 123).

(2) « Dans une paroisse des environs [de Longuyon] on a fait un service pour que Dieu déjoue les projets de ceux qui veulent ruiner la Constitution. Le curé a entonné le bon psaume. A chaque vers et les filles et les femmes ajoutèrent ce répons : *Deposuit*

avec un formidable accent de terroir les professions de foi patriotique, des hommes partirent, qui furent les soldats de la Révolution, et ses généraux. On sait comment ces Alsaciens et ces Lorrains voulurent, de leur énergie et de leur sang, démontrer leur qualité de Français : Kléber, Kellermann, de Strasbourg, Rapp, de Colmar, Lefebvre, de Rouffach, Ney, de Sarrelouis, Custine, Lasalle, Richepanse, de Metz, Molitor, de Hayange, Mouton, de Phalsbourg, Éblé, de Saint-Jean-de-Rohrbach ; — et qu'à Strasbourg, chez le maire Dietrich, fut chantée pour la première fois la *Marseillaise*.

Depuis lors il n'y eut dans l'état de l'ancienne Alsace et de l'ancienne Lorraine que quelques modifications territoriales, conséquences de la Révolution même (Mulhouse, petite république suisse enclavée dans le territoire français, entravée dans son développement par une barrière de douanes très sévère, demanda en 1798 son incorporation à la France) ou des guerres et traités de l'ère révolutionnaire et impériale (1814 : perte de l'arrondissement de Délémont et d'une partie de celui de Porrentruy dans le Haut-Rhin, du canton de Dahn et d'une partie de celui de Landau dans le Bas-Rhin; 1815 : perte de Landau, Sarrelouis, Philippeville, Marienbourg). Prélèvements de territoire préjudiciables,

---

potentes de sede et exaltavit humiles. Les hommes du côté droit s'écriaient aussitôt : *Fecit potentiam in brachio suo, dispersit superbos mente cordis sui...* Le bon pasteur avait eu soin d'expliquer à ses ouailles que la première période voulait dire : *Il a humilié les aristocrates et il a élevé les bons citoyens.* La deuxième : *il a montré la force de son bras et fait avorter les projets contre les clubs...* » (« Réponse..., par A. Courtois, citoyen de Longuyon », — cité par L. Larchey, *Pays messin,* dans *Lorr.)*

sans aucun doute; mais de diminution dans l'héritage moral de la génération révolutionnaire, aucune : l'Alsace et la Lorraine étaient françaises, et le restèrent, simplement, chaque jour davantage, vivant la vie nationale, participant au gouvernement du pays (Humann, le général Schneider, ministres de Louis-Philippe), reliées plus étroitement au centre par des communications nouvelles (canal du Rhône au Rhin, canal de la Marne au Rhin, voie ferrée de Paris à Strasbourg). En 1848, l'Alsace célébra par des fêtes enthousiastes le deuxième centenaire de sa réunion à la France : souvenir donné au passé pour se féliciter qu'il fût le passé. En un mot, l'Alsace et la Lorraine n'avaient plus d'histoire : qu'en 1836, le prince Louis Bonaparte eût tenté de soulever un régiment à Strasbourg, cela n'était pas plus de l'histoire alsacienne que la tentative de 1840 ne fut de l'histoire boulonnaise. Leur histoire n'était plus de l'histoire provinciale : c'était celle de la France.

II

LA VOLONTÉ DE L'ALLEMAGNE

II

LA VOLONTÉ DE L'ALLEMAGNE

Donc, en 1870, le Bas-Rhin, le Haut-Rhin, la Meurthe, la Moselle, les Vosges, étaient bien français, au même titre et du même cœur que tous les départements de France. L'Alsace, la Lorraine, les Trois-Évêchés, remplacés depuis quatre-vingts ans par des divisions administratives nouvelles, qui étaient tout ensemble effet et cause d'un état moral nouveau, font partie intégrante et, semble-t-il, inséparable du bloc national. C'est précisément l'heure où semble triompher en Europe — conséquence des trois Révolutions françaises — le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes par-dessus les convenances personnelles des princes, à supprimer les barrières intérieures surannées pour s'amalgamer et se définir selon leur seule volonté, en un mot, à se donner chacun une personnalité politique conforme aux exigences de sa conscience nationale. L'Italie vient de secouer le joug de l'étranger, le Piémont, la Lombardie, Parme, Modène, la Toscane, les Deux-Siciles, de se fondre en une nation italienne. La France a puissamment concouru à cette œuvre; et justement elle n'y

a gagné la Savoie et le Comté de Nice, en récompense de ses services, que « par le libre consentement du souverain légitime, appuyé de l'adhésion populaire », (1) « sans nulle contrainte de la volonté des populations » (2) : le 22 avril 1860, ces populations approuvèrent la cession, par 130.533 voix sur 130.839 suffrages exprimés (135.449 électeurs inscrits). En Allemagne même, dans la rude Allemagne encore féodale, si, des centaines d'États allemands qui existaient avant 1789, la Confédération germanique de 1815 n'en avait plus compté que trente-neuf; si le Zollverein rapprochait vingt-cinq millions d'Allemands sous la direction de la Prusse; si au Parlement de Francfort le président a parlé d'une Constitution à faire « pour l'Allemagne, pour l'Empire entier »; si l'*Union Nationale* depuis 1859, l'*Union de réforme* depuis 1862 ont étendu chaque jour leur action, c'est que notre sens révolutionnaire des nationalités avait passé le Rhin comme les Alpes, animant du même souffle les fils des hobereaux prussiens et les petits-fils des plébéiens de Rome. Et la France, qui était, elle, depuis des siècles indépendante et unifiée, ne se doutait pas qu'à cette même heure elle allait subir l'atteinte la plus cruelle à son droit national, qu'on allait briser un de ses membres à la manière prérévolutionnaire, en procédant par prise de territoires, sans s'occuper des âmes.

Pourquoi s'en serait-elle doutée? Il ne pouvait y avoir,

---

(1) Allocution de Napoléon III aux quarante notables savoyens qui lui apportaient les vœux du pays, le 21 mars 1860, dans : Saint-Genis, *Hist. de Sav.*, t. III, p. 359.

(2) Article premier du traité de Turin (24 mars 1860) : *id.*, *ibid.*, p. 360.

pour arracher d'elle l'Alsace et la Lorraine, que de ces raisons auxquelles faisait allusion le grand ancêtre Frédéric II, lorsqu'il disait, à propos de la Silésie, qu'il fallait annexer d'abord et qu'on trouverait toujours, ensuite, des théoriciens pour justifier l'annexion faite.

L'histoire? On vient de voir ce qu'était le Saint Empire Romain Germanique, très différent de la nouvelle Allemagne en formation; par suite de quelles circonstances, normales dans les combinaisons politiques de ces temps, l'Alsace et la Lorraine en avaient été détachées; comment elles s'étaient attachées à la France. — L'ethnographie? Ce serait bien une de ces justifications d'après conquête que de prétendre avaliser une revendication politique au dix-neuvième siècle par des signatures ethnographiques mérovingiennes. Du reste, la mensuration des crânes est souvent en notre faveur, non seulement en Lorraine, mais même en Alsace; et même « les éléments allemaniques » d'Alsace sont « fortement mélangés de sang celto-romain ». (1) Enfin, si la préoccupation du groupement par races dirigeait souverainement, hors du consentement des intéressés, la politique contemporaine, pourquoi l'Allemagne ne reprendrait-elle pas sur la Russie la province de Livonie et la ville de Riga? pourquoi la Hollande ne serait-elle pas à la Prusse, la Belgique à la France, le Portugal à l'Espagne? pourquoi l'Écosse ne se détacherait-elle pas de l'Angleterre? pourquoi n'y aurait-il pas deux ou trois Suisses, trois ou quatre Russies, et trois ou quatre Autriches? (2) Aussi bien, l'exemple des Polo-

(1) Cf. W. Wittich, *Génie national...*, p. 8.
(2) Cf. Fustel de Coulanges, *L'Alsace est-elle allemande...?* p. 9.

nais, annexés à la manière de Frédéric II, prouve-t-il que l'Allemagne ne saurait s'appuyer sur la théorie des races qu'avec une discrétion égoïste : bonne pour elle, la théorie ne vaudrait rien contre elle. — La langue? Mais on parle plus d'une langue en France; en Suisse, on en parle trois, et la Suisse est une, d'une unité farouchement sauvegardée; les États-Unis d'Amérique parlent anglais, et ils se sont détachés de l'Angleterre. (1) Et puis, pour que l'argument eût quelque valeur, il faudrait éviter de le ruiner soi-même en étendant à l'excès ses revendications : Belfort, une partie de l'Alsace, la plus grande partie de la Lorraine, Metz, sont de langue française. — La frontière naturelle? Argument plus nouveau : les Vosges, étant montagne, sont vraiment une frontière, tandis que le Rhin, fleuve, ne l'est pas. Il faudrait pourtant ne pas oublier que le Rhin est large, violent, que, sans les ponts, il est un obstacle difficile, que le torrent sauvage qu'il fut pendant des siècles, n'a été endigué, régularisé, civilisé que sous le second Empire, — et que, d'autre part, les Vosges ne sont pas les Alpes. Du reste, ici encore, derrière la théorie, la pensée réelle apparaît : ce n'était pas reconnaître les Vosges-frontière, que de vouloir les dépasser, jusqu'au-delà de Château-Salins, de Metz, de Thionville... Les Allemands défendraient-ils le même principe, si leurs voisins s'étaient amusés à le transporter symétriquement, de l'ouest à l'est du fleuve, et à revendiquer pour la France jusqu'au faîte de la Forêt-Noire?...

La France, théoriquement, rationnellement, pouvait donc être tranquille. Mais, en fait, elle aurait dû ne

(1) *Id., ibid.*, p. 10.

pas l'être, parce qu'elle aurait dû savoir : tous ces arguments, depuis de nombreuses années, circulaient en Allemagne, se répandaient, par le livre, le journal, la parole, dans tous les esprits. Que la France eût à craindre pour un morceau d'elle-même, il n'y avait à cela aucune raison, ni d'histoire, ni de race, ni de langue, ni de frontière naturelle. Mais il y en avait une autre, et de celle-là, la France devait se douter : c'était la volonté de l'Allemagne. La Prusse, l'Allemagne ont eu l'Alsace et la Lorraine parce qu'elles les ont voulues. Et cette volonté ne se laisserait pas intimider par une autre volonté, qu'elle vînt même de l'Alsace ou de la Lorraine. L'esprit des hobereaux veillait. Pour lui, l'histoire, le monde n'avaient pas changé ; conquête au seizième ou au dix-septième siècle, conquête au dix-neuvième, il n'y avait pas de différence ; (1) et si quelque chose des idées de la Révolution était entré en lui, c'était à la condition de le servir sans le gêner quand il voudrait s'en servir contre autrui ; ainsi le principe des nationalités, inspirateur de formations nationales conscientes et libres, allait dégénérer en *Faustrecht,* (2) se déformer, aux mains allemandes, en principe d'oppression et de dissolution contre la vieille nationalité française. (3)

---

(1) Cf. Albert Sorel, *Hist. diplom. de la guerre fr.-all.*, t. I, p. 209-210. Voir aux *Annexes.*

(2) « Droit du poing ».

(3) Dans l'admirable petite brochure citée plus haut, que Fustel de Coulanges, « ancien professeur à Strasbourg », comme il s'intitule sur la couverture, écrivit en « Réponse à M. Mommsen, professeur à Berlin », au début de la guerre franco-allemande, cette déformation du principe des nationalités est exposée avec une clarté parfaite. Cf. également E. Lavisse, *Vue générale...*, p. 215. Voir aux *Annexes.*

Depuis longtemps l'Allemagne savait quelle blessure elle voulait faire; depuis longtemps elle visait, sans se cacher.

Déjà, au temps où l'on combinait plus légèrement les échanges territoriaux, le regret allemand s'était parfois manifesté. Au début du dix-huitième siècle, les mêmes princes qui avaient si volontiers abandonné les Trois-Évêchés et l'Alsace à la France pour obtenir sa protection contre la maison d'Autriche, auraient profité non moins volontiers des malheurs du Grand Roi déclinant pour reprendre ce qu'ils avaient donné : en 1709, la Diète réclama la Lorraine, l'Alsace, les Trois-Évêchés, et la Franche-Comté. Tentatives analogues plus tard, déguisées ou avouées, devinées, niées, au cours des jeux diplomatiques où se complaisaient les gouvernements de Joseph II, de Frédéric II et de Louis XV : Frédéric II en parle, — et les désapprouve, — parce qu'à ce moment l'ambition de l'Autriche pouvait porter ombrage au roi de Prusse : « ... Toutes ces acquisitions auraient formé comme une galerie qui, de Vienne, en s'agençant les unes aux autres, la conduisait jusqu'aux bords du Rhin, où l'Alsace... pouvait être répétée, ce qui menait enfin à cette Lorraine, qui naguère avait été le domaine des ancêtres de Joseph. » (1) Par contre, au début de la Révolution française, ce sont les agents de la Prusse qui engagent les princes possessionnés à réclamer la réunion de l'Alsace à l'Empire. Puis, à plusieurs reprises, dans le bouleversement des guerres révolutionnaires, l'empereur se reprit à espé-

---

(1) Frédéric II, *Œuvres Historiques*, édit. Preuss, tome VI, p. 70 et 123, cité par L. Ehrard, *Quest. d'Als.-Lorr. et Frédéric-le-Grand*, p. 5.

rer : en entrant sur le territoire de la France, les alliés de 1792 comptaient bien, s'ils ne réussissaient pas à sauver le roi, emporter quelque chose du royaume ; et, en 1794, si l'Alsace et la Lorraine furent préservées, ce ne fut, déjà, qu'à cause de la Pologne, et parce que la préoccupation de l'est vint à temps détourner de l'ouest l'attention impériale : pour s'assurer une compensation en rapport avec les parts prises par la Prusse et la Russie sur la Pologne, l'empereur aurait voulu que la frontière allemande occidentale fût portée jusqu'à la Somme et la Meuse. Ainsi, princes protestants ou empereur catholique, Prusse ou Autriche, à tour de rôle s'efforçaient de revenir sur le passé. Mais ce n'étaient guère, jusqu'ici, que jeux de princes.

Lorsque, Napoléon vaincu et la France envahie, les négociations s'ouvrirent, l'Alsace fut très menacée, l'Alsace d'abord et surtout, mais aussi la Lorraine avec l'Alsace. L'ardent poète Arndt avait, en 1813, donné le signal ; dans sa brochure : *Der Rhein, Deutschlands Strom, nicht Deutschlands Grenze*, (1) il réclamait pour l'Allemagne, non seulement ce que les Français avaient occupé, des rives du Rhin, à droite et à gauche, depuis la Révolution, mais encore ce qui leur en appartenait, même avant 1789 : l'Alsace ; et non pas seulement des rives du Rhin, mais aussi de celles de la Moselle, de la Meuse, de la Sarre. Les formules de Arndt eurent un écho formidable dans tout le pays : 1813, c'est l'année de Leipzig ; chaque Allemand frémit jusqu'au fond de son âme de l'effort commun vers l'indé-

(1) « Le Rhin, fleuve de l'Allemagne, non frontière de l'Allemagne. »

pendance et sent que la lutte ne sera pas vaine. Brochures *(Le Rhin est-il la frontière naturelle et sûre de l'Allemagne?)*, poésies *(La Frontière*, de Frédéric Stolberg), articles de journaux *(Feuilles allemandes, Mercure rhénan)* se multiplièrent, donnant le même mot d'ordre, poussant le même cri, reprenant ces idées, les amplifiant avec éloquence, revendiquant l'Alsace, la Lorraine, et le Luxembourg, et les Pays-Bas, et la Franche-Comté, tout « l'héritage de Habsbourg et de Bourgogne », comme disait Arndt ; l'Alsace et la Lorraine « arrachées à l'Empire, *avulsa imperio* », disait Gagern ; « la vieille frontière allemande et ses forteresses d'Alsace et de Lorraine », lisait-on dans le *Mercure rhénan ;* toute la rive gauche du Rhin, à réunir en un royaume de Bourgogne, dans les *Feuilles allemandes.* Naturellement, les idées de ces écrivains se retrouvent chez les princes et les chefs d'armée : le fils du grand-duc de Bade refuse d'aller à Strasbourg « en voyageur », c'est « à la tête de ses troupes » qu'il y devrait entrer ; le roi de Wurtemberg veut l'Alsace pour lui, ou, à défaut de l'Alsace, Montbéliard ; les généraux prussiens demandent, de leur côté, l'un l'Alsace et la Lorraine comme remparts à l'Allemagne, l'autre au moins Strasbourg et Landau comme garanties, et Blücher, recevant le conseil municipal de Nancy, souhaite bonnement de ramener aux Lorrains l'heureux temps « dont jouirent leurs ancêtres sous le gouvernement paternel des anciens ducs ». (1)

Heureusement, les alliés craignirent de rendre la tâche trop difficile aux Bourbons, si, les ramenant dans leurs fourgons, ils se faisaient encore, pour prix

(1) Cf. A. Chuquet, *Alsace en 1814*, p. 347 sqq.

de ce voyage impopulaire, céder une ou deux provinces françaises. En outre, « les alliés », — ce ne fut souvent qu'une expression diplomatique : on discutait entre soi, on s'épiait les uns les autres ; or, le tsar Alexandre voulait, de son duché de Varsovie (formé par Napoléon des Pologines « prussienne » et « autrichienne »), faire un royaume indépendant, mais dont il serait roi ; pour la dédommager de sa Pologne perdue, il donnerait à l'Autriche l'Alsace ; mais, pour l'Autriche, l'Alsace était bien loin, et constituerait, par sa position entre France et Allemagne, une permanente occasion de conflit dangereuse pour tout le monde ; d'ailleurs Metternich ne voulait à aucun prix laisser à la Russie les parties de la Pologne « autrichienne » qu'il avait fallu livrer à Napoléon ; Autriche et Prusse s'engagèrent donc, pour entraver l'ambition russe, à ne pas permettre qu'aucune des puissances s'agrandît aux dépens de la France telle qu'elle était au 1er janvier 1792. Et voilà comment les pertes de la France sur sa frontière de l'est furent limitées comme on l'a vu plus haut, (1) — et différées les espérances allemandes.

Différées seulement. Lorsqu'en 1840 l'ambitieuse agitation du pacha d'Égypte Méhémet-Ali faillit provoquer une conflagration européenne, sous les inquiétudes que provoqua en Allemagne l'attitude de fierté combative de Thiers, d'Armand Carrel, d'Edgar Quinet, du *Temps*, du *National*, des *Débats*, toujours apparaissait le même regret et le même désir. On en voulait aux princes et aux diplomates de 1815 d'avoir laissé échapper la proie. Après le grand succès du « Rhin allemand » de Becker,

(1) P. 43.

le vieil Arndt chantait à son tour : « Approche, ma chère Allemagne, unie et hardie! — ... Nous allons vous entretenir — De ce que la flatterie et la ruse vous ont acquis, — De Strasbourg et de Metz et de la Lorraine : — Vous devrez payer, vous devrez restituer!... » Dans une poésie manuscrite qu'on trouva sur la table du prince de Prusse, le futur empereur Guillaume Ier, il y avait ces vers : « Le Rhin doit redevenir — Dans tout son parcours — Le bien des pays allemands! — Déployez votre bannière! — Et toi, peuple des Vosges — Et de la forêt des Ardennes, — Nous voulons te délivrer — Du joug de l'imposteur étranger — ... — Afin qu'un jour tes enfants — Puissent être Allemands — Et fêter les vainqueurs — De leurs pères! » (1) Et, en 1841, quoique les craintes nées de l'incident de 1840 fussent apaisées, le futur maréchal de Moltke fit dans une revue allemande la théorie des droits de l'Allemagne sur l'Alsace et la Lorraine, menaçant la France de la juste colère de l'Allemagne qui tirerait son épée du fourreau si jamais la France déchirait les traités de 1814-1815, — et qui ne l'y remettrait pas, cette fois, avant d'avoir exercé tout son droit et exigé le complet paiement de la dette française. (2)

Enfin, à mesure que l'Allemagne sentait croître sa confiance en elle, les temps apparurent plus proches, la lointaine attente plus sûre de réaliser son objet; et il ne fut pas toujours besoin d'incidents notoires dans les relations internationales pour provoquer la manifestation du sentiment germanique. Polémiques de journa-

---

(1) G. Raphaël, *Rhin allemand*, p. 62-63.
(2) J. Heimveh, *Triple-All. et Als.-Lorr.*, p. 12.

listes, vues politiques de souverains, conversations de professeurs, cartels d'étudiants : plus d'un mot fut prononcé alors, qui aurait dû retentir en avertissement plus efficace. — A la fin de 1846, un publiciste allemand, Ch. Biedermann, avait osé s'étonner qu'on parlât tant, parmi les Allemands, « du vif penchant qui attire l'Alsacien vers l'Allemagne; de ses regrets, du malaise qu'il éprouve de n'être plus avec nous... » Croit-on, ajoutait-il, que l'Alsace renoncerait « volontairement à la France qui lui assure déjà tout ce que le mouvement des esprits veut encore conquérir ailleurs?... » Immédiatement, les journaux officieux allemands protestèrent, et l'un d'eux, faisant, comme on dit, d'une pierre deux coups, ne craignit pas de comparer l'Alsace et la Lorraine à la Pologne, de prétendre qu'elles n'étaient pas plus légitimement acquises à la France, que la ville de Cracovie à l'Autriche. (1) En 1856, le roi de Wurtemberg disait à M. de Bismarck :

Il nous faut Strasbourg. Tant que Strasbourg sera une porte de sortie pour une nation puissamment armée, je craindrai que mon pays ne soit envahi par l'étranger avant que la Confédération ne vienne à mon secours. Le nœud est à Strasbourg. Tant que cette place ne sera pas allemande, elle empêchera l'Allemagne du Sud de se livrer à la vie politique nationale allemande. (2)

En 1861, Kirschleger, le célèbre botaniste, professeur à la Faculté de médecine de Strasbourg, assistant à un congrès de naturalistes, à Spire, des convives allemands lui parlèrent du retour de l'Alsace à la Confédération,

(1) Ch. Staehling, *Strasb. et l'Als.*, t. I, p. 279.
(2) A. de Rappolstein, *Als.-Lorr.*, p. 9.

et il dut, pour couper court à leur insistance, répondre sur le mode énergique : « Vous devriez au moins nous demander si nous avons quelque envie de revenir à vous... Nous voulons rester Français. » (1) Un peu plus tard, lorsque l'affaire du Luxembourg échauffa les esprits des deux côtés de la frontière, les étudiants de Strasbourg envoyèrent une adresse aux étudiants allemands :

De guerre, nous n'en voulons pas; de haine nationale, nous n'en connaissons pas. Sans doute, si la guerre était inévitable, nous ne marchanderions pas nos sacrifices à la France; mais aujourd'hui qu'il en est temps encore, nous venons vous tendre la main et vous demander votre concours, pour défendre dans nos deux pays la cause de la paix et de la liberté... Unissez l'Allemagne, mais par la liberté et pour le progrès; c'est dans le même esprit que, nous aussi, nous accomplirons notre tâche... (2)

A cet appel, d'un sentiment très élevé et d'un ton très digne, les membres de la *Burschenschaft* de Berlin, « c'est-à-dire du parti démocratique de la jeunesse des Universités allemandes », (3) répondirent par cette affirmation hautaine de la nécessité du retour à l'Allemagne :

Les renégats et les transfuges sont détestés par tout le monde, et vous ne sauriez faire exception... A une époque où les petites nations, les Grecs, les Roumains, les Serbes, les Slaves se réveillent de leur torpeur et se souviennent de leur nationalité, vous, Alsaciens et Lorrains, vous ne sauriez persister dans votre apathie... Quoi ! vous voudriez renier votre nationalité !... marcher contre l'Allemagne,

---

(1) Ch. Staehling, *Strasb. et l'Als.*, t. II, p. 113.
(2) *L'Industriel Alsacien* (Mulhouse), 7 mai 1867.
(3) A. Schneegans, dans *Courrier du Bas-Rhin* (Strasbourg), 19 mai 1867 : « L'histoire de la Burschenschaft est le noyau de l'histoire du mouvement national et libéral en Allemagne. »

notre et votre mère! Quoi! vous voudriez percer le sein de votre *alma mater*?... Quittez votre état de bâtards, étudiants d'Alsace et de Lorraine, redevenez préalablement dans vos cœurs les vrais enfants de la patrie allemande... Alors, nous aussi, quand nous serions victorieux dans la prochaine guerre, ce qui est hors de doute, nous vous presserons fraternellement contre notre forte poitrine. Mais avant, jamais! *Diximus et salvavimus animam.* (1)

— Parallèlement, les petits livres reprenaient leur office. En 1860, une brochure compacte et grave, éditée à Berlin, sans nom d'auteur, sous ce titre simple jusqu'à la brutalité : « Elsass und Lothringen deutsch », (2) avec une épigraphe empruntée à Arndt :

So weit die deutsche Zunge klingt... (3)

et cette majestueuse dédicace :

Dem deutschen Volke gewidmet, (4)

montrait aux Allemands leur devoir. Nous hésitions à souhaiter, à espérer, oui — nous hésitions à vouloir. N'hésitons plus. Notre croyance en un destin meilleur ne repose pas sur notre imagination : elle a pour fondement notre volonté. (5) Des liens très anciens rattachent à nous l'Alsace et la Lorraine. Nous avons failli les reconquérir en 1815 — et la brochure contient quatre chapitres (plus de la moitié de l'ouvrage) sur ces déce-

---

(1) *Impartial du Rhin* (Strasbourg), 19 mai 1867.

(2) *L'Alsace et la Lorraine — allemandes.* Un volume in-8° de 104 pages, Julius Springer, éditeur, Berlin, 1860.

(3) « Aussi loin que résonne la langue allemande... »

(4) « Dédié au peuple allemand ».

(5) « ... Man wagte zu wünschen, zu hoffen, ja — zu wollen... Der Glaube an eine bessere Zukunft... welcher nicht in der Einbildungskraft, sondern in dem Willen gründet... » *(Avant-propos).*

vants traités de Paris. Il dépend de nous qu'elles redeviennent enfin allemandes sur la carte politique de l'Europe. C'est le devoir de la presse, de l'école surtout, de nous y aider, de l'école, où il faut jeter la base de l'œuvre future, réveiller la honte des outrages subis, tourner tous les vœux et toutes les espérances vers un meilleur avenir, qui sera, du même coup, l'unification de l'Allemagne et la reconquête des deux provinces. (1) Et le livre se termine par cette conclusion entraînante : tel l'étendard que le général jette dans les rangs de l'ennemi, telle doit être pour nous la cathédrale de Strasbourg, un gage qui nous appelle à lui, et nous assure que nous reprendrons un jour cette terre allemande. « Das walte Gott! » « Dieu le veuille ! » (2) Dix ans après, quand la guerre éclata, elle fut saluée sur tout le territoire par l'applaudissement des professeurs. D'abord, leur maître à tous, Théodore Mommsen, le grand historien, qui lança, dès le lendemain des premières victoires, ses retentissantes lettres « Aux Italiens », (3) où il proclamait la volonté allemande quant

---

(1) « In den Schulen ist dafür der Grund zu legen, ist die Scham über die erlittene Schmach zu wecken, sind die Wünsche und Hoffnungen einer besseren Zukunft zuzukehren... Alles, was uns der Einheit näher bringt, bringt uns auch der Hoffnung auf Wiedererlangung von Elsass und Lothringen näher... » (P. 101, 103) Cette dernière phrase est soulignée dans le texte.

(2) « Als ein Denkmal deutschen Geistes — ward jüngst gesagt — steht das Strassburger Münster da und blickt hinab auf die widerrechtlich uns entrissene Stadt... Wie der Feldherr die Fahne in die Reihen der Feinde wirft, um mit ihr den Sieg zu gewinnen, so sei für uns das Strassburger Münster ein Unterpfand, dass wir einst dieses deutsche Land wieder erringen. Das walte Gott! »

(3) *Agli Italiani,* par « Teodoro Mommsen », une brochure in-octavo, « Berlino, 30 Agosto 1870 ». Les lettres qui composent ce recueil avaient été insérées d'abord dans deux journaux de Milan, *La Perseveranza,* du 10 août, et *Il Secolo,* du 20 août 1870. La première de ces lettres porte la date du 23 juillet.

à l'Alsace et à la Lorraine. Et de nombreux échos répétèrent sa parole, dans toute l'Allemagne : « L'Alsace — province allemande », par Wilhelm Maurenbrecher, professeur d'histoire à l'Université de Kœnigsberg, « L'Alsace et la Lorraine », conférence faite à Paderborn, par le docteur Bernhard Werneke, professeur au Gymnase, « La reprise de l'Alsace et de la Lorraine », publiée à Hanovre, par le docteur Georg Hoyns, « L'Alsace et la Lorraine et leur retour à l'Allemagne », publiée à Leipzig, par le professeur docteur Adolph Wagner. (1)

De toutes ces brochures la même ardeur éclatait, de toutes partait le même geste : il faut que l'Alsace et la Lorraine soient à nous. La guerre de 1866 a mis la Prusse à la tête de l'Allemagne; celle de 1870 va mettre l'Allemagne à la tête de l'Europe. L'étoile de l'Allemagne monte à l'horizon, l'empereur Barberousse est réveillé, et

---

(1) « Elsass eine deutsche Provinz », von Wilhelm Maurenbrecher, ordentlicher Professor der Geschichte an der Universität Kœnigsberg, — datée de Kœnigsberg, 28 août 1870 (Leipzig, W. Weber, 1870) : « Elsass und Lothringen », ein Vortrag gehalten im « Wissenschaftlichen Verein » zu Paderborn am 30 November 1870 von Doct. Bernhard Werneke, Oberlehrer am Gymnasium zu Paderborn (Münster, Ad. Russell, 1871) : « Die Zurücknahme von Elsass und Lothringen », ein Wort über den Karakter der Franzosen und seine Entwickelung an die Gegner jener Zurücknahme, von Doct. Georg Hoyns (Hanovre, Schmorl et von Seefeld, 1870) : « Elsass und Lothringen und ihre Wiedergewinnung für Deutschland », von Prof. Doct. Adolph Wagner (Leipzig, Duncker et Humblot, 1870). Sur la couverture de cette dernière brochure sont annoncées, entre autres publications : *Histoire de l'Etat prussien sous les Hohenzollern, La Guerre de l'Indépendance (1813-1814), Théorie de la grande guerre*, une « carte spéciale de l'Alsace et de la Lorraine d'après leur délimitation nouvelle depuis l'occupation allemande » et une « carte historique de l'Alsace et de la Lorraine pour l'étude des modifications territoriales aux dix-septième et dix-huitième siècles ».

les corbeaux ne volent plus autour de sa montagne. (1) Notre joie est grande; notre victoire sera complète. Quel en doit être le prix? Cette fois, nous aurons le bonheur d'entrer dans Paris seuls, sans alliés, et nous nous paierons nous-mêmes. (2) Ce qu'il nous faut, c'est, sinon la Franche-Comté et Montbéliard, (3) en tous cas l'Alsace et la « Lorraine allemande », avec Metz, quoique Metz soit « à deux milles de la frontière linguistique ». (4) L'Europe, d'ailleurs, ne protestera pas. A nous de nous couvrir, après le triomphe, d'une solide organisation militaire. Et n'allons pas accepter qu'on neutralise l'Alsace et la Lorraine! Nous n'avons déjà que trop permis de neutralisations, à notre détriment. L'Alsace et la Lorraine doivent être incorporées à un État sain et vigoureux, à l'Allemagne, à la Prusse marchant en tête de l'Allemagne impériale. (5) « Das walte Gott! »

---

(1) « Wie das Jahr 1866 die deutschen Verhältnisse umgestaltete und Preussen an die Spitze Deutschlands stellte, so wird das Jahr 1870 die europäischen Verhältnisse umgestalten und Deutschland an die Spitze Europa's stellen. Frankreichs Stern sinkt, seine *prépondérance* ist vernichtet; Deutschlands Stern steigt, Kaiser Barbarossa ist erwacht, und nicht mehr fliegen die Raben um den Berg,... » (Werneke)

(2) « Wir haben das Glück gehabt, von keinem Allierten auf dem Siegesmarsche nach Paris begleitet zu sein. » (Maurenbrecher)

(3) Franz von Löher *(Abrechnung mit Frankreich)*, cité par Gustav Meyer — voir plus bas — demande l'Artois, Dunkerque et Lille avec les Flandres, le Luxembourg français (?), le comté de Montbéliard, et quelques colonies d'outre-mer : « Artois, Dünkirchen mit dem vlämischen, Lille mit dem wallonischen Flandern, das *französische* Luxemburg und die burgundische Freigrafschaft Mümpelgard ... und einige kleine überseeische Kolonialländer ».

(4) « Metz liegt noch heute nur zwei Meilen von der Sprachgrenze entfernt, was die Germanisirung erleichtern würde. » (Wagner)

(5) « ... Es ist wahrlich genug an der Schwächung, welche wir durch die Abreissung jener drei anderen Staaten bereits erlitten haben... Elsass und Lothringen sollen Theile eines modernen gesunden und kräftigen Staats werden... » (Wagner)

« Dieu le veuille ! » (1) — A peine, de temps en temps, une objection timide, commerciale et intéressée : un négociant de Bielefeld, membre de la Chambre de Commerce, (2) fait remarquer que l'annexion de l'Alsace et de la Lorraine aura pour conséquence d'encombrer le marché allemand, que Rouen, Lille, Roubaix attireront à elles la fabrication alsacienne, qu'on peut veiller à ses intérêts économiques sans manquer de patriotisme (« Demandez à la patriotique province de la Prusse orientale si elle préfère l'annexion de l'Alsace et de la Lorraine à une liberté commerciale plus grande avec la Russie qu'on obtiendrait par le desserrement douanier ? La réponse n'est pas douteuse, et pourtant personne ne doute du patriotisme de la Prusse orientale »), (3) et il s'amuse à rappeler une plaisanterie sur le professeur allemand qui, avec les morceaux de ses vieilles robes de chambre, raccommode les trous de l'édifice du monde. (4)

Et ce long regret territorial s'animait d'une haine tenace, ardente, sainte. Un des leviers qui avaient agi le plus puissamment sur l'âme allemande dans la lutte

---

(1) Sur ces mots se termine la brochure du docteur Wagner, comme — voir plus haut — l' « Elsass und Lothringen deutsch » de 1860.

(2) « Elsass und Lothringen », eine volkswirthschaftliche Studie, von Gustav Meyer, Mitglied der Bielefelder Handelskammer (Bielefeld, Thiele und C°, 1870).

(3) « Man frage die patriotische Provinz Ostpreussen, ob sie die Annexion von Elsass und Lothringen einem durch Beseitigung von Zoll und Grenzsperre bewirkten freien Handelsverkehre mit Russland vorziehe ? Die Antwort darauf kann nicht zweifelhaft sein, und doch wird Niemand an dem Patriotismus der Ostpreussen zweifeln. »

(4) « Mit seinen Nachtmützen und Schlafrockfetzen
Stopft er die Lücken des Weltenbau's. »

contre Napoléon premier, c'était, sous l'inspiration des poètes, des historiens, des philosophes, le souvenir de cette Allemagne ancienne que la Révolution française était venue bouleverser. Or, même si les principes de 1789 n'avaient pas été étrangers à l'émotion nationale de l'Allemagne de 1813, c'était pourtant contre cette Révolution qu'elle se levait, non seulement pour reconquérir son indépendance, et, s'il était possible, les fiefs de l'ancienne Allemagne, mais encore pour mater la nation révolutionnaire; et ainsi sa volonté à travers le siècle, ne fut pas seulement d'indépendance et d'unification, mais aussi de revanche, de châtiment, et de contre-révolution. — Que les Français aient à leur tête un Robespierre ou un Napoléon, un Rochefort ou un Jules Favre, un Thiers ou un Guizot, un consul ou un empereur, un roi héréditaire ou un souverain élu par le peuple, il n'y a guère de différence : turbulents, révolutionnaires ils sont toujours, et incapables de respecter la liberté des autres. (1) Ce n'est pas Napoléon qui est notre ennemi, c'est la France, le peuple français : ennemi héréditaire, « Erbfeind », expression « inconnue à toutes les autres langues, » dit Lichtenberger, (2) et « que l'Allemagne peut revendiquer le triste honneur d'avoir forgée » à

---

(1) « *Rerum novarum semper studiosi*, so waren sie seit zwei Jahrtausenden. Ein Robespierre oder Napoleon, ein Rochefort oder Jules Favre, ein Thiers oder Guizot, ein Consul oder Kaiser, ein legitimer Erbkönig oder ein volkssouveräner Wahlkönig an ihrer Spitze, — das macht nach der bisherigen Erfahrung verzweifelt wenig Unterschied. Der Freiheit, weil der politischen Selbstbeherrschung und des Rechtsgefühl gegen andre wird dieses Volk vermuthlich immer unfähig bleiben... Unser Feind ist Frankreich, ist das französische Volk, nicht Napoleon... » *(Elsass und Lothringen,* von Prof. Doct. Ad. Wagner)

(2) F. Lichtenberger, *Protest. et guerre de 1870.*

notre adresse. Le poète Stolberg, à l'heure de Leipzig, honnissait déjà « le frivole voisin »; (1) et le général Scharnhorst, en 1840, déclarait que « la France représente le principe de l'immoralité »; si elle n'est pas anéantie, c'est qu' « il n'y aurait plus de Dieu au ciel ». (2) « Nation d'enfants », dit maintenant la *Gazette Nationale,* qui « aime la guerre comme une chasse », et qui est « si frivole, si frivole, qu'elle ne peut pas avoir une seule idée sérieuse » *(so frivol, so frivol, dass es keinen ernsten Gedanken mehr ausdenken kann):* (3) « peuple gravement malade de la lèpre du péché, dit le pasteur Schrœder, et qui a perdu la conscience de son meilleur moi par l'esprit de l'impiété, de l'indiscipline et de l'impudeur »; (4) « l'inanité et la pourriture de cette nation hideusement dégénérée », dira-t-on aux soldats pour les encourager; (5) « l'esprit révolutionnaire, miasme qui empeste toute la France et qui a son siège à Paris », tandis qu'heureusement « le sens monarchique des peuples de race germanique les préserve des convulsions épileptiques dans lesquelles se débattent les races latines »; (6) « la France ne connaît pas de plus grands souvenirs que ceux de la Révolution française, cette catastrophe pleine de sang et de honte »; (7)

---

(1) Cité par A. Chuquet, *Alsace en 1814,* p. 351.

(2) Cité par Denis, *Allemagne 1810-1852,* p. 220.

(3) *Nationalzeitung,* 1871 : cité par F. Lichtenberger, *ibid.*

(4) *Schicksale der Protestanten in Frankreich und drohende Gefahren,* par Schrœder, docteur en théologie et philosophie, prédicateur de la Cour, 1871 *(Id., ibid.)*

(5) *Weihnachtsgrüss an die Württembergischen Krieger in Frankreich, 1870.* « Salut de Noël aux guerriers wurtembergeois en France » *(Id., ibid.)*

(6) *Neue Evangelische Kirchenzeitung,* 1870, 1871 ; cités par F. Lichtenberger, *ibid.*

(7) *Neue Evangelische Kirchenzeitung (Id., ibid.)*

Dieu va lui infliger l'épreuve du fer et du feu; (1) « cette guerre est un jugement de Dieu » (2)... Le 19 juillet 1870, avant la réunion où le Reichstag entendit le roi faire appel solennellement à l'Allemagne entière et le chancelier donner lecture de la déclaration de guerre que le chargé d'affaires de France venait de lui remettre, le prédicateur Hoffmann, développant devant Guillaume et les députés, le verset du psalmiste : « Avec Dieu, nous voulons accomplir des exploits », s'écria que la Prusse allait combattre « pour la moralité du monde ». (3)

L'Allemagne avait assez tendu sa volonté; l'heure était venue de passer à l'acte; elle agit implacablement.

---

(1) *Id., ibid.*
(2) Doct. Fabri, *Brief an Hrn. Dieterlen (Id., ibid.)*
(3) Cité par Albert Sorel, *Hist. diplom. de la guerre fr.-all.*, t. I, p. 203.

III

LE FAIT DE 1871

III

LE FAIT DE 1871

La Prusse, à la tête de la Confédération du Nord, ayant besoin d'une guerre pour entraîner les États du Sud et réaliser l'unité allemande contre quelqu'un; (1) Napoléon III affaibli, inquiet, son entourage désireux peut-être d'un dérivatif aux difficultés de la politique intérieure; la vacance du trône d'Espagne; la candidature d'un prince de Hohenzollern, parent du roi de Prusse; l'émotion ressentie en France, par crainte d'être pris un jour entre les deux branches cousines; l'incident presque réglé; puis l'ambassadeur de France, Benedetti, allant voir le roi Guillaume, aux eaux d'Ems, lui demander une approbation de ce désistement, non plus seulement pour le présent, mais pour l'avenir même; la réponse du roi : que son approbation a été donnée entière et sans réserve, et qu'il n'y a pas

(1) Moltke dit au Reichstag, le 14 avril 1874, que si l'Allemagne avait fait pacifiquement et plus tôt son unité, la guerre avec la France n'aurait sans doute pas éclaté. (Cf. J. Heimweh, *Triple Alliance et Als.-Lorr.*, p. 37.)

lieu d'entrer dans de nouvelles négociations à ce sujet; Bismarck s'emparant en maître de l'affaire pour en télégraphier le récit aux représentants de la Confédération et à la presse, dans un style condensé et brutal qui faisait d'un embarras diplomatique un outrage national; la responsabilité de la guerre habilement transférée ainsi à la France, « avec l'aide de Dieu et du télégraphe »; (1) l'Alsace, la Lorraine, la France envahies : des villages alsaciens, Wœrth, Frœschwiller, Reichshoffen, Morsbronn, inconnus le 5 août 1870, tristement immortels depuis le 6; l'armée de Mac-Mahon précipitant sa retraite jusqu'à Châlons; Napoléon III prisonnier à Sedan le 1er septembre et la République proclamée à Paris le 4; Strasbourg investie pendant sept semaines, bombardée de 193.000 projectiles — près de 300 à l'heure — obligée de capituler le 27 septembre, malgré le courage de sa garnison, trop faible, des habitants, du général Uhrich, gouverneur, du Docteur Küss, maire, du généreux Edmond Valentin qui, nommé préfet du Bas-Rhin par le gouvernement du 4-Septembre, venait de rejoindre son poste à travers les lignes ennemies, le canal, les remparts sous le feu, en d'héroïques aventures où le soutenait son ardente confiance dans la République — la libératrice de 1792! — Metz livrée; Belfort résistant pendant cent trois jours et Bitche huit mois; Paris assiégé, le gouvernement de la Défense Nationale détachant une Délégation à Tours, puis à Bordeaux; le roi de Prusse salué empereur d'Allemagne à Versailles, dans le Salon des Glaces du Palais de Louis XIV; l'armistice enfin, les élections, l'Assemblée Nationale

(1) J. Heimweh, *Triple Alliance et Als.-Lorr.*, p. 13.

réunie à Bordeaux, et le traité préliminaire signé le 26 février, (1) à Versailles : ce n'est pas ici le lieu de raconter en détail la douloureuse histoire, et je me contenterai de l'avoir ainsi rappelée : rapide sommaire des faits, qui, de l'ardente revendication allemande, génératrice de la guerre, nous amène jusqu'au dénouement désastreux que fut pour nous la paix.

La visée de l'Allemagne avait été trop précise pour qu'une indemnité satisfît l'orgueil de son triomphe, si énorme, si invraisemblable qu'elle dût être. On dit que sous la Restauration, lors de la discussion sur le « milliard des émigrés », — un seul milliard, — le général Foy se récria, que ce chiffre dépassait l'imagination, qu'il ne s'était pas écoulé un milliard de minutes depuis la naissance du Christ... Cinq milliards! La première fois que, dans leurs pourparlers, le chancelier eut dit son chiffre à Thiers : « Ce sont des militaires qui vous l'ont suggéré, ce ne sont pas des financiers », répondit Thiers, stupéfait de cette légèreté dans le colossal. Et pourtant ce capital de cinq milliards, (2) effroyable,

(1) Voir aux *Annexes*.

(2) Deux « compensations » réduisirent à 4.674.901.600 francs non pas le chiffre de l'indemnité de guerre, mais la somme à verser effectivement. D'une part, en effet, (article 6 des Articles additionnels) le gouvernement allemand racheta pour 325.000.000 de francs la partie de la concession des chemins de fer de l'Est qui se trouvait comprise dans le territoire cédé, et ces 325.000.000 furent défalqués des cinq milliards — à charge pour le gouvernement français, qui ne pouvait céder ce qui ne lui appartenait pas, de régler ensuite avec la Compagnie de l'Est : ce qu'il fit en lui reversant ces 325.000.000 de francs sous la forme d'une annuité de 20.500.000 francs (a lui servir jusqu'en 1954, date finale de la concession). D'autre part, la convention d'armistice avait stipulé le paiement par la Ville de Paris, dans les quinze jours, d'une contribution de guerre de 200.000.000 de francs, payables en numéraire, billets de la Banque de France, lettres de change sur Londres et Berlin, un compte devant être établi ultérieurement, avec décompte des intérêts

fantastique, — payable par échelons sans doute, — s'augmentait encore — pour cette raison même — d'un intérêt de 5 pour cent à payer sur les trois derniers milliards, depuis le 2 mars 1871 jusqu'aux dates auxquelles leur paiement s'échelonnait : soit 315.359.073 francs d'intérêts; et ce total de 5.315.359.073 francs, net pour l'Allemagne, s'alourdissait pour la France de suppléments interminables : ces 5.315.359.073 francs, c'était, en plus, les frais des emprunts destinés à en rendre le paiement possible, soit plus de 600 millions; — et dix millions encore parce que, le paiement étant à effectuer suivant des modes strictement définis, (1) les frais de l'achat des valeurs sur le marché européen et de leur conversion en valeurs présentables à l'Allemagne, furent supportés par la France; — et 320 millions encore pour frais d'entretien des troupes allemandes occupant le territoire jusqu'à la libération pécuniaire définitive, les départs étant échelonnés selon les échéances, et rigoureusement, avec méfiance, hommes contre espèces; (2) — et aussi 856 millions d'indemnités aux

---

du papier sur Berlin et sur Londres, des frais de timbre à l'étranger, etc. : d'où un solde créditeur, en faveur de Paris, de 98.400 francs, que l'Allemagne ne lui paya pas, mais défalqua également des cinq milliards, l'Etat français en devenant débiteur vis-à-vis de la Ville aux lieu et place de l'Allemagne. Voir A. Villefort, *Recueil des traités*.

(1) Or ou argent, billets de la Banque d'Angleterre, de la Banque de Prusse, de la Banque royale des Pays-Bas, de la Banque nationale de Belgique, billets à ordre ou lettres de change négociables de premier ordre, valeur comptant sur ces mêmes pays, les lettres de change domiciliées autre part qu'en Allemagne ne devant passer en compte que pour le produit net de leur réalisation. On n'accepta, et par une convention spéciale, que 125 millions en billets de la Banque de France.

(2) G. May, *Occup. du territ.*, p. 11-14 : « ... Le premier versement sur l'indemnité était d'un demi-milliard... Pour cette fois, on nous avait admis à nous libérer en billets de la Banque

départements, aux communes et aux particuliers; et 7 millions d'indemnités aux compagnies de chemins de fer (autres que celle de l'Est); et 2 milliards pour la reconstitution du matériel militaire et naval; et les travaux publics qui s'imposeraient comme une conséquence du traité : par exemple, la grande artère navigable, formée par les canaux de la Marne au Rhin et du Rhône au Rhin, se trouvant coupée par la nouvelle frontière, il faudrait rattacher ensemble les deux tronçons restés français : d'où 65 millions pour la canalisation de la Meuse et son raccordement avec le canal de la Marne au Rhin, 2 millions pour la canalisation de la Moselle, 22 millions pour le raccordement du canal du Rhône au Rhin avec le canal de l'Est; — et d'autres millions encore, et d'autres dizaines de millions, jusqu'à ce qu'en fin de compte le chiffre de cinq milliards s'évaluât au triple. (1) Mais, qu'il fût cinq au

---

de France, jusqu'à concurrence de 125 millions. Le surplus, 375 millions, devait être payé en valeurs libératoires qui furent, en effet, remises en traites sur des banques allemandes ou anglaises. Ce paiement, effectué dans les débuts de juillet, devait nous procurer l'évacuation de l'Eure, de la Seine-Inférieure et de la Somme. Les agents du Trésor allemand avaient mission de recevoir à Strasbourg les espèces résultant de l'encaissement de ces traites. Or, ils soutenaient que le comptage du numéraire avait seul la vertu libératoire. De la sorte, le paiement intégral ne devait dater que du jour où, comme ils disaient, « le paiement aurait été reconnu ». Or, ce comptage et cette vérification demandaient du temps... L'Allemagne n'avait aucun intérêt à se presser dans ses mouvements et à rapatrier ses troupes. C'était le Trésor français qui payait les frais d'entretien de l'armée occupante. Chaque journée de retard était un bénéfice net pour le Trésor allemand... Il a fallu en passer sur ce point, comme sur tant d'autres, par les exigences tracassières d'une bureaucratie intransigeante et pointilleuse. »

(1) Tous ces chiffres sont pris dans les documents publiés par Villefort, *Recueil des traités*.

crédit de l'Allemagne ou quinze au débit de la France, ce n'était que de l'argent : l'argent paierait à l'Allemagne, même avec bénéfice, ce que la guerre lui avait coûté, mais ce n'est pas pour cela qu'elle l'avait faite.

Il lui fallait une frontière nouvelle du côté de la France : le liséré vert tracé sur « les deux exemplaires conformes de la carte du territoire formant le gouvernement général d'Alsace publiée à Berlin en septembre 1870 ». Le département du Bas-Rhin, celui du Haut-Rhin, la plus grande partie de la Moselle, le tiers de la Meurthe, et deux cantons des Vosges, seraient désormais allemands, quelle que fût la volonté des Alsaciens et des Lorrains.

En vain cette volonté se manifesta-t-elle, énergiquement, contre une violation du droit qu'on n'aurait pas crue possible à la fin du dix-neuvième siècle. Ce n'était plus, comme deux cents ans plus tôt, une Alsace « à l'abandon » qu'on avait fini de détacher d'une Allemagne « en anarchie », (1) avec le concours d'une partie de cette Allemagne même, sans que l'Europe s'en aperçût, et sans que personne la pleurât. Maintenant il y avait des patries, et des « âmes de peuples »... (2)

Dès le 17 février 1871, avant l'ouverture officielle des négociations, Keller, député du Haut-Rhin, apporta à l'Assemblée Nationale, au nom de ses collègues des départements menacés, la protestation de l'Alsace et de la Lorraine, (3) déclaration éloquente et nette

---

(1) E. Lavisse, *Quest. d'Als.*, p. 5.
(2) *Id.*, *Vue générale...*, p. 215. Voir aux *Annexes*.
(3) Voir aux *Annexes*.

qu'avait rédigée Gambetta, triple affirmation solennelle, que « l'Alsace et la Lorraine ne veulent pas être aliénées », que « la France ne peut consentir ni signer la cession de la Lorraine et de l'Alsace », que « l'Europe ne peut permettre ni ratifier l'abandon de l'Alsace et de la Lorraine ». Une proposition suivait, dans les formes parlementaires :

Les soussignés, représentants à l'Assemblée Nationale, déposent sur le bureau de la Chambre la proposition suivante :

L'Assemblée Nationale prend en considération la déclaration unanime des députés du Bas-Rhin, du Haut-Rhin, de la Moselle, de la Meurthe et des Vosges.

Proposition que Keller soutint, brièvement, mais avec fermeté : « il s'agit de notre honneur, il s'agit de notre unité nationale... », cette déclaration doit être un « élément sérieux » des négociations, « puisqu'elle est l'expression de la volonté des populations, et qu'au temps où nous sommes, en pleine civilisation, il ne saurait être question de disposer des peuples sans leur assentiment ». Malheureusement, la France était trop vaincue : si Gambetta, qui représentait la guerre à outrance, était l'élu de neuf départements (parmi lesquels — fait significatif — le Bas-Rhin, le Haut-Rhin, la Meurthe et la Moselle), c'est vingt-neuf départements qui avaient donné leurs voix à Thiers, représentant de la paix. Aussi, le député du Haut-Rhin étant descendu de la tribune, et lorsque Thiers eut demandé à l'Assemblée d'agir logiquement avec elle-même, de ne pas voter, si elle se disposait à souscrire un traité de paix, une motion qui impliquait la continuation de la guerre,

la commission chargée d'examiner la proposition remplaça le texte Keller par celui-ci, laudatif, mais fuyant, qui le trahissait en le traduisant :

L'Assemblée Nationale, accueillant avec la plus vive sympathie la déclaration de M. Keller et de ses collègues, s'en remet à la sagesse et au patriotisme des négociateurs.

Muni de ce « blanc-seing » (le mot est de Rochefort, qui accueillit par cette interpellation la lecture de la motion nouvelle), Thiers quitta Bordeaux pour la négociation définitive des préliminaires de paix à Versailles. Bismarck pouvait se montrer intraitable : le vote sur la proposition Keller lui avait découvert complètement les dispositions pacifiques de l'Assemblée de Bordeaux. Le 26 février, signatures : Thiers et Jules Favre, pour la France, Bismarck, pour l'Allemagne. Heures atroces. Remontant en voiture, Thiers, « immobile et comme foudroyé », « succombait à son émotion »; « de Versailles à Paris, ses yeux ne cessèrent de se mouiller de larmes, qu'il essuyait sans dire un mot ». (1) Le 28, il était de retour à Bordeaux, donnait aussitôt lecture du projet de loi destiné à ratifier sa signature. Et le 1er mars, à midi et demi, s'ouvrit la triste séance de la ratification.

D'abord, Scheurer-Kestner, Floquet, Tirard, Keller, Claude (de la Meurthe), déposèrent de nombreuses pétitions d'Alsaciens et de Lorrains qui protestaient d'avance contre une séparation. Puis, Edgar Quinet, gravement, dit les raisons profondes pour lesquelles

(1) J. Favre, *Gouvernement de la Défense Nationale*, tome III, p. 118, cité par Hanotaux, *Hist. contemp.*, t. I, p. 120.

l'Assemblée ne devait pas donner, par son vote, au triomphe de la force une apparence de droit :

Jusqu'ici les conquérants se contentaient de mettre la main sur un territoire, de s'en emparer par la force. Ils le gardaient s'ils le pouvaient. C'était le droit de la guerre. Aujourd'hui, les prétentions de la Prusse sont toutes nouvelles. Après avoir saisi l'Alsace et la Lorraine, elle prétend faire voter, consacrer cette prise de possession par le suffrage universel... Ici se montre la pensée intime des puissances nouvelles; elles savent que tout ce qui n'est pas fondé sur les principes nouveaux inaugurés par la France est caduc. Faire servir une Assemblée Nationale à démembrer la nation, voilà le dessein de l'ennemi. Ainsi l'esprit féodal se vengerait de nos libres institutions démocratiques en faisant d'elles l'instrument de notre ruine. C'est là la pensée de la Prusse : obliger la France de se mutiler elle-même; faire de la France un peuple tributaire de cinq milliards, à la manière des peuples asservis de l'antiquité : voilà le droit nouveau allemand où se mêle la haine féodale à la haine de race.

Bamberger, « député de la Moselle et Strasbourgeois de naissance », parle du dévouement de l'Alsace, de son avenir si la France l'abandonne, et de l'avenir de la France même :

Strasbourg n'a pas manqué à son devoir, elle s'est laissé écraser. Strasbourg s'est dévouée pour la France, et la France lui dit aujourd'hui : Je suis vaincue, je suis fatiguée. Tu es malheureuse, mais je souffre aussi, je ne puis rien pour toi, je te laisse à la Prusse. Tes enfants deviendront des soldats prussiens qui combattront mes propres enfants... Entre un avenir plein de souffrances et un repos avilissant... [une nation] se prépare à la douleur. C'est ainsi que vous agirez si vous ne voulez pas compromettre à la fois les droits imprescriptibles de la morale et de la justice, de même que vos intérêts les plus vulgaires; si vous ne

voulez pas, surtout, braver le passé de la France, qui vous engage, et le jugement de la postérité, qui vous attend.

Victor Hugo, grandiloquent, donne des lauriers à « Paris combattant » qui « fait l'étonnement du monde », du fer rouge à l'Allemagne qui, elle, « la nation victorieuse », « aura la consigne à l'état de dogme, le sabre fait sceptre, la parole muselée, la pensée garrottée, la conscience agenouillée; pas de tribune! pas de presse! les ténèbres! » tandis que « l'autre, la vaincue, aura la lumière... » L'Allemagne aura aussi deux provinces de plus? Non.

Possession suppose consentement. Est-ce que la Turquie possédait Athènes? Est-ce que l'Autriche possédait Venise? Est-ce que la Russie possède Varsovie?...

Il voit même déjà, la France se redresser un jour, « formidable »,

d'un bond, ressaisir la Lorraine, ressaisir l'Alsace! Est-ce tout? Non! Non! saisir, — écoutez-moi, — saisir Trèves, Mayence, Cologne, Coblentz, toute la rive gauche du Rhin... Et on entendra la France crier : C'est mon tour! Allemagne, me voilà! Suis-je ton ennemie? Non! je suis ta sœur. Je t'ai tout repris, et je te rends tout, à une condition : c'est que nous ne ferons plus qu'un seul peuple, qu'une seule famille, qu'une seule république. Je vais démolir mes forteresses, tu vas démolir les tiennes. Ma vengeance, c'est la fraternité!...

Cette intervention de poète, chantre d'épopées qui furent, rêveur d'idylles qui ne seront pas, émut les Alsaciens; ils interrompirent aux noms de Mayence et de Coblentz, et l'un d'eux, Tachard, député du Haut-

Rhin, protesta dignement, qu'on n'avait que trop prononcé ces noms naguère, que

ces deux noms nous ont perdus, c'est pour eux que nous subissons le triste sort qui nous attend. Eh bien, nous ne voulons plus souffrir pour ce mot et pour cette idée. Nous sommes Français, messieurs, et pour nous il n'y a qu'une patrie, la France, sans laquelle nous ne pouvons pas vivre. Mais nous sommes justes parce que nous sommes Français, et nous ne voulons pas qu'on fasse à autrui ce que nous ne voudrions pas qu'il nous fût fait.

Louis Blanc, avec une netteté et une énergie qui rendaient sa confiance plus impressionnante encore, rappela la grande lutte révolutionnaire. Il faut que la République délivre la Patrie. Les républicains n'ont pas voulu la guerre, guerre politique, guerre déclarée par Napoléon III. Mais ils ont le devoir de la continuer, puisque la Prusse en a fait une guerre contre la nation. La nation! nous n'avons pas le droit de la mutiler. Que l'Europe sache que nous ne pouvons pas faire une chose qui excède notre droit, « arracher la qualité de Français à des Français », — ayons la foi, « cette foi dans la patrie qui sauva, du temps de Jeanne d'Arc, la vieille France monarchique, et qui, plus tard, sous la Convention, sauva la France républicaine ».

Enfin Keller remonta à la tribune : entre le 17 février et le 1er mars, la réalité s'était dressée, et il ne lui restait plus sans doute qu'à ensevelir ses espoirs, les espoirs de l'Alsace et de la Lorraine :

A l'heure solennelle où nous sommes, vous n'attendez pas de moi un discours ; je ne serais pas capable de le faire. Celui qui devrait parler à ma place, — car vous n'avez encore entendu aucun député de l'Alsace, — le maire de Stras-

bourg, le doyen de notre députation, à l'heure où je vous parle, se meurt de douleur et de chagrin; son agonie est le plus éloquent des discours... Ce n'est pas seulement comme Alsacien, c'est comme Français que je souffre;... je viens réclamer ma part de l'honneur français... J'ai tenu, avant de quitter cette enceinte, à protester comme Alsacien et comme Français contre un traité qui, à mes yeux, est une injustice, un mensonge et un déshonneur; et si l'Assemblée devait le ratifier, d'avance j'en appelle à Dieu, vengeur des justes causes, j'en appelle à la postérité qui nous jugera les uns et les autres, j'en appelle à tous les peuples qui ne peuvent pas indéfiniment se laisser vendre comme un vil bétail, j'en appelle enfin même à l'épée de tous les gens de cœur, qui, le plus tôt possible, déchireront ce détestable traité.

Quand tous eurent parlé, ceux-là, et d'autres encore : Brunet, George, Emmanuel Arago, contre lui, Vacherot, Changarnier, Buffet, dans le sens de son opinion, Thiers montra la désorganisation de la France, l'inutilité pratique d'une résistance plus longue; et, lorsque vint l'heure du vote, l'Assemblée, jugeant apparemment avec Vacherot, qui approuvait les principes au nom desquels on devrait continuer la guerre, mais déclarait que le salut n'était que dans la paix, l'Assemblée vota la ratification des préliminaires, par 546 voix contre 107.

Aussitôt le résultat connu, Grosjean, député du Haut-Rhin, qui avait été un des collaborateurs de Denfert-Rochereau dans la défense de Belfort, donna lecture, au nom de ses collègues alsaciens et lorrains, de cette noble, simple et douloureuse protestation contre le droit violé :

Les représentants de l'Alsace et de la Lorraine ont déposé, avant toute négociation de paix, sur le bureau de l'Assemblée Nationale, une déclaration affirmant de la

manière la plus formelle, au nom de ces deux provinces, leur volonté et leur droit de rester françaises.

Livrés, au mépris de toute justice et par un odieux abus de la force, à la domination de l'étranger, nous avons un dernier devoir à remplir.

Nous déclarons encore une fois nul et non avenu un pacte qui dispose de nous sans notre consentement.

La revendication de nos droits reste à jamais ouverte à tous et à chacun dans la forme et dans la mesure que notre conscience nous dictera.

Au moment de quitter cette enceinte où notre dignité ne nous permet plus de siéger, et malgré l'amertume de notre douleur, la pensée suprême que nous trouvons au fond de nos cœurs est une pensée de reconnaissance pour ceux qui, pendant six mois, n'ont pas cessé de nous défendre, et d'inaltérable attachement à la patrie dont nous sommes violemment arrachés.

Nous vous suivrons de nos vœux et nous attendrons, avec une confiance entière dans l'avenir, que la France régénérée reprenne le cours de sa grande destinée.

Vos frères d'Alsace et de Lorraine, séparés en ce moment de la famille commune, conserveront à la France, absente de leurs foyers, une affection filiale, jusqu'au jour où elle viendra y reprendre sa place.

Le sacrifice était consommé.

Les formalités suivirent un cours normal : discussions, à Bruxelles, pour arrêter les termes du traité définitif; signature du traité, à Francfort, le 10 mai ; ratification par l'Assemblée Nationale, à Versailles, le 18.

Pendant ce temps, une opération émouvante se préparait : la réalisation du liséré vert. Aussitôt la mutilation décidée, on s'était occupé des mesures à prendre pour y procéder. Tandis que les plénipotentiaires français et allemands examinaient, à Bruxelles, puis à Francfort, toutes les autres questions, une commission spéciale de délimitation était nommée pour fixer la

frontière nouvelle. (1) La commission commença ses travaux à Bruxelles, les continua à Francfort, et les acheva, jalons en mains, par les monts et par les plaines. Il faut suivre un instant ces hommes, leurs discussions, leur itinéraire, pour savoir comment se fit le territoire d'Alsace-Lorraine, pour pressentir quelles réalités, longuement douloureuses, de sentiment et d'intérêt allaient exprimer ces mots : démembrement du territoire, liens brisés avec la patrie.

M. de Bismarck avait dit, un jour, de la gloire qu'elle n'est pas une valeur cotée en Prusse. (2) Plénipotentiaires et commissaires purent s'en apercevoir rapidement. Et s'il est vrai que les négociations relatives à la capitulation de Paris eussent montré « le marchandage diplomatique » du vainqueur, ce mot d'Albert Sorel, (3) se vérifia encore en ce qui concernait, tout au long de la frontière projetée, les délimitations de terrains, — prises de possession immédiates et escomptes d'intérêts à venir.

---

(1) La commission se composa, du côté français : du général Doutrelaine et du lieutenant-colonel du génie Laussedat, avec un ingénieur des ponts et chaussées, Gustave Renaud, comme adjoint; du côté allemand : du général von Strantz, de l'ingénieur des mines Hauchecorne, et d'un assesseur de régence, Herzog. Par la suite, prirent part également aux travaux de la commission : le capitaine Bouvier, aide de camp du général Doutrelaine, Krafft, ingénieur des ponts et chaussées, le garde du génie Laloy (Français); — le capitaine d'état-major Rhein, le géomètre Hufnagel (Allemands). C'est le lieutenant-colonel Laussedat (plus tard membre de l'Institut et directeur du Conservatoire des Arts-et-Métiers) qui, en fait, le général Doutrelaine étant malade et souvent absent, soutint principalement, du côté français, le poids de la discussion et dirigea jusqu'à la fin le travail des commissaires français. Il a raconté les péripéties de sa mission dans son ouvrage intitulé : *La Délimitation de la frontière franco-allemande*, auquel nous nous sommes souvent reporté au cours de ce chapitre.

(2) Cité par A. Sorel, *Hist. diplom. de la guerre fr.-all.*, t. II, p. 187.

(3) *Ibid.*, t. II, p. 177.

M. Thiers avait bien obtenu, en modification au tracé primitif et général, de conserver Belfort, « la ville et les fortifications de Belfort », dit l'article 1er des préliminaires du 26 février, « avec un rayon qui sera déterminé ultérieurement ». Mais les Allemands ne lâchaient pas Belfort sans demander une petite compensation, d'un autre côté. — D'abord, de Belfort, ils lâchèrent le moins possible : sur « ce rayon qui sera déterminé ultérieurement », la discussion fut longue et vive. Laussedat et les Français soutenaient qu'avec un rayon trop court, la rétrocession de Belfort devenait un leurre ; Belfort enclavé dans un territoire désormais étranger, ne serait plus d'aucune garantie pour la France ; il fallait entendre ce rayon comme le rayon militaire d'une forteresse, équivalent à la portée de l'artillerie : au moins 10 kilomètres. Les Allemands, de leur côté, résistaient, allant même, un jour, jusqu'à s'appuyer malicieusement sur notre loi des servitudes militaires, ce qui aurait limité le rayon à 250 mètres du pied des glacis. On était loin de compte ! On finit par s'entendre, à Francfort, sur 7 à 8 kilomètres. — Ensuite, pour compenser la rétrocession de Belfort, ils demandaient plusieurs villages de la Moselle : Redange, Villerupt, Aumetz, Sainte-Marie-aux-Chênes, Vionville : pour payer le droit de « reporter notre frontière jusqu'à la ligne des Vosges, — dit le vicomte de Meaux dans son rapport à l'Assemblée Nationale pour la ratification du traité (18 mai 1871), (1) — rejoindre ainsi au nord le ballon d'Alsace, et garder sur ce point, avec 6.000 hectares, 27.000 Français de plus », nous abandonnerions

(1) Cf. Villefort, *Recueil des traités*, t. II, p. 93 sqq.

sur notre frontière du Luxembourg « une longueur de 8 à 10 kilomètres, une superficie de 10.000 hectares et une population de 7.000 Français ». C'était un peu plus qu'il ne paraissait : « la perte de terrains miniers d'une incontestable richesse et d'une qualité spéciale, la perte surtout de quelques milliers de Français, qui devaient croire leur sort fixé, et cette perte consentie par suite d'une transaction volontaire avec le vainqueur... » L'humeur joviale d'un des négociateurs français, Pouyer-Quertier, qui plaisait à Bismarck, sauva du moins Villerupt : « ... Je ne vous eusse pas obligé à devenir Français, dit-il au chancelier, et vous me faites Allemand ! — Comment cela ?... Qui vous parle de prendre votre Normandie ?... — La chose est pourtant bien simple : je suis un des principaux actionnaires des forges de Villerupt, et vous voyez bien que, de ce côté, vous me faites Allemand. » Et Villerupt resta français. (1)

Le 18 mai, l'Assemblée adopta les conclusions du rapporteur, et l'échange fut consigné définitivement dans le traité. (2) Sans doute Belfort et son rayon, à cause de l'importance de la ville, de sa situation, de sa courageuse défense, de la victoire diplomatique remportée par Thiers, constituait un avantage intéressant pour nous. Mais la compensation n'était pas mince et les Allemands n'ignoraient pas quelle valeur industrielle avait la région qu'ils prenaient en échange : le principal Allemand de la commission de délimitation était ingénieur des mines ; et ce n'était pas seulement

(1) Laussedat, *Délimit. de la front.*, p. 51.
(2) Voir aux *Annexes* : premier alinéa de l'article 1 du traité définitif.

pour des villages et des habitants qu'ils disputaient, mais pour un sous-sol riche, plein d'avenir monnayable : de fait, l'exploitation du minerai de fer dans cette région d'Aumetz et d'Hayange a considérablement augmenté depuis la guerre, avec toutes les conséquences de l'exploitation prospère : augmentation du chiffre de la population, augmentation du prix des terrains. (1)

D'autres questions restaient encore à régler, réservées d'un commun accord pour le tracé sur le terrain, qui commença dans les premiers jours de juillet.

Ce que fut ce voyage, on le devine aisément : le lieutenant-colonel Laussedat, commissaire français, et Hauchecorne, l'ingénieur des mines, commissaire allemand, allant chacun de son côté, ne se parlant que pour le service, quoique l'Allemand, vainqueur et content, lui, eût fait l'aimable et proposé qu'on voyageât de compagnie. Reconnaissances de bornes déjà existantes (la frontière nouvelle coïncidait souvent avec les anciennes limites de départements), examen des mappes cadastrales, piquetage des sommets, plantations de jalons, — opérations matérielles auxquelles le « sapeur » Laussedat était habitué de longue date, mais sous lesquelles, cette fois, il sentait palpiter les âmes et lutter des intérêts puissants : ce n'était plus de la topographie, c'était de l'humanité. Ce qu'on appelle d'habitude les impressions de voyage, avivait encore la sensibilité du Français. Quand les commissaires arrivèrent à Sainte-Marie-aux-Chênes, un des villages cédés en compensation de Belfort, il n'y avait plus une seule maison debout, pas une pièce où l'on pût trouver un abri :

(1) Cf. Laussedat, *Délimit. de la front.*, p. 208 sqq.

occupée par les troupes pendant la journée de Saint-Privat, Sainte-Marie-aux-Chênes était encore un monceau de décombres; « de rares habitants, raconte le colonel Laussedat, cherchaient dans des ruines les débris de leurs mobiliers. Sur un seuil, une brave femme me demande s'il était vrai que Sainte-Marie-aux-Chênes allait devenir prussienne. Je fus bien obligé de répondre que oui : « Monsieur, fit-elle, j'ai trois enfants, trois fils; ils serviront la France quand même, et, s'il le faut, se feront tuer pour elle. » Plus loin, sur la limite des communes de Beuvillers et de Boulange, tout le monde est présent au rendez-vous, excepté le maire de Boulange, un meunier, solide gaillard, qui finit par apparaître, de loin, se dandinant, interpellé par le commissaire allemand, qui le presse. Le maire ralentit encore. L'Allemand enfle la voix. « Ah ça ! dit le meunier en arrivant, croyez-vous que je sois si pressé de devenir Prussien?... Excusez-moi, mon colonel, de vous avoir fait attendre, mais je suis bien sûr que vous ne m'en voulez pas, vous. » (1)

Sur le terrain donc, les discussions à la manière de Bruxelles et de Francfort recommencèrent, la politique des petites compensations se poursuivit, plus âpre parfois et plus pénible, précisément parce qu'on était sur le terrain même, homme à homme, face à face.

Le bois d'Avril, par exemple, fut très tentant : évalué en tant que forêt à près d'un million de francs et contenant sur toute l'étendue de ses 350 hectares du minerai de fer. Or, la petite commune de Crusnes, voisine de ce bois, et d'où dépendait aussi du minerai, avait été

(1) *Id., ibid.*, p. 100 et 102.

oubliée sur la carte-base, mais, indubitablement, de par sa situation, elle devait rester en territoire français... Pourtant, hameau d'Aumetz, affirmait le commissaire allemand, elle doit suivre le sort d'Aumetz. Assertion inexacte, réplique le commissaire français : Crusnes est commune indépendante depuis cinquante ans. Opposition énergique du Français, qui finit par obtenir gain de cause. Ce qui n'empêcha pas l'Allemand de demander une compensation : le bois d'Avril. Alors les rapports se tendirent, le commissaire français menaça de rompre, s'obstinant à ce qu'il ne fût point question de compensation pour une cession à laquelle l'Allemand n'avait manifestement aucun droit; il l'emporta encore : bataille gagnée, qui conserva à la France une commune de 600 à 700 hectares et de 372 habitants; comme disait M. de Meaux dans son rapport, « quand il s'agit du sol français, quand il s'agit surtout de familles françaises, il n'est pas une chaumière qui ne soit pour nous inappréciable, il n'est pas un effort que, dans notre désastre, nous puissions croire superflu ».

Mais le bois d'Avril restait désirable, et, manqué à propos de Crusnes, il revint en discussion à propos de Moyeuvre. Le fait de Moyeuvre nous offre un premier exemple des bouleversements économiques que le traité contenait en germe. Moyeuvre était le centre d'une puissante industrie métallurgique : les forges de Moyeuvre, Hayange, Stiering-Wendel, appartenant à la famille de Wendel; et leur représentant avait vainement insisté, dans les pourparlers et négociations, à Versailles, à Berlin, à Bruxelles, à Francfort, pour que Moyeuvre restât en France : outre les sentiments des populations, les Wendel insistaient sur le péril qui,

pour une si faible distance de la frontière nouvelle, menacerait cette industrie, — région riche hier, peut-être ruinée demain, si la séparation lui fermait ses anciens débouchés et jetait ses produits sur le marché allemand déjà trop plein. Mais le traité avait été signé sans qu'on tînt compte de cette réclamation, et, après examen des lieux, le bois d'Avril demeura français, Moyeuvre resta acquis aux vainqueurs, et le bois de Neufchef également, — que les Allemands avaient déjà pris en vue de l'échange, au cas où la rétrocession de Moyeuvre serait décidée, et qu'ils ne rendirent point, tout en gardant Moyeuvre.

Deux de ces rectifications de dernière heure furent l'objet de pourparlers particulièrement intéressants : l'une, à Igney-Avricourt, où le chemin de fer Paris-Strasbourg franchit la frontière nouvelle, l'autre, dans la chaîne vosgienne, au-dessous du Donon, par où les Allemands seraient, plus ou moins selon la solution qu'on adopterait, les maîtres des routes vers la France. (1)

Le chemin de fer d'intérêt local d'Avricourt à Blamont et à Cirey servait à amener jusqu'à la grande ligne Paris-Strasbourg (par Avricourt, point de jonction des deux lignes) les expéditions de la manufacture de glaces de Cirey, ainsi que divers produits agricoles, industriels, forestiers de la région; le trafic pouvait même, non seulement s'embrancher sur Paris-Strasbourg, mais se continuer tout droit, au-delà d'Avricourt, par-dessus la grande ligne, jusqu'au canal de la Marne au Rhin, qu'une autre petite ligne, celle d'Avri-

(1) Cf. Laussedat, *ibid.*, p. 109 sqq.

court à Dieuze, rencontrait près de Moussey. Trafic inverse, également : de denrées alimentaires, et surtout de matières premières pour l'industrie, qui, la houille exceptée, venaient de France. Or, le tracé de la nouvelle frontière faisait allemand tout un tronçon du chemin de fer Avricourt-Cirey, et, sur les dix-huit kilomètres qui séparent ces localités, aurait contraint voyageurs et marchandises à deux passages de douane : pertes de temps, formalités coûteuses, ruine probable du chemin de fer, danger réel pour toute la région. Les commissaires français finirent par l'emporter : ils obtinrent la rétrocession d'une parcelle du territoire d'Avricourt comprenant la gare et le territoire de la petite commune d'Igney, le tout compris entre les deux voies Paris-Strasbourg et Avricourt-Cirey; de cette façon, cette dernière ligne restait tout entière sur territoire français. Mais on ne leur accorda pas davantage : ni la voie Avricourt-Moussey, ni une neutralisation de Moussey, — rien qui facilitât le raccord avec le canal de la Marne au Rhin. Et il fallut toujours donner une compensation : la construction d'une gare, aux frais de la France, entre les deux points d'embranchement des deux petites lignes (Avricourt-Cirey-Blamont et Avricourt-Moussey-Dieuze) sur la grande (Paris-Strasbourg).

Au Donon, la situation pouvait être, stratégiquement, plus inquiétante qu'à Igney, et la solution fut moins satisfaisante pour nous. La frontière, montant de la plaine, devait désormais suivre la ligne de faîte des Vosges. Or, le canton de Schirmeck, dont la plus grande partie du territoire était sur le versant oriental de la chaîne, fut, à cause de ce principe de la ligne de faîte, considéré comme alsacien et annexé avec le Bas-Rhin, quoiqu'il fît

partie administrativement du département des Vosges. Donc, pour cette même raison, on aurait dû diviser le canton et laisser à la France ce qui lui en revenait géographiquement, sur le versant occidental de la montagne. Telle était la situation des deux villages de Raon-sur-Plaine et de Raon-les-Leau; ce dernier même semblait, d'après le texte des préliminaires, devoir rester à la France et n'avoir été indiqué comme allemand que par une erreur du tracé vert. Mais les Allemands avaient d'autant plus d'intérêt à garder ces deux villages qu'ils leur livraient la clé de l'importante route qui, par les vallées de la Plaine et de la Meurthe, conduit à Lunéville. Exception illogique au principe de la ligne de faîte, — et injuste aussi, puisqu'elle découvrait notre territoire. Les commissaires français obtinrent, en fin de compte, la rétrocession, mais limitée, étroitement, des deux villages. Les forêts domaniales avoisinantes où, par un usage consacré dans ces pays forestiers, les habitants de Raon-les-Leau avaient le droit de prendre leur combustible, ces forêts restèrent aux Allemands et les gens du village furent privés d'une partie de leurs moyens d'existence. En outre, quoique les deux villages redevinssent français, la frontière, au lieu de rester sur la ligne de faîte, continua de descendre sur le versant occidental et de découvrir le territoire français. — Ce n'est que par la convention additionnelle du 12 octobre 1871 que le sort d'Igney, de Raon-les-Leau, de Raon-sur-Plaine, les dernières localités incertaines, fut définitivement réglé.

... Le grand Gœthe avait dit, dans les champs de Valmy, qu'en ce jour, en ce lieu, commençait une ère

nouvelle pour l'histoire du monde. Parole vaine. Quatre-vingts ans plus tard, l'ère ancienne n'était pas close. Les monarchies germaniques n'avaient jamais pardonné à la France la Révolution. Victorieuses de l'une par la guerre, elles prenaient encore leur revanche sur l'autre par une paix qui annexait le sol en contraignant les âmes : la force aidant, un droit historique discutable l'emportait sur un droit national certain. L'Alsace-Lorraine était désormais, aux yeux des chancelleries, allemande; et le liséré vert allait devenir, sur les cartes des écoles de France, un liséré noir.

IV

LES ALSACIENS-LORRAINS, « RANÇON » DE LA FRANCE

IV

LES ALSACIENS-LORRAINS, « RANÇON » DE LA FRANCE

On s'en souvient peut-être : Louis Blanc et plusieurs des orateurs qui avaient protesté à Bordeaux contre la cessation de la guerre (1) s'étaient appuyés sur ce principe, entre autres, que la France n'avait pas le droit de sacrifier un morceau d'elle-même pour sauvegarder le reste, d'acheter son repos et son relèvement au prix d'une cession partielle de son territoire, moins encore au prix d'un abandon de ses citoyens. C'est pourtant ce qui se produisit finalement, — et ce qui explique la formule souvent employée : l'Alsace et la Lorraine furent la rançon de la France : être la rançon, c'est-à-dire payer de son existence ou de son bonheur l'existence et le bonheur d'autrui. Aussi, une fois la paix faite, quelque effrayants désastres que la France ait subis, matériels et moraux, collectifs et individuels, elle reprit peu à peu sa vie normale, elle persévéra dans son être d'avant la guerre. Les Français restaient

(1) Voir chap. précéd., p. 79.

Français. Sans doute, les soldats ennemis occupaient encore le territoire. Mais temporairement, jusqu'à ce que les milliards fussent payés, et non comme une armée installée en maîtresse définitive. Le régime politique avait changé de nom ; mais on restait toujours entre soi, le fond des institutions et des habitudes ne variait point. Le chef de gare était le même que deux ans plus tôt, on parlait au receveur des postes comme avant la guerre, on avait affaire au même notaire, dans la même langue et les mêmes formules, c'était la même histoire de France que les enfants apprenaient à l'école, on vendait aux mêmes clients, et les jours de marché, c'était le même surveillant qui recommençait sa promenade, grogneur et bon enfant. La plante n'avait qu'à reprendre des forces au soleil : pour continuer à vivre, elle n'avait ni à se déraciner ni à s'acclimater à une atmosphère étrangère.

Pour l'Alsace-Lorraine, il n'en était pas de même. Quelle est sur les habitants d'un territoire la répercussion d'un transfert de souveraineté territoriale, quelle tourmente bouleverse les existences et les âmes parce que des gardes du génie ont déplacé des bornes et des poteaux, nous l'oublions facilement, au cours monotone de nos pacifiques existences. Loin des événements, loin de la portion de pays qui en a le plus souffert, nous n'imaginons plus guère l'angoisse où vécurent, pendant des mois, des milliers d'hommes, dont le cœur ne voulait pas changer, — et dont la vie serait à refaire. En effet, devant les habitants du territoire annexé à l'Allemagne une question grave se posait, à résoudre immédiatement : devenir Allemands ou rester Français, et, du même coup, rester au pays, ou le quitter : car, entre la nationalité et le domicile, il y avait, de par le

traité, un lien absolu. L'article 2 du traité définitif disait que « les sujets français originaires des territoires cédés, domiciliés actuellement sur ce territoire, qui entendront conserver la nationalité française » jouiraient jusqu'au 1er octobre 1872 « et moyennant une déclaration préalable faite à l'autorité compétente, de la faculté de transporter leur domicile en France et de s'y fixer,... auquel cas la qualité de citoyens français leur sera maintenue ». Faculté qui était en réalité une obligation, si l'on voulait rester Français; et une obligation de fait, non de forme : *l'option pour la France,* ou, tout simplement, *l'option* — c'est ainsi qu'on appela la déclaration préalable prescrite par l'article 2 — ne serait valable, que si elle était suivie, avant le 1er octobre 1872, d'une émigration réelle, transfert de la personne, du domicile, du principal établissement. Et l'on devait s'attendre à ce que cet article du traité fût, comme les autres, appliqué strictement. Discussions des plénipotentiaires, échanges de notes, rien qui pût faire croire au laisser-aller du vainqueur. Il n'y eut guère qu'un point à propos duquel les Allemands condescendirent à étendre la lettre du traité : « la faculté de transporter leur domicile *en France* » parut vraiment trop restrictive, et l'on reconnut que l'option des émigrants devait être valable pourvu qu'ils émigrassent en fait, hors d'Alsace-Lorraine, mais dans quelque direction que ce fût. Sur tout le reste, rigoureusement, les Allemands allèrent jusqu'au bout du droit que le traité leur concédait. Non seulement les *originaires,* les *originaires domiciliés,* comme il est dit à l'article 2, seraient astreints à l'obligation d'opter et de partir, s'ils voulaient rester Français, mais encore

les *non-originaires,* c'est-à-dire les Français natifs d'autres départements, et *domiciliés* dans ceux d'Alsace et de Lorraine. Non seulement les majeurs, mais les mineurs aussi, et immédiatement, malgré les efforts des plénipotentiaires français qui avaient demandé instamment que le délai de l'option fût reculé pour les mineurs jusqu'à l'époque de leur majorité; même, le gouvernement allemand n'admit pas que l'option des mineurs pût se faire valablement dans un sens autre que celui de leurs représentants légaux. Ajoutez qu'au lieu de laisser aux tribunaux le soin de régler les questions de nationalité douteuses, l'administration allemande prit sur elle de les trancher de sa propre autorité. (1) — En un mot, l'Allemagne veillerait rigoureusement : il ne fallait pas compter sur des indulgences, des délais et des détours. Il fallait se décider, tout de suite; décision grave, qu'elle fût de partir ou de rester.

Partir? Hélas! il ne s'agit plus de s'en aller loin de son pays, à l'âge des longs espoirs et par esprit d'aventure, pour faire fortune ailleurs et revenir quand on voudrait, — mais, pour la plupart, d'abandonner, hommes mûrs ou vieillards, des situations conquises, des habitudes chères, le ferme espoir d'une fin de carrière tranquille, et aussi la quasi-certitude de « toucher » les indemnités compensatrices aux dommages causés par

---

(1) D'où certaines interprétations unilatérales du traité, qui eurent parfois de singulières conséquences : individus à deux nationalités, ou sans nationalité. Du reste, et sans entrer dans les questions d'espèces, on peut noter ici que les domiciliés non originaires, dont il a été question tout à l'heure, restèrent Français de plein droit au point de vue français, tandis qu'aux yeux de l'administration allemande, ils devaient émigrer pour ne point devenir Allemands.

la guerre, tandis que, si l'on partait... Et puis, où était le devoir, le devoir envers la France? Laisserait-on la place vide, à la plus grande commodité du flot de remplaçants qu'enverrait la Germanie?... Mais, rester... Il faut se placer, pour bien saisir le tragique de cette situation, à l'heure où tout le souvenir remplissait encore toutes les âmes, du village effaré et meurtri pour s'être trouvé pris un jour dans le hasard des combinaisons stratégiques, du chef de détachement prussien ou bavarois appelant maire et adjoints aux pieds de son cheval pour imposer à la commune une contribution de guerre, des blessés pantelants sur les civières et des femmes affolées dans les caves; où tout ce qu'on aurait pu dire sur la fraternité des peuples, comme l'illusion de quelques-uns y excellait trois ou quatre années plus tôt, n'empêchait pas qu'on eût vu, de ses yeux vu, le général Werder, surnommé *Mœrder*, « le Meurtrier », entrer dans Strasbourg qu'il avait bombardée trente et un jours, — et sur les murs des villages, s'étaler en un français barbare la rude menace des envahisseurs. (1) On ne sophistiquait plus. L'étranger était là, vainqueur et ennemi. Le fils, si l'on restait, devrait, peut-être bientôt, endosser cet uniforme... Aussi n'y eut-il pas un être humain, entre la frontière d'hier et celle d'aujourd'hui,

(1) Faut-il rappeler ici la plus barbare d'entre elles, — barbarie du fond et de la forme? « Avis. — La plus revêche surveillance à la sûreté du chemin de fer et d'étape. — Le pont de chemin de fer, tout près de Fontenoy, aux environs de Toul aujourd'hui la nuit fait sauter. — Pour le punition la village de Fontenoy fût brûlée de fond en comble. — Le même sort tombera aux lieux, dans lesquels quelquechose arrive de semblable. — Toul, le 22 janvier 1871. — Le commandant d'étapes : von Schmadel » (*Mur. d'Als.-Lorr.*, p. 255)

dans l'esprit et dans le cœur duquel ne s'agitât à la fois une question de conscience, — et une question d'avenir personnel : pour tous délicate à résoudre, féconde en discussions avec soi-même et pleine d'imprévus dangereux.

Aux fonctionnaires mêmes, dont la vie semble garantie contre la mauvaise fortune par la providence de l'État qu'ils ont toujours servi, l'avenir ne paraissait plus tranquille et simple, comme une route toute droite sur laquelle on n'avait qu'à cheminer sans souci jusqu'à la retraite, dans ce pays où il faisait bon vivre et qui, pour beaucoup d'entre eux, était leur pays. (1) D'une part, l'administration nouvelle faisait prévoir des augmentations de solde, des promotions de grade; mais, c'était l'administration allemande. D'autre part, quelles que fussent les bonnes intentions de la mère-patrie, elle ne pourrait faire rentrer dans ses cadres, du jour au lendemain, — peut-être même jamais, — tout ce que déverseraient de disponibles les départements séparés d'elle. Lorsque fut faite à l'Assemblée Nationale la proposition que « les fonctionnaires qui ont refusé leurs services à la Prusse continueront à recevoir de la France tout ou partie des émoluments attachés aux fonctions qu'ils remplissaient dans les provinces conquises, jusqu'au jour où ils refuseraient un emploi équivalent dans l'administration à laquelle

(1) A. Dumont, *Admin. et Propag.*, p. 41 : « La France, qui n'avait jamais cherché à faire disparaître l'idiome alsacien devant le français, nommait de préférence en Alsace des hommes originaires du pays. C'était là une conduite libérale, les intérêts de l'Etat n'ont jamais eu à en souffrir, et la province, administrée en grande partie par ses concitoyens, gardait ainsi une sorte d'autonomie. »

ils appartenaient », la commission d'initiative parlementaire convint que cette proposition « provoquait tout d'abord la sympathie », mais demanda qu'on ne la prît point en considération : adoptée, elle entraînerait l'Assemblée dans une voie dangereuse :

Les malheurs particuliers, fruits du dévouement au devoir et à la patrie, ont été tellement nombreux dans cette cruelle année, on les rencontre dans des situations si diverses sur une grande partie de notre territoire, que l'on ne saurait espérer de les réparer par des allocations directes. Les ressources de l'État, quelle qu'en soit encore la fécondité, ne sauraient être détournées de leur but de délivrance et de réorganisation générale... L'exception sollicitée ici en faveur de certains fonctionnaires a paru, d'autre part, à plusieurs membres de la commission, pouvoir d'autant moins être accueillie, qu'à leurs yeux elle semblerait consacrer cette erreur que les fonctions sont une sorte de propriété.

Toutefois, la commission jugea « convenable de témoigner de l'intérêt que lui paraissaient mériter les fonctionnaires signalés et ceux dont la position est analogue »; que « le pouvoir exécutif, dont ils relèvent, peut apprécier quelle a été leur attitude devant l'ennemi, dans tout territoire envahi », et leur accorder de préférence, « soit de nouveaux postes, soit des avancements réparateurs ». (1) — Les fonctionnaires pouvaient donc espérer, s'ils rentraient en France, en des appuis bienveillants; mais la concurrence serait forte, et la certitude leur échappait.

---

(1) Proposition Lucien Brun, etc.: conclusions de la commission adoptées par l'Assemblée Nationale le 31 mars 1872. (Villefort, *Recueil des traités*, t. II, p. 382-3)

Les plus importants d'entre eux, (1) les magistrats, pouvaient être particulièrement intéressants pour le vainqueur : à cause du sens qu'on aurait donné à leur conversion, de l'éclat de leur dignité, de leur situation brillante dans le monde. Au contraire, ne seraient-ils pas obligés de lutter, en France, pour retrouver l'équivalent de ce qu'ils perdaient? Une chambre nouvelle fut bien créée à la Cour d'Appel de Nancy (loi du 25 mars 1872), mais elle n'était que temporaire au moment de sa création (elle ne devint définitive qu'à partir de 1875); en outre, cette chambre était surtout destinée aux ex-magistrats de la Cour d'Appel de Metz, dont le ressort n'avait pas entièrement disparu comme celui de Colmar et, subsistant partiellement, avait besoin d'une juridiction *pro parte :* elle ne pourrait donc suffire à recueillir, avec ceux de Metz, tous les autres, grands magistrats de Colmar, petits juges de partout ailleurs; enfin, le style de certains articles de la loi n'était pas très encourageant. (2) Mais, d'autre part, le régime allemand préludait sur un mode qui avait de quoi effrayer les consciences : on ne pouvait espérer en quelque

---

(1) Je ne parle pas des préfets et sous-préfets, représentants directs de l'autorité française, qui disparurent avec elle.

(2) « Article 7. — Les magistrats des cours et tribunaux et les juges de paix qui auront perdu leur siège par suite des abandons de territoire consignés au traité de paix, et qui ne sont pas encore replacés, pourront, s'ils comptent au moins dix ans de service rétribué, être admis à faire valoir leurs droits à une retraite proportionnelle. Cette mise à la retraite pourra être appliquée d'office aux membres des parquets et aux juges de paix. La pension sera du sixième du traitement pour dix ans de service... Le traitement d'après lequel elle sera calculée sera le traitement moyen des six dernières années... — Article 8. — Le traitement des magistrats des ressorts de Metz et de Colmar non replacés et non admis à la retraite continuera à leur être servi pendant l'année 1872. » (Villefort, *Recueil des traités,* t. I, p. 334)

période de réorganisation lente et de transition favorable à l'accoutumance, quand on savait qu'il avait prétendu faire rendre la justice « au nom des hautes puissances allemandes », *dès l'occupation :* ni douter de son mépris du passé, quand on avait entendu le procureur Popp, inaugurant le tribunal de Strasbourg, célébrer pompeusement la défaite de la « nation avide de gloire et de butin », la « délivrance » des deux provinces « qui sont notre sang et notre chair », et rappeler aux juges qu'ils ont à leur disposition, pour continuer l'œuvre commencée, « toutes les sévérités de la loi », que « la clémence serait une faute, la modération un danger »... (1) Ils seraient obligés, ces magistrats français d'hier, de faire servir les lois françaises subsistantes à la consolidation du régime nouveau, de veiller à l'exécution de toutes les mesures de police qu'il plairait à l'administration allemande d'édicter, de plier la fierté de leur tradition française à l'emploi de la langue du vainqueur. Tous, excepté six, partirent.

Mais les fonctionnaires de la justice n'étaient qu'un état-major sans troupes. D'autres — ceux de l'instruction publique, par exemple, ou des postes — constituaient une véritable armée. Partout, les chefs de service partirent, avec l'espoir d'une « mutation » plus facile, ayant souvent, plus que leurs subordonnés, les moyens de l'attendre, plus conscients aussi de leur responsabilité exemplaire. Les Facultés de Strasbourg se dispersèrent, certaines cherchant un point de ralliement de l'autre côté de la frontière : c'est ainsi que la

(1) A. de Rappolstein, *Als.-Lorr.*, p. 15.

Faculté de médecine, pourtant composée en grande partie d'indigènes, émigra vers l' « École Préparatoire » de Nancy, qui, grâce à cet apport alsacien (Stoltz, doyen, — Morel, Coze, Fée, Hirtz, Rigaud, Rameaux, Tourdes, Bach, professeurs, — Hergott, Sarazin, Beaunis, Aronssohn, Ritter, Felz, Bouchard, Bernheim, agrégés), fut aussitôt promue Faculté; tandis que plusieurs des anciens professeurs et agrégés qui ne quittaient pas Strasbourg, y formèrent, sous la direction de l'un d'eux, Ch. Schutzenberger, une « École de médecine autonome », qui sut prouver que le pays « possédait en lui-même assez d'éléments scientifiques pour assurer, dans le présent et peut-être dans l'avenir, l'instruction supérieure à ses enfants », (1) — mais qui ne dura qu'un an, le gouvernement ayant « jugé cette existence incompatible avec celle de l'Université de l'État allemand ». (2) Trois ou quatre des anciens professeurs de la Faculté française acceptèrent les propositions de l'Université allemande; d'autres, de ceux qui étaient restés également à Strasbourg, aimèrent mieux renoncer à l'enseignement officiel : l'illustre Kœberlé brisa sa carrière magistrale; Eugène Bœckel se contenta d'avoir comme disciples les internes que réunissait autour de lui sa situation de chirurgien en chef de l'hôpital civil. (3) Une de ces Facultés strasbourgeoises était plus spéciale au pays même, et peut-être, quittant l'Alsace, ses membres seraient-ils encore plus désemparés que d'autres : les professeurs de la Faculté de

---

(1) Schutzenberger, *Rapp. sur les trav.*, p. 5.
(2) *Id., ibid.*, p. 7.
(3) Cf. Dr Dollinger, *Rev. Als. ill.*, 1900, *Chronique*, p. 23.

théologie protestante, tous luthériens, sauf un, ne pouvaient guère songer à se replacer en France, où il n'y avait qu'une Faculté sœur, ou demi-sœur, la Faculté, réformée, de Montauban ; et ce n'est qu'en 1877 que devait être créée la Faculté de théologie protestante de Paris, souvenir et débris de celle de Strasbourg. Pourtant, les « théologiens » suivirent le sort commun ; Sabatier, Lichtenberger, Colani, s'en allèrent, leur rêve évanoui : une longue suite de souvenirs communs (une sorte de protestantisme de la vallée du Rhin), une culture intellectuelle où ils se plaisaient à faire large place à l'élément germanique, leur avaient laissé croire longtemps que l'Alsace était et serait toujours un trait d'union entre la France et l'Allemagne... Dans l'enseignement secondaire, les lycées se vidèrent de leur personnel français : non seulement des professeurs venus de la France intérieure, mais encore des indigènes, et quoique l'administration nouvelle leur fît immédiatement des offres séduisantes ; du gymnase protestant aussi, (1) quand on sut qu'il faudrait adopter le programme allemand et enseigner en allemand, ce fut un exode : Leser, Buisson, Boucher, Cottler...

Mais il y avait aussi la foule, la foule des instituteurs, la foule de tous les fonctionnaires subalternes, greffiers, employés des postes, facteurs, sergents de

(1) Le gymnase protestant de Strasbourg, institution vieille de plus de trois siècles ; c'était un établissement libre et, si je parle ici de ses professeurs, quoiqu'ils ne fussent pas proprement d'Etat, ce n'est pas seulement parce que la confirmation par l'Etat leur conférait une sorte d'assimilation avec leurs collègues du lycée, mais encore à cause du rôle considérable qu'il jouait, à côté du lycée, dans l'éducation de la jeune bourgeoisie strasbourgeoise.

ville, la foule de tous ceux qui sont plus liés au sol, qui vivent davantage — appoint souvent indispensable au traitement — dans la maison et de la terre paternelles. Devinez-vous l'état d'âme de cet instituteur des environs de Phalsbourg, attaché à son canton par mille liens d'affection et d'intérêts, qui, sans bouger, allait recevoir des Allemands une augmentation de traitement, et auquel l'administration française offrait, comme seule équivalence disponible, un poste aux Bouhits, commune de Lèves, arrondissement de Libourne ? Et puis, toujours, où était le devoir ? Un jour, le recteur de l'Académie de Nancy vint se promener dans une petite ville de la Lorraine récemment annexée, fit appeler discrètement un des instituteurs, qu'il connaissait et appréciait depuis longtemps, et lui transmit, en causant, l'avis formel de M. Thiers : qu'il fallait rester, espérer... Malgré tout ce qui les retenait, beaucoup partirent, ou, restant, coururent les chances d'une autre carrière. Aux uns, l'administration allemande faisait peur, pour eux-mêmes : elle affecte volontiers une allure militaire, joue gravement du costume et du grade, et passer ses journées en uniforme derrière un guichet postal, ce serait encore porter leur uniforme, entrer timidement dans leur hiérarchie hautaine. Pour d'autres, les instituteurs, qui ne « servent » pas seulement de leur personne, — gêne intime et limitée, — mais qui, au-delà d'elle, engagent l'avenir, il leur faudrait enseigner l'histoire allemande, et à l'allemande : méthode patriotique, ardemment, presque exclusivement, qui ne se préoccupe guère de faire à l'usage des écoles primaires de la science impartiale et sereine : l'Allemagne, « bienfaisante à tous, à personne redoutable »; Charle-

magne, empereur allemand, rien qu'allemand; (1) l'Alsace insidieusement ravie par Louis XIII et Louis XIV, mais Frédéric II proclamé grand roi pour avoir pris la Silésie; (2) l'Allemagne touchant, au nord, la Baltique et la mer du Nord jusqu'à Calais; à l'ouest, les collines qui vont du Cap Gris-Nez jusqu'à l'Argonne incluse, les Faucilles, les hauteurs entre Rhin et Rhône, le Jura jusqu'au lac de Genève, — enveloppant ainsi sans hésitation le Danemark, un peu de Belgique, un peu de Hollande, un peu de Suisse, pas mal de France (3) : harmonieuse unité, comme on voit, tandis que, des 36.000.000 d'habitants de la France, il faut déduire des Bohémiens et des Cagots, des Basques et des Italiens, des Wallons et des Bretons, par centaines de mille : il n'y a guère de vrais Français, *Normal-Franzosen,* que dans l'Ile-de-France. (4) Il faudrait bien — conséquence fatale de cette méthode germanocentriste — se mettre

---

(1) *Deutschland nach seinen physischen und politischen Verhältnissen geschildert,* von Prof. Doct. Daniel, deux volumes, Leipzig, 1870 : cité par E. Lavisse, *Un livre français et un livre allemand sur l'Allemagne (Revue des Deux-Mondes,* 15 juin 1877).

(2) *Histoire d'Allemagne,* par Kohlrausch, « ancien professeur, inspecteur général de toutes les écoles supérieures du royaume de Hanovre, ouvrage paru peu avant 1840 et qui, tiré à un grand nombre d'éditions, se répandit beaucoup en Allemagne : l'aversion et le parti pris contre la France s'y manifestent crûment ». (J. Heimweh, *Triple Alliance et Als.-Lorr.,* p. 23)

(3) *Deutschland nach seinen...* : voir plus haut.

(4) *Handbuch der Erdkunde,* von A. Hummel, 1876 : cité par Brunetière (*Un manuel allemand de géographie*, dans *Revue des Deux-Mondes,* 1er juin 1876), qui fait remarquer que l'auteur est professeur dans un séminaire, qu'il s'agit d'un ouvrage sérieux et d'enseignement. Ce dernier livre est, il est vrai, par sa date de publication, de quatre ou cinq années postérieur à l'époque où nous nous plaçons dans ce chapitre : ce n'est pourtant pas un anachronisme que de le citer ici : cette histoire et cette géographie tendancieuses ne furent ni d'un moment, ni d'un livre unique. On hésite à citer davantage : « Les habitants de la Champagne sont apparentés de très près aux Lorrains orientaux : leur stature im-

à enseigner que l'annexion récente de l'Alsace-Lorraine ne fut pas, pour les Allemands, une conquête *(Eroberung)*, mais une reprise *(Zurückeroberung)*... Dans cette atmosphère étrangère, des fonctionnaires français pourraient-ils vivre? A le tenter même, beaucoup en éprouvaient d'avance comme une honte. De tous ces modestes, à qui l'avenir, s'ils partaient, serait plus difficile qu'aux grands, et dont la fidélité serait moins glorieuse, beaucoup s'en allèrent, donnant par leur départ la preuve héroïque, et qu'on regardait généralement alors comme la plus significative, de leur attachement aux vaincus : à la fin de 1872, 26 % seulement des fonctionnaires de l'Alsace-Lorraine étaient Alsaciens-Lorrains d'origine. (1) Quant à ceux qui restèrent, ce fut rarement par quelque souplesse d'ambition mauvaise, mais par impossibilité matérielle, contraints, et dans un état d'esprit qui n'avait rien du renégat :

Il est certain, dit la *Gazette d'Augsbourg*, (2) que le sentiment de la fausse et intenable position où ils [les Alsaciens-

---

posante, leurs cheveux blonds, leurs yeux bleus, tout rappelle que l'Allemagne n'est pas loin. » « Dans les veines du Normand bat encore, à ne s'y pas méprendre, un sang germanique... De là son aptitude aux affaires, son habileté, son coup d'œil... C'est un arrière-souvenir du temps des anciens rois de mer. »« La Bourgogne est, de toute la France, la province qui ressemble le plus à l'Allemagne... Même dans la grande ville industrielle de Lyon, c'est à peine, comme enfin dans toutes les contrées avoisinantes, si l'on rencontre quelques traces de l'inconsistance et de la frivolité françaises.» « En Languedoc, la race est forte, sérieuse : ... c'est que, dans ces contrées, les conquérants Visigoths ont détruit l'élément gaulois, ou du moins y ont mêlé une forte proportion de sang germanique... » Etc.

(1) Relevé général de tous les fonctionnaires supérieurs, subalternes et employés de l'administration, y compris ceux des contributions directes et de la justice, selon leur ancienne nationalité, publié par le *Courrier du Bas-Rhin* (janvier 1873) : Prussiens : 46 % : Alsaciens-Lorrains : 26 % : Bavarois : 9 % : le reste : Allemands d'autres Etats, Luxembourgeois, Suisses.

(2) Citée dans le *Journal d'Alsace*, 11 décembre 1873.

Lorrains qui auraient accepté des fonctions publiques se trouveraient, a empêché un grand nombre d'Alsaciens et de Lorrains, anciens fonctionnaires français, de prendre du service dans l'administration allemande. Une pareille conduite n'était possible que pour ceux qui étaient animés d'opinions politiques indifférentes et pour le petit nombre qui applaudissaient à la séparation d'avec la France... A Berlin, on semble avoir été d'un avis différent; autrement on n'aurait pas fait diverses tentatives pour avoir des Alsaciens et des Lorrains comme fonctionnaires. Mais il est heureux que les intéressés aient apprécié correctement la position où ils se seraient mis. En peu de temps la plupart d'entre eux auraient perdu toute considération auprès de leurs compatriotes, ou bien auraient été poussés dans une opposition fort fâcheuse contre le gouvernement...

Les ecclésiastiques avaient, plus que tous autres, avant de se déterminer dans l'angoissante question, le droit et le devoir de porter leurs regards autour d'eux, leur fonction étant toute d'influence morale et de direction : si, dans ces pays, il ne s'agissait pas d'obéissance aveugle aux clergés — la finesse volontiers joviale des populations s'y serait opposée, — du moins les entourait-on, en général, de déférence cordiale et d'affection. La plupart des ecclésiastiques restèrent. Ils auraient, une fois partis, rencontré beaucoup de difficultés personnelles? Sans doute; car, de quelqu'un des trois cultes qu'ils fussent les ministres, ils ne retrouveraient pas, du jour au lendemain, à poursuivre leur ministère ailleurs : les curés, à cause de leur nombre absolu, les pasteurs et les rabbins, moins encore, à cause de leur nombre relatif: hors de l'Alsace, il n'y avait que trois ou quatre autres grandes régions protestantes en France; hors de l'Alsace et de la Lorraine, il n'y avait presque pas de communautés israélites (celles du Midi

étaient d'un rite différent). Mais d'autres raisons plus hautes les retenaient aussi, et ils se trouveraient parfois, en restant, dans des situations si pénibles que l'émigration ne l'eût pas été davantage : leurs sentiments n'étaient pas douteux, et il ne leur convenait pas de les cacher.

Pour les prêtres catholiques, les conséquences du traité étaient d'autant plus à craindre, qu'il les mettait dans la dépendance d'un État protestant. Un incident grave, qui se produisit entre la signature du traité et la date fatale de l'option, put leur faire comprendre que l'autorité nouvelle entendrait être respectée. L'article 6 du traité de Francfort avait stipulé que « les hautes parties contractantes, étant d'avis que les circonscriptions diocésaines des territoires cédés à l'Empire allemand doivent coïncider avec la nouvelle frontière..., se concerteront, après la ratification du présent traité, sans retard, sur les mesures à prendre en commun à cet effet ». Quel serait exactement ce transfert d'obédience? Les deux évêchés d'Alsace-Lorraine, soustraits désormais à la juridiction métropolitaine de l'archevêque de Besançon, seraient-ils, comme jadis, suffragants d'archevêchés allemands, Metz, de Trèves, et Strasbourg, de Mayence? En fait, la lutte du chancelier et du pape devait faire traîner un peu le « sans retard » de l'article 6. Une lettre pastorale de l'évêque de Nancy provoqua, sans intention, mais non sans tumulte, le règlement de la question. Par cette lettre, du 26 juillet 1872, lue en chaire dans toutes les paroisses de son diocèse, y compris les annexées, (1) Mgr. Foulon annonçait

(1) Par l'article 9 de la Convention additionnelle du 11 décembre 1871 et en attendant les arrangements définitifs prévus par l'article 6 du traité de Francfort, les évêques établis dans les

pour le 10 septembre la fête du couronnement de Notre-Dame-de-Sion, invitant les fidèles à venir prier pour que la patrie « mérità de voir bientôt se lever sur elle des jours meilleurs », rappelant la « guerre formidable qui a désolé notre chère Lorraine et la paix désastreuse qui l'a mutilée... » Trois passages de la lettre ayant été déclarés séditieux par le gouvernement allemand, trente prêtres furent choisis au hasard parmi les deux cents qui s'étaient rendus coupables de la lecture publique, et traduits devant le tribunal de Metz, qui les condamna à huit et quinze jours de forteresse. L'évêque de Nancy fut condamné à deux mois de la même peine, par contumace; il ne pouvait plus reparaître dans son diocèse, et l'administration lui en serait désormais impossible. (1) C'est alors que le Saint-Siège s'occupa, sur la proposition du gouvernement français, de régulariser la situation : le pape décréta les limites nouvelles des circonscriptions, le rattachement aux évêchés de Strasbourg et de Metz de tout ce qui était sur territoire alsacien-lorrain, — et de ces deux évêchés, directement, au Saint-Siège. (2) Mais, avant qu'intervînt cette solution élégante, l'affaire de la lettre pastorale avait produit une impression profonde, et qui pouvait faire

---

diocèses traversés par la nouvelle frontière, conservaient « dans toute son étendue » leur autorité spirituelle et restaient « libres de pourvoir aux besoins religieux des populations confiées à leurs soins ».

(1) F. Klein (abbé), *Dupont des Loges*, p. 341.

(2) Décrets pontificaux des 10 et 14 juillet 1874 : « ... ut Argentinensis seu Strasburgensis alteraque Metensis ecclesia episcopalis, quæ in Alsatia-Lorena consistae sunt, ... paterna ex ejusdem Summi Pontificis benignitate salutarique in Domino providentia, nedum honorificentius, sed etiam consultius praeseferant immediatam, erga Sanctam Sedem apostolicam, in ecclesiasticis et spiritualibus subjectionem. » (Villefort, *Recueil des traités*, t. IV, p. 127)

hésiter : on serait sans doute, en restant, à la merci du pouvoir nouveau, d'un pouvoir dont l'hostilité politique s'aggraverait peut-être d'hostilité religieuse, d'un gouvernement qui aurait la main lourde le jour où il l'abattrait sur les fonctionnaires catholiques et qui saurait inventer « l'état de siège dans les affaires ecclésiastiques » (1) : l'ère du *Kulturkampf* s'ouvrait. Pourtant, ils restèrent. Dans la tourmente, où le temporel n'était pas seul en cause, ils sentaient peser sur eux les grandes responsabilités d'autrefois; la situation tragique où se débattait le petit pays, rappelait à toutes les mémoires les gestes traditionnels des temps troublés : puisque son caractère sacré est capable de forcer le respect, d'arrêter la menace du vainqueur, le prêtre n'abandonne pas son troupeau malheureux. L'évêque de Metz, qui, à l'inauguration du monument du cimetière Chambière, (2) avait terminé son allocution improvisée en rappelant, au milieu des sanglots de la foule, la recommandation de saint Paul aux fidèles : qu'il ne fallait pas « s'attrister comme ceux qui n'ont point d'espérance », — l'évêque de Metz, l'admirable Dupont des Loges, donnerait l'exemple de la tutelle courageuse sur les fidèles, de la correction digne à l'égard du gouvernement, sans rien renier de « la fidélité à son passé » et de « la religion de ses souvenirs ». (3)

Pour être coreligionnaires des nouveaux maîtres, et

---

(1) Cette expression spirituelle est du chanoine Dacheux *(Cathédrale de Strasbourg,* p. 59).

(2) 7 septembre 1871. Monument élevé à la mémoire des soldats français morts pendant le siège de Metz.

(3) F. Klein. *Dupont des Loges :* derniers mots de la lettre de Mgr. Dupont des Loges au feld-maréchal de Manteuffel, quand il refusa la croix de la Couronne de Fer (16 décembre 1876).

parce que succédait pour eux, à l'inconvénient d'avoir été minorité dans l'Empire français, l'avantage d'être, dans l'Empire allemand, de la religion de l'État, la situation des ministres protestants n'en était que plus délicate. On avait tant accusé les protestants de sympathie suspecte pour l'Allemagne ! Le baron Pron, préfet du Bas-Rhin, disait, au début de la guerre, qu'ils tendaient la main aux Prussiens. (1) Pendant le bombardement de Strasbourg, on raconta que les batteries prussiennes, dont les obus pleuvaient sur la cathédrale, respectaient le quartier de leur temple Saint-Thomas (2) ... jusqu'à ce que les faits démentissent d'eux-mêmes cette calomnie. Les pasteurs tiendraient donc d'autant plus à honneur de proclamer leurs sentiments patriotiques. Et puis, ils savaient bien que les vainqueurs ne s'arrêteraient pas, en matière d'administration, à des considérations de religion commune : on avait parlé tout de suite de supprimer le séminaire protestant, parce que cette institution, qui n'avait pas d'analogue en Allemagne, était relativement indépendante du gouvernement, et de le remplacer par des cours à l'Université nouvelle, mais dont la Fondation Saint-Thomas aurait la charge financière sans avoir en même temps le droit de nomination et de contrôle. Certes des défaillances allaient se produire, mais exceptionnelles : rester, ce serait, pour quelques-uns peut-être, faire leur cour au régime nouveau, profiter de la communauté des traditions pour se rapprocher de lui ; pour les autres, au contraire, empêcher l'invasion des pasteurs

(1) Cf. G. Fischbach, *Siège de Str.*, p. 55.
(2) Cf. F. Lichtenberger, *Als. pend. la guerre*, p. 13.

d'outre-Rhin qui ne manqueraient pas de venir, officiants à la suite, sanctifier le résultat de cette guerre tant évangélique. Lorsque, quelques semaines après l'entrée des Allemands, inaugurant à Strasbourg une série de conférences au profit des victimes de la guerre en France, Sabatier, professeur à la Faculté de théologie protestante, prit pour sujet : *Guillaume le Taciturne,* et termina par cette péroraison : « Il a résumé lui-même sa vie dans la devise de sa maison, qu'il a léguée à la Hollande et à tous les peuples opprimés comme l'immortelle protestation du droit courbé sous la force : *Je maintiendrai ;* il n'a eu, pour être ce qu'il a été, qu'à lui rester fidèle » ; (1) lorsqu'aux offres de l'Université allemande Lichtenberger répondit en montant une dernière fois dans la chaire de Saint-Nicolas pour y prononcer son sermon sur *l'Alsace en Deuil,* (2) l'émotion des pasteurs venus en foule pour les écouter, montra bien qu'une sympathie intellectuelle pour les protestants d'outre-Rhin n'emportait pas nécessairement l'acquiescement des cœurs, dussent les Allemands surpris témoigner de cette hostilité une irritation supplémentaire. (3)

Les rabbins, enfin, avaient une raison de plus de souffrir du malheur présent. Nés, presque tous, dans les petits villages d'Alsace, ayant très vif le sens familial du clocher, instruits au séminaire de Metz, ils étaient profondément « du pays », et reconnaissants avec ardeur à la France de ce que la Révolution avait fait pour les Juifs : l'annexion à l'Allemagne, c'était un retour en arrière, très loin... Le grand-rabbin de Metz,

---

(1) 16 janvier 1872. Cité par H. Dartigue, *Aug. Sabatier à Str.*
(2) 26 novembre 1871.
(3) Cf. Lichtenberger (F.), *Protest. et Guerre de 1870,* pp. 1-2.

le grand-rabbin de Colmar, s'en allèrent ; celui-ci, dans un dernier sermon, avant de quitter son temple, exprima des sentiments qu'il savait être ceux de tous les autres. Il se justifia « de ne pas rester au milieu de son troupeau » : qu'il ne pouvait parler et agir contre sa conscience, prêcher, comme on ne manquerait pas de le lui demander, « l'oubli du passé, la résignation au fait accompli », l'amour d'une patrie qu'il ne saurait éprouver lui-même ; « dans tous les cœurs vit l'espérance de voir le droit reprendre son empire, de voir l'Alsace rendue au pays... dont on ne parviendra jamais à détacher son âme ;... cette espérance est la mienne, et, quand elle se réalisera, oh ! alors, vous m'appellerez, n'est-ce pas ? mes frères ; et moi, partout où je serai, j'accourrai... » (1) Par ce mot final d'espérance le rabbin qui allait partir rejoignait le grand évêque qui restait.

Ecclésiastiques de tous cultes, émargeant au budget de l'État, sont encore des fonctionnaires. D'autres, qui ne le sont pas, n'en ont pas moins le droit de se reposer sur l'État, ayant acheté par quelque contrat sa garantie. Or, les mécanismes intérieurs de deux États voisins ne sont pas nécessairement identiques, les rouages de l'un peuvent ne pas exister dans l'autre, ou y fonctionner différemment. Ainsi les notaires, propriétaires de leurs charges en France, fonctionnaires en Allemagne. L'Allemagne reconnaîtrait-elle leur droit de propriété aux notaires d'Alsace et de Lorraine ? ou allait-elle, comme le bruit en courait, « briser le notariat » dans les territoires conquis ? Le gouvernement français réussit à faire reconnaître cette propriété par les plénipotentiaires allemands ;

(1) I. Lévy, *Adieu à l'Als.*, p. 7-10. (6 juillet 1872)

aussi, lorsqu'en conséquence de la loi du 14 juillet 1871 sur la nouvelle organisation judiciaire de l'Alsace-Lorraine il fut supprimé, ces titulaires eurent-ils droit à une indemnité compensatrice ; l'indemnité serait même calculée équitablement, sur le produit annuel moyen des cinq dernières années, du 1er juillet 1865 au 1er juillet 1870 (le gouvernement français ayant demandé qu'on fît commencer le délai de cinq années assez tôt pour qu'à l'autre extrémité les mauvaises années de la guerre n'y fussent pas comprises). Reconnaissance d'un droit, qui pourtant le limitait, et justice parfois injuste. L'indemnité, par exemple, était menacée d'une réduction d'un tiers si, optant pour la France, le cédant ne prenait pas soin de présenter un successeur capable et connaissant l'allemand, ou si, restant, il résignait ses fonctions pour une autre raison que « l'incapacité de service dûment constatée ». En outre, des modifications de ressorts préjudiciables à certaines études, diminueraient les bénéfices pendant le temps où l'on exercerait encore. Et puis, il faudrait prêter serment, non plus un serment professionnel, comme du temps français, mais le serment des fonctionnaires : « devant Dieu le tout-puissant et qui sait tout, fidélité et obéissance à Sa Majesté l'Empereur d'Allemagne ». On ne serait plus son maître, le maître de sa charge, maître de la céder quand on voudrait, de la transmettre à son fils... (1) Mais aussi, l'autre angoisse, toujours la même : quelle vie nouvelle pourrait-on se créer en rentrant en France ?... Sur 276 notaires, 172 seulement restèrent en

(1) Cf. Flach (G.), *Notar. en Als.-Lorr.* : Bernard (E.), *Réf. du Not. en Als.-Lorr.*

fonctions... Oui, quelle vie nouvelle, si l'on partait ? Voyez les avoués de Metz. La loi du 25 mars 1872 les autorisa bien à venir s'établir près la Cour d'Appel de Nancy. Mais, dès 1869, les avoués de Nancy, dont la Compagnie comptait alors douze membres, s'étaient trouvés trop nombreux et avaient racheté, au fur et à mesure des décès, trois des douze études, se réduisant ainsi à neuf. La nouvelle loi va donc rétablir sous une autre forme l'ancien état de choses, ramener la concurrence ? concurrence grave, même si les arrivants apportaient quelques affaires supplémentaires. D'où, pétition des avoués de Nancy pour l'abrogation de la loi, propositions diverses pour empêcher l'installation à Nancy de leurs confrères messins : au besoin, ils prendraient, partiellement, à leur charge le remboursement de ces offices, en abandonnant à cet effet le produit de leurs affaires nouvelles nées du rattachement à Nancy des anciennes circonscriptions messines. (1)

Notaires, avoués, — grands de la terre! Ceux-là recevraient du moins des indemnités, — compensations du présent perdu, acomptes pour l'avenir. Tels autres, voisins de l'État, eux aussi, et sûrs du lendemain comme des fonctionnaires, devaient s'inquiéter davantage à la pensée de recommencer ailleurs l'essai de vivre : point de robe ni de rabat, gens de petit uniforme, honorable, modeste, anonyme : tout le personnel du tronçon cédé par la Compagnie de l'Est : les chefs de gare, malgré les sollicitations pressantes dont ils étaient l'objet, et presque tous les « commissionnés », même natifs du

(1) Assemblée Nationale, 23 mai 1874, dans : A. Villefort, *Recueil des traités*, t. III, p. 692.

pays, rentrant en France, (1) — les sous-ordres, désemparés, petits propriétaires d'un bout de champ au voisinage de leur barrière ou de leur lampisterie, matriculés désormais dans une administration étrangère, d'État, quasi-militaire, et qui serait sous l'autorité directe du chancelier de l'Empire. (2)

... Et enfin, derrière ceux-là, qui, appartenant à des compagnies très bourgeoises ou à de puissantes administrations, trouveront peut-être des mutations compensatrices, il y a la foule, la foule de tous ceux qui ne sont pas encadrés et soutenus, pour lesquels il n'y a pas de collègues, de camarades, d'esprit de corps, et dont l'existence, — commerçants, agriculteurs, industriels, — dépend, sans contribution ni garantie de l'État, uniquement de l'écoulement de leurs produits. Sur quinze mille kilomètres carrés, usines et comptoirs « débitent » vers l'ouest, sans entraves d'aucune sorte, avec toute la hardiesse que leur donnent des relations depuis longtemps établies et régulièrement entretenues, en tenant compte, pour l'établissement de leurs prix et la direction de leurs voyageurs, des autres centres producteurs disséminés sur le reste du territoire; vers l'est, au contraire, une barrière, — des affaires moindres, ou autres. Soulevez la barrière du côté où elle est, transportez-la du côté où elle n'est pas, et voilà peut-être, du jour au lendemain, la ruine.

D'abord, il y avait une situation présente à liquider. Les chefs d'établissements, « malgré les prix écrasants

---

(1) Sur environ 3.400 « commissionnés » employés dans cette partie du réseau, il n'en resta que 300 en Alsace-Lorraine.

(2) Décret du 11 décembre 1871. Cf. Emm. Fochier, *Exploit. Chem. fer...*, p. 20.

de la houille, du coton et de toutes les autres matières nécessaires à la fabrication », n'avaient pas laissé chômer leurs ateliers; mais, faute de prompts débouchés, la production s'arrêterait fatalement; la crise était imminente. (1) Dès le 8 mars 1871 — entre les préliminaires et le traité définitif — une « Commission pour la défense des intérêts alsaciens » s'était formée, avec mission d'obtenir certaines facilités temporaires pour l'industrie alsacienne : par exemple, que tous les produits manufacturés se trouvant alors en Alsace et dont il sera possible de constater l'origine française, soient admis à rentrer en France, sans avoir à payer aucun droit; qu'il soit déterminé une période transitoire et graduelle, durant laquelle les produits alsaciens, à charge de justifier de leur provenance, seront encore admis sur le marché français francs de droits ou avec des droits réduits. Il fallait d'autant moins perdre de temps à agir que le zèle du fisc ne s'embarrasse pas de considérations non financières, et que ses agents, entre deux interprétations possibles, appliquent d'autorité celle qui lui est le plus avantageuse : un jour de la fin mars, la direction des douanes de Bourg, par où passaient beaucoup de marchandises alsaciennes empruntant la voie suisse pour entrer en France, avait décidé que l'Alsace-Lorraine, étant, depuis la signature des préliminaires, détachée du territoire français et incorporée à l'Empire allemand, les envois de ces deux provinces à destination de la France seraient soumis désormais aux conditions du tarif général appliqué aux marchandises provenant de l'étranger. Cet incident ayant excité

(1) Cf. Lantz (L.), *Notice hist. et stat.*, p. 13, sqq.

encore l'ardeur des industriels menacés, ils avaient fini par obtenir du gouvernement français, d'abord, la levée de l'interdit prononcé par le directeur des douanes de Bourg; puis, le droit d'introduire en franchise leurs produits sur le territoire français jusqu'à la signature du traité définitif; enfin, dans le traité, l'insertion de l'article 9, qui maintenait « pour un espace de temps de six mois, depuis le 1er mars, dans les conditions faites avec les délégués de l'Alsace », « le traitement exceptionnel accordé maintenant aux produits de l'industrie des territoires cédés pour l'importation en France ». Toutefois, comme la difficulté des communications avec la France, l'encombrement des chemins de fer par les transports militaires, la diminution et le mauvais état de leur matériel rendaient ce délai de six mois insuffisant, que d'ailleurs on était au 10 mai et que le délai partant du 1er mars était déjà fort écourté, la Commission pour la défense des intérêts alsaciens avait entrepris aussitôt une nouvelle campagne et provoqué la Convention additionnelle du 12 octobre 1871, (1) qui fixa définitivement le régime douanier sous lequel les produits de l'Alsace-Lorraine devaient être importés en France, à savoir : franchise depuis le 1er septembre jusqu'au 31 décembre 1871, quart de droits du 1er janvier au 30 juin 1872, demi-droit du 1er juillet au 31 décembre 1872.

Mais ces démarches, discussions et règlements, qui atténuaient le mal présent, n'assuraient pas l'avenir. Il fallait s'en préoccuper. On a vu déjà, dans les discussions relatives à la délimitation de la frontière, Hayange et Cirey faire valoir des considérations économiques en

(1) Cf. G. Bergmann, *Rapport...*, p. 10-11. Voir aux *Annexes*.

faveur de leur maintien sur territoire français. Du jour au lendemain, les forges et fonderies, les fabriques de glaces et de cristaux lorraines, les manufactures alsaciennes de laine et de coton, qui avaient occupé un des premiers rangs dans la production française, seraient obligées d'alourdir de leur apport nouveau la production allemande. Dans la région de Mulhouse notamment — de Mulhouse qui était devenue française en 1798 pour se réunir non seulement à la nation française, mais au marché français — l'industrie cotonnière avait pris depuis cette époque un développement chaque jour plus intense. Maintenant qu'elle compterait dans la statistique allemande, l'industrie mulhousienne aurait, à elle seule, une importance égale aux deux tiers de l'industrie cotonnière des pays de l'Union Douanière. Conséquences du traité pour elle : perte des débouchés antérieurs, encombrement du marché nouveau, difficulté de s'y faire une place, et à cause de cette concurrence numérique, et parce que la clientèle lui était moins familière, étant habituée à d'autres fournisseurs, et à d'autres fournitures : « vos tissus sont trop bien faits, et durent trop », disait à un représentant alsacien un exportateur de Hambourg.

Ajoutez qu'il ne s'agit pas toujours de la seule consommation, et de diriger, à la sortie d'une usine, des produits qui, achevés, s'en iront vers un marché ou un autre. La fabrication elle-même peut être troublée par une dislocation territoriale. Ainsi l'industrie mulhousienne, qui était très complexe. Textiles, chimiques, métallurgiques, ces diverses ambitions ne lui étaient venues, on le sait, que peu à peu, par la suite, rapide, il est vrai, des années et des succès, dans le dessein de

fabriquer elle-même et les tissus sur lesquels elle opérait et les machines et couleurs dont elle avait besoin : son début, c'était la peinture des toiles qui lui étaient confiées du dehors, et telle était encore une des parties les plus importantes de son industrie. Or, avant la guerre, Vosges et Haut-Rhin formaient un « assemblage inséparable de moyens de production qui se complétaient les uns les autres et se confondaient dans un effort commun »; désormais, de nombreux ateliers de filature et de tissage — 500.000 broches de filature et 17.000 métiers à tisser — se voyaient « enlever tout à coup les moyens de donner à leurs produits écrus les façons indispensables du blanchissage, de la teinture et de l'impression... » (1)

Voilà, d'une vue rapide, quelques-unes des situations produites par le traité de Francfort dans les départements qu'il enlevait à la France, quelques-unes des angoisses qui troublèrent, entre le 10 mai 1871 et le 30 septembre 1872, ceux qu'enveloppait le liséré vert réalisé sur le terrain. Je ne désespère pas de revenir un jour à l'examen de cette situation, de rechercher plus en détail comment un acte diplomatique réagit sur la vie des individus : suivre la trace des uns et des autres, des deux côtés de la frontière nouvelle, rechercher ce qu'ils sont devenus, là-bas, ou ici, ce serait, si l'on y parvenait, faire l'histoire de l'âme française dans cette crise... Peut-être aurai-je du moins, par cette brève revue, montré comment la conclusion de la paix n'émouvait pas seulement de la tristesse générale

(1) Claude (des Vosges), *Rapport à l'Assemblée Nationale*, décembre 1872. (Villefort, *Recueil des traités*, t. V., p. 101 sqq.)

les hommes d'Alsace et de Lorraine, mais bouleversait encore, pour longtemps, — chez certains, pour toujours, — leurs existences personnelles. Lutte tragique. L'intérêt. Le devoir. Et l'intérêt qui sait prendre les formes d'un devoir : sauvegarder l'avenir des siens, ne pas aggraver en les abandonnant le sort des subalternes dont on a la charge. Et le « catégorique » du devoir qui s'atténue, l'ordre intime de départ qui se fait moins impératif, parce que, derrière ce devoir premier, un autre apparaît : au lieu de protester en quittant la place, protester en la gardant. Mais, ayant un air plus commode et de moindre risque, ce second devoir semblait suspect alors, dans la fiévreuse amertume de l'heure, à beaucoup de ceux qui vaillamment sacrifiaient tout à la grandeur du geste nécessaire : partir, pour ne pas subir le contact du vainqueur. Aussi bien, quelles que fussent la catégorie sociale, la situation personnelle, les craintes ou les chances pour l'avenir, souvent, dans la discussion intérieure, un argument s'élevait, prenant aussitôt voix prépondérante : ne pas voir ses fils devenir soldats allemands. « Il avait des fils, il est parti » : expression simple, syllogisme elliptique, qui fut courant à cette époque, et qui, quarante ans après, est encore à lui seul une explication suffisante, lorsqu'on parle, entre gens de là-bas, des départs au temps de l'option. Alors, dans un élan où se confondaient, également surexcités par la crise, la fidélité au *moi* national et l'aversion pour le *non-moi* étranger, (1)

(1) Cf. E. Lavisse, *Vue Générale*, p. 86-88, sur la formation de l'âme française dans la guerre de Cent ans : la guerre « dure, elle est longue, elle est atroce. D'année en année, croît la haine de l'Anglais. Au contact de l'étranger, la France se prend à se connaître, comme le moi au contact du non-moi ».

on allait à la direction d'arrondissement faire sa déclaration d'option, pour soi, pour ses enfants, et l'on prenait ses dispositions de départ. Le 30 septembre était le terme du délai : à partir du 1er octobre 1872 seraient considérés comme Allemands tous ceux qui, même ayant opté, ne seraient pas effectivement partis. Fonctionnaires qui se demandaient où la France les enverrait, ex-officiers ministériels qui ne souhaitaient plus qu'une fin tranquille sur quelque siège de juge, avocats et médecins qui tenteraient de se refaire une clientèle, à Nancy, à Dijon, à Paris, agents de l' « Est » que la Compagnie chercherait à replacer au long de son réseau tronqué, industriels de Mulhouse qui allaient essaimer à Belfort, Bischwiller se transportant en bloc à Elbeuf (1) — et tous ceux pour qui l'avenir était plus mystérieux encore : boutiquiers, paysans, qui avaient vendu leur fonds de commerce ou leur coin de terre à des prix misérables, comme ils pouvaient, pour avoir un peu d'argent liquide en partant, — et tous ceux qui n'avaient rien, à qui seraient distribués les six millions de secours souscrits en France, (2) ou que la Société de Protection des Alsaciens-Lorrains allait envoyer, comme colons, en Algérie, dans des villages créés pour eux (3) : par les gares et les routes-frontières, à mesure qu'approchait la date fatale, l'exode se précipita, enthousiaste et navré.

---

(1) Cf. Bourguignon, *Bischw. depuis cent ans*, p. 338 sqq.

(2) Cf. Villefort, *Recueil des traités*, t. III, p. 628.

(3) Cf. Guynemer, *Colonis. als.-lorr.*, p. 3 sqq. : Haussonville, Boukalfa, Camp-du-Maréchal. Une loi votée par l'Assemblée Nationale, le 15 septembre 1871, sur la proposition de Keller, avait promis 100.000 hectares de terres aux Alsaciens-Lorrains qui viendraient se fixer en Algérie comme colons. Dès la fin de 1872, il en était arrivé 2.500.

Le 1er octobre 1872, près de 60.000 personnes étaient parties. (1) Beaucoup ne revirent jamais la fumée du toit natal. Beaucoup, voulant un jour faire une rapide visite aux « vieux », se heurtèrent à une frontière inexorable. Beaucoup revinrent, appauvris, désabusés, qu'on avait parfois, dans les petites villes de France, regardés comme des concurrents, des intrus, à l'accent risible : les Alsaciens-Lorrains n'ont pas toujours eu les Français qu'ils méritaient. Beaucoup, déracinés, végétèrent, payant, jusqu'à la mort, de leur tristesse et de leur misère personnelles, la rançon de la patrie vaincue. — D'autres la paieront d'autre façon : ceux sans lesquels cette protestation du départ n'aurait pas eu de suite, ceux dont le pays annexé aurait un jour besoin pour la continuer, en s'appuyant sur tout ce qu'ils porteraient en eux de sentiments français et de culture française volontairement ou inconsciemment préservés : ceux qui allaient rester, rester et lutter pour *maintenir*, comme eût dit le Taciturne.

---

(1) Le nombre des options déclarées en Alsace-Lorraine s'éleva à 160.000 environ, dont 100.000 furent annulées pour n'avoir pas été suivies de départ effectif. (Le mouvement d'émigration se continua pendant longtemps : on compte qu'environ 35.000 personnes partirent de 1875 à 1880, 60.000 de 1880 à 1885, 37.000 de 1885 à 1890, 34.000 de 1890 à 1895 : cf. *Statist. Jahrb. für E.-L.*)

V

DEPUIS

V

DEPUIS

La Prusse avait mené la conquête ; elle dirigea l'organisation du pays conquis. Souverains d'un « État allemand fondé hors des frontières d'Allemagne », (1) c'est — non moins que par la guerre et la politique — par leur sens administratif, leur méthode rigoureuse et tenace, leur haute idée de l'État et leur admirable dévouement à ce maître supérieur à tous, (2) que les rois de Prusse, depuis deux siècles, avaient agrandi leur territoire propre et étendu sur l'Allemagne entière leur autorité. Passionnés d'administration, ils allaient administrer en Alsace-Lorraine, avant même qu'elle fût Alsace-Lorraine. Dès le lendemain des premières victoires, sans attendre aucune régularisation diplomatique, convaincu que le pays occupé serait pays annexé, le roi de Prusse voulut qu'à la suite des armées victorieuses un état de choses nouveau remplaçât l'ancien, immédiatement. Aussi les ordonnances royales qui, quelques jours après Frœschwiller, constituèrent le

(1) E. Lavisse, *Études sur l'Hist. de Pr.*, Avant-Propos, p. 1.
(2) « Je suis le ministre de la guerre et des finances du roi de Prusse, » disait le roi Frédéric-Guillaume Ier. (*Id.*, *ibid.*, p. 3)

gouvernement général d'Alsace, firent-elles du gouverneur, comte de Bismarck-Bohlen, le chef de toute l'administration, en lui adjoignant un commissaire civil muni de tous les pouvoirs que la loi française conférait aux ministres. Le gouverneur se considérait ainsi comme le nouveau souverain, au nom de l'Allemagne, d'un nouvel État allemand :

Habitants de l'Alsace ! disait-il dans sa proclamation de Haguenau (30 août 1870), les événements de la guerre ayant amené l'occupation d'une partie du territoire français par les forces des puissances alliées allemandes *(durch die hohen verbündeten deutschen Mächte)*, ces territoires se trouvent par ce fait même soustraits à la souveraineté impériale [la souveraineté de Napoléon III], en lieu et place de laquelle est établie l'autorité des Puissances allemandes. C'est en leur nom que je suis appelé à exercer le pouvoir dans les départements du Haut et du Bas-Rhin, ainsi que dans le nouveau département de la Moselle comprenant les arrondissements de Metz, Thionville, Sarguemines, Château-Salins et Sarrebourg, en qualité de Gouverneur général de l'Alsace... (1)

C'était une main-mise un peu hâtive, car, au regard du droit international, l'occupant n'est généralement qu'un administrateur suppléant ou intérimaire, et doit se contenter d'assurer le fonctionnement des services au nom du maître ancien, sans réglementer à sa guise comme s'il était définitivement le nouveau. (2) Division — qui subsista — du gouvernement général en trois départements (Bas-Rhin, Haut-Rhin, (3) Lorraine) et vingt-deux arrondissements, nomination, à leur tête, de

(1) *Mur. d'Als.-Lorr.*, p. 228.
(2) Ph. Gerber, *Cond. de l'A.-L.*, p. 15.
(3) Depuis : *Basse-Alsace* et *Haute-Alsace*.

préfets et de sous-préfets allemands, réglementation des fournitures à livrer par les pays occupés pour l'entretien de l'armée occupante, perception d'un impôt unique remplaçant les contributions directes et indirectes : ces mesures pouvaient du moins passer pour des corollaires de l'état de guerre. Mais le roi de Prusse et son gouverneur ne s'en contentèrent pas. En voulant imposer, comme on l'a vu, à la magistrature française du territoire occupé l'obligation de rendre la justice au nom de l'Allemagne, ils prétendaient consacrer tout de suite par une sorte de légalisation, fût-elle unilatérale, la situation de fait qu'ils avaient acquise. D'autorité également, par l'instruction publique, ils engageaient l'avenir. La paix n'était pas signée, que le commissaire civil avait déjà, depuis plusieurs semaines, soumis l'instruction publique à son administration, (1) invité les instituteurs primaires à rouvrir leurs classes, rayé presque complètement le français des programmes. Bientôt après, les traitements des instituteurs avaient été augmentés, (2) et l'instruction primaire — dont l'obligation n'existait que pour un certain nombre de communes et pour la partie protestante de la population des deux départements — rendue obligatoire pour tout le monde. (3) Le roi de Prusse se souvenait sans doute d'avoir, en 1866, après Sadowa, triomphe préparatoire d'autres triomphes, rendu grâces à ses ancêtres « dont la paternelle prévoyance, en répandant avec tant de zèle l'enseignement populaire, a jeté les germes

(1) A. Dumont, *Adm. et propag.*, p. 21-22 : 21 septembre 1870.
(2) A. de Rappolstein, *Als.-Lorr.*, p. 10 : 22 mars 1871.
(3) A. Dumont, *Adm. et propag.*, p. 118 : 18 avril 1871.

dont on récolte aujourd'hui les fruits ». (1) Et à son tour, d'une main impatiente, il semait la même graine.

La proclamation du gouverneur général, au mois d'août 1870, avait pu rassurer :

Le maintien des lois existantes, disait-il après avoir annoncé sa prise de possession, le rétablissement d'un ordre de choses régulier, la remise en activité de toutes les branches de l'administration, voilà où tendront les efforts de mon gouvernement dans la limite des nécessités imposées par les opérations militaires. La Religion des Habitants, les Institutions et les usages du pays, la vie et la propriété des habitants jouiront d'une entière protection... (2)

Mais certaines ordonnances ultérieures étaient, on vient de le voir, de nature à inquiéter : qu'allaient devenir, en vérité, « les institutions et les usages du pays » ? Inquiétude d'autant plus naturelle que la France, pour marquer qu'elle n'obéissait qu'à la force en cédant l'Alsace et la Lorraine, n'avait rien spécifié quant à leur avenir allemand. L'Allemagne était donc maîtresse de leur destinée nouvelle. Qu'en ferait-elle ? Sous quelle forme les incorporerait-elle à l'Empire allemand reconstitué ?

Dès lors se manifestèrent en Alsace-Lorraine les deux tendances qui, depuis, pendant de longues années, s'y sont disputé l'influence et les votes. Aussi bien n'étaient-elles que les formes politiques du drame intime qui venait de se jouer dans chaque conscience. Les uns — les *protestataires* — ne voudront être que « des vaincus, entièrement étrangers à la confection et à l'application

(1) Cité par A. de Rappolstein, *Als.-Lorr.*, p. 28.
(2) *Mur. d'A.-L.*, p. 228.

des lois qu'il plaît au vainqueur de nous imposer » ; (1) et ils feront passer avant toute autre considération leur volonté de protester contre le droit violé : protestation de dignité, et d'espoir aussi, car, à force de se répéter, il n'est pas possible qu'elle ne triomphe point un jour. Les autres — les *autonomistes* — protesteront également contre le fait accompli, mais, après avoir protesté, ils voudront agir, ne pas se laisser envahir et gouverner par le vainqueur à sa seule guise, donner à l'Alsace-Lorraine, « dans les limites de la constitution de l'Allemagne, la direction de ses affaires ». (2) Lutte difficile, encore et toujours, car si la vaillance des uns pouvait être pratiquement stérile, avoir pour seul effet d'abandonner la place aux Allemands dédaigneux de ces cris du droit, l'habileté des autres risquait de faire passer leur soumission au fait pour une acceptation du fait, de paraître trop prompte (la France n'allait-elle pas revenir bientôt?) ou même, pour quelques-uns, personnellement intéressée : le manège d'une veuve encore en deuil, mais déjà consolable, et dont le prétendant était très puissant.

Dès mars-avril 1871, à Colmar, à Strasbourg, (3) des « notables » du Haut-Rhin et du Bas-Rhin se réunirent : de Peyerimhoff, maire de Colmar, Hartmann, Chauffour, Ch. Gérard, — Jules Klein, adjoint faisant fonctions de maire de Strasbourg, Flach, Jacques Kablé, Lauth : inspirés par l'esprit d'autonomie, ou du moins cherchant à voir si l'on pouvait compter sur la réalisation prochaine de l'idée autonomiste, dussent-ils se laisser

(1) *La Ligue d'Alsace*, N° du 1er juillet 1871 : *Eur. Nouv.* (juin 1909).
(2) A. Schnéegans, *Pro Domo*, p. 36.
(3) Le 24 mars à Colmar, le 16 avril à Strasbourg.

reprendre ensuite — ce fut le cas de plus d'un — par l'esprit de protestation. On convint de la nécessité de présenter des vœux à Berlin : que le sort des deux provinces ne soit pas divisé, qu'aucune parcelle de leur territoire ne soit distraite au profit d'une ou plusieurs des puissances germaniques, dépècement à la polonaise qui ne laisserait rien subsister de la nationalité passée; que, d'autre part, l'Alsace-Lorraine ne devienne pas, purement et simplement, la chose de l'Allemagne, corvéable à merci; que la législation française et la langue française soient maintenues, l'état de siège levé, les jeunes Alsaciens-Lorrains, pendant le délai le plus long possible, dispensés du service militaire allemand. Bismarck donna aux délégués des paroles encourageantes : que l'Alsace deviendrait une espèce de république s'administrant elle-même; mais, en réalité, leurs vœux ne pesèrent guère sur les décisions impériales. Seule allait se dissiper leur crainte de voir un souverain allemand particulier mettre la main sur leur pays, ou plusieurs se le partager.

L'Alsace-Lorraine, en effet, étant « le prix des combats dans lesquels tous les États allemands ont versé leur sang, le gage de l'unité de l'Empire allemand conquis par les forces unies », (1) doit appartenir, non pas à un seul, mais à tous. La loi du 9 juin 1871, qui la constitua, fit de l'empereur le détenteur de l'autorité publique en Alsace-Lorraine. L'Alsace-Lorraine est désormais une sorte de propriété indivise de l'Empire

(1) Exposé des motifs de la loi du 9 juin 1871 : cité par A. de Rappolstein, *Als.-Lorr.*, p. 12.

allemand représenté par l'empereur — la « Terre d'Empire », comme on l'appellera : *Reichsland*, — un souvenir de sa fondation et comme une garantie de sa durée. Mais, pour être impériale, et non prussienne ou badoise, l'Alsace-Lorraine n'en était guère plus maîtresse de sa vie politique. Sauf les lois qui engageraient les finances de l'Empire et pour lesquelles le Parlement de l'Empire serait consulté, les lois particulières à l'Alsace-Lorraine seront élaborées par le Conseil fédéral, qui est une assemblée de délégués des souverains allemands, et où l'Alsace-Lorraine ne déléguera personne; l'empereur aura d'ailleurs un droit de veto absolu. Pour se rendre compte de la sujétion où elle allait se trouver, il faut se rappeler ce qu'est l'Empire allemand, et que l'Alsace-Lorraine passait sans transition d'un État unitaire à un État fédératif. (1) Or, chacun des États allemands, quoique englobé dans l'unité de l'Empire, conservait quelque personnalité, quelque *autonomie*. Ils n'abandonnaient à l'Empire qu'une partie de leurs droits souverains. L'empereur est le gérant des intérêts de la communauté, il n'est pas le chef des organismes particuliers qui la composent; chacun d'eux conserve sa Constitution propre et le droit de légiférer pour soi sur certaines matières : c'est ainsi que l'organisation de l'enseignement, par exemple, ou le régime des Églises, diffère suivant les États, à la volonté de chacun d'eux : pouvoir législatif indépendant que la loi constitutive de l'Alsace-Lorraine donnait, non pas à elle-même, mais en ses lieu et place, au Conseil fédéral — où elle n'avait pas de représen-

(1) Cf. Ph. Gerber, *Cond. de l'A.-L.*, p. 25 sqq.

tant — et à l'empereur : la Terre d'Empire ne sera pas un État, mais un *pays sujet de l'Empire tout entier :* « das Reichsland ist kein Staat, sondern *Unterthanenland des Reiches* ». (1)

L'organisation administrative de l'Alsace-Lorraine, fixée six mois après (loi du 30 décembre 1871), montra mieux encore dans quelle dépendance étroite le Reichsland serait de l'Empire. Le gouverneur général fait place à un président-supérieur, résidant à Strasbourg, mais qui dépend directement de Berlin : du chancelier de l'Empire et d'une division de la chancellerie spécialement chargée des affaires d'Alsace-Lorraine... Ici, il allait rester quelque chose de la France, et même trop : son droit administratif, dans l'état où l'Empire français l'avait laissé, et entre des mains qui l'appliqueraient sans indulgence : ainsi, quand l'administration allemande ferait peser le poids de son autorité sur l'Alsace-Lorraine, ce serait souvent — et il ne lui déplaisait pas d'insister sur cette ironie — en vertu d'anciennes lois françaises, et en l'exceptant même parfois (pour la presse, par exemple) du bénéfice d'une législation plus libérale applicable à tout l'Empire. Loi du 6 juin 1868 (2) soumettant les réunions (politiques ou religieuses) à l'approbation du sous-préfet, (3) avec droit d'entrée dans la salle pour un délégué de l'administration, qui peut, dans certains cas, dissoudre

---

(1) *Das Staatsrecht des deutschen Reiches*, par le Dr Philippzorn, cité par A. Laugel, *Aven. intell.*, p. 251.

(2) Ph. Gerber, *ibid.*, p. 174, sqq.

(3) On a vu plus haut que l'organisation en préfectures et sous-préfectures (départements et arrondissements) avait été maintenue par le gouverneur général : elle le fut aussi par la loi du 30 décembre, et subsiste toujours.

la réunion; loi du 10 avril 1834 et décret du 15 mars 1852 laissant les associations libres jusqu'à vingt membres, les soumettant à partir du vingt et unième à la nécessité d'une autorisation administrative qui peut toujours être retirée par la suite; loi sur la presse du 11 mai 1868 (cautionnement, etc.) : toutes ces lois françaises restèrent en vigueur; et c'est autour de notre loi sur l'état de siège — une loi « datant de l'époque orageuse de 1849 », comme dit un jour l'abbé Winterer — que se forma le fameux *Paragraphe de la Dictature.*(1) « En cas de danger pour la sûreté publique, le président supérieur est autorisé à prendre toutes les mesures qu'il jugera nécessaires pour prévenir ce danger. Il est, en particulier, autorisé à exercer, sur le territoire exposé, les pouvoirs que la loi du 9 août 1849 confère aux autorités militaires dans le cas d'état de siège. (2) Il avisera immédiatement le Chancelier des dispositions prises. Il a le droit de requérir, pour l'exécution de ces mesures, toutes les troupes qui se trouvent sur le territoire d'Alsace-Lorraine. » Ainsi, par ces dispositions qui aggravaient la loi française tout en s'appuyant sur elle, le président supérieur avait le droit de s'octroyer à lui-même, quand lui-même le jugerait nécessaire, et sans limitation de lieu ni de durée, des

(1) On a pris l'habitude de désigner sous ce nom l'article 10 de la loi du 30 décembre 1871.

(2) Article 9 de la loi du 9 août 1849 : « L'autorité militaire a le droit : De faire des perquisitions de jour et de nuit dans le domicile des citoyens; d'éloigner les repris de justice et les individus qui n'ont pas leur domicile dans les lieux soumis à l'état de siège; d'ordonner la remise des armes et munitions, et de procéder à leur recherche et à leur enlèvement; d'interdire les publications et les réunions qu'elle juge de nature à exciter ou à entretenir le désordre. »

pouvoirs qui, en France, n'auraient pu être dévolus que par une loi spéciale, pour un temps et pour un lieu déterminés, et à une autorité différente de celle qui les déléguait. Il y avait même, dans le texte du Paragraphe allemand, un « toutes les mesures » qui permettait au président supérieur de donner la plus large extension à l'article de la loi française, et d'expulser les citoyens même s'ils n'étaient ni « repris de justice » ni domiciliés ailleurs que « dans les lieux soumis à l'état de siège ».

L'introduction de la Constitution de l'Empire en Alsace-Lorraine, à partir du 1er janvier 1874, apporta deux modifications à l'organisation du pays, telle qu'elle résultait de ces deux lois du 9 juin et du 30 décembre 1871. Dorénavant, au lieu d'être promulguées par l'empereur avec le seul assentiment du Conseil fédéral, les lois particulières à l'Alsace-Lorraine devront recevoir également l'assentiment du Reichstag. (1) En outre, la Terre d'Empire aura le droit d'envoyer, comme les États de l'Empire, des députés au Reichstag. Le premier Parlement de l'Empire, qui siégeait depuis le 21 mars 1871, venait précisément d'être dissous, et de nouvelles élections se préparaient.

On comprend sans peine quel devait être à ce moment l'état moral des Alsaciens-Lorrains. Le nouveau régime avait largement distribué les causes de mécontentement. La démarche des notables n'a servi à rien : l'autonomie n'est pas venue de Berlin. L'article du traité de Francfort relatif à l'option a été, nous l'avons vu, appliqué dans l'esprit le plus étroit. Imposée aux Alsaciens-Lorrains sans délai, dès « la classe 1871 »,

(1) Cf. F. Eccard, *Const. de l'A.-L.*, p. 20.

l'obligation du service militaire allemand a chassé du pays des milliers de jeunes gens qui ont pris le chemin de la France, quitté leur famille, peut-être pour toujours, couru des risques de séquestre et d'amende, plutôt que de s'y soumettre. (1) Le président supérieur a encore aggravé les dispositions relatives à l'instruction publique qu'avait prises le gouvernement général. Lorsqu'on ne supprime pas tout à fait l'enseignement du français, on le relègue à une singulière place, comme dans ce programme de l'école professionnelle de Mulhouse, cité au Reichstag, (2) qui prescrit l'enseignement « de l'histoire en allemand, de la géographie en allemand, de la calligraphie en français *(Hilarité)*, du dessin en français *(Hilarité)* ». L'École Saint-Clément à Metz, l'Institut des Frères de la Doctrine chrétienne à Beauregard (près de Thionville) sont fermés par ordre supérieur; dispersés les Pères Rédemptoristes de Teterchen, près de Boulay, dissoutes les maisons alsaciennes des Pères Jésuites. La police est si bien organisée — un directeur général à Strasbourg, des directeurs à Colmar et à Metz, des directeurs canto-

---

(1) Cf. Ch. Grad, *Correspondant*, 1879. De 1871 à 1874, sur 111.152 jeunes gens que les rapports officiels comptaient pour les trois départements de l'Alsace-Lorraine, 27.937 seulement furent présents dans leurs foyers au moment de la formation des rôles. Sur ces 27.937, les conseils de révision n'en trouvèrent d'ailleurs que 10.011, en quatre ans, qui fussent immédiatement propres au service : beaucoup d'infirmes et de malingres étaient restés, n'ayant pas la même raison de partir.

(2) Discours du député Sonnemann, de Francfort, 16 mai 1872 (Cf. Ristelhueber, *Bibliogr. alsac.*, 1873, p. 38), qui fut un des rares opposants allemands à l'annexion de l'Alsace-Lorraine par la force (on se rappelle, parmi ce petit groupe, les noms du Dr Jacoby, de Ch. Vogt, de Bebel, de Liebknecht, — et le Dr Kryger, député du Sleswig-Nord au Reichstag, dont le pays avait subi le même sort en 1866).

naux, tous avec des attributions très étendues — que chaque jour des incidents nouveaux irritent les esprits. Pour avoir fondé une association que l'autorité soupçonnait de détourner les enfants de l'école et de vouloir s'occuper d'élections politiques, Rapp, vicaire général de l'évêché de Strasbourg, avait dû choisir dans les vingt-quatre heures entre l'expulsion et la forteresse (mars 1873). Lichtenberger avait reçu l'ordre de quitter le territoire, à la suite d'une conférence où il traitait « de l'influence des femmes sur la littérature française » : sujet qui n'est point subversif... il est vrai qu'elle se terminait par le rappel d'une invocation célèbre de Sainte-Beuve aux « esprits charmants et légers, qui furent de tout temps la grâce et l'honneur de la terre de France », et qui doivent, au moment où « la science brutale, la politique violente nous envahissent », nous sauver « encore une fois de la barbarie ». (1) Dans le même temps, Ernest Lauth, le successeur de Kuss à la mairie de Strasbourg, n'ayant pas caché ses sentiments au préfet : « Vous espérez donc le retour des Français? — Certainement! » (2) le préfet avait révoqué le maire, puis nommé à sa place le directeur de la police comme commissaire extraordi-

---

(1) F. Lichtenberger, *De l'influence des femmes sur la littérature française* (Paris, Sandoz et Fischbacher, in-32, 1873). — On dit même que les allusions de l'orateur firent moins contre lui qu'un contre-sens de la traduction allemande : opposant la femme allemande à la femme anglaise, il avait dit que, « comme les mystiques, elle aspire à se dépouiller d'elle-même », que « son individualité a quelque chose de la cire, qui est bien capable de recevoir, mais non de donner une empreinte » : or, *cire* était devenu *pâte molle* pour le rédacteur, et *pâté gras* — *cine fette Pastete* — pour le traducteur de l'officieux *Courrier du Bas-Rhin*. H. Dartigue, *Aug. Sabatier à Str.*, p. 56.

(2) *Rev. als. ill.*, 1902, *Chronique*, p. 83.

naire chargé de l'administration municipale; puis, le conseil municipal ayant protesté contre cette nomination, le préfet avait suspendu le conseil (— qui sera dissous quelques mois plus tard et rétabli seulement en 1886 —). Et lorsque l'administration s'était décidée, en 1873, à reconstituer les conseils généraux, comme les noms des élus ne laissaient pas de doute sur leurs dispositions hostiles, elle avait rappelé, quelques semaines avant la réunion de ces assemblées, que, toujours en vertu d'une loi française, les nouveaux élus devaient prêter le serment d'obéissance et de fidélité au chef de l'État, — donc, à l'empereur d'Allemagne; aussitôt, des démissions nombreuses s'étaient produites... Au cours des temps, le vieil esprit d'indépendance alsacien s'était développé régulièrement : l'esprit des « Dix villes libres », de la République de Strasbourg et de la République de Mulhouse, les traditions particulières relativement respectées par la monarchie française, la Révolution entraînant l'Alsace parce qu'elle allait dans le sens (1) du démocratisme alsacien, (2) tous ces souvenirs, toutes ces tendances avaient traversé le dix-neuvième siècle de libération en libéra-

---

(1) « La France devint ce que nous avions été; ce que nous voulions être, nous le sommes redevenus par elle et avec elle. » (F. Schweighaeuser, *Courrier du Bas-Rhin* du 23 octobre 1848, cité par Le Roy, *Annic. glor.*, p. 228)

(2) Cf. W. Wittich, *Génie National...*, p. 93 : « Même maintenant, après trente années, l'Alsacien demeure presque sans intérêt en face de l'état politique et social de l'Allemagne, et tout courant politique venant d'Allemagne doit, pour avoir chance d'obtenir quelque succès en Alsace, être démocratiquement inspiré » : — H. Lichtenberger, *Quest. d'Als.* : « L'Alsacien est républicain de tempérament. Jamais il n'a été soumis à l'autorité d'une dynastie nationale... Ce qui a fait la popularité de l'armée française chez l'Alsacien, c'est son organisation démocratique... »

tion (1830, 1848) pour aboutir, au moment précis où la mère-patrie devenait République, à la dépendance la plus étroite vis-à-vis d'une administration étrangère, la plus rude qui fût, — et qui n'avait rien fait, depuis trois ans, pour adoucir chez les « annexés » l'amertume de la catastrophe.

C'est dans ces conditions qu'eurent lieu les élections au Parlement. Tous les candidats protestataires furent élus. L'union s'était faite sur leurs noms, sans distinction de confession, et quoique les questions confessionnelles eussent presque toujours joué un rôle dans la politique de ce pays ; même, sept ecclésiastiques catholiques (les deux évêques, quatre curés, et un abbé, supérieur de couvent) firent partie de la députation, — honneur qu'ils durent, non seulement à l'ardeur d'un patriotisme qui leur était commun avec leurs collègues laïques, mais encore à la confiance que met volontiers l'opprimé dans l'autorité morale du prêtre vis-à-vis de l'oppresseur, au désir, aussi, chez les catholiques d'Alsace-Lorraine, de marquer leur indignation à l'égard des vexations dont le clergé était la victime en Prusse (1) : plus d'une raison les avait désignés aux suffrages des électeurs, et la *Ligue d'Alsace,* qui était surtout composée de protestants, avait chaleureusement soutenu leurs candidatures. On sait d'ailleurs qu'à Metz c'est cette Ligue qui avait mis en avant la candidature de Mgr. Dupont des Loges, et que c'est un israélite, Edmond Goudchaux, qui avait été chargé de lui demander son acceptation. (2)

---

(1) Cf. Ed. Teutsch, *Notes,* p. 33.

(2) Cf. *Eur. Nouv.,* juin 1909. — G. d'Elstein, *Als.-Lorr.,* p. 157, rapporte ce mot d'une vieille femme juive qui, la veille de l'élec-

Les quinze députés protestataires (1) s'entendirent pour déposer la proposition suivante, que l'un d'eux, Édouard Teutsch, député de Saverne, serait chargé de développer :

Plaise au Reichstag décider :

Que les populations d'Alsace-Lorraine, incorporées sans leur consentement à l'Empire d'Allemagne par le traité de Francfort, seront appelées à se prononcer d'une manière spéciale sur cette incorporation.

Édouard Teutsch soutint la proposition à la tribune du Reichstag, le 18 février :

Les populations de l'Alsace-Lorraine, dont nous sommes les représentants au Reichstag, nous ont confié une mission spéciale et des plus graves, que nous avons à cœur de remplir sans retard. Elles nous ont chargés de vous exprimer leur pensée sur le changement de nationalité qui leur a été violemment imposé à la suite de votre guerre contre la France...

Votre dernière guerre, terminée à l'avantage de votre nation, donnait incontestablement à celle-ci des droits à une réparation. Mais l'Allemagne a excédé son droit de nation civilisée, en contraignant la France vaincue au sacrifice d'un million et demi de ses enfants...

Si, dans des temps éloignés et relativement barbares, le droit de conquête a pu quelquefois se transformer en droit effectif, si, aujourd'hui encore, il réussit à se faire absoudre, lorsqu'il s'exerce sur des peuples ignorants et sauvages,

---

tion, dans la rue de l'Arsenal, le quartier israélite de Metz, s'était écriée, aux applaudissements de ses voisins et coreligionnaires : « Je ferai voter mon homme pour *notre* évêque ! »

(1) Teutsch (circonscription de Saverne), Lauth (Strasbourg-ville), de Schauenburg (Strasbourg-campagne), Mgr. Raess, évêque de Strasbourg (Schlestadt), abbé Philippi (Molsheim), Hartmann (Haguenau), abbé Winterer (Altkirch), abbé Sœhnlin (Colmar), abbé Guerber (Guebwiller), Haeffely (Mulhouse), abbé Simonis (Ribeauvillé), Mgr. Dupont des Loges, évêque de Metz (Metz), Germain (Sarrebourg), Pougnet (Sarreguemines), Abel (Thionville).

rien de pareil ne peut être opposé à l'Alsace-Lorraine. C'est à la fin du dix-neuvième siècle, d'un siècle de lumière et de progrès, que l'Allemagne nous conquiert ; et le peuple qu'elle réduit en esclavage, — car l'annexion faite sans notre consentement constitue pour nous un véritable esclavage moral, — ce peuple est un des meilleurs de l'Europe, celui peut-être qui porte le plus haut le sentiment du droit et de la justice.

Arguerez-vous de la régularité du traité qui consacre la cession, en votre faveur, de notre territoire et de ses habitants? Mais la raison, non moins que les principes les plus vulgaires du droit, proclame qu'un semblable traité ne peut être valable. Des citoyens ayant une âme et une intelligence ne sont pas une marchandise dont on puisse faire commerce ; et il n'est pas permis dès lors d'en faire l'objet d'un contrat. D'ailleurs, en admettant même, ce que nous ne reconnaissons pas, que la France eût le droit de nous céder, le contrat que vous nous opposez n'a pas de valeur. Un contrat, en effet, ne vaut que par le libre consentement des deux contractants. Or, c'est l'épée sur la gorge que la France, saignante et épuisée, a signé notre abandon. Elle n'a pas été libre ; elle s'est courbée sous la violence ; et nos codes nous enseignent que la violence est une cause de nullité pour les conventions qui en sont entachées.

Pour donner à la cession de l'Alsace-Lorraine une apparence de légalité, le moins que vous deviez faire, c'était de soumettre cette cession à la ratification du peuple cédé.

Un célèbre jurisconsulte, le professeur Bluntschli, de Heidelberg, dans son *Droit international codifié*, page 285, enseigne ceci : « Pour qu'une cession de territoire soit valable, il faut la reconnaissance par les personnes habitant le territoire cédé et y jouissant de leurs droits politiques. Cette reconnaissance ne peut jamais être passée sous silence ou supprimée ; car les populations ne sont pas une chose sans droit et sans volonté, dont on transmet la propriété. »

... Vous le voyez, Messieurs, nous ne trouvons dans les enseignements de la morale et de la justice rien, absolument rien, qui puisse faire pardonner notre annexion à

votre empire ; et notre raison se trouve en cela d'accord avec notre cœur. Notre cœur, en effet, se sent irrésistiblement attiré vers notre patrie française. Deux siècles de vie et de pensée en commun créent, entre les membres d'une même famille, un lien sacré, qu'aucun argument et moins encore la violence ne sauraient détruire...

En nous choisissant tous, tant que nous sommes, nos électeurs ont, avant tout, voulu affirmer leur sympathie pour leur patrie française et leur droit de disposer d'eux-mêmes...

Lorsque Teutsch descendit de la tribune, Mgr. Raess, évêque de Strasbourg, député de Schlestadt, fit soudain une déclaration singulière, dont on ne s'est jamais expliqué complètement les causes, (1) se croyant obligé, « dans sa conscience », de dire que « les Alsaciens-Lorrains de sa confession n'ont, en aucune façon, l'intention de mettre en question le traité de Francfort, conclu entre deux grandes nations », — déclaration qui provoqua, immédiatement, le désaveu de ses collègues catholiques, et, le lendemain, l'indignation des prêtres de Strasbourg... L'éloquence et l'argumentation de Teutsch, même l'étrange condescendance de Mgr. Raess, laissèrent le Reichstag hostile à la motion. Elle fut rejetée, et, si l'on en juge par le compte rendu de la séance, on ne peut même pas dire que le Reichstag ait écouté les orateurs avec le respect dû à des vaincus et qui lui aurait fait honneur à lui-même : la *Gazette de*

(1) Klein (abbé F.), *Dupont des Loges*, p. 381 : « ... Soit par l'âge..., soit qu'il cédât sans le savoir aux lointaines influences de son éducation allemande, soit enfin qu'il se rencontre des cas où, si elle ne consulte pas le cœur, la raison elle-même cesse d'avoir raison, il avait compromis sans retour... son repos personnel... et son influence d'évêque... Il arrivait parfois, dans sa cathédrale, que les fidèles, sur son passage, détournaient la tête pour ne pas recevoir sa bénédiction. »

Francfort protesta le lendemain contre le tumulte et les rires ironiques qui avaient accompagné la protestation. (1) Après la séance, Teutsch et sept de ses collègues, Mgr. Dupont des Loges, Abel, Germain, Haeffely, Lauth, Pougnet et l'abbé Œhnlin, résolurent de quitter le Parlement pour n'y plus revenir, tandis que les autres prenaient le parti de demeurer à Berlin et de continuer à suivre les séances.

Ni l'éclat de la protestation de 1874, ni l'activité des autonomistes, qui ne se décourageaient pas, ne modifièrent sensiblement la politique de l'Empire vis-à-vis de l'Alsace-Lorraine. Sans doute un décret du 29 octobre 1874 institua la *Délégation* d'Alsace-Lorraine *(Landesausschuss)*. Mais son origine même la rendait suspecte aux Alsaciens. On se rappelle qu'après l'élection des Conseils généraux, le président-supérieur avait rappelé aux élus l'obligation du serment et provoqué ainsi de nombreuses démissions; ces démissions avaient été suivies d'élections nouvelles, où furent élus des candidats déjà assermentés à d'autres titres, souvent moins indépendants et plus disposés à suivre les indications du gouvernement; or, c'est de ces Conseils généraux, par voie de *délégation* (d'où son nom; dix par conseil, soit trente membres), qu'était issu le nouveau corps. Origine équivoque, que ne relevait point le rôle qui lui était dévolu : simple comité consultatif, à l'avis duquel *pourront* être soumis les projets de loi dont l'examen n'était pas réservé à l'Empire, y compris le budget du Reichsland.

Plus importantes furent les lois de 1879. Malgré quelques

(1) Cf. Ed. Teutsch, *Notes...*, p. 37.

succès remportés aux élections de 1877, les autonomistes n'étaient pas sûrs du lendemain : d'une part, des démarches inconsidérées à Berlin avaient jeté la suspicion sur certains d'entre eux, et les autres cherchaient à se dégager d'un voisinage compromettant; d'autre part, les protestataires comprenaient qu'on ne pouvait plus se contenter de protestation pure et simple, qu'il fallait au moins essayer d'obtenir une Constitution. Jacques Kablé fut le lien entre les deux partis; sa formule : *Protestation et action,* devint aussitôt populaire; autonomiste d'origine, il fut élu, à Strasbourg, contre un autonomiste (1878). Et peut-être l'agitation de ce moment fit-elle comprendre au gouvernement qu'il valait encore mieux donner aux Alsaciens-Lorrains un commencement de satisfaction, que de les jeter complètement vers les protestataires parce que les autonomistes n'auraient rien obtenu. — C'est ainsi que fut votée la « Constitution de 1879 » : loi du 4 juillet, qui remplace le président-supérieur, dont la fonction consistait particulièrement à transmettre toutes les affaires à la chancellerie de Berlin, par un *statthalter*, ou lieutenant-gouverneur, qui sera à la fois un délégué de l'empereur avec les pouvoirs du chef de l'État et une sorte de chancelier spécial pour les affaires d'Alsace-Lorraine, se faisant contresigner par son ministère dans le premier cas, contresignant l'empereur dans le second; le statthalter est en effet assisté d'un ministère (quatre départements ministériels : intérieur et instruction publique; justice et cultes; finances; commerce, agriculture et travaux publics), ministres nommés par l'empereur (avec le contreseing du statthalter), sans responsabilité devant la Délégation, responsables en

fait devant l'empereur seul. En même temps la Délégation était modifiée sur deux points. Déjà, depuis 1877, sa voix n'était plus seulement consultative : quoique les lois particulières à l'Alsace-Lorraine pussent toujours être édictées par le Reichstag, la Délégation, sauf cette menace d'intrusion, (1) suppléait le Parlement de Berlin pour les lois de la Terre d'Empire. La loi du 3 juillet 1879 apporta deux modifications nouvelles au *Landesausschuss :* — quant à son rôle : ses membres pourront désormais déposer des projets de loi, mais elle ne sera pas plus qu'avant un Parlement indépendant pour ce qui concerne la législation particulière du pays, comme le sont les Diètes de Bavière, de Bade ou de Wurtemberg : les lois votées par la Délégation n'auront plus besoin, comme on l'a vu, depuis 1877, de l'approbation du Reichstag, mais il leur faudra toujours celle du Conseil fédéral, où l'Alsace ne sera toujours pas représentée; — quant à sa formation : de trente membres, le nombre s'en élève à cinquante-huit : trente-quatre issus des trois Conseils généraux, quatre issus des conseils municipaux des grandes villes, vingt nommés par un suffrage à deux degrés dans les vingt arrondissements ruraux : mode d'élection compliqué, « tamisé », comme on l'a dit maintes fois, qui ne fera jamais de la Délégation une véritable représentation du pays. (2) — Par cette Constitution de 1879,

---

(1) Cf. F. Eccard, *Const. de l'Als.-Lorr.*, p. 21 : « En fait, toutes les lois d'Alsace-Lorraine ont été votées, depuis 1877, sauf de rares exceptions, par le Landesausschuss, mais le Reichstag reste un épouvantail que le gouvernement peut agiter devant les représentants du pays, quand ils ne veulent pas obéir à ses volontés. »

(2) Depuis 1882, les séances de la Délégation sont publiques et la langue allemande obligatoire dans les débats.

le gouvernement faisait des concessions à l'esprit d'autonomie, — il ne concédait pas l'autonomie. Et c'est cette Constitution qui a continué à régir la Terre d'Empire.

Le statthalter nommé fut le feld-maréchal de Manteuffel. Dans sa carrière déjà longue, il avait été à la fois soldat et diplomate, même au cours des événements de 1870-1871 : après avoir combattu dans le nord et dans l'est, il avait, le traité signé, reçu le commandement de l'armée d'occupation à Nancy : fonctions délicates dont il s'était acquitté avec beaucoup de tact, consciencieux, mais conciliant, montrant de la déférence aux vaincus, tempérant parfois chez ses subalternes l'orgueil de la victoire. (1) Tel il fut dans son nouveau poste, et il aurait réussi, si quelqu'un avait pu réussir. Mais, si ses amabilités pour les « notables », sa bonhomie quand il visitait les écoles, son application à parler et à écrire le français en dehors des circonstances officielles, lui concilièrent beaucoup de sympathies personnelles ; s'il eut le grand mérite de comprendre les résistances de la population et de ne pas se froisser même quand l'évêque de Metz refusa de recevoir l' « ordre de la Couronne, seconde classe, avec étoile », qu'il lui transmettait de la part de l'empereur, (2) il avait, d'autre part, un devoir à remplir envers son souverain, — un devoir qui n'était pas seulement de pacification superficielle, mais aussi d'étroite surveillance et d'action germanisatrice ; si bien qu'entre les Allemands qui lui reprochaient sa modération et les Alsaciens-Lorrains qui la lui rendaient difficile, il per-

(1) Cf. G. May, *Occup. du territ.*, p. 37.
(2) Cf. Klein (F.), *Dupont des Loges*, p. 429 et 432.

dait patience, et sévissait. Jacques Kablé, le député de Strasbourg, était représentant d'une Compagnie d'assurances françaises; le statthalter accusait d'autres agents de ces Compagnies de s'occuper comme lui de politique, et de la même politique; il expulsa ces Compagnies du territoire alsacien-lorrain, malgré l'article 11 du traité de Francfort, qui comprenait dans la règle du « traitement réciproque sur le pied de la nation la plus favorisée » « l'admission et le traitement des sujets des deux nations ainsi que de leurs agents ». D'autres mesures ne firent pas moins de bruit : suppression de la *Presse d'Alsace et de Lorraine* (1881), de l'*Elsässisches Volksblatt* (1882), de l'*Union d'Alsace-Lorraine*, de l'*Odilienblatt*, de l'*Écho de Schiltigheim* (1884), journaux qui ne s'occupaient pas tous également de politique, mais qui, aux yeux de l'administration, étaient également coupables d'exciter la population contre *l'idée allemande*; (1) — interdiction au député de Metz, Antoine, l'ardent protestataire, de faire paraître son journal projeté : *Metz*, quoiqu'il eût rempli toutes les formalités légales en vue de cette publication (août 1883), perquisitions chez Antoine, publication dans la *Norddeutsche Allgemeine Zeitung* de lettres privées que l'autorité judiciaire avait saisies dans ces perquisitions; quelques semaines plus tard, son arrestation sous une inculpation

(1) « *Deutschthum* ». Cf. *Débats sur l'Abol.*, p. 17 sqq. « L'idée allemande, disait l'abbé Winterer, existe-t-elle dans les dispositions du traité de Francfort? En quelle façon les journaux supprimés ont-ils violé ce traité? L'idée allemande existe-t-elle dans les lois qui régissent l'Alsace-Lorraine ou l'Empire? Les journaux supprimés ont-ils violé ces lois plus que les autres journaux?... Je vous le demande, Messieurs, peut-on supprimer des journaux en vertu d'une expression aussi vague ou d'une idée aussi peu définie? »

de haute trahison, qu'au bout de quatorze mois la Cour suprême de Leipzig devait déclarer injustifiée... Et les électeurs continuaient d'envoyer au Reichstag les candidats de la protestation.

Manteuffel mourut en 1885. (1) Le modérateur disparu, il ne restait plus personne pour s'opposer au système de la coercition. Depuis longtemps, Bismarck avait perdu son « amour juvénile pour le Reichsland », « l'espoir enthousiaste » que lui inspirait au début « la joie de voir ces anciens pays de l'Empire recouvrés par l'Allemagne », et il ne pensait plus qu'à la « sûreté de l'Empire même ». (2) Les faits violents se précipitèrent alors, témoignages directs ou indirects de l'irritation d'en haut. Jamais, depuis 1871, la France, l'Alsace-Lorraine, l'Allemagne, les trois personnages de l'éternel drame, ne vibrèrent aussi intensément qu'à cette époque. L'aggravation des charges militaires demandées par le gouvernement au Reichstag, la pression formidable exercée sur l'Alsace-Lorraine en vue des élections du 21 février 1887 d'où pourrait sortir la paix ou la guerre — les propos du statthalter, les articles menaçants dont les journaux officieux étaient pleins, ne laissaient pas de doute aux Alsaciens-Lorrains sur les responsabilités qu'ils allaient prendre; (3) — les

---

(1) Ses successeurs furent : le prince Clovis de Hohenlohe-Schillingsfürst (1885-1894), le prince Hermann de Hohenlohe-Langenburg, (1894-1907), le comte de Wedel, depuis 1907.

(2) Discours au Reichstag (21 mars 1879). Cf. Matter, *Bismarck* t. III, p. 491.

(3) Le 9 février, Hohenlohe, le statthalter, à la fin d'un banquet offert à la Délégation, avait dit que le vote du septennat militaire serait la seule garantie de la paix. Cf. J. Heimweh, *Quest. d'Als.*, p. 3-4.

quinze candidats protestataires élus, quand même, (1) par 247.000 voix — 82.000 de plus qu'en 1884 —; Antoine expulsé, le 31 mars; (2) contre Lalance, de Mulhouse, un arrêté d'expulsion aussi, mais qui fut suspendu, (3) puis remplacé par des poursuites judiciaires (4) et par

---

(1) Winterer (circonscription d'Altkirch), Guerber (Guebwiller), Simonis (Ribeauvillé), Germain (Sarrebourg) — protestataires de 1874, toujours réélus, — de Dietrich (Haguenau), Goldenberg (Saverne), Ch. Grad (Colmar), Kablé (Strasbourg-ville), Lalance (Mulhouse), Lang (Schlestadt), Muhleisen (Strasbourg-campagne), Sieffermann (Molsheim), Antoine (Metz), Jaunez (Sarreguemines), de Wendel (Thionville). « Manifestation grandiose contre le traité de Francfort », écrivit la *Landeszeitung* (officielle). Une des élections les plus significatives fut celle du Dr Sieffermann — contre Zorn de Bulach, député sortant, de vieille famille du pays, noble, influente, mais qui, seul de la députation alsacienne-lorraine, avait voté pour le septennat. « Trois seuls jours nous séparaient du scrutin, dit Sieffermann en remerciant ses électeurs, quand je me suis décidé, sur les instances de mes amis, à vous livrer mon nom, à défaut d'un autre plus autorisé, pour vous permettre d'affirmer votre opinion. J'aurais tenu à vous dire, dans une proclamation qui a eu le malheur de ne pas trouver d'imprimeur, que moi aussi je trouvais vos charges tant en soldats qu'en argent suffisamment lourdes et qu'il ne fallait les augmenter à aucun prix. Mon succès doit être, pour les amis connus et inconnus qui ont voté pour moi, une récompense d'autant plus grande qu'ils ont contribué à ressouder le chaînon de la députation d'Alsace-Lorraine, dont un des anneaux s'était brisé. Mon élection lui rendra son ancienne cohésion. » *(Le Temps,* 24 et 27 février 1887)

(2) « Son nom seul est tout un programme », disait de lui M. de Puttkamer, qui ne voulut accepter la charge de secrétaire d'Etat (président du ministère) d'Alsace-Lorraine, que si on lui accordait l'expulsion du député de Metz.

(3) A la suite des objections de plusieurs de ses collègues — allemands — du Reichstag, qui s'émurent, après l'expulsion d'Antoine, de cette nouvelle manifestation de l'arbitraire gouvernemental à l'égard d'un député.

(4) Le procureur impérial, lui appliquant une loi française de l'Empire, l'inculpa du délit de fausse nouvelle, sous prétexte qu'il avait dit dans son manifeste électoral : « On a supprimé le français dans les écoles, et cependant la connaissance des deux langues est nécessaire dans un pays-frontière », — tandis que le français ne devait être considéré comme « supprimé » que dans les écoles primaires.

une mesure administrative draconienne qui le contraignait à partir; (1) l'arrestation brutale, sur territoire annexé, de Schnaebelé, commissaire spécial de la gare française de Pagny-sur-Moselle, par son collègue allemand de Novéant qui l'avait convoqué pour affaires de service (20 avril 1887) et l'émotion que l'incident provoqua pendant plusieurs jours dans toute l'Europe; quelques semaines plus tard (24 septembre), à Vexaincourt, sur territoire français, deux chasseurs paisibles, l'un tué, l'autre blessé, par des coups de feu que tirait sur eux, du territoire annexé, un soldat chargé d'une surveillance de braconnage qu'en France on aurait confiée à des gendarmes ou à des douaniers — gens plus rassis; (2) — puis l'institution des maires de carrière imposés aux communes récalcitrantes (juin 1887); et les dissolutions de sociétés, *l'Association des Sociétés chorales d'Alsace*, la *Fanfare Sellenick*, le *Cercle Mulhousien*, y comprises ses sections de botanique et de zoologie; (3) quatre Alsaciens condamnés (sur huit accusés) par la Cour Suprême de Leipzig, comme affiliés à la Ligue des Patriotes (juin 1887); l'arrestation du vaillant Ch. Appell, teinturier à Strasbourg, ancien mobile du siège, médaillé militaire, accusé de haute trahison au préjudice de l'Empire (janvier 1888); la coïncidence de ces événements avec la popularité du général

(1) Suppression de l' « admission temporaire » des tissus étrangers dans l'usine de teinture et d'impression que dirigeait M. Lalance, mesure rapportée aussitôt après qu'il eut donné sa démission de gérant et quitté l'Alsace.

(2) « ... Ces faits regrettables... sont une conséquence de nos institutions », dit la note remise, le 7 octobre 1887, par le gouvernement allemand au gouvernement français. Cf. E. Lavisse, *Quest. d'Als.*, p. 31 sqq.

(3) Cf. J. Heimweh, *Quest. d'Als.*, p. 188-190.

Boulanger en France — et en Alsace; puis, ce régime vexatoire et, pour beaucoup, terriblement cruel des *passeports*, qui constituait encore une violation de l'article 11 du traité de Francfort : l'obligation pour toute personne qui voulait entrer en Alsace-Lorraine par la frontière de France, mais pour tout Français qui voulait y entrer par quelque frontière que ce fût, de présenter un passeport visé par l'ambassade d'Allemagne à Paris, visa dont la validité était d'un an pour les étrangers, de huit semaines pour les Français, — qui dispensait les étrangers, mais non les Français, d'une déclaration de résidence à faire dans les vingt-quatre heures, — que l'ambassade, enfin, délivrait rapidement aux étrangers, et refusait généralement aux Français, après leur avoir fait attendre pendant des semaines une réponse qu'en leur honneur on avait demandée jusqu'à Berlin;... (1) et, malgré tout, en 1890, des élections encore protestataires : (2) ce furent, pendant quatre ans, une lutte de tous les jours, l'oppression et la fièvre, la perpétuelle attente, d'angoisse ou d'espoir...

Cette crise fit aux Alsaciens-Lorrains une conscience nouvelle. Vingt ans avaient passé. Ni l'ardente protestation de 1887, ni l'affaire Schnaebelé, ni la question des passeports n'y avaient rien fait. L'aurore ne s'était pas levée, que tant d'hommes avaient vue en rêve. Il fallait, de plus en plus, vivre dans la réalité du jour, compter de moins en moins sur un lendemain libérateur. Bismarck, irrité, avait parlé de supprimer la Délégation, ainsi que la députation de l'Alsace-Lorraine au Reichstag, de par-

---

(1) Cf. J. Heimweh, *Rég. des pass.*, p. 55 sqq.
(2) Onze protestataires élus (quinze sièges à pourvoir).

tager la Terre d'Empire entre la Prusse, la Bavière et Bade. (1) Peut-être le chancelier, en exigeant du statthalter « tant de mesures vexatoires », avait-il eu quelque arrière-pensée : « pousser les Alsaciens-Lorrains au désespoir et à l'insurrection, afin de pouvoir déclarer que le gouvernement civil ne vaut rien et de proclamer l'état de siège. » (2) La terreur régnait : « la paix des cimetières », comme dit un jour, au Reichstag, en parlant de cette époque, le député Preiss, de Colmar. Plus que toute autre mesure, le coup brutal des passeports les avait étourdis. Les quatre non-protestataires qui s'étaient fait élire en 1890, ne devaient leur succès qu'à la lassitude affolée de leurs électeurs : voter pour des candidats « de conciliation », comme Zorn de Bulach, dans la circonscription de Molsheim, en 1890, ou, en 1893, pour des candidats officiels, directeurs d'arrondissement, dans leurs propres arrondissements, comme Poehlmann à Schlestadt, ou Alexandre de Hohenlohe à Haguenau, cela n'avait guère d'autre sens qu'un cri de grâce : (3) donner au gouvernement le député qu'il souhaite, pour qu'en échange il desserre les liens, laisse

---

(1) Conversation du 18 mars 1887, citée par Matter, *Bismarck*, t. III, p. 492.

(2) *Mémoires de Hohenlohe*, a la date du 8 mai 1888 : cité par *Messag. d'Als.-Lorr.*, 3 novembre 1906.

(3) Cf. J. Heimweh, *Rég. des passep.*, p. 37 sqq. — En 1893, tandis que Pétri, indigène, mais gouvernemental, et Bebel, Allemand, mais socialiste, et par conséquent désagréable au gouvernement, se disputaient le siège de Strasbourg-ville, on disait couramment, dans la bourgeoisie indigène de Strasbourg, qu'il fallait voter pour Pétri parce que, « si Pétri est élu, Appell sera gracié ». Pétri ne fut d'ailleurs pas élu, et Appell ne fut pas gracié. — Ces élections de 1893 donnèrent, sur 237.000 suffrages exprimés, 73.000 voix aux candidats du gouvernement, 163.000 aux opposants (Alsaciens-Lorrains, 117.000 ; socialistes, 46.000). Cf. Haas, *Situat. en 1895*, p. 107.

revenir les parents, les amis, les clients de France, rentrer un peu d'air libre... Ils comprenaient maintenant comment l'Allemagne les tenait, combien elle pouvait contre eux, contre leurs intérêts, contre leurs sentiments ! Pourtant ils étaient un peuple, et qui avait des droits. Plus séparés de la France qu'ils n'auraient cru, peut-être, mais non pas plus rapprochés de l'Allemagne, ce n'était pas une raison pour mourir dans le fossé, entre les deux nations, ni même pour se laisser contraindre et absorber par la plus forte. Et s'il fallait en venir, non point à l'attitude, certes, mais à l'idée des autonomistes, c'était, l'honneur sauf, après vingt ans passés, quelques espoirs déçus, et une rude épreuve subie. Ainsi naquit la conscience d'une nationalité propre, mais toujours fidèle aux souvenirs du passé français.

L'Alsace dirigea l'action. L'Alsace était un terrain plus propre que la Lorraine à cette résurrection d'un patriotisme de petite patrie. D'abord, c'est toujours dans la bourgeoisie des grandes villes qu'apparaissent ces premiers frémissements de moralité et d'activité nouvelles, et Metz, d'où on avait plus émigré, où on avait plus immigré, était plus adultéré que Strasbourg, que Colmar surtout ou Mulhouse, par l'élément étranger. D'autre part, les Lorrains avaient pris l'habitude de résister par leur seule présence : leur langue, leurs mœurs, leurs relations avec leurs frères provinciaux séparés d'eux, tout cela faisait de leur existence une existence *à côté* de celle du vainqueur, sans qu'ils eussent le moindre effort à faire pour que la preuve en éclatât aux yeux. Enfin leur passé même était brisé : Nancy, et Stanislas, Lunéville, et Voltaire, Bar-le-Duc, et Ligier-Richier, ils avaient trop laissé

d'histoire, de littérature et d'art de l'autre côté de la frontière, leurs souvenirs n'appartenaient plus à eux seuls, et, ainsi divisée, cette source d'inspiration n'avait plus toute sa vertu. L'Alsace, au contraire, annexée tout entière, était une, avait son histoire à elle, à elle seule, longue histoire d'émeutes et de guerres pour la conquête ou la défense de ses libertés. En outre, pour les Alsaciens, qui étaient moins visiblement Français, le geste d'indépendance et de fierté était constamment nécessaire, s'ils ne voulaient pas se laisser confondre avec les Allemands. Et puis, Strasbourg, Mulhouse, Colmar avaient en grande partie conservé leur bourgeoisie, — hommes d'action et de direction, instruits et fiers du passé de leur pays. Les Lorrains étaient mieux faits pour continuer purement et simplement la France en terre étrangère; mais l'Alsace, par son caractère, par sa récente comme par sa vieille histoire, était plus préparée à son rôle, s'il s'agissait d'animer une conscience provinciale.

On ne saurait mettre à l'origine de ce mouvement, qui commença dans les années 1892-1897, ni une date exacte ni un nom. La nécessité s'en imposait plus précisément à quelques esprits; d'autres suivaient, sentant qu'allaient prendre corps des aspirations jusque-là confuses en eux. La confiance était permise : ce n'étaient pas rêveries vagues et constructions sur le sable : les Alsaciens-Lorrains étaient encore chez eux en Alsace-Lorraine. Certes, une armée de fonctionnaires était venue, d'outre-Rhin, prendre la direction des affaires du pays, occuper les places qu'avait refusées, au lendemain de la guerre, la fierté des Alsaciens; mais tous, Prussiens, Bavarois, Wurtembergeois, s'entendant à

merveille pour faire de l'Alsace-Lorraine « un champ d'expériences où le pangermanisme s'entraîne à gouverner », (1) laissaient, par là même, les indigènes indifférents ou hostiles. Certes, l'Alsace-Lorraine s'était appauvrie, de 1871 à 1895, par l'émigration, d'environ 200.000 personnes, mais ce chiffre, considérable, ne représentait pourtant qu'un huitième environ de la population de 1871; (2) et si les partants avaient été remplacés, même en surnombre, par des étrangers au pays, l'élément indigène n'en constituait pas moins les six à sept huitièmes de la population, (3) et sans que l'élément étranger l'eût suffisamment pénétré pour en modifier l'esprit. L'action s'appuierait donc sur une base solide. — Et les objets ne manqueraient point à cette action. Même en dehors des périodes de crise et des incidents qui excitent l'attention générale, les Alsaciens-Lorrains n'en avaient que trop fait l'expérience : quoiqu'ils fussent chez eux, d'autres étaient leurs maîtres. Qu'il s'agît d'obtenir l'abrogation d'une loi répressive, l'autorisation d'organiser une représentation théâtrale en français ou de repeindre une vieille enseigne française, (4) l'inscrip-

(1) A. Laugel, *Aven. intell. de l'Als.*, p. 249.

(2) *Bevölk. in E.-L. (A : Textl. Th.*, p. 5 sqq.)

(3) *Stat. Jahrb. für E.-L., 1908* : d'après le recensement de 1905 : quant à la nationalité : 1.460.000 personnes (je cite en chiffres ronds) appartiennent à la nationalité alsacienne-lorraine (une partie d'entre elles, il est vrai, mais sans doute pas plus de 200.000, sont des étrangers à l'Alsace-Lorraine, ayant acquis cette nationalité après leur immigration), 160.000 à la nationalité prussienne, 114.000 aux nationalités badoise, saxonne, wurtembergeoise, etc., 79.000 a des nationalités non allemandes : — quant à la naissance : parmi les personnes recensées en Alsace-Lorraine, 216.000 sont nées en Allemagne, mais hors de l'Alsace-Lorraine : 78.000 environ dans les pays non allemands.

(4) L'examen des enseignes en Alsace-Lorraine ne manque pas d'amuser au passage : non seulement à cause de certaines bizarreries administratives, dont la plus célèbre est celle qui autorise

tion de *Jean* — et non *Johann*, — de *René* — et non *Renatus*, — sur le registre des naissances : le champ des revendications s'étendait à l'infini, puisque rien, des grandes ni des moindres choses, n'avait échappé à la prise de cette administration vigilante et méthodique. Il est vrai que les Allemands s'étaient élevés souvent au-dessus de ce rôle de policiers supérieurs, — et les Alsaciens ne sont pas injustes : on se rappelle ce passage de *Au Pays du Rhin*, où J.-J. Weiss, pour traduire l'état d'esprit des Alsaciens, mettait en scène, dans une brasserie du pays, un paysan et son notaire, qui, d'un coup de poing sur la table, envoient tous ces Allemands au diable, mais reconnaissent, entre deux jurons, que « tout n'est pas si mauvais dans la loi allemande... elle a bien abrégé les cérémonies dans nos études... *ils* nous ont tout de même envoyé de Paderborn un excellent juge de paix... » Eh bien ! sans doute, l'ordre administratif allemand ne manquait pas de beauté dans sa force, sans doute, les moyens de communication s'étaient multipliés, des villes s'étaient agrandies, embellies... Mais *ils* s'étaient fait payer de tant d'effroi, qu'on aurait craint leurs présents même. Était-ce toujours une généreuse sollicitude pour l'Alsace-Lorraine qui avait inspiré l'Allemagne ? Était-ce bien *pour* les Alsaciens-Lorrains que les Allemands avaient pris dans les 5 milliards de l'indemnité de guerre 200 mil-

---

« Friseur » et interdit « Coiffeur » : mais encore parce que la langue employée contribue à déterminer, à première vue, l'âge de la raison sociale : premières études d'épigraphie recommandées aux touristes curieux. Il s'est produit plus d'une courageuse résistance, et bien des magasins ont mieux aimé prendre un air grave de chose déjà ancienne, que de se rajeunir à l'allemande conformément aux règlements de police.

lions à affecter aux « chemins de fer d'Alsace-Lorraine et de Guillaume-Luxembourg » ? (1) Était-ce bien pour eux que le Reichstag avait voulu participer aux frais de construction de cette somptueuse Université de Strasbourg qui devait être, dans l'esprit de ses fondateurs, une Université allemande de premier rang, un foyer d' « esprit allemand » et de « science allemande » ? (2) Parmi ces édifices nouveaux, trop de casernes, pour loger les 70.000 soldats qui occupaient la Terre d'Empire, (3) trop de « forts Moltke » et de « forts Kronprinz » ; dans ces gares nouvelles, trop de quais d'embarquement ; derrière le plan de ces larges avenues, une pensée directrice parfois trop visible : substituer à une ville ancienne, pleine de souvenirs, une ville nouvelle symbolique d'un état de choses nouveau... Il était grand temps que l'Alsace-Lorraine affirmât sa volonté qu'on s'occupât

---

(1) 171.617.661 millions de marks : Villefort, *Recueil des traités*, t. III, p. 302.

(2) « Es soll in Strassburg eine deutsche Universität ersten Ranges, eine würdige Bildungsstätte deutschen Geistes und Pflegerin deutscher Wissenschaftlichkeit begründet worden... » ... « dieses nicht nur im Landesinteresse, sondern im politischen Gesammtinteresse Deutschlands liegenden Institutes... » Cité par S. Hausmann, *Die Kaiser-Wilhelms-Universität...*, p. 26. Cf. Treitschke et Maurenbrecher, cités dans le même ouvrage, p. 21. — Du reste, l'Université de Strasbourg reçoit, chaque année depuis 1876, une subvention de 400.000 marks sur le budget de *l'Empire*. (Cf. ce que disait le professeur Du Bois-Reymond, le 5 août 1870 : « L'Université de Berlin, casernée (*einquartiert*) en face du palais du roi, est la garde du corps intellectuelle de la maison de Hohenzollern » : cité par E. Lavisse, *Fondat. Univ. de Berlin*)

(3) A l'époque où nous nous plaçons dans ce chapitre : 67.000 en 1890 et 79.000 en 1895. — Aujourd'hui (1909), 85.000 hommes. La progression a été constante depuis 1871 (32.000). Cf. Cap^ne V. Duruy, *Armée et A.-L.*) — « Ce n'est pas pour l'Alsace-Lorraine », disait Bismarck en 1874, « c'est dans l'intérêt de l'empire que nous avons conquis ce pays..., pour avoir un glacis que nous puissions défendre avant qu'ils [les Français] attaquent le Rhin. »

d'elle pour elle-même, ou, mieux encore, qu'on la laissât s'occuper d'elle toute seule.

Cette personnalité alsacienne s'est manifestée sous des formes très diverses. Le *Théâtre alsacien :* pièces en dialecte alsacien, jouées par des jeunes gens de bonne volonté, tous du pays : *D'r Herr Maire, D'r Candidat, E Demonstration,* (1) amusants défilés de caractères et de plaisanteries du terroir, qui ne manquent ni de psychologie vraie, ni même, discrètement, d'ironie politique. Ainsi, cette hostilité entre le vieil adjudant retraité, (2) qui a « mangé du cheval au Mexique, du mulet en Algérie, du rat pendant la Commune », qui « a conquis une partie du monde », et gémit maintenant, en son langage panaché, de ne pouvoir en finir avec la « conquête *vun d'r* (3) mademoiselle Marguerite », sa fiancée d'autrefois laissée au pays, — et l'Allemand du « Kriegerverein » (4) de l'endroit, qui, d'un ton solennel, décore de motifs patriotiques et germanisateurs son projet de mariage intéressé avec l'Alsacienne. Ainsi, dans *D'r Herr Maire* (5) tout le caractère du personnage principal : le « fonctionnaire tel que le créent les gouvernements arbitraires ». (6)

Sans me vanter, dit gravement de lui-même *Monsieur le Maire,* je suis maire depuis vingt-cinq ans, j'ai eu cinq

---

(1) Ces titres, à eux seuls, sentent déjà leur dialecte : *D'r* pour *Der*, *E* pour *Eine ;* d'ailleurs ni *Maire* ni *Demonstration* (= Manifestation) ne sont des mots allemands, mais des mots français tombés dans le dialecte alsacien.

(2) *E Demonstration,* par G. Stoskopf, Strasbourg, Librairie du Théâtre alsacien, 1903.

(3) Pour *von der : de la.*

(4) Association d'anciens militaires.

(5) *D'r Herr Maire,* par G. Stoskopf, Strasbourg, Schlesier et Schweikhardt, éditeurs, 1898.

(6) *Rev. alsac. ill.,* 1902, *Chronique,* p. 50.

prix aux concours agricoles, je fais partie de la Société des anciens soldats, j'ai toujours recommandé l'engrais artificiel, je salue le gendarme, je ne manque jamais le banquet officiel à la fête de l'empereur, je travaille toujours pour le candidat du gouvernement... (A part :) Il est vrai que je ne vote jamais pour lui, mais cela, personne ne le sait... Pourtant, mes adversaires du Conseil auraient-ils dit du mal de moi au préfet? Saurait-on que j'ai un petit-cousin officier français?... que j'ai attrapé mes rhumatismes pendant la guerre, dans la garde mobile, à Strasbourg?...

La *Revue Alsacienne*, du Dr Pierre Bucher, au-dessus du mouvement populaire entretenu par le théâtre, atteint la bourgeoisie directrice, encourage l'étude de l'histoire, de la littérature, de l'art alsaciens, cherche à dégager les raisons profondes de l'attachement de l'Alsacien à son sol et de sa fidélité à ses traditions, rappelle par tous les moyens, articles de la Revue, Musée alsacien, conférences, fêtes, qu'en deçà de ce passé germanique, auquel les Allemands se plaisent à remonter sans se soucier de l'intervalle, l'Alsace a un passé plus récent, — celui qui l'a faite ce qu'elle fut au dix-neuvième siècle et qui vibre encore dans le sang alsacien. — Et les satiriques : Zislin, de Mulhouse, Hansi, de Colmar, qui, sans crainte de l'amende et de la prison — lesquelles ne sont pas de vains mots dans ce pays — sauront faire éclater le large rire de leurs concitoyens aux dépens du « non-moi » : la scène se passe, au sommet des Vosges, à l'Hôtel français de la Schlucht, tables d'hôte à cheval sur la frontière : couple d'Allemands en tenue de montagne, lui, rougeaud, lunettes, chapeau tyrolien, elle, longue, revêche, et... « fagotée », Dieu sait comme! Légende : « Comment donc le maître d'hôtel a-t-il pu savoir que nous sommes Allemands?... » Puis, descente à Gé-

rardmer, promenade au bord du lac : un officier passe, en grand uniforme, un lieutenant, épaulette à gauche, contre-épaulette à droite : aussitôt, une haute leçon de moralité : « Ces Français seront donc toujours aussi négligents ? Regardez-moi cette épaulette qui n'a pas de franges... » Le lendemain, on remonte à travers les bois pour regagner le versant alsacien ; on a rencontré des compatriotes, les deux femmes ouvrent la marche, les deux hommes, à quelques pas en arrière, dissertent : « Les Françaises que nous avons vues à l'Hôtel de la Schlucht étaient très joliment vêtues ; vous concéderez cependant, très honoré collègue, que dehors, dans la nature, particulièrement dans une forêt allemande, la robe de laine si seyante de la femme germanique plaît à l'âme bien davantage. » (1)

Comédies bourgeoises ou populaires, publications historiques et sociologiques, estampes satiriques : autant de gestes d'encouragement pour les politiques. Sans doute le groupe des quinze députés d'Alsace-Lorraine au Reichstag n'est plus un bloc, un bloc d'opposition toujours tendue. Du moment qu'il devait y avoir, non plus protestation contre un fait, mais participation réelle et pratique aux affaires, l'unité d'opinion et d'action était impossible. Et puis, les agitations de la politique intérieure française se sont répercutées sur le corps électoral alsacien-lorrain, — ce qui montre bien, soit dit en passant, de quel cœur part toujours le rythme de ces pulsations lointaines ; et c'est un peu de nous et de nos disputes que nous reconnaissons, aux

(1) *Vogesenbilder*, par Hansi, deux albums in-4°, Ch. Bahy, éditeur, à Mulhouse.

veilles d'élections, sur les murs de nos anciennes villes frontières. Depuis quinze ans donc, les élections ne se font plus, comme on dit, sur la protestation ; mais, plus d'une fois, entre les lignes des proclamations, dans la chaleur des ripostes, elle apparaît, et non pas toujours *incognito :* « Alsaciens-Lorrains, écrivait un socialiste dans un journal de Strasbourg, à l'approche des dernières élections, rappelez-vous ce qui vous est arrivé depuis 1870 sous la domination de l'Allemagne prussienne. On a voulu ignorer que pendant deux cents ans nous avons appartenu à la France, pour chercher à nous prussianiser de force. Il est vrai qu'à l'école on nous parle de la bonté allemande, de l'honorabilité allemande, de la générosité allemande, mais jusqu'à présent nous n'avons appris à connaître que l'orgueil prussien, l'arbitraire prussien, la morgue prussienne ! » (1) Et un catholique, dans un journal de Colmar : « ... Cela ne les empêchera pas [les catholiques] de garder pour leur ancienne patrie, qu'ils savent très bien distinguer des hommes qui la représentent à cette heure, des sympathies dont ils ne font aucun mystère. Cela ne les empêchera pas davantage de porter sur le fait de l'annexion sans consultation préalable de la population du pays, un jugement dans lequel ils n'ont pas varié... » (2) Les vraies questions électorales ont été d'intérêt local ou de politique générale (lutte du « socialisme » et du « cléricalisme »), signifiant parfois nécessité de composer ensemble pour vivre, mais jamais réconciliation ; même quand il y a, un moment, par

(1) *Freie Presse*, 27 janvier 1907 : trad. par *Messag. d'Als.-Lorr.*, 2 février 1907.
(2) *Journal de Colmar*, cité par le *Messager* (même n°).

quelque combinaison de campagne électorale, une sorte d'alliance avec le parti allemand d'opinion correspondante, la différenciation ne tarde pas à se faire. Lorsqu'en 1905 le prince de Lœwenstein ouvrit, à Strasbourg, le congrès catholique, il s'écria, enthousiaste et séducteur : « ... Et si les Alsaciens viennent avec nous, ce sera une grande joie dans le ciel et sur la terre ! » On ne peut pas dire que, pour aucun parti, le souhait formulé ici à l'adresse des catholiques se soit réalisé. Dès qu'il s'agit de l'Alsace-Lorraine, les politiques redeviennent Alsaciens-Lorrains, différemment peut-être, mais Alsaciens-Lorrains ; et il y a toujours un moment où le *Journal d'Alsace-Lorraine* de M. Léon Boll et le *Nouvelliste* de l'abbé Wetterlé, finissent par s'entendre. (1)

---

(1) « Il est très exact qu'en 1896 M. Blumenthal et plusieurs de ses amis avaient rêvé de créer un grand parti alsacien, ralliant les hommes des opinions les plus diverses. Il est malheureusement tout aussi vrai que, pour la plus grande satisfaction de l'adversaire commun, nous nous sommes ensuite combattus avec acharnement. Après un très long détour, nous sommes revenus, un peu meurtris, les uns et les autres, à notre point de départ et nous avons été tous surpris de constater qu'une entente, ne comportant le sacrifice d'aucun principe chez aucun des alliés, nous serait également profitable. Voilà comment M. Blumenthal, qui est resté démocrate et nous autres, qui n'avons rien sacrifié de notre « cléricalisme », avons convenu de ne plus nous entre-déchirer, mais de tâcher de trouver un terrain d'action commun pour les questions qui nous unissent, sauf à nous séparer de nouveau quand le moment sera venu de poser les questions qui nous divisent. » (L'abbé Wetterlé, dans le *Nouvelliste* de Colmar, cité par le *Messager d'A.-L.* du 16 octobre 1909) D'où, émotion des journaux allemands : « Déjà à Colmar, Wetterlé a réussi à constituer quelque chose d'analogue au bloc alsacien. Reste à savoir si les démocrates de Mulhouse et de Strasbourg le suivront dans cette voie et mettront à la porte les démocrates immigrés, selon le principe : « Alsaciens avant tout. » Le visible développement d'un particularisme défavorable aux intérêts allemands devrait trouver son contrepoids dans une campagne dirigée contre ces tendances. » *(Metzer Zeitung,* cité par *Messag. d'A.-L.* du 13 novembre 1909)

Quel est le résultat de ce long effort ? quelles modifications ont été apportées à l'administration de l'Alsace-Lorraine et à la vie politique des Alsaciens-Lorrains ? — Une loi nouvelle d'Empire a modifié heureusement les conditions du droit de réunion et d'association (1907), et le *Paragraphe de la Dictature* a été aboli (1902). Les rigueurs se sont, actuellement, adoucies. On surveille toujours autant, (1) mais on arrête et on expulse moins. Les « réfractaires » ne se risquent pas davantage à repasser la frontière, mais ceux qui sont partis, avant dix-sept ans, avec leur acte d'émigration en règle, obtiennent des permis de séjour un peu plus longs. On autorise, quelquefois, dans certaines circonstances, tout à fait exceptionnelles, la *Marseillaise*. Les fonctions publiques, dans quelques branches de l'administration, commencent à s'entr'ouvrir aux Alsaciens-Lorrains, qui, d'ailleurs, dans leurs bureaux, aiment à rester entre eux, à causer entre eux, se raidissent lorsqu'arrivent les collègues allemands. Deux Alsaciens sont même ministres (en Alsace-Lorraine) : — mais très discutés, — parce que la pratique de l' « autonomisme » exige du tact, que profiter de l'autonomie ne signifie pas nécessairement qu'on ait combattu pour elle, et qu'enfin, suivant l'heure, les circonstances, le degré des honneurs

---

(1) On se rappelle le scandale soulevé en 1906 par la publication de la brochure de Stephany, ex-commissaire de police en Alsace-Lorraine : *Germanisation, Willkürregierung und Polizeiwirthschaft* (in-8°, Schmidt, Zürich). Le sous-secrétaire d'Etat à l'intérieur dut reconnaître devant la Délégation l'exactitude de quelques-uns des faits dévoilés dans ce livre : l'existence de listes secrètes, tenues à jour, sur lesquelles sont inscrites certaines personnes soupçonnées de sympathies pour la France, et dont les noms seraient soumis à l'autorité militaire en cas de conflit.

et le chiffre du traitement, on paraît « autonomiste », ou « rallié ».

Malgré ces améliorations, de droit et de fait, les Alsaciens-Lorrains n'ont encore rien obtenu quant à l'essentiel de leurs revendications. La Délégation n'est toujours pas un Parlement. La Terre d'Empire n'a toujours pas de représentant au Conseil fédéral. (1) Le sans-gêne administratif n'a pas disparu, qui traite volontiers la Terre d'Empire comme une colonie taillable et corvéable. Il n'y a pas si longtemps qu'on découvrit que le fonds spécial mis à la disposition du statthalter *(Dispositionsfond)* sur le budget de la Terre d'Empire pour subventionner certaines œuvres intéressant le pays et ses habitants (encouragement aux arts, bourses de voyage, etc.), avait servi exagérément (200.000 francs) à enfler les recettes trop maigres de la souscription pour le monument projeté de Guillaume Ier sur la *Kaiserplatz* de Strasbourg, (2) — et que le comité a finalement restitué les 200.000 francs. Récemment encore, la Délégation soulevait la question, très controversée, il est vrai, des droits de douane et impôts indirects revenant à l'Empire, pour la perception desquels l'Alsace-Lorraine dépense 4 millions de marks et ne reçoit, en retour,

---

(1) Cf. F. Eccard, *Const. de l'Als.-Lorr.*, p. 24 : le statthalter est seulement autorisé à nommer des commissaires qui peuvent assister, avec simple voix consultative, aux séances du Conseil fédéral consacrées aux affaires de la Terre d'Empire.

(2) « Les sommes du *Dispositionsfond* dont le statthalter a l'administration, doivent servir au bien général du pays. Ce serait mésuser *(missbräuchliche Verwendung)* de ces fonds que d'employer une somme aussi élevée pour un monument... Si l'on ne parvenait pas à réunir, par des dons bénévoles, la somme nécessaire à l'érection d'un monument de Guillaume Ier, il eût été préférable d'y renoncer. » *(Gazette de Francfort,* 17 août 1905)

qu'une indemnité de 2 millions et demi; tandis que, d'autre part, l'Empire, non seulement se refuse à payer l'impôt industriel pour les chemins de fer qu'il exploite dans les deux provinces, mais encore exige de la Délégation une subvention de 40.000 marks pour chaque kilomètre de chemin de fer même stratégique, au lieu que, dans les États confédérés, c'est l'Empire qui subventionne les lignes stratégiques de mauvais rendement commercial. (1) Il est vrai que la dictature n'est plus, mais l'*esprit dictatorial* apparaît encore fréquemment : (2) aussi bien le « pangermanisme » veille-t-il, et il ne ménage pas ses attaques à l'administration d'Alsace-Lorraine parce qu'elle laisse les étudiants alsaciens-lorrains faire leur monôme annuel autour de la statue de Kléber, des conférenciers français entretenir dans la Terre d'Empire le prestige de notre littérature, le *Souvenir français* inaugurer, à Noisseville, à Wissembourg, des monuments aux soldats français morts pour la patrie; quelques-uns même voudraient, dit-on, revenir sur la généreuse discrétion des conquérants de 1871 et supprimer les statues françaises que ceux-ci avaient laissées sur leurs socles. Voilà comment la question des noms à faire inscrire aux registres d'état civil donne encore lieu, de temps en temps, à des incidents héroïcomiques; comment il faut déployer autant d'habileté que d'énergie si l'on veut continuer à s'appeler commercialement *Dupont frères* au lieu de se germaniser en *Gebrüder Dupont;* comment, il y a quelques semaines

---

(1) *Journal de Colmar*, 23 août et 6 septembre 1908.

(2) Le mot a été dit au Reichstag par M. Blumenthal, maire de Colmar, député de Strasbourg-campagne dans la précédente législature.

à peine, un boutiquier dut changer sur son enseigne *Liquidation totale*, qui est français, en *Totale Liquidation*, qui est allemand; comment, l'avant-veille de la récente inauguration du monument de Wissembourg, le gouvernement exigea la suppression des quatre emblèmes sculptés aux angles du socle : le soleil qui rappelait Louis XIV, les lys de Louis XV, la hache et le faisceau révolutionnaires, l'aigle de Napoléon; voilà comment, à la fin de l'été dernier, les manœuvres de cavalerie eurent lieu en Alsace-Lorraine au lieu du grand-duché de Bade, parce que l'état de la récolte était moins avancé en Bade qu'en Alsace, — et la chasse fut ouverte dans le grand-duché avant de l'être en Alsace, parce que l'état de la récolte était moins avancé en Alsace qu'en Bade : incident administratif amusant mais où l'on peut voir comme une preuve en raccourci de ce que viennent de démontrer les deux affaires qui en ces dernières années ont le plus vivement ému l'Alsace-Lorraine : celle du canal latéral au Rhin et celle de l'enseignement du français.

La première a prouvé à l'Alsace-Lorraine que, dans les questions où il s'agit d'un État de l'Empire en même temps que d'elle, les intérêts de la Terre d'Empire pèsent d'un moindre poids que ceux de l'État confédéré. (1) — La France, au milieu du dix-neuvième siècle, sans se laisser arrêter par les frais (plus de 100.000.000 de francs) ni par les difficultés techniques, avait doté ses provinces de l'Est d'un vaste système de canaux, admirable pour l'époque. Aussi, l'écoulement des produits

(1) *Lettres d'Alsace*, dans : *Journal des Débats*, 29 mai et 30 juin 1907; H. Haug, *Navig. intér.* : Paul Léon, *Port de Str.* : Ph. Gerber, *Condit. Als.-Lorr.*, p. 238, sqq.

de l'industrie alsacienne se faisant de plus en plus vers le centre de la France, l'attention de Strasbourg s'était-elle peu à peu détournée du Rhin. Mais, séparée de la France par l'annexion à l'Allemagne, la ville avait dû songer à se créer des débouchés nouveaux, et sa pensée s'était portée naturellement vers son fleuve, qui depuis longtemps ne l'intéressait plus : c'est une ville du grand-duché de Bade, Mannheim, qui avait hérité de l'ancienne activité fluviale de la capitale alsacienne. Là se déchargeaient les bateaux venant du Nord, de Belgique et de Hollande, pour emprunter la voie des chemins de fer badois qui transportaient ensuite leurs marchandises vers le Sud, — là se transbordaient, *vice versa,* de wagons à bateaux, les chargements provenant du midi de la France et de l'Italie à destination du Rhin inférieur.

Dès la fin de 1871, la Chambre de Commerce de Strasbourg avait demandé aux pouvoirs publics la création d'un canal latéral au Rhin, qui, partant de Strasbourg, aboutirait à Ludwigshafen, port bavarois situé en face de Mannheim. Mannheim se sentit aussitôt menacé, et Ludwigshafen également, et le grand-duché de Bade avec Mannheim, et la Bavière avec Ludwigshafen. Devant l'opposition des deux États, l'Empire renonça à créer le canal à ses frais, et l'Alsace-Lorraine songea à substituer au projet d'une entreprise allemande celui d'une entreprise exclusivement alsacienne. Les études préparatoires n'avaient pas encore abouti, lorsqu'en 1890 un ingénieur badois s'efforça de démontrer qu'on pouvait arriver sans canal latéral au résultat souhaité, qu'une régularisation du Rhin supérieur permettrait de créer, avec une dépense beaucoup moindre,

une voie ouverte presque toute l'année. Cette régularisation serait moins avantageuse pour l'Alsace-Lorraine qu'un canal latéral, parce que celui-ci seul pouvait assurer d'une façon certaine la permanence du trafic, que le Rhin supérieur, malgré tous les dragages, ne serait sans doute que temporairement navigable, que les frais d'entretien s'élèveraient à un chiffre très élevé, et que le grand-duché de Bade pourrait toujours, après la régularisation, lui faire une concurrence désastreuse par un canal latéral qu'il creuserait sur son propre territoire. Toutefois, comme Bade et la Bavière consentaient à participer aux frais de la régularisation, qu'ainsi la régularisation apparaissait comme le meilleur moyen d'obtenir rapidement un résultat pratique, le gouvernement d'Alsace-Lorraine, sur l'initiative de la Délégation, entra en rapports avec le royaume et le grand-duché. Huit années se passèrent en échanges de vues et de projets. Enfin, une convention fut signée entre l'Alsace-Lorraine et le grand-duché de Bade, le 28 novembre 1901 : Bade prenait à sa charge 40 o/o des frais qu'occasionnerait la régularisation du Rhin supérieur. Mais la Chambre badoise, remaniant le projet du gouvernement, ne consentit à inscrire au budget les dépenses nécessaires à cette participation qu'en la réduisant à 30 o/o et à la condition que les chemins de fer d'Alsace-Lorraine augmenteraient leurs tarifs.

La Chambre de Commerce de Strasbourg déclara alors, énergiquement, que les conditions badoises étaient inacceptables, qu'elle ne s'était intéressée au projet de régularisation que parce qu'il avait paru rapidement réalisable, qu'elle s'en désintéressait maintenant, et qu'il fallait en revenir au canal latéral (1903).

Une Société fut créée, sous les auspices des Chambres de Commerce de Strasbourg et de Metz, « pour l'amélioration des voies navigables en Alsace-Lorraine ». On calcula qu'un canal qui ne serait qu'alsacien, c'est-à-dire entièrement creusé sur le territoire alsacien et aboutissant à un port alsacien (Lauterbourg, près de l'ancienne frontière française entre l'Alsace et le Palatinat), améliorerait déjà le trafic, le Rhin étant navigable 256 jours par an jusqu'à Lauterbourg, 190 seulement jusqu'à Strasbourg. Mais l'intérêt du projet serait encore plus considérable si — même sans plus songer à atteindre Mannheim — on prolongeait le canal de 8 kilomètres au-delà de l'Alsace, sur le territoire du Palatinat, pour aboutir à Maximiliansau (275 jours de navigabilité) ou de 28 kilomètres, jusqu'à Sondernheim, port bavarois également (300 jours). La Délégation invita donc (mai 1904) le gouvernement alsacien-lorrain à se mettre en rapport avec la Bavière — qui, elle, était devenue moins hostile au canal latéral, — pour qu'il pût emprunter le territoire bavarois. Alors le grand-duché de Bade, que ce projet, même arrêté à Sondernheim, c'est-à-dire bien en deçà de Mannheim, gênait encore, intervient de nouveau, fait agir contre le projet certains Badois, fonctionnaires en Alsace-Lorraine, et l'empereur lui-même, qui marqua un jour, brutalement, au maire de Strasbourg la répugnance que lui inspirait « le stupide canal »... (1) Si bien que le gouvernement d'Alsace-Lorraine ajourna purement et simplement sa réponse à l'invitation de la Délégation (novembre 1904), sous prétexte que Bade reprenait le

(1) *Lettres d'Alsace*, dans : *Journal des Débats*, 30 juin 1904.

projet de régularisation; que le sous-secrétaire d'État aux travaux publics, Zorn de Bulach, refusa à la Chambre de Commerce de s'occuper du projet du canal; que le statthalter opposa à une même démarche une même fin de non-recevoir; et que des travaux d'aménagement du fleuve ont commencé, qui (à cause de certains détails des projets en cours d'exécution, dont l'examen nous entraînerait trop loin) profiteront d'abord à Carlsruhe, plus tard seulement et d'une façon plus problématique, à Strasbourg.

Tandis que la question du canal intéressait deux États confédérés en même temps que la Terre d'Empire, celle de l'enseignement du français n'intéressait qu'elle et l'on aurait pu croire qu'elle y fût plus maîtresse d'agir. Mais l'événement a prouvé que si les questions n'étaient pas les mêmes, la manière administrative de les étudier, de les comprendre, d'éloigner leur solution, ne différait guère. — La France n'avait jamais imposé à l'Alsace l'enseignement exclusif du français. (1) Naturellement, dans les premiers temps qui suivirent les traités de 1648, il ne fut guère question d'écoles, et moins encore de programmes. A la fin du dix-huitième siècle, les efforts de la Convention, (2) puis, au début du dix-neuvième, sous le premier Empire, la fondation de la première école normale, à Strasbourg, par le préfet Lezay-Marnesia, exercèrent sans doute une influence favorable. Mais ce n'est qu'à la suite de la mise en vigueur de la loi Guizot (1833) que le gouvernement

(1) *Journ. d'A.-L.*, 16-18-24-27 juin 1909; *Messag. d'A.-L.*, 1908, 1909.
(2) Cf. le projet d'Arbogast (31 octobre 1792), le rapport de Lanthenas (20 novembre), et le titre III du projet de décret sur les écoles primaires.

arrêta des règlements scolaires où le français tint la première place, sans toutefois que l'allemand y fût négligé. Et même lorsque les efforts des inspecteurs devinrent plus pressants, sous le ministère Duruy, ils eurent toujours pour objet de favoriser l'enseignement du français, non d'exclure celui de l'allemand. C'est ainsi que la génération élevée dans les écoles primaires de cette époque apprit à la fois les deux langues.

Toute autre fut la manière de l'Allemagne. Si elle avait craintivement dosé l'enseignement du français dans les établissements d'instruction primaire supérieure ou secondaire, des écoles primaires elle l'avait complètement banni; et les conséquences de cet ostracisme menaçaient de devenir de plus en plus graves pour l'avenir depuis que l'obligation du français avait disparu du programme des écoles normales. Plus hardis à mesure que grandissait en eux la conscience de leurs droits particuliers, beaucoup d'Alsaciens s'émurent. Et une motion (motion Kübler) présentée à la Délégation d'Alsace-Lorraine en 1908, demandant l'enseignement obligatoire du français dans toutes les écoles primaires d'Alsace-Lorraine, y fut votée à la presque unanimité... Mais, au-dessus de la Délégation, indépendant d'elle et ne cherchant pas nécessairement en elle ses inspirations, il y a le gouvernement; si même le gouvernement se laissait aller à quelque condescendance, il y aurait encore le Conseil fédéral... Quoique l'auteur de la motion se fût placé sur le terrain purement économique — l'utilité pratique pour une population frontière de savoir les deux langues, — la motion ne plut pas au gouvernement, et M. Kübler dut lui demander, en mars 1909, quelle suite il y avait donnée. Les réponses

de M. Zorn de Bulach, président du ministère (— le personnel enseignant fait défaut — il y a des régions où le français serait inutile — etc.), ne satisfirent point la Délégation. Une autre motion, plus restreinte (motion Back), fut alors déposée : le français serait enseigné dans les écoles primaires de toutes les localités où le conseil municipal réclamera cet enseignement. Aussitôt les municipalités des grandes villes profitèrent de l'occasion qui leur était offerte de s'occuper de la question ; et toutes se sont prononcées, avec ou sans restrictions, pour l'affirmative. Enfin, le 12 mai dernier, le président du ministère lut à la Délégation une déclaration en quatre paragraphes, où il disait tout à la fois que le gouvernement ne combat pas, en principe, l'enseignement de la langue française, mais que la langue française ne doit être enseignée à l'école primaire que dans les localités proches de la frontière, qu'en dehors de cette zone l'enseignement du français ferait tort à l'enseignement général, que pour les élèves particulièrement capables il restait toujours les écoles primaires supérieures, auxquelles le gouvernement continuera à consacrer une attention particulière : fin de non-rècevoir, dont la discrétion déplut à quelques Allemands, mais dont la netteté n'échappa point aux Alsaciens.

M. Kübler et plusieurs autres membres de la Délégation ayant déclaré que la proposition du gouvernement ne les satisfaisait point, une commission spéciale fut nommée, avec M. Kübler comme président et l'abbé Wetterlé comme secrétaire, pour étudier les diverses motions présentées. Cette commission a conclu (6 juillet 1909) en demandant au gouvernement de favoriser par tous les moyens l'enseignement nécessaire de la langue fran-

çaise: en instituant l'enseignement obligatoire du français, avec un minimum de quatre heures par semaine, dans les classes supérieures des écoles primaires; en ne restreignant pas plus que dans les États confédérés l'enseignement privé du français par des personnes n'appartenant pas au personnel scolaire; en autorisant les instituteurs des écoles primaires à enseigner le français, en dehors de leurs classes, sans restriction du nombre d'élèves; en autorisant les communes à organiser, en dehors des écoles primaires, l'enseignement du français à leurs frais et sous la surveillance de l'autorité scolaire; en prenant des mesures pour que dans les écoles normales le français soit suffisamment enseigné pour être une condition de l'obtention des brevets. Le ministère peut faire que cette résolution soit de nul effet, mais son intervention n'a pas empêché qu'elle fût votée à l'unanimité moins une voix... Affaire passionnante, féconde en incidents : M. Gneisse, directeur du lycée de Colmar, se fait le porte-parole des germanisants, proteste contre les motions; Hansi (J.-J. Waltz) publie la caricature d'un magister allemand où Gneisse croit se reconnaître; poursuites; Hansi condamné à 500 marks d'amende (14 juillet 1909); l'abbé Wetterlé découvert par les considérants du jugement; (1) Gneisse contre Wetterlé; Preiss, Blumenthal, membres de la Délégation et avocats de Wetterlé, rappelant la question qui fait le fond du procès : « d'une part, le peuple entier et le Parlement qui réclament cet enseignement; d'autre part, un clan

(1) « ... [Les accusés] ne sont pas les vrais auteurs et directeurs des publications poursuivies: celui qui a provoqué et dirigé la campagne de presse est un autre. »

de pangermanistes, les Gneisse et consorts », qui s'y opposent ; Wetterlé condamné finalement (13 octobre 1909) à deux mois de prison... L'Alsace-Lorraine enseignera le français chez elle quand d'autres volontés que la sienne le lui permettront.

Nul ne s'étonnera que, dans les conditions politiques, administratives et morales où a vécu l'Alsace-Lorraine depuis près de quarante ans, la démarcation subsiste entre les deux éléments de la population. Le régime allemand s'est-il sincèrement efforcé de la faire disparaître? Sévère jusqu'à la dureté et même jusqu'à la violence, comme il l'a été longtemps, ou d'une méfiance continue, active, avec des accès d'humeur « dictatoriale », comme il l'est toujours, on sait seulement qu'il n'y a guère réussi. Entre les immigrés et les indigènes, il y a superposition, ou juxtaposition, — il n'y a pas fusion. (1) Ceux qui sont venus d'outre-Rhin pour « coloniser » la Terre d'Empire, ont été surtout attirés par les grandes villes. Et là, entre indigènes et immigrés, les mariages ne sont pas fréquents; les habitudes diffèrent, les lieux de réunion ne sont pas les mêmes. Quant aux villages, on n'y connaît guère d'autres Allemands que les employés de la poste, le chef de gare, et le gendarme. Des liens étroits et nombreux rattachent toujours à la France les « frères séparés » de leur ancienne famille, tandis que la nouvelle, qui

(1) Cf. A. Laugel, *Aven. intell.*, p. 264 : « Les difficultés de l'heure présente proviennent, en somme, de la lutte entre la pensée germanisatrice qui dirige les actes de l'administration, et la pensée nationaliste qui dirige la résistance tacite, mais péremptoire de la population. »

voudrait les reprendre, leur est encore étrangère. Liens matériels. En vain, par suite de la guerre et aussi du protectionnisme de la France depuis la guerre, l'Alsace est-elle rattachée économiquement à l'Allemagne, « un lien économique étroit subsiste encore entre l'Alsace et la France », dit le docteur Werner Wittich, un éminent professeur allemand de l'Université de Strasbourg : (1) exportation toujours considérable à destination de la France, grande importation des vins, des articles de luxe, beaucoup d'Alsaciens propriétaires d'entreprises industrielles en France, la plus grande partie de la fortune mobilière du pays placée en valeurs françaises. Liens moraux plus encore. C'est toujours Paris qui les attire, ou Nancy, non Carlsruhe ou Berlin ; c'est en France qu'ils ont leurs alliances et leurs amitiés ; c'est en France plutôt qu'en Allemagne que va se parfaire l'éducation de leurs enfants. La culture française leur apparaît toujours supérieure à la culture allemande, — et non point à eux seulement : le poète allemand Frédéric Hebbel, en 1843, devant la statue de Strasbourg, à Paris, disait : « J'aime à les voir groupées ici, toutes ces forteresses de la France... même Strasbourg, car je suppose que nous avons seulement mis cette jeune fille dans une pension française, pour venir la chercher un jour, lorsque nous aurons besoin d'une gouvernante pour nos autres enfants »; (2) aujourd'hui, souvent, les jeunes Allemands fonctionnaires, nés dans le pays, cessent d'entasser des pots de bière, le soir, autour des tables de brasserie, sourient de la raideur des lieute-

---

(1) W. Wittich, *Génie National...*, p. 92.
(2) H. Albert, *Force française...*, p. 70.

nants, et disent déjà : « Nous autres Alsaciens-Lorrains ». « Au lieu de germaniser, nous nous francisons », confiait un juge à un officier. (1) La Grèce captive séduisit son farouche vainqueur : joli souvenir classique, auquel il ne faudrait pas faire trop confiance, mais qui, dans certains cas, ne s'impose pas sans raison à l'esprit. (2)

Il est vrai qu'au-dessus même de ces liens intimes avec la France du présent, dont la persistance ne pouvait faciliter une pénétration contraire, quelque chose de plus puissant encore combattait l'action administrative de l'Allemagne : au-delà de ce qui se compte et se mesure, la force vivace des « impondérables » fidèlement transmis. Entre l'Allemand et le Français, que ce Français fût d'Alsace, de Lorraine ou d'ailleurs, il y avait en 1870 — et il y a toujours — des différences que ne soupçonnaient point sans doute ceux qui, à la veille et au lendemain de la guerre, d'outre-Rhin regardant vers les Vosges, entrevoyaient déjà la soumission satisfaite des « reconquis ». Même si, terrifié par le présent, soucieux de l'avenir, l'Alsacien devait se mettre un jour à parler un peu plus de l'Alsace que de la France, Bismarck s'était trompé en croyant que ce particularisme rapprocherait l'Alsacien de l'Allemand : il comptait trop sur les réminiscences d'un passé lointain et confus qui n'était rien pour l'Alsacien d'aujourd'hui, tandis qu'en lui continuait de vivre, non plus une Alsace

(1) *Id., ibid.*, p. 70.

(2) Cf. W. Wittich, *Génie National...*, p. 94 : « Ce n'est pas tant du mouvement du génie alsacien dans le sens du génie allemand que de l'évolution du génie allemand dans le sens du génie français que dépendra la plus ou moins rapide disparition des différences qui séparent de l'Allemagne le génie alsacien. »

de Barberousse ou de Habsbourg, mais celle de Kellermann, de Kléber et de Lefèvre, de Dollfus, de Risler et de Kœchlin, de toutes ses gloires et de tous ses intérêts français. Il ne songeait pas à tout ce qui les sépare et les séparera longtemps encore... Contrastes de tous les instants, qu'un mot, une attitude, un geste fait apparaître... Dans la banlieue de Strasbourg, près de Neuhof, toute une famille d'excursionnistes allemands descend du *tram*. Une rangée de casernes neuves s'allonge au bord de la route; aux portes, entre deux gueules de canon sculptées, la menace non périmée de l'antique formule : *Ultima ratio*. A la vue de ces édifices battant neufs, la famille s'arrêta : de la bouche du père un seul mot tomba, grave, solennel, répété trois ou quatre fois par lui-même, puis par la femme, par les enfants, avec une sorte d'émotion : *Riesengebäude! Riesengebäude!* (1) Pas de réflexion philosophique sur le mal de la guerre éternelle, pas d'ironie attristée sur la destination de ces casernes, rien qu'une admiration religieuse pour la force qui les a élevées, pour la force qui les occupera... Je rentre en ville; vient à moi, dans la rue du Vieux-Marché-aux-Poissons, un Strasbourgeois, de ceux qui n'ont pas connu Strasbourg français; nous parlons, à quel propos, je ne sais, du dernier passage de Guillaume II en Alsace; il me raconte l'arrivée à Strasbourg, la réception par la municipalité, l'empereur à cheval, entouré de ses tonitruantes musiques, le maire à pied, à distance respectueuse, obligé, visiblement, de s'époumonner jusqu'à la

(1) « Constructions gigantesques! » Proprement : constructions de géants.

congestion pour que quelque chose de sa harangue arrivât aux oreilles impériales : « Ah ! il était trop bon, *d'r Schwander*, (1) continuait mon homme en son savoureux dialecte ; il aurait bien dû lui dire : « Fais taire tes tambours et tes fifres, si tu veux que je te parle ! Je ne peux pas continuer comme ça ! » Et tout cela, parce qu'*S. M.* (il s'amusait plaisamment à désigner l'empereur par les lettres initiales de l'appellation protocolaire : *Seine Majestät*)... parce qu'*S. M.* a voulu passer une heure à Strasbourg ! »... Petits faits, je le sais, qui ne vaudraient pas pour fonder la philosophie de cette histoire, mais qui valent pour l'illustrer : l'homme dont les admirations montaient gravement vers la puissance inspiratrice des casernes de Neuhof, n'est pas, ne peut pas être le même que celui que la modestie de sa condition n'empêche pas de sourire en parlant d'*S. M.* lui-même... Entre les maîtres immigrés, autoritaires, disciplinés avec passion, dont le moindre fonctionnaire tend à se considérer comme un représentant direct de l'empereur allemand, — et ces Lorrains, de Metz, de Château-Salins, de Sarrebourg, que rien ne distingue de leurs voisins de Lunéville ou de Nancy, ces Alsaciens jaloux d'indépendance, d'esprit libre et volontiers ironique à l'égard des puissances, — le passé se dresse avec le présent, les oppositions sont difficiles à réduire, et difficile à effacer la mémoire toujours vivante du temps français : des hommes n'ont pas éprouvé d'un même cœur l'enthousiasme de la Révolution française et combattu d'un même élan pour

(1) Pour : *der* Schwander, *le* Schwander : M. Schwander, maire actuel de Strasbourg.

la défendre, sans « être agis » par ce commun souvenir jusqu'en de lointains descendants. (1) Aussi « le peuple conquérant » en est-il arrivé lui-même, dit Werner Wittich, à cette constatation « que les éléments du génie allemand étrangers à la population ne peuvent lui être imposés de force par aucune puissance au monde ». (2) — Et, quand l'injustice fut à l'origine, quand il y a entre les hommes de si profondes différences d'histoire et d'âme, le temps lui-même n'use que très lentement les résistances des générations qui se suivent aux assimilations qu'elles ne souhaitent pas.

---

(1) Cf. W. Wittich, *Civilis. et Patriot.*, p. 18 : « Même l'inauguration du Haut-Kœnigsbourg restauré ou le raid aérien du comte Zeppelin au-dessus de Strasbourg et de l'Alsace ne sauraient produire sur l'esprit du peuple une impression comparable à la prise de la Bastille ou aux victoires des armées républicaines ou impériales. »

(2) *Id.*, *Génie national...*, p. 94.

Il est difficile, pour un Français, — surtout quand il a, comme on dit vulgairement, mais énergiquement, *des attaches* avec ce pays, — d'en écrire sans rien laisser paraître de son émotion entre les dates et les faits. Je m'y serai du moins efforcé. Aussi bien ne m'en défendrai-je pas : au cours de ma tâche, souvent, des textes mêmes qui passaient sous mes yeux, plus d'un souvenir ancien, plus d'une impression récente s'est levée, qui m'encourageait à persévérer. C'est qu'elles ne sont pas faites seulement, nos sensibilités alsaciennes, de retours mélancoliques vers le passé parce qu'il est le passé, de ces mille liens du cœur aux choses disparues, — qui d'ailleurs auraient bien leurs respectables droits. Il y entre encore un fiévreux besoin de voir et d'entendre, d'observer et de réfléchir, de saisir tout ce qui apparaît du passé dans le présent, d'agir aussi, pour qu'il s'en perde le moins possible malgré les années. Dans les limites de ce qui fut un jour le liséré vert, on ne saurait promener de simples curiosités de touriste. Là, rien n'est indifférent. Des champs de bataille, des tombes, des monuments commémoratifs, il y en a ailleurs, sur le territoire resté français; mais, entre Wœrth, Frœschwiller et Reichshoffen, entre le Kronprinz Friedrich, colossal cavalier qui domine la vallée, et ce fantassin de bronze qui, au bord de la route de Wœrth à Morsbronn, s'élance, farouche, pour donner « l'exemple aux générations futures », (1) la pensée ne peut pas être de tristesse paisible, de philosophie sereine et comme repentie : là

(1) Monument du Régiment d'Infanterie de Nassau n° 88 : « Den Gefallenen zum Gedächtniss — den Lebenden zur Anerkennung — und künftigen Geschlechtern zur Nachahmung — ».

est tombée l'illusion française, là s'est élevée la grandeur allemande, c'est de là qu'elle s'est installée, tout autour, en maîtresse toujours présente : ailleurs la vie française a repris ses droits, elle a passé sur ces jours douloureux, comme le flot sur des monticules de sable ; mais, chassée d'ici, aucun reflux ne l'y a ramenée, et, de ce sol funèbre, les dernières visions françaises qui montent dans l'air sont de noms déjà historiques et d'uniformes déjà démodés... Des poteaux-frontières, des visites de douane, l'enfantin plaisir de mettre sa montre à l'heure nouvelle, des mots et des gestes étrangers dont on se moque en regagnant son train, cela se voit ailleurs qu'à Avricourt ou à Novéant. Mais, cette frontière-ci, des milliers d'hommes l'ont franchie, par fidélité du cœur à la patrie vaincue, et beaucoup sont revenus, jusque-là, qui furent arrêtés là, à un quart d'heure de « chez eux », crispés, sanglotants, sans pouvoir passer... Un air de clairon, une marche militaire, ce n'est rien pour nous, pour nos ironies supérieures que le banal irrite. Mais, là-bas, parce que les régiments allemands ont des fifres et n'ont pas de clairons, clairon résonne France, tandis que fifre annonce Allemagne ; (1) et, quand, le dimanche matin, par les rues de Colmar, les jeunes gens s'en vont à la gare, clairons sonnants, pour prendre le

(1) Les Strasbourgeois qui ont vécu l'époque du bombardement — et les auteurs qui en ont écrit — rappellent que les deux impressions les plus douloureuses furent, d'abord, le grand silence qui succéda tout à coup aux trente et un jours d'obus, le 27 septembre, quand le drapeau blanc de la capitulation eut été hissé sur la cathédrale, — puis, le lendemain, la gaieté légère des fifres qu'on distinguait dans la musique des régiments allemands qui faisaient leur entrée en ville. — Il y a quelques semaines, (N° du 22 août 1909) le *Journal d'Alsace-Lorraine*, publiant un « filet » à propos d'un appel de souscription lancé par quelque société de germanisation, l'intitulait : *Les premiers sons du fifre.*

train vers Munster et la Schlucht, — cela a un sens; quand, un soir de 1905, à Strasbourg, sur la place Broglie, une société de musique alsacienne eut sa voix couverte par l'orchestre du casino militaire voisin qui jouait intentionnellement « L'Entrée des Allemands à Paris », et que les indigènes répondirent par un *Sambre-et-Meuse* dont le souvenir faisait vibrer encore deux mois après les témoins qui racontaient l'histoire, — cela avait un sens... Un bout de conversation, dans une boutique, en achetant un cigare ou une carte postale, qu'est-ce que cela? Mais lorsque l'homme vous dit : « Mon fils est à Nancy, où il prépare Saint-Cyr », — ou bien : « Oui, vous avez raison, Monsieur, le quartier a bien changé depuis la guerre, on a fait un grand boulevard, là, en face, et les affaires marchent,... mais... il n'y a pas que les affaires », — cela ne s'écoute pas froidement. Demander son chemin aux gamins qui jouent devant les portes, quoi de plus simple? Mais, quand on s'est perdu toute la matinée dans les hautes rues du vieux Metz, qu'on veut aller place Saint-Louis, et que ces enfants — nés trente ans après la guerre — vous répondent : « *T'nez,* descendez par là, là *ousqu'y a* un jet d'eau... » ces formes manifestes d'un français non-appris ne sont pas sans intérêt. Un distique moral à la porte d'une petite maison de campagne, quoi de plus ordinaire? Mais quand il signifie en son patois que ce pays est un pays béni d'où l'on ne veut pas partir une fois qu'on y est venu, (1) — cela n'est pas sans malice. Une inscription

(1) « Im Elsass geht's wie in dem Hüss — Kummt einer nin, der will nimm rüss. » Cf. cette plaisanterie dont la censure exigea la suppression dans une pièce récente du Théâtre alsacien : « Le plus grand malheur pour nous, dit un personnage alsacien, c'est qu'un Allemand vienne à mourir ici. — ... Pourtant..., cela en fait tou-

commémorative aux portes d'une ville, y a-t-il là de quoi s'émouvoir ? Mais lorsque, sur des remparts de Vauban, (1) deux mots et deux dates saillent du mur en caractères énormes : *Erbaut 1708 — Deutsch 1870,* — cela n'est pas sans arrogance. Qu'est-ce qu'un petit cercle de bourgeois dans un chef-lieu de canton — deux brasseurs, trois gros fermiers, le médecin, le pharmacien, le banquier, le notaire? et que peut bien être, en fin d'exercice, une délibération sur l'emploi de la cagnotte? Rien, certes, moins que rien : partie de campagne au Hohwald ou à Sainte-Odile? ou dîner fin à Strasbourg ? Mais l'Exposition de Nancy bat son plein, un de ces messieurs propose qu'on y aille casser la tirelire commune, tous approuvent, sauf un, le seul Allemand du cercle, peut-être le seul Allemand du village, — qui s'oppose au voyage de Nancy, *prinzipiell*, « par principe ». Et cela non plus n'est pas sans faire réfléchir... Des drapeaux sur des édifices publics, on ne les regarde pas, on les voit à peine, ailleurs... Mais, lorsqu'ils sont aux couleurs allemandes, que plus d'un de ces bâtiments porte la marque élégante du dix-huitième siècle français, que la ville, autour d'eux, mène sa vie de tous les jours, sans oriflammes ni réjouissances, et qu'un passant, interrogé, vous répond : « Aujourd'hui ?... Ah ! oui !... 2 septembre, Sedan...

---

jours un de moins? — Non, car toute sa famille vient d'Allemagne pour l'enterrement, et, comme elle se trouve bien en Alsace, elle ne veut plus s'en aller! »... — Et aussi ce mot qui était courant à Strasbourg, l'an dernier, lorsque l'annonce d'une prochaine tentative du comte Zeppelin et de son dirigeable dans la direction de l'Alsace avait excité la curiosité publique : « ... C'est le seul Allemand qu'on ait attendu... » Et ces plaisanteries circulent avec de nombreuses variantes, également populaires.

(1) A Neuf-Brisach.

c'est sans doute Sedan qu'*ils* fêtent... *La trahison nous a livrés, et la surprise les rendit orgueilleux,* » — cela émeut douloureusement. — Lutte perpétuelle qui n'est pas près de s'achever, entre le *moi* et le *non-moi,* l'opiniâtre indépendance de l'un, la hautaine sécurité de l'autre... Alors, me rappelant ces « choses vues », il me semblait que ma tâche ne serait peut-être pas inutile si j'avais contribué, pour ma modeste part, à montrer non seulement ce que fut l'histoire tourmentée de ces hommes à travers les siècles et quel angoissant destin leur fit la dernière guerre, mais encore l'effort où ils persévèrent pour « maintenir » ce qui, de nous, reste là-bas, — ce qui est, en eux, le plus profondément eux-mêmes. Un jour récent, allant de Metz au Ban-Saint-Martin, je rencontrai un jeune ouvrier qui m'accompagna jusqu'à la triste villa où Bazaine avait établi son quartier général. Comme j'admirai qu'il parlât si aisément et si purement le français, il me dit que tout le monde autour de lui, jeunes comme vieux, le parlait ainsi ; et il ajouta simplement : « Le français ne se perd pas si vite »... Depuis, j'ai souvent pensé à cette simple et touchante réponse ; et, en même temps, je revoyais, dans mon souvenir, les trois mots qui sont gravés sur le petit obélisque commémoratif de Morsbronn, au-dessus du village, à l'endroit où s'est abattue une des charges du 6 août : « *Defuncti adhuc loquuntur.* » « Les morts parlent encore »... Il faut bien croire, comme dirait mon jeune ouvrier lorrain, que ce qui vient de France ne meurt pas si vite, et que beaucoup de choses vivent en *eux*, qui leur parlent toujours d'*elle*.

1909.

ANNEXES

I

Déclaration des représentants de l'Alsace et de la Lorraine à l'Assemblée Nationale (Bordeaux, 16 février 1871) (1)

ASSEMBLÉE NATIONALE

Session 1871

Annexe au procès-verbal du 16 février 1871

PROPOSITION

relative à la déclaration des députés des départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin, de la Moselle, de la Meurthe et des Vosges, à l'égard de l'Alsace et de la Lorraine,

PRÉSENTÉE

Par MM. Léon Gambetta, Grosjean, Humbert, Küss, Saglio, H. Varroy, Titot, André, Kablé, Tachard, Rehm, Édouard Teutsch, Dornès, Hartmann, Ostermann, La Flize, Deschange, Billy, Bardon, Viox, Albrecht, Alfred Koechlin, Charles Boersch, Grandpierre, Chautfour, Rencker, Melsheim, Keller, Brice, Berlet, Schnéegans, Ed. Bamberger, Noblot, A. Bœll, Scheurer-Kestner, Ancelon.

---

(1) D'après le document ayant appartenu à M. Scheurer-Kestner, sénateur, et portant les signatures recueillies par lui à Bordeaux.

la carte au liséré vert

Nous, soussignés, citoyens Français choisis et députés par les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin, de la Moselle, de la Meurthe et des Vosges, pour apporter à l'Assemblée Nationale de France l'expression de la volonté unanime des populations de l'Alsace et de la Lorraine, après nous être réunis et en avoir délibéré, avons résolu d'exposer dans une déclaration solennelle leurs droits sacrés et inaltérables, afin que l'Assemblée Nationale, la France et l'Europe, ayant sous les yeux les vœux et les résolutions de nos commettants, ne puisse consommer ni laisser consommer aucun acte de nature à porter atteinte aux droits dont un mandat formel nous a confié la garde et la défense.

DÉCLARATION

I. — L'Alsace et la Lorraine ne veulent pas être aliénées.

Associées depuis plus de deux siècles à la France dans la bonne comme dans la mauvaise fortune, ces deux provinces, sans cesse exposées aux coups de l'ennemi, se sont constamment sacrifiées pour la grandeur nationale; elles ont scellé de leur sang l'indissoluble pacte qui les rattache à l'unité française. Mises aujourd'hui en question par les prétentions étrangères, elles affirment à travers tous les obstacles et tous les dangers, sous le joug même de l'envahisseur, leur inébranlable fidélité.

Tous unanimes, les citoyens demeurés dans leurs foyers comme les soldats accourus sous les drapeaux, les uns en votant, les autres en combattant, signifient à l'Allemagne et au monde l'immuable volonté de l'Alsace et de la Lorraine de rester terre française.

II. — La France ne peut consentir ni signer la cession de la Lorraine et de l'Alsace.

Elle ne peut pas, sans mettre en péril la continuité de son existence nationale, porter elle-même un coup mortel à sa propre unité en abandonnant ceux qui ont conquis par deux cents ans de dévouement patriotique le droit d'être

défendus par le pays tout entier contre les entreprises de la force victorieuse.

Une Assemblée, même issue du suffrage universel, ne pourrait invoquer sa souveraineté pour couvrir ou ratifier des exigences destructives de l'intégrité nationale : elle s'arrogerait un droit qui n'appartient même pas au peuple réuni dans ses comices. Un pareil excès de pouvoirs qui aurait pour effet de mutiler la mère commune, dénoncerait aux justes sévérités de l'histoire ceux qui s'en rendraient coupables.

La France peut subir les coups de la force; elle ne peut sanctionner ses arrêts.

III. — L'Europe ne peut permettre ni ratifier l'abandon de l'Alsace et de la Lorraine.

Gardiennes des règles de la justice et du droit des gens, les nations civilisées ne sauraient rester plus longtemps insensibles au sort de leur voisine, sous peine d'être, à leur tour, victimes des attentats qu'elles auraient tolérés. L'Europe moderne ne peut laisser saisir un peuple comme un vil troupeau; elle ne peut rester sourde aux protestations répétées des populations menacées: elle doit à sa propre conservation d'interdire de pareils abus de la force. Elle sait, d'ailleurs, que l'unité de la France est aujourd'hui, comme dans le passé, une garantie de l'ordre général du monde, une barrière contre l'esprit de conquête et d'invasion. La paix faite au prix d'une cession de territoire ne serait qu'une trêve ruineuse et non une paix définitive. Elle serait pour tous une cause d'agitations intestines, une provocation légitime et permanente à la guerre.

En résumé, l'Alsace et la Lorraine protestent hautement contre toute cession; la France ne peut la consentir, l'Europe ne peut la sanctionner.

En foi de quoi nous prenons nos concitoyens de France, les gouvernements et les peuples du monde entier, à témoin que nous tenons d'avance pour nuls et non avenus tous actes et traités, vote ou plébiscite, qui consentiraient

abandon, en faveur de l'étranger, de tout ou partie de nos provinces de l'Alsace et de la Lorraine.

Nous proclamons, par les présentes, à jamais inviolable le droit des Alsaciens et des Lorrains de rester membres de la nation française, et nous jurons, tant pour nous que pour nos commettants, nos enfants et leurs descendants, de le revendiquer éternellement et par toutes les voies envers et contre tous usurpateurs.

PROPOSITION

Les soussignés, représentants à l'Assemblée Nationale, déposent sur le bureau de la Chambre la proposition suivante :

« L'Assemblée Nationale prend en considération la déclaration unanime des députés du Bas-Rhin, du Haut-Rhin, de la Moselle, de la Meurthe et des Vosges.»

II

Traité de Francfort

PRÉLIMINAIRES DE LA PAIX (1)

(26 février 1871)

Entre le Chef du Pouvoir exécutif de la République française, M. Thiers, et le Ministre des affaires étrangères, M. Jules Favre, représentant la France,

D'un côté;

Et de l'autre,

Le chancelier de l'Empire germanique, M. le comte Otto de Bismarck-Schœnhausen, muni des pleins pouvoirs de S. M. l'Empereur d'Allemagne, Roi de Prusse;

Le Ministre d'État et des affaires étrangères de S. M. le Roi de Bavière, M. le comte Otto de Bray-Steinburg;

Le Ministre des affaires étrangères de S. M. le Roi de Wurtemberg, M. le baron Auguste de Waechter;

Le Ministre d'État, président du Conseil des Ministres de S. A. R. Monseigneur le Grand-Duc de Bade, M. Jules Jolly, représentants de l'Empire germanique;

Les pleins pouvoirs des deux Parties contractantes ayant

(1) Les textes des Préliminaires de Paix, Traité de Paix, Articles Additionnels et Convention Additionnelle (douanière et territoriale), sont empruntés à Villefort, *Recueil des Traités*, t. I, p. 21, 65, 73 et 83.

été trouvés en bonne et due forme, il a été convenu ce qui suit, pour servir de base préliminaire à la paix définitive à conclure ultérieurement :

ARTICLE PREMIER

La France renonce en faveur de l'Empire allemand à tous ses droits et titres sur les territoires situés à l'est de la frontière ci-après désignée.

La ligne de démarcation commence à la frontière nord-ouest du canton de Cattenom, vers le grand-duché de Luxembourg, suit vers le sud les frontières occidentales des cantons de Cattenom et de Thionville, passe par le canton de Briey, en longeant les frontières occidentales des communes de Montois-la-Montagne et de Roncourt, ainsi que les frontières orientales des communes de Sainte-Marie-aux-Chênes, Saint-Ail, Habonville, atteint la frontière du canton de Gorze, qu'elle traverse le long des frontières communales de Vionville, de Bouxières et d'Onville, suit la frontière sud-ouest respectivement sud de l'arrondissement de Metz, la frontière occidentale de l'arrondissement de Château-Salins jusqu'à la commune de Pettoncourt, dont elle embrasse les frontières occidentale et méridionale, pour suivre la crête des montagnes entre la Seille et le Moncel jusqu'à la frontière de l'arrondissement de Sarrebourg au sud de Garde. La démarcation coïncide ensuite avec la frontière de cet arrondissement jusqu'à la commune de Tanconville, dont elle atteint la frontière au nord ; de là, elle suit la crête des montagnes, entre les sources de la Sarre blanche et de la Vezouze jusqu'à la frontière du canton de Schirmeck, longe la frontière occidentale de ce canton, embrasse les communes de Saales, Bourg-Bruche, Colroy-la-Roche, Plaine, Ranrupt, Saulxures et Saint-Blaise-la-Roche, du canton de Saales, et coïncide avec la frontière occidentale des départements du Bas-Rhin et du Haut Rhin jusqu'au canton de Belfort, dont elle quitte la frontière méridionale non loin de Vourvenans, pour traverser le canton de Delle, aux limites méridionales des communes de Bourogne et de Froide-Fontaine, et atteindre la frontière suisse, en longeant

les frontières occidentales des communes de Jonchery et de Delle.

L'Empire allemand possédera ces territoires à perpétuité, en toute souveraineté et propriété. Une commission internationale, composée de représentants des Hautes Parties contractantes en nombre égal des deux côtés, sera chargée, immédiatement après l'échange des ratifications du présent Traité, d'exécuter sur le terrain le tracé de la nouvelle frontière, conformément aux stipulations précédentes.

Cette commission présidera au partage des biens-fonds et capitaux qui jusqu'ici ont appartenu en commun à des districts ou des communes séparés par la nouvelle frontière. En cas de désaccord sur le tracé et les mesures d'exécution, les membres de la commission en référeront à leurs Gouvernements respectifs.

La frontière, telle qu'elle vient d'être décrite, se trouve marquée en vert sur deux exemplaires conformes de la carte du territoire formant le gouvernement général d'Alsace, publiée à Berlin, en septembre 1870, par la division géographique et statistique de l'état-major général, et dont un exemplaire sera joint à chacune des deux expéditions du présent Traité.

Toutefois le tracé indiqué a subi les modifications suivantes de l'accord des deux Parties contractantes : dans l'ancien département de la Moselle, les villages de Sainte-Marie-aux-Chênes, près de Saint-Privat-la-Montagne, et de Vionville, à l'ouest de Rezonville, seront cédés à l'Allemagne. Par contre, la ville et les fortifications de Belfort resteront à la France, avec un rayon qui sera déterminé ultérieurement.

ARTICLE 2

La France payera à S. M. l'Empereur d'Allemagne la somme de cinq milliards de francs.

Le payement d'au moins un milliard de francs aura lieu dans le courant de l'année 1871, et celui de tout le reste de la dette dans un espace de trois années à partir de la ratification des présentes.

ARTICLE 3

L'évacuation des territoires français occupés par les troupes allemandes commencera après la ratification du présent Traité par l'Assemblée Nationale siégeant à Bordeaux.

Immédiatement après cette ratification, les troupes allemandes quitteront l'intérieur de la ville de Paris ainsi que les forts situés sur la rive gauche de la Seine, et dans le plus bref délai possible, fixé par une entente entre les autorités militaires des deux Pays, elles évacueront entièrement les départements du Calvados, de l'Orne, de la Sarthe, d'Eure-et-Loir, du Loiret, de Loir-et-Cher, d'Indre-et-Loire, de l'Yonne, et, de plus, les départements de la Seine-Inférieure, de l'Eure, de Seine-et-Oise, de Seine-et-Marne, de l'Aube et de la Côte-d'Or, jusqu'à la rive gauche de la Seine. Les troupes françaises se retireront en même temps derrière la Loire, qu'elles ne pourront dépasser avant la signature du Traité de paix définitif.

Sont exceptées de cette disposition la garnison de Paris, dont le nombre ne pourra pas dépasser quarante mille hommes, et les garnisons indispensables à la sûreté des places fortes.

L'évacuation des départements situés entre la rive droite de la Seine et la frontière de l'Est par les troupes allemandes s'opérera graduellement après la ratification du Traité de paix définitif et le payement du premier demi-milliard de la contribution stipulée par l'article 2, en commençant par les départements les plus rapprochés de Paris, et se continuera au fur et à mesure que les versements de la contribution seront effectués. Après le premier versement d'un demi-milliard, cette évacuation aura lieu dans les départements suivants : Somme, Oise et les parties des départements de la Seine-Inférieure, Seine-et-Oise et Seine-et-Marne situées sur la rive droite de la Seine, ainsi que la partie du département de la Seine et les forts situés sur la rive droite.

Après le payement de deux milliards, l'occupation allemande ne comprendra plus que les départements de la

Marne, des Ardennes, de la Haute-Marne, de la Meuse, des Vosges, de la Meurthe, ainsi que la forteresse de Belfort avec son territoire, qui serviront de gage pour les trois milliards restants, et où le nombre des troupes allemandes ne dépassera pas cinquante mille hommes. S. M. l'Empereur sera disposée à substituer à la garantie territoriale consistant dans l'occupation partielle du territoire français une garantie financière, si elle est offerte par le Gouvernement français dans des conditions reconnues suffisantes par S. M. l'Empereur et Roi pour les intérêts de l'Allemagne. Les trois milliards dont l'acquittement aura été différé porteront intérêts à cinq pour cent à partir de la ratification de la présente Convention.

ARTICLE 4

Les troupes allemandes s'abstiendront de faire des réquisitions, soit en argent, soit en nature, dans les départements occupés. Par contre, l'alimentation des troupes allemandes qui resteront en France aura lieu aux frais du Gouvernement français, dans la mesure convenue par une entente avec l'intendance militaire allemande.

ARTICLE 5

Les intérêts des habitants des territoires cédés par la France, en tout ce qui concerne leur commerce et leur droit civil, seront réglés aussi favorablement que possible, lorsque seront arrêtées les conditions de la paix définitive. Il sera fixé, à cet effet, un espace de temps pendant lequel ils jouiront de facilités particulières pour la circulation de leurs produits. Le Gouvernement allemand n'apportera aucun obstacle à la libre émigration des habitants des territoires cédés, et ne pourra prendre contre eux aucune mesure atteignant leurs personnes ou leurs propriétés.

ARTICLE 6

Les prisonniers de guerre qui n'auront pas déjà été mis en liberté par voie d'échange seront rendus immédiatement

après la ratification des présents Préliminaires. Afin d'accélérer le transport des prisonniers français, le Gouvernement français mettra à la disposition des autorités allemandes, à l'intérieur du territoire allemand, une partie du matériel roulant de ses chemins de fer, dans une mesure qui sera déterminée par des arrangements spéciaux et aux prix payés en France par le Gouvernement français pour les transports militaires.

ARTICLE 7

L'ouverture des négociations pour le Traité de paix définitif à conclure sur la base des présents Préliminaires aura lieu à Bruxelles, immédiatement après la ratification de ces derniers par l'Assemblée Nationale et par S. M. l'Empereur d'Allemagne.

ARTICLE 8

Après la conclusion et la ratification du Traité de paix définitif, l'administration des départements devant encore rester occupés par les troupes allemandes sera remise aux autorités françaises; mais ces dernières seront tenues de se conformer aux ordres que les commandants des troupes allemandes croiraient devoir donner dans l'intérêt de la sûreté, de l'entretien et de la distribution des troupes.

Dans les départements occupés, la perception des impôts, après la ratification du présent Traité, s'opérera pour le compte du Gouvernement français et par le moyen de ses employés.

ARTICLE 9

Il est bien entendu que les présentes ne peuvent donner à l'autorité militaire allemande aucun droit sur les parties du territoire qu'elle n'occupe point actuellement.

ARTICLE 10

Les présentes seront immédiatement soumises à la ratification de l'Assemblée Nationale française siégeant à Bordeaux et de S. M. l'Empereur d'Allemagne.

En foi de quoi les soussignés ont revêtu le présent Traité préliminaire de leurs signatures et de leurs sceaux.

Fait à Versailles, le 26 février 1871.

(L. S.) A. Thiers.
(L. S.) Jules Favre. *(L. S.)* V. Bismarck.

Les royaumes de Bavière et de Wurtemberg et le grand-duché de Bade ayant pris part à la guerre actuelle comme alliés de la Prusse et faisant partie maintenant de l'Empire germanique, les soussignés adhèrent à la présente Convention au nom de leurs Souverains respectifs.

Versailles, le 26 février 1871.

Comte de Bray-Steinburg. Mittnacht.
Baron de Waechter. Jolly.

TRAITÉ DE PAIX

(10 mai 1871)

M. Jules Favre, Ministre des affaires étrangères de la République française,

M. Augustin-Thomas-Joseph Pouyer-Quertier, Ministre des finances de la République française,

Et M. Marc-Thomas-Eugène de Goulard, membre de l'Assemblée nationale,

Stipulant au nom de la République française, d'un côté;

De l'autre,

Le prince Othon de Bismarck-Schœnhausen, Chancelier de l'Empire Germanique,

Le comte Harry d'Arnim, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. l'Empereur d'Allemagne près du Saint-Siège,

Stipulant au nom de S. M. l'Empereur d'Allemagne,

S'étant mis d'accord pour convertir en Traité de paix définitif le Traité de préliminaires de paix du 26 février de

l'année courante, modifié ainsi qu'il va l'être par les dispositions qui suivent,

Ont arrêté :

ARTICLE PREMIER

La distance de la ville de Belfort à la ligne de frontière, telle qu'elle a été d'abord proposée lors des négociations de Versailles, et telle qu'elle se trouve marquée sur la carte annexée à l'instrument ratifié du Traité des préliminaires du 26 février, est considérée comme indiquant la mesure du rayon qui, en vertu de la clause y relative du premier article des Préliminaires, doit rester à la France avec la ville et les fortifications de Belfort.

Le Gouvernement allemand est disposé à élargir ce rayon de manière qu'il comprenne les cantons de Belfort, de Delle et de Giromagny, ainsi que la partie occidentale du canton de Fontaine à l'ouest d'une ligne à tracer du point où le canal du Rhône au Rhin sort du canton de Delle, au sud de Montreux-le-Château, jusqu'à la limite nord du canton entre Bourg et Félon, où cette ligne joindrait la limite est du canton de Giromagny.

Le Gouvernement allemand, toutefois, ne cédera les territoires sus-indiqués qu'à la condition que la République française, de son côté, consentira à une rectification de frontière le long des limites occidentales des cantons de Cattenom et de Thionville qui laissera à l'Allemagne le terrain à l'est d'une ligne partant de la frontière du Luxembourg entre Hussigny et Redingen, laissant à la France les villages de Thil et de Villerupt, se prolongeant entre Errouville et Aumetz, entre Beuvillers et Boulange, entre Trieux et Lomeringen, et joignant l'ancienne ligne de frontière entre Avril et Moyeuvre.

La commission internationale dont il est question dans l'article 1er des Préliminaires se rendra sur le terrain immédiatement après l'échange des ratifications du présent Traité, pour exécuter les travaux qui lui incombent et pour faire le tracé de la nouvelle frontière, conformément aux dispositions précédentes.

ARTICLE 2

Les sujets français originaires des territoires cédés, domiciliés actuellement sur ce territoire, qui entendront conserver la nationalité française, jouiront jusqu'au 1er octobre 1872, et moyennant une déclaration préalable faite à l'autorité compétente, de la faculté de transporter leur domicile en France et de s'y fixer, sans que ce droit puisse être altéré par les lois sur le service militaire, auquel cas la qualité de citoyens français leur sera maintenue.

Ils seront libres de conserver leurs immeubles situés sur le territoire réuni à l'Allemagne.

Aucun habitant des territoires cédés ne pourra être poursuivi, inquiété ou recherché dans sa personne ou dans ses biens à raison de ses actes politiques ou militaires pendant la guerre.

ARTICLE 3

Le Gouvernement français remettra au Gouvernement allemand les archives, documents et registres concernant l'administration civile, militaire et judiciaire des territoires cédés. Si quelques-uns de ces titres avaient été déplacés, ils seront restitués par le Gouvernement français sur la demande du Gouvernement allemand.

ARTICLE 4

Le Gouvernement français remettra au Gouvernement de l'Empire d'Allemagne dans le terme de six mois, à dater de l'échange des ratifications de ce Traité :

1° Le montant des sommes déposées par les départements, les communes et les établissements publics des territoires cédés ;

2° Le montant des primes d'enrôlement et de remplacement appartenant aux militaires et marins originaires des territoires cédés qui auront opté pour la nationalité allemande ;

3° Le montant des cautionnements des comptables de l'État ;

4° Le montant des sommes versées pour consignations judiciaires, par suite de mesures prises par les autorités administratives ou judiciaires dans les territoires cédés.

ARTICLE 5

Les deux nations jouiront d'un traitement égal en ce qui concerne la navigation sur la Moselle, le canal de la Marne au Rhin, le canal du Rhône au Rhin, le canal de la Sarre et les eaux navigables communiquant avec ces voies de navigation. Le droit de flottage sera maintenu.

ARTICLE 6

Les Hautes Parties contractantes étant d'avis que les circonscriptions diocésaines des territoires cédés à l'Empire allemand doivent coïncider avec la nouvelle frontière déterminée par l'article 1er ci-dessus, se concerteront après la ratification du présent Traité, sans retard, sur les mesures à prendre en commun à cet effet.

Les communautés appartenant, soit à l'Église réformée, soit à la confession d'Augsbourg, établies sur les territoires cédés par la France, cesseront de relever de l'autorité ecclésiastique française.

Les communautés de l'Église de la confession d'Augsbourg établies dans les territoires français cesseront de relever du consistoire supérieur et du directeur siégeant à Strasbourg.

Les communautés israélites des territoires situés à l'est de la nouvelle frontière cesseront de dépendre du consistoire central israélite siégeant à Paris.

ARTICLE 7

Le payement de cinq cents millions aura lieu dans les trente jours qui suivront le rétablissement de l'autorité du Gouvernement français dans la ville de Paris. Un milliard sera payé dans le courant de l'année et un demi-milliard au 1er mai 1872. Les trois derniers milliards resteront payables

au 2 mars 1874, ainsi qu'il a été stipulé par le Traité de paix préliminaire. A partir du 2 mars de l'année courante, les intérêts de ces trois milliards de francs seront payés chaque année le 3 mars, à raison de cinq pour cent par an.

Toute somme payée en avance sur les trois derniers milliards cessera de porter des intérêts à partir du jour du payement effectué.

Tous les payements ne pourront être faits que dans les principales villes de commerce de l'Allemagne, et seront effectués en métal, or ou argent, en billets de la Banque d'Angleterre, billets de la Banque de Prusse, billets de la Banque royale des Pays-Bas, billets de la Banque nationale de Belgique, en billets à ordre ou en lettres de change négociables, de premier ordre, valeur comptant.

Le Gouvernement allemand ayant fixé en France la valeur du thaler prussien à trois francs soixante-quinze centimes, le Gouvernement accepte la conversion des monnaies des deux Pays au taux ci-dessus indiqué.

Le Gouvernement français informera le Gouvernement allemand trois mois d'avance de tout payement qu'il compte faire aux caisses de l'Empire allemand.

Après le payement du premier demi-milliard et la ratification du Traité de paix définitif, les départements de la Somme, de la Seine-Inférieure et de l'Eure seront évacués en tant qu'ils se trouveront encore occupés par les troupes allemandes. L'évacuation des départements de l'Oise, de Seine-et-Oise, de Seine-et-Marne et de la Seine, ainsi que celle des forts de Paris, aura lieu aussitôt que le Gouvernement allemand jugera le rétablissement de l'ordre, tant en France que dans Paris, suffisant pour assurer l'exécution des engagements contractés par la France.

Dans tous les cas, cette évacuation aura lieu lors du payement du troisième demi-milliard.

Les troupes allemandes, dans l'intérêt de leur sécurité, auront la disposition de la zone neutre située entre la ligne de démarcation allemande et l'enceinte de Paris, sur la rive droite de la Seine.

Les stipulations du Traité du 26 février relatives à l'occupation des territoires français après le payement des deux

milliards resteront en vigueur. Aucune des déductions que le Gouvernement français serait en droit de faire ne pourra être exercée sur le payement des cinq cents premiers millions.

ARTICLE 8

Les troupes allemandes continueront à s'abstenir des réquisitions en nature et en argent dans les territoires occupés; cette obligation de leur part étant corrélative aux obligations contractées pour leur entretien par le Gouvernement français, dans le cas où, malgré des réclamations réitérées du Gouvernement allemand, le Gouvernement français serait en retard d'exécuter les dites obligations, les troupes allemandes auront le droit de se procurer ce qui sera nécessaire à leurs besoins, en levant des impôts et des réquisitions dans les départements occupés, et même en dehors de ceux-ci si leurs ressources n'étaient pas suffisantes.

Relativement à l'alimentation des troupes allemandes, le régime actuellement en vigueur sera maintenu jusqu'à l'évacuation des forts de Paris.

En vertu de la Convention de Ferrières du 11 mars 1871, les réductions indiquées par cette Convention seront mises à exécution après l'évacuation des forts.

Dès que l'effectif de l'armée allemande sera réduit au-dessous du chiffre de cinq cent mille hommes, il sera tenu compte des réductions opérées au-dessous de ce chiffre pour établir une diminution proportionnelle dans le prix d'entretien des troupes payé par le Gouvernement français.

ARTICLE 9

Le traitement exceptionnel accordé maintenant aux produits de l'industrie des territoires cédés pour l'importation en France sera maintenu pour un espace de temps de six mois, depuis le 1er mars, dans les conditions faites avec les délégués de l'Alsace.

ARTICLE 10

Le Gouvernement allemand continuera à faire rentrer les prisonniers de guerre, en s'entendant avec le Gouvernement français. Le Gouvernement français renverra dans leurs foyers ceux de ces prisonniers qui sont libérables. Quant à ceux qui n'ont point achevé leur temps de service, ils se retireront derrière la Loire. Il est entendu que l'armée de Paris et de Versailles, après le rétablissement de l'autorité du Gouvernement français à Paris et jusqu'à l'évacuation des forts par les troupes allemandes, n'excédera pas quatre-vingt mille hommes. Jusqu'à cette évacuation, le Gouvernement français ne pourra faire aucune concentration de troupes sur la rive droite de la Loire; mais il pourvoira aux garnisons régulières des villes placées dans cette zone, suivant les nécessités du maintien de l'ordre et de la paix publique.

Au fur et à mesure que s'opérera l'évacuation, les chefs de corps conviendront ensemble d'une zone neutre entre les armées des deux Nations.

Vingt mille prisonniers seront dirigés sans délai sur Lyon, à la condition qu'ils seront expédiés immédiatement en Algérie, après leur organisation, pour être employés dans cette colonie.

ARTICLE 11

Les traités de commerce avec les différents États de l'Allemagne ayant été annulés par la guerre, le Gouvernement français et le Gouvernement allemand prendront pour base de leurs relations commerciales le régime du traitement réciproque sur le pied de la nation la plus favorisée.

Sont compris dans cette règle les droits d'entrée et de sortie, le transit, les formalités douanières, l'admission et le traitement des sujets des deux Nations ainsi que de leurs agents.

Toutefois, seront exceptées de la règle susdite, les faveurs qu'une des Parties contractantes, par des traités de com-

merce, a accordées ou accordera à des États autres que ceux qui suivent : l'Angleterre, la Belgique, les Pays-Bas, la Suisse, l'Autriche, la Russie.

Les traités de navigation, ainsi que la convention relative au service international des chemins de fer dans ses rapports avec la douane, et la convention pour la garantie réciproque de la propriété des œuvres d'esprit et d'art, seront remis en vigueur.

Néanmoins le Gouvernement français se réserve la faculté d'établir sur les navires allemands et leurs cargaisons des droits de tonnage et de pavillon, sous la réserve que ces droits ne soient pas plus élevés que ceux qui grèveront les bâtiments et les cargaisons des nations sus-mentionnées.

ARTICLE 12

Tous les Allemands expulsés conserveront la jouissance pleine et entière de tous les biens qu'ils ont acquis en France.

Ceux des Allemands qui avaient obtenu l'autorisation exigée par les lois françaises pour fixer leur domicile en France sont réintégrés dans tous leurs droits et peuvent, en conséquence, établir de nouveau leur domicile sur le territoire français.

Le délai stipulé par les lois françaises pour obtenir la naturalisation sera considéré comme n'étant pas interrompu par l'état de guerre pour les personnes qui profiteront de la faculté ci-dessus mentionnée de revenir en France dans un délai de six mois après l'échange des ratifications de ce Traité, et il sera tenu compte du temps écoulé entre leur expulsion et leur retour sur le territoire français, comme s'ils n'avaient jamais cessé de résider en France.

Les conditions ci-dessus seront appliquées en parfaite réciprocité aux sujets français résidant ou désirant résider en Allemagne.

ARTICLE 13

Les bâtiments allemands qui étaient condamnés par les conseils de prises avant le 2 mars 1871 seront considérés comme condamnés définitivement.

Ceux qui n'auraient pas été condamnés à la date susindiquée seront rendus avec la cargaison en tant qu'elle existe encore. Si la restitution des bâtiments et de la cargaison n'est plus possible, leur valeur, fixée d'après le prix de la vente, sera rendue à leurs propriétaires.

ARTICLE 14

Chacune des deux Parties continuera sur son territoire les travaux entrepris pour la canalisation de la Moselle. Les intérêts communs des parties séparées des deux départements de la Meurthe et de la Moselle seront liquidés.

ARTICLE 15

Les Hautes Parties contractantes s'engagent mutuellement à étendre aux sujets respectifs les mesures qu'elles pourront juger utile d'adopter en faveur de ceux de leurs nationaux qui, par suite des événements de la guerre, auraient été mis dans l'impossibilité d'arriver en temps utile à la sauvegarde ou à la conservation de leurs droits.

ARTICLE 16

Les deux Gouvernements français et allemand s'engagent réciproquement à faire respecter et entretenir les tombeaux des soldats ensevelis sur leurs territoires respectifs.

ARTICLE 17

Le règlement des points accessoires sur lesquels un accord doit être établi, en conséquence de ce Traité et du Traité préliminaire, sera l'objet de négociations ultérieures qui auront lieu à Francfort.

ARTICLE 18

Les ratifications du présent Traité par l'Assemblée Nationale et par le Chef du Pouvoir exécutif de la République Française, d'un côté,

Et, de l'autre, par S. M. l'Empereur d'Allemagne,

Seront échangées à Francfort dans le délai de dix jours, ou plus tôt si faire se peut.

En foi de quoi les Plénipotentiaires respectifs l'ont signé et y ont apposé le cachet de leurs armes.

Fait à Francfort, le 10 mai 1871.

(L. S.) Jules Favre.
(L. S.) Pouyer-Quertier.
(L. S.) E. de Goulard.
(L. S.) V. Bismarck.
(L. S.) Arnim.

ARTICLES ADDITIONNELS

ARTICLE PREMIER

§ 1. — D'ici à l'époque fixée pour l'échange des ratifications du présent Traité, le Gouvernement français usera de son droit de rachat de la concession donnée à la compagnie du chemin de fer de l'Est. Le Gouvernement allemand sera subrogé à tous les droits que le Gouvernement français aura acquis par le rachat des concessions, en ce qui concerne les chemins de fer situés dans les territoires cédés, soit achevés, soit en construction.

§ 2. — Seront compris dans cette concession :

1° Tous les terrains appartenant à la dite compagnie, quelle que soit leur destination, ainsi que : établissements de gares et de stations, hangars, ateliers et magasins, maisons de gardes de voie, etc., etc. ;

2° Tous les immeubles qui en dépendent, ainsi que : barrières, clôtures, changements de voie, aiguilles, plaques tournantes, prises d'eau, grues hydrauliques, machines fixes, etc., etc. ;

3° Tous les matériaux, combustibles et approvisionnements de tout genre, mobiliers de gares, outillages des ateliers et des gares, etc., etc. ;

4° Les sommes dues à la compagnie des chemins de fer de l'Est à titre de subventions accordées par des corporations ou personnes domiciliées dans les territoires cédés.

§ 3. — Sera exclu de cette cession le matériel roulant. Le Gouvernement allemand remettra la part du matériel roulant, avec ses accessoires, qui se trouverait en sa possession, au Gouvernement français.

§ 4. — Le Gouvernement français s'engage à libérer envers l'Empire allemand entièrement les chemins de fer cédés, ainsi que leurs dépendances, de tous les droits que des tiers pourraient faire valoir, nommément des droits des obligataires. Il s'engage également à se substituer, le cas échéant, au Gouvernement allemand relativement aux réclamations qui pourraient être élevées vis-à-vis du Gouvernement allemand par les créanciers des chemins de fer en question.

§ 5. — Le Gouvernement français prendra à sa charge les réclamations que la compagnie des chemins de fer de l'Est pourrait élever vis-à-vis du Gouvernement allemand ou de ses mandataires par rapport à l'exploitation desdits chemins de fer et à l'usage des objets indiqués dans le paragraphe 2, ainsi que du matériel roulant.

Le Gouvernement allemand communiquera au Gouvernement français, à sa demande, tous les documents et toutes les indications qui pourraient servir à constater les faits sur lesquels s'appuieront les réclamations susmentionnées.

§ 6. — Le Gouvernement allemand payera au Gouvernement français, pour la cession des droits de propriété indiqués dans les paragraphes 1 et 2, et en titre d'équivalent pour l'engagement pris par le Gouvernement français dans le paragraphe 4, la somme de trois cent vingt-cinq millions (325.000.000) de francs.

On défalquera cette somme de l'indemnité de guerre stipulée dans l'article 7.

§ 7. — Vu que la situation qui a servi de base à la convention conclue entre la compagnie des chemins de fer

de l'Est et la société royale grand-ducale des chemins de fer Guillaume-Luxembourg, en date du 6 juin 1857 et du 21 janvier 1868, et celle conclue entre le Gouvernement du grand-duché de Luxembourg et les sociétés des chemins de fer Guillaume-Luxembourg et de l'Est français, en date du 5 décembre 1868, a été modifiée essentiellement, de manière qu'elles ne sont applicables à l'état de choses créé par les stipulations contenues dans le paragraphe 1er, le Gouvernement allemand se déclare prêt à se substituer aux droits et aux charges résultant de ces conventions pour la compagnie des chemins de fer de l'Est.

Pour le cas où le Gouvernement français serait subrogé, soit par le rachat de la concession de la compagnie de l'Est, soit par une entente spéciale, aux droits acquis par cette société en vertu des conventions sus-indiquées, il s'engage à céder gratuitement, dans un délai de six semaines, ses droits au Gouvernement allemand.

Pour le cas où ladite subrogation ne s'effectuerait pas, le Gouvernement français n'accordera de concessions pour les lignes de chemins de fer appartenant à la compagnie de l'Est et situées dans le territoire français, que sous la condition expresse que le concessionnaire n'exploite point les lignes de chemins de fer situées dans le grand-duché de Luxembourg.

ARTICLE 2

Le Gouvernement allemand offre deux millions de francs pour les droits et les propriétés que possède la compagnie des chemins de fer de l'Est sur la partie de son réseau située sur le territoire suisse, de la frontière à Bâle, si le Gouvernement français lui fait tenir le consentement dans le délai d'un mois.

ARTICLE 3

La cession de territoire auprès de Belfort offerte par le Gouvernement allemand dans l'article 1er du présent Traité, en échange de la rectification de frontière demandée à l'ouest de Thionville, sera augmentée des territoires des

villages suivants : Rougemont, Leval, la Petite-Fontaine, Romagny, Félon, la Chapelle-sous-Rougemont, Angeot, Vauthiermont, la Rivière, la Grange, Reppe, Fontaine, Frais, Foussemagne, Cunelières, Montreux-le-Château, Bretagne, Chavannes-les-Grandes, Chavanatte et Suarce.

La route de Giromagny à Remiremont passant au ballon d'Alsace restera à la France dans tout son parcours et servira de limite en tant qu'elle est située en dehors du canton de Giromagny.

Fait à Francfort, le 10 mai 1871.

(L. S.) Jules Favre.
(L. S.) Pouyer-Quertier.
(L. S.) E. de Goulard.
(L. S.) V. Bismarck.
(L. S.) Arnim.

III

Convention additionnelle au Traité de Paix entre la France et l'Allemagne (douanière et territoriale)

(12 octobre 1871)

M. Augustin-Thomas-Joseph Pouyer-Quertier, membre de l'Assemblée Nationale, Ministre des finances, et spécialement constitué et nommé par lettre du Président de la République française, en date du 6 octobre 1871, plénipotentiaire de la République française, stipulant au nom de la France,

D'un côté;

De l'autre,

Le prince Othon de Bismarck-Schœnhausen, Chancelier de l'Empire germanique,

Et le comte Harry d'Arnim, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. l'Empereur d'Allemagne près le Saint-Siège,

Stipulant au nom de l'Empire allemand,

Ont arrêté ce qui suit :

ARTICLE PREMIER

Les produits fabriqués dans l'Alsace-Lorraine seront admis en France aux conditions ci-après fixées :

1° Du 1er septembre au 31 décembre de la présente année, franchise de tout droit de douane;

2° Du 1er janvier au 30 juin 1872, un quart; et du 1er juillet de la même année au 31 décembre 1872, moitié des droits qui sont ou pourront être appliqués à l'Allemagne, en vertu du traitement de la nation la plus favorisée, lequel lui a été concédé par le Traité de paix.

Seront exclues du bénéfice des dispositions énoncées sous le n° 2 du présent article les denrées alimentaires telles que vins, alcool, bières, etc.

ARTICLE 2

Dans le cas où des impôts nouveaux seraient établis en France sur les matières premières et sur les matières tinctoriales entrant dans la composition ou la fabrication des produits originaires de l'Alsace-Lorraine, des suppléments de droits seront établis sur ces mêmes produits à titre de compensation des charges nouvelles qui pèseraient sur les fabricants français.

ARTICLE 3

Les produits français tels que fonte, fers en barre ou en tôle, aciers en barre ou en tôle, fils et tissus de coton, fils ou tissus de laine et autres produits de même nature destinés à recevoir un complément de main-d'œuvre dans l'Alsace-Lorraine, seront admis en franchise de droits de douane dans lesdits territoires, cédés et placés sous le régime de l'admission temporaire, tel qu'il est réglé par la législation allemande.

ARTICLE 4

Les produits fabriqués dans les conditions indiquées par l'article 3 devront, à leur réimportation en France, acquitter, sur la base du droit applicable aux produits fabriqués en Alsace-Lorraine, la quotité afférente au supplément de travail reçu dans les territoires cédés.

ARTICLE 5

Les produits français tels que l'amidon, les fécules, les matières tinctoriales, les produits chimiques et autres

matières analogues propres aux apprêts, introduits dans les fabriques ou dans les manufactures de l'Alsace-Lorraine et destinés à être incorporés dans les produits finis, seront admis en franchise jusqu'au 31 décembre de la présente année et soumis, du 1er janvier 1872 jusqu'au 30 juin de la même année, au quart, et du 1er juillet 1872 au 31 décembre 1872, à la moitié des droits qui, à titre général, sont ou pourront être appliqués en Allemagne aux produits de la même nature. Les quantités à introduire dans les fabriques ou manufactures de l'Alsace-Lorraine seront limitées aux besoins desdites fabriques ou manufactures.

On est convenu que les produits sus-indiqués ne pourront être imposés en Alsace-Lorraine que par les bureaux de douane qui seront désignés par l'autorité allemande.

ARTICLE 6

Il demeure aussi entendu que les droits qui auraient été payés ou consignés, jusqu'à la mise en vigueur de la présente Convention, à l'importation des produits auxquels s'appliquent les articles 1 et 5 de la présente Convention, seront réciproquement remboursés.

ARTICLE 7

Afin de prévenir les fraudes et de limiter aux seuls produits fabriqués dans l'Alsace-Lorraine le bénéfice des stipulations qui précèdent, il sera institué en Alsace-Lorraine des syndicats d'honneur en nombre suffisant pour exercer une surveillance efficace. Ils seront élus par les chambres de commerce et exclusivement composés d'Alsaciens et de Lorrains; ils seront en outre agréés par le Gouvernement français.

Ces syndicats devront :

1° Veiller à ce que les produits de l'Alsace-Lorraine qui seront importés en France en vertu de l'article 1er et que les produits français désignés dans l'article 5 de la présente Convention, qui seront importés de France dans les territoires cédés, ne dépassent pas en quantité les limites

à constater par lesdits syndicats du commerce ayant existé entre les deux pays en l'année 1869;

2° Délivrer à chaque établissement des certificats d'origine;

3° Surveiller les usines de telle façon qu'aucune fraude ne puisse se produire, soit par augmentation des quantités inscrites dans les certificats d'origine, soit par emploi de matières étrangères autres que les matières premières.

4° Veiller à l'exactitude et à la sincérité des déclarations.

Les certificats d'origine seront nominatifs et non négociables.

ARTICLE 8

Lesdits syndicats sont tenus de signaler au Gouvernement lésé toute infraction aux conditions ci-dessus indiquées, ainsi qu'aux statuts des syndicats, qui ont été déjà approuvés par le Gouvernement français.

Le Gouvernement lésé pourra priver le chef d'établissement coupable de l'infraction du bénéfice des clauses qui précèdent.

ARTICLE 9

Pendant la durée de la présente Convention, les marchés conclus par des fabricants alsaciens et lorrains avec des Français, avant ou pendant la guerre, jouiront, pour leur exécution, des franchises édictées par le paragraphe 1° de l'article 1er de la présente Convention.

Le même régime sera concédé, à titre de réciprocité, aux produits français désignés à l'article 5 de la présente Convention, objets de marchés conclus par des fabricants alsaciens et lorrains en France avant ou pendant la guerre.

ARTICLE 10

Le Gouvernement allemand rétrocedera à la France :

1° Les communes de Raon-les-Leau et de Raon-sur-Plaine, exclusivement de toute propriété domaniale ainsi que des propriétés communales et particulières enclavées dans le territoire domanial réservé;

2° La commune d'Igney et la partie de la commune d'Avricourt située entre la commune d'Igney, jusques et y compris le chemin de fer de Paris à Avricourt, et le chemin de fer d'Avricourt à Cirey.

Le Gouvernement français prendra à sa charge les frais d'une station de chemin de fer à construire sur le terrain choisi par le Gouvernement allemand, et qui suffira aux intérêts militaires et commerciaux autant que celle d'Avricourt.

Les devis de cette construction seront faits d'un commun accord; le Gouvernement allemand aura soin de la faire exécuter le plus tôt possible.

Jusqu'à l'achèvement de la nouvelle station, le Gouvernement allemand se réserve le droit de tenir occupée la commune d'Igney ainsi que la partie de la commune d'Avricourt sus-indiquée.

La commission de délimitation sera chargée de déterminer la nouvelle frontière.

ARTICLE II

Les deux Hautes Parties contractantes sont convenues de remettre en vigueur l'article 28 du Traité conclu, le 2 août 1862, entre la France et le Zollverein, concernant les marques et dessins de fabrique.

ARTICLE 12

La présente Convention sera ratifiée par S. M. l'Empereur d'Allemagne après le consentement du Conseil fédéral et du Parlement de l'Empire, d'une part, et le Président de la République française, d'autre part, et les ratifications en seront échangées dans l'espace du mois d'octobre courant, à Versailles.

En foi de quoi, les Plénipotentiaires ont signé la Convention présente et y ont apposé le cachet de leurs armes.

Fait à Berlin, le douze du mois d'octobre de l'an mil huit cent soixante et onze.

(L. S.) Pouyer-Quertier. *(L. S.)* V. Bismarck.
(L. S.) Arnim.

IV

On croit devoir citer ici les trois passages d'Albert Sorel, de Fustel de Coulanges et d'Ernest Lavisse auxquels renvoient les notes de la page 51, parce qu'en eux nous paraît se résumer le plus nettement toute la pensée française sur le fait de 1871 :

Albert Sorel. — *Histoire diplomatique de la guerre franco-allemande*, t. I, p. 209-210 :

« Quand l'Alsace et plus tard la Lorraine étaient devenues françaises, l'idée de l'unité allemande n'avait pas encore pénétré en Allemagne, le principe des nationalités n'était enseigné par personne, et les États pratiquaient un droit public qui ne ressemblait en rien à celui que l'on a tenté d'appliquer en Europe à la suite de la Révolution française. »

Fustel de Coulanges. — *L'Alsace est-elle allemande ou française?* p. 6-7 :

« Vous invoquez le principe de nationalité, mais vous le comprenez autrement que toute l'Europe. Suivant vous, ce principe autoriserait un État puissant à s'emparer d'une province par la force, à la seule condition d'affirmer que cette province est occupée par la même race que cet État. Suivant l'Europe et le bon sens, il autorise simplement une province ou une population à ne pas obéir malgré elle à un maître étranger. Je m'explique par un exemple : le principe de nationalité ne permettait pas au Piémont de conquérir par la force Milan et Venise; mais il permettait à Milan et à Venise de s'affranchir de l'Autriche et de se joindre volontairement au Piémont. Vous voyez la différence. Ce prin-

cipe peut bien donner à l'Alsace un droit : mais il ne vous en donne aucun sur elle.

« ... Il n'est pas ce que vous croyez. Il constitue un droit pour les faibles ; il n'est pas un prétexte pour les ambitieux. Le principe de nationalité n'est pas, sous un nom nouveau, le vieux droit du plus fort. »

Ernest Lavisse. — *Vue générale sur l'histoire politique de l'Europe*, p. 215 :

« Il est difficile de faire comprendre à des étrangers pourquoi la France ne peut se résigner à la perte de ses provinces : « C'est la loi de la guerre », disent les Allemands. Ce langage n'aurait surpris personne au siècle dernier; aujourd'hui encore, il semble naturel aux politiciens de l'ancien régime. Mais la France, en ce siècle-ci, représente une autre politique.

« Entre toutes les nations du monde, elle est rationaliste et sensible. Elle professe qu'il n'est pas permis de traiter une population d'hommes comme un troupeau de bêtes. Elle croit à l'existence des âmes de peuples. Elle a compati douloureusement aux souffrances des victimes de la force. Elle a pleuré sur Athènes, sur Varsovie et sur Venise, et n'a point donné que ses larmes aux « opprimés ». Si nous avons aidé les Provinces-Unies à s'affranchir au dix-septième siècle, ce n'a été que par un heureux effet de la politique de nos rois; mais c'est par un effort voulu de nos sentiments nouveaux que nous avons délivré, en donnant notre sang, les États-Unis, la Grèce, la Belgique et l'Italie.

« La paix de Francfort ne nous a pas laissé seulement l'humiliation de la défaite. Elle n'a pas seulement ouvert notre frontière, et mis notre pays dans un état d'insécurité intolérable. En nous prenant des âmes qui étaient et voulaient rester nôtres, le vainqueur nous a blessés dans notre foi... Il a simplement usé du vieux droit de la force. Voilà qui détermine le caractère de la question d'Alsace. Elle met en présence deux états de civilisation, et nous avons, dans la défaite, un honneur singulier : le redressement du tort qui nous a été fait serait une satisfaction donnée à la raison et aux sentiments les plus généreux de notre temps. »

Index

des principaux ouvrages et articles consultés

ABOUT (Edmond). — *Alsace (1871-1872)* (in-16, Paris, Hachette, 8e édit., 1897).

ACKER (Paul). — Le Théâtre alsacien (dans le *Correspondant*, 25 janvier 1902).

ALBERT (Henri). — La Force française en Alsace (dans la *Renaissance Latine*, 15 octobre 1903).

— — La Langue et la Littérature françaises en Alsace (dans : *Congrès International pour l'Extension et la Culture de la Langue française*, in-4°, Paris, Champion, 1906).

— — Lettres d'Alsace (dans le *Journal des Débats*, 1903-1906).

ANDLER (Ch.). — *Le Prince de Bismarck* (in-18, Paris, Bellais, 1899).

ARDOUIN-DUMAZET. — *Les provinces perdues (Haute-Alsace, Basse-Alsace, Lorraine)*, 3 vol., 48-49-50 séries du Voyage en France (in-18, Paris, Berger-Levrault, 1907).

AUBRY ET RAU. — *Droit Civil Français*, t. I (in-8°, Paris, Marchal et Billard, 5e édit., 1897).

BARDOT (Georges). — *La Question des Dix villes impériales d'Alsace* (in-8°, Lyon, Rey, 1899).

BARRÈS (Maurice). — *Alsace-Lorraine* (petit in-12, Paris, Sansot, 1906).

BEAUME (Georges). — En Alsace (dans la *Revue Hebdomadaire*, 18 juillet 1908).

index des principaux ouvrages

Bergmann (G.) — *Rapport présenté à l'Assemblée Générale des cinq bureaux du Syndicat industriel de la Basse-Alsace siégeant à Strasbourg* (in-8°, Strasbourg, Fischbach, 1873).

Bernard (Émile). — *La réforme du notariat en Alsace-Lorraine* (in-8°, Hénin-Liétard, Plouvier-Dekindt, 1907).

Bourguignon (Eug.). — *Bischwiller depuis cent ans* (in-8°, Bischwiller, Posth, 1875).

Braun (Pierre). — La réforme de la Constitution (Alsace-Lorraine) (dans les *Questions diplomatiques et coloniales*, 16 novembre 1905).

— — L'Alsace-Lorraine en 1908 (dans les *Questions diplomatiques et coloniales*, 1909).

Brette (Armand). — *Les limites et les divisions territoriales de la France en 1789* (in-8°, Paris, Cornély, 1907).

Brunetière (Ferd.). — Un manuel allemand de géographie (dans la *Revue des Deux-Mondes*, 1er juin 1876).

Cahen (L.) et Mathiez (A.). — *Les Lois françaises de 1815 à nos jours* (in-18, Paris, Alcan, 1906).

Chuquet (Arthur). — *L'Alsace en 1814* (in-8°, Paris, Plon, 1900).

Clunet (Édouard). — *Questions de droit relatives à l'incident franco-allemand de Pagny-sur-Moselle (affaire Schnaebelé)* (in-8°, Paris, Marchal et Billard, 1887).

Cogordan (G.). — *La nationalité au point de vue des rapports internationaux* (in-8°, Paris, Larose et Forcel, 1890).

Dartigue (H.). — *Auguste Sabatier à Strasbourg, 1869-1873* (in-8°, Paris, Fischbacher, 1908).

Delabrousse (Lucien). — *Valentin et les derniers jours du siège de Strasbourg* (in-8°, Paris, Berger-Levrault, 1897).

Dumont (Albert). — *L'administration et la propagande prussiennes en Alsace* (in-18, Paris, Didier, 1871).

Duruy (Capne Victor). — *L'Armée allemande et l'Alsace-Lorraine en 1905 et 1906* (in-8°, Paris, Chapelot, 1906).

Eccard (F.). — La Constitution de l'Alsace-Lorraine (dans la *Revue alsacienne illustrée*, 1er janvier 1906).

Ehrhard (L.). — La Question d'Alsace-Lorraine et Frédéric-le-Grand (Extrait de la *Revue d'Alsace*, Strasbourg, Schlesier et Schweikhardt, 1901).

ELSTEIN (G. D'). — *L'Alsace-Lorraine sous la domination allemande* (in-18, Paris, Th. Olmer, 1877).

FISCHBACH (G.). — *Le Siège de Strasbourg* (in-4°, Strasbourg, Imprimerie alsacienne, 1897).

FISCHER (W.). — *Manteuffel in Elsass-Lothringen* (in-8°, Bâle, Bernheim, 1885).

FLACH (G.). — *Le notariat en Alsace-Lorraine* (in-8°, Strasbourg, Noiriel, 1874).

FLORENT-MATTER. — *L'Alsace-Lorraine de nos jours* (in-18, Paris, Plon, 1908).

FOCHIER (Emm.). — *L'Exploitation des Chemins de fer par l'Etat en Allemagne* (in-8°, Paris, Larose, 1901).

FUSTEL DE COULANGES. — *L'Alsace est-elle allemande ou française?* (in-32, Paris, Dentu, 1870).

GERBER (Ph.). — *La Condition de l'Alsace-Lorraine dans l'Empire allemand* (in-8°, Lille, Morel, 1906).

GLASSON (E.). — Le rôle politique du Conseil souverain d'Alsace (Extrait de la *Revue historique*, t. LXXII, 1900).

GRAD (Ch.). — *Considérations sur les finances et l'administration de l'Alsace-Lorraine sous le régime allemand* (in-8°, Strasbourg, Noiriel; Mulhouse, Bader; Paris, Germer-Baillière, 1877).

— — Une province perdue (dans le *Correspondant*, 1879).

— — *A travers l'Alsace et la Lorraine* (in-4°, Paris, Hachette, 1884).

— — Les finances de l'Empire allemand (dans la *Revue des Deux-Mondes*, 1er septembre 1882).

— — La population de l'Empire allemand (dans la *Revue des Deux-Mondes*, 1er et 15 janvier 1885).

GUYNEMER (M.). — *La colonisation alsacienne-lorraine en Algérie* (in-4°, Paris, Unsinger, 1891).

HAAS (Dr A.). — La situation de l'Alsace-Lorraine en 1895 (dans la *Revue des Revues*, 15 janvier 1896).

HANOTAUX (Gabriel). — *Histoire de la France contemporaine*, t. I (in-8°, Paris, Combet, 1903).

HAUG (Hugo). — *La navigation intérieure en Alsace-Lorraine* (Communication faite au 2e Congrès national de navi-

gation intérieure, à Nancy, 26-27-28 juillet 1909) (in-8°, Paris, Berger et Chausse, 1909).

HAUSMANN (S.). — *Die Kaiser-Wilhelms-Universität Strassburg — Ihre Entwicklung und ihre Bauten* (in-4°, Strasbourg, Heinrich, 1897).

HAUSSONVILLE (Comte D'). — *Histoire de la réunion de la Lorraine à la France* (4 vol. in-8°, Paris, Lévy frères, 1860).

HEIMWEH (Jean). — *Le Régime des Passeports en Alsace-Lorraine* (in-18, Paris, Lahure, 1890).

— — *Pensons-y et parlons-en* (petit in-16, Paris, Colin, 1891).

— — *La Question d'Alsace* (in-18, Paris, Hachette, 1892).

— — *L'Alsace-Lorraine et la paix. — La Dépêche d'Ems* (petit in-16, Paris, Colin, 1894).

— — *Droit de conquête et plébiscite* (petit in-16, Paris, Colin, 1896).

— — *Allemagne, France, Alsace-Lorraine* (petit in-16, Paris, Colin, 1899).

HEPP (Eug.). — *Du droit d'option des Alsaciens-Lorrains pour la nationalité française* (in-12, Paris, Sandoz et Fischbacher, 1872).

HINZELIN (Émile). — *En Alsace-Lorraine* (in-18, Paris, Plon, 1904).

KIENER (F.). — Die elsässische Bourgeoisie (dans la *Revue alsacienne illustrée*, 1909).

KLEIN (Abbé Félix). — *Vie de Mgr. Dupont des Loges* (in-8°, Paris, Poussielgue, 1899).

LALANCE (Aug.). — *L'avenir des peuples de l'Europe Centrale* (in-8°, Paris-Nancy, Berger-Levrault, 1891).

LANTZ (Lazare). — *Notice historique et statistique sur le syndicat industriel du Haut-Rhin* (in-4°, Mulhouse, Bader, 1873).

LARCHEY (Lorédan). — Le Pays Messin (dans la *Lorraine illustrée. — Voir :* Prost).

LAUGEL (Anselme). — Le Théâtre alsacien (dans la *Revue alsacienne illustrée*, 1900, 1901).

LAUGEL (Anselme). — L'Art alsacien, ses origines et les conditions de son développement (Extrait du *Bulletin de la Société industrielle de Mulhouse*, Mulhouse, Bader, 1905).

— — L'avenir intellectuel de l'Alsace (dans la *Revue politique et parlementaire*, 10 août 1908).

LAUSSEDAT (A.). — *La Délimitation de la frontière franco-allemande* (in-8°, Paris, Delagrave, s. d.).

LAVISSE (Ernest). — *La Fondation de l'Université de Berlin*, avec une notice sur l'Université allemande de Strasbourg, (in-8°, Paris, Hachette, 1876).

— — *Études sur l'Histoire de Prusse* (in-8°, Paris, Hachette, 1879).

— — *Essais sur l'Allemagne impériale* (in-12, Paris, Hachette, 1887).

— — *Vue générale sur l'histoire politique de l'Europe* (in-16, Paris, Colin, 1890).

— — *La Question d'Alsace dans une âme d'Alsacien* (petit in-16, Paris, Colin, 1891).

LEFÉBURE (L.). — Le Drame de l'âme alsacienne au dix-septième siècle. — De l'autonomie à l'union (1635-1681) (dans le *Correspondant*, 25 juillet 1908).

LEFEBVRE DE BEHAINE. — *Léon XIII et le prince de Bismarck* (in-12, Paris, Lethielleux, 1898).

LEGRELLE (A.). — *Louis XIV et Strasbourg* (in-8°, Paris, Hachette, 1881).

LÉON (Paul). — *Fleuves, Canaux, Chemins de fer* (in-18, Paris, Colin, 1903).

— — Le Port de Strasbourg (dans la *Revue alsacienne illustrée*, 1904).

LE ROY DE SAINTE-CROIX. — *Les Anniversaires glorieux de l'Alsace (1781-1848)* (petit in-12, Strasbourg, Hagemann, 1881).

LÉVY (Isaac). — *Adieu à l'Alsace* (in-8°, Paris, Sandoz et Fischbacher, 1872).

LICHTENBERGER (F.). — *Le protestantisme et la guerre de 1870* (in-8°, Paris, Ch. Meyrueis, 1871).

LICHTENBERGER (F.). — *L'Alsace pendant et après la guerre* (in-8°, Paris, Sandoz et Fischbacher, 1873).

— — *L'Alsace en deuil* (in-8°, Paris, Sandoz et Fischbacher, 1873).

LICHTENBERGER (H.). — La Question d'Alsace (dans la *Revue de Paris*, 15 août 1909).

MATTER (Paul). — *Bismarck et son temps*, t. III (in-8°, Paris, Alcan, 1908).

MAY (Gaston). — L'occupation du territoire français à la suite de la guerre de 1870-1871 (Extrait des *Mémoires de l'Académie de Stanislas*, 1907-1908), pour paraître dans : *Le Traité de Francfort*, Etude d'histoire diplomatique et droit international (in-8°, Paris-Nancy, Berger-Levrault).

MURET (Pierre). — L'Affaire des princes possessionnés d'Alsace (Extrait de la *Revue d'Histoire moderne et contemporaine*, 1899-1900).

NYSTRÖM (Dr Anton). — *L'Alsace-Lorraine* (traduit du suédois; avec une préface de A. Millerand) (in-8°, Paris, Ollendorff, 1903).

PATIENS. — *L'Alsace-Lorraine devant l'Europe* (in-18, Paris, Ollendorff, 1894).

PERRIQUET (Eugène). — *Traité historique et pratique de la propriété et de la transmission des offices ministériels* (in-8°, Paris, Marchal et Billard, 1874).

PFISTER (Chr.). — *Le Duché mérovingien d'Alsace et la légende de Sainte-Odile* (in-8°, Paris-Nancy, Berger-Levrault, 1892).

— — La limite de la langue française et de la langue allemande en Alsace-Lorraine. Considérations historiques (Extrait du *Bulletin de la Société de Géographie de l'Est*, Nancy, Berger-Levrault, 1890).

— — *Tableau de la Lorraine et de Nancy de 1641 à 1670* (in-8°, Saint-Dié, Cuny, 1905).

— — *Tableau de Nancy et de la Lorraine pendant le règne de Léopold (1697-1729)* (in-8°, Saint-Dié, Cuny, 1906).

PROST (A.). — *La Lorraine et l'Allemagne*, Introduction à la *Lorraine illustrée* (gr. in-4°, Paris, Berger-Levrault, 1886).

PUTTKAMER (A. von). — *Die Aera Manteuffel* (in-8°, Stuttgart, Deutsche Verlags-Anstalt, 1904).

RAPHAËL (Gaston). — *Le Rhin allemand* (in-16, Paris, *Cahiers de la Quinzaine*, 1903).

RAPPOLSTEIN (Alfred DE). — *L'Alsace-Lorraine (1870-1884)* (in-8°, Bâle, Bernheim, 1884).

REIBAUD (Emm.). — *Aperçu de la législation en vigueur en Alsace-Lorraine* (in-18, Paris, Larose, 1888).

REUSS (Rod.). — *L'Alsace au dix-septième siècle* (2 vol. in-8°, Paris, Bouillon, 1897-98).

— — *L'Alsace pendant la Révolution française* (2 vol. in-8°, Paris, Fischbacher, 1881, 1894).

— — *La Cathédrale de Strasbourg pendant la Révolution* (petit in-16, Paris, Fischbacher, 1888).

RISTELHUEBER (P.). — *Bibliographie alsacienne* (5 vol. in-8°, Strasbourg, Noiriel; Paris, Sandoz et Fischbacher; 1869-1873).

SAINT-GENIS (Victor DE). — *Histoire de Savoie*, t. III (in-18, Chambéry, Bonne, 1869).

SCHEURER-KESTNER (A.). — *Les représentants de l'Alsace et de la Lorraine à l'Assemblée Nationale de Bordeaux* (in-8°, Paris, Berger-Levrault : Extrait de la *Revue alsacienne*, mai 1887).

— — *Souvenirs de jeunesse* (in-18, Paris, Fasquelle, 1905).

SCHNÉEGANS (A.). — *Pro domo* (in-8°, Strasbourg, Fischbach, 1878).

SCHUTZENBERGER (Ch.). — *Rapport sur les travaux de l'École de médecine autonome* (in-8°, Strasbourg, Fischbach, 1872).

SEINGUERLET (E.). — *Strasbourg pendant la Révolution* (in-8°, Paris, Berger-Levrault, 1881).

SELOSSE (R.). — *Traité de l'annexion* (in-8°, Paris, Larose, 1879).

STAEHLING (Ch.). — *Histoire contemporaine de Strasbourg et de l'Alsace* (2 vol. in-8°, Paris, Fischbacher, 1884).

STEPHANY (A.). — *Les scandales allemands en Alsace-Lorraine* (in-18, Paris, Juven, s. d.).

SOREL (Albert). — *Histoire diplomatique de la guerre franco-allemande* (2 vol. in-8°, Paris, Plon, 1875).

— — *L'Europe et la Révolution*, t. I, II, III, VIII, (in-8°, Paris, Plon, 1885-1904).

STRAUS (Émile). — *La Nouvelle Alsace* (in-18, Paris, Édition de *La Critique*, 1902).

TEUTSCH (Édouard). — *Notes pour servir à l'histoire de l'annexion de l'Alsace-Lorraine* (in-8°, Nancy, Berger-Levrault, 1893).

VALBERT (F.). — La politique confessionnelle en Allemagne et en France (dans la *Revue des Deux-Mondes*, 1er juin 1877).

— — La réconciliation de M. de Bismarck et du Saint-Siège (dans la *Revue des Deux-Mondes*, 1er octobre 1881).

VILLEFORT (A.). — *Recueil des traités, conventions, lois, décrets et autres actes relatifs à la paix avec l'Allemagne* (5 vol. in-4°, Paris, Imprimerie Nationale, 1872-1879).

WEISS (J.-J.). — *Au pays du Rhin* (in-18, Paris, Charpentier, 1886).

WELSCHINGER (Henri). — Souvenirs sur l'Assemblée Nationale (dans le *Journal des Débats*, 1908, 1909).

WERNER (S.). — *Le procès de Leipzig* (in-18, Paris, Librairie illustrée, s. d.)

WITTICH (Werner). — Deutsche und französische Kultur in Elsass (dans la *Revue alsacienne illustrée*, 1900) (trad. par André Korn : *Le Génie national des races française et allemande en Alsace*, in-8°, Paris, Giard et Brière, 1903).

— — *Civilisation et patriotisme en Alsace-Lorraine* (trad. et préf. par Henri Lichtenberger, Strasbourg, Édition de la *Revue alsacienne illustrée*, 1909).

*** — L'Alsace-Lorraine sous le régime allemand (dans la *Revue des Deux-Mondes*, 15 mars 1878).

******* — *L'Alsace-Lorraine et l'Empire germanique* (in-18, Paris, Calmann-Lévy, 1881).

L'Alliance franco-allemande, par un Alsacien (in-8°, Nancy, Berger-Levrault, 1888).

Die Bevölkerung in Elsass-Lothringen (A. Textlicher Teil) (in-8°, Strasbourg, Bull, 1908).

Les Débats sur l'abolition de la dictature en Alsace-Lorraine (Séance du Reichstag du 28 janvier 1885) (petit in-8°, Strasbourg, Fischbach, 1885).

En Alsace-Lorraine (dans la *Revue Bleue*, 30 décembre 1899).

Les Murailles d'Alsace-Lorraine (in-4°, Paris, Le Chevalier, 1874).

Notice sur l'industrie et le commerce de l'Alsace (Exposition universelle de Vienne) (in-32, Strasbourg, Maurice Schauenbourg, 1873).

Organisation du gouvernement — Alsace-Lorraine (Assemblée générale des maires et des notables, à Strasbourg, le 16 avril 1871) (Pièce, Strasbourg, Schauenbourg, 1871).

Das Reichsland Elsass-Lothringen (3 vol. in-4°, Strasbourg, J.-H.-Ed. Heitz, 1898-1901).

Statistisches Jahrbuch für Elsass-Lothringen (in-8°, Strasbourg, Schultz, 1908).

Annuaire de Législation étrangère (publié par la *Société française de législation comparée*) (in-8°, Paris, depuis 1872).

L'Europe nouvelle (Paris, 13, quai Voltaire; mensuelle). Secrétaire de la Rédaction : M. Georges-Durant.

Le Journal d'Alsace-Lorraine (Strasbourg, 3, place Saint-Thomas, quotidien). Rédacteur en chef : M. Léon Boll.

Le Messager d'Alsace-Lorraine (Paris, 10, rue du Regard; hebdomadaire). Directeur : M. Henri Albert.

La Revue alsacienne illustrée. (Strasbourg, 2, rue Brûlée; trimestrielle). Directeur : M. le Dr Pierre Bucher.

TABLE DE CE CAHIER

PAGES

la carte au liséré vert 1

Quarante ans sont passés, et ce coin de la terre..... 3

AVANT-PROPOS..... 5

I. — un peu d'histoire 13

1. — *Avant qu'il n'y eût Alsace ni Lorraine.* 15

2. — *Du Saint-Empire à la Révolution*..... 19

a). — l'Alsace 20

b). — la Lorraine..... 31

3. — *Depuis la Révolution* 39

II. — la volonté de l'Allemagne 45

III. — le fait de 1871 67

IV. — les Alsaciens-Lorrains, « rançon » de la France..... 93

V. — depuis..... 127

Il est difficile, pour un Français..... 183

Annexes 189

I. — Déclaration des représentants de l'Alsace et de la Lorraine à l'Assemblée Nationale de Bordeaux 191

II. — Traité de Francfort..... 195

III. — Convention additionnelle au Traité de Paix entre la France et l'Allemagne (douanière et territoriale)..... 214

IV..... 219

Index *des principaux ouvrages et articles consultés.* 221

Table de ce cahier..... 231

Nous avons donné le bon à tirer après corrections pour quinze cents exemplaires de ce quatrième cahier et pour treize exemplaires sur whatman le mardi 30 novembre 1909.

Le gérant : CHARLES PÉGUY

Ce cahier a été composé et tiré par des ouvriers syndiqués

JULIEN CEMMIEU, Imprimeur 13 et 15, rue Pierre-Dupont, Suresnes. — 4143

CINQUIÈME CAHIER DE LA ONZIÈME SÉRIE

ANDRÉ SPIRE

Israël Zangwill

CAHIERS DE LA QUINZAINE
périodique paraissant tous les deux dimanches
PARIS
8, rue de la Sorbonne, au rez-de-chaussée

Israël Zangwill

« J'aimerais à me plonger dans la vie commune et à me laisser aller au grand flot de la vie. Si je ne le fais pas, ne m'en demandez pas la cause. Pourquoi Joseph, revoyant en Égypte les frères qui l'avaient vendu, laissa-t-il échapper des larmes de joie? Pourquoi, malgré l'horreur qu'il inspire, ce chaos de coutumes que nous traînons après nous de l'Orient nous relie-t-il encore comme si nous étions frères, ce que nous sommes bien moins souvent que nous ne paraissons? »

CHARLES GUTZKOW, *Uriel Acosta.*

Chad Gadya !

A GUSTAVE SITTENHEIM

Conseiller Référendaire à la Censure des Comptes
Directeur Général
du Cabinet du Ministre des Contributions, de la Paix
et des Manufactures sociales

— M. Sitenème n'est pas là, me dit l'huissier du cabinet.

— Êtes-vous bien sûr, lui dis-je? Demandez-lui donc à quelle heure il sera libre, je repasserai.

— M. le Directeur est toujours là pour Monsieur. Il n'est pas venu au Ministère depuis plus d'une semaine. Il a la grippe. Vous le trouverez sûrement avenue Hoche.

Je pris l'omnibus qui passe devant la porte de mon ami.

Comment était-il resté mon ami, ce jeune Conseiller Référendaire, Officier de la Légion d'honneur, détaché au Cabinet du Ministre des Contributions sociales, cet ancien camarade d'école des Sciences politiques, libéral, révolté et libertaire, qui maintenant révoquait des allumettiers et brisait les syndicats d'employés du Trésor.

Nous avions vécu ensemble de si belles années de travail.

Il m'intimidait un peu. Je l'admirais. Il était si fin, si

curieux, si subtil, si mobile. Et au moment où allait se décider sa carrière il avait été si malheureux.

Son père était Galicien ; naturalisé Français. Pendant un hiver qu'il passait à Munich pour y copier les chefs-d'œuvre de la Pinacothèque, sa jeune femme accoucha. Mon ami aurait pu naître à Florence, à Rome, à Londres, à Pétersbourg, dans l'une quelconque des grandes villes où son père fut obligé de résider pour étudier la peinture. Pour un Juif naître à Munich, c'était la pire des malchances.

Premier prix de dissertation française, premier prix d'histoire, premier prix de philosophie, l'élève Sittenheim, né à Munich, avait appelé l'Inspecteur d'Académie, à la distribution des prix du Concours général; et les lycéens avaient regardé sans bienveillance leur concurrent victorieux. Né à Munich, disaient les palmarès; né à Munich, portait l'extrait de naissance qu'il présenta au Conseil de revision, au secrétariat de l'École de Droit.

— Vous êtes né à Munich? Monsieur, lui dit le Conseiller Maître à la Censure des comptes, chargé de faire une enquête sur les candidats au concours de l'auditorat. Comme c'est ennuyeux! Vos coreligionnaires sont très attaqués. Aucun d'eux n'a réussi encore à entrer dans cette maison. Vous seriez mal reçu par vos collègues.

— Mais je suis Français! La famille de ma mère est fixée en France depuis plus de trois cents ans.

— Vous avez raison, Monsieur. Du séjour en France, des parents en France, vous en avez plus, beaucoup plus que beaucoup de Français. Mais vous êtes né à Munich. On ne comprendrait pas. On ne pardonnerait

pas. Vous voyez d'ici la manchette de la *Libre Parole* : Un Juif allemand à la Censure des comptes. Évitez-nous, et à vous-même, Monsieur, évitez cet ennui. Vous seriez si gentil de retirer votre candidature.

Les paupières pesantes qui masquaient le regard du vieux camarade de Gambetta, casé, pourvu, se soulevèrent. Il sourit tristement.

Mon ami ne retira pas sa candidature. Mais la liste des jeunes gens autorisés à se présenter au concours ne portait pas son nom.

Il se jeta dans la bataille dreyfusarde. Il écrivit plus d'un article. Il reçut plus d'un coup de poing. Il cassa plus d'une canne sur des épaules nationalistes. Il protégea Zola, menacé à la sortie de la Cour d'assises. A Rennes, il releva Labori blessé. Plusieurs de ses années de revenus filèrent en dons à des Universités Populaires, à des Coopératives. Quand la victoire vint il se trouva, sans l'avoir voulu, l'ami de députés puissants et de Ministres. Ces chefs de clan, ces chefs de bandes, au pouvoir avaient besoin de spécialistes. Ils se méfiaient de l'Administration qui les avait combattus. Ils furent obligés de se servir de la science de Sittenheim. C'est lui qui rédigea le fameux rapport sur la réforme de l'impôt présenté par l'ancien typo Decroisic, député des Flandres. Decroisic devenu Ministre plaça mon ami à la tête de son Cabinet; puis trois mois après, le nomma Conseiller Référendaire à la Censure des comptes.

Un Conseiller Maître anticlérical donna sa fille à Sittenheim. Ce fut à la Mairie du Septième une étonnante pompe civile en musique. La mariée avait pour témoins un ancien Président du Conseil et un Général

à plumes blanches. Et les revues illustrées reproduisirent en première page la robe de point d'Angleterre que portait la jolie Madame Sitenème-Martin. Il eut une automobile. Il retourna dans le monde. Il était le chef de 21.000 gardes-frontières, de 11.000 gabelous. Pouvais-je lui en vouloir d'oublier ses incultes, bornés, infréquentables alliés d'un moment. Des hommes de sa trempe sont nécessaires au Gouvernement. Il avait bravement combattu dans l'opposition. Vainqueur, il faisait son devoir bravement, au poste où la fortune l'avait porté. Pourquoi lui en aurais-je voulu d'accomplir maintenant sa fonction qui est de défendre l'État contre la paresse des ouvriers des monopoles et les parlementaires contre les appétits des syndicats d'employés. Il avait un peu de bonheur. Je l'aimais. Il est si bon de parler d'autrefois avec un homme dont on connaît les parents, les amis, toute l'enfance; avec un de ces rares êtres avec qui on cause par sourires, par gestes; qui vous comprend à demi-mot.

Enveloppé dans un plaid havane il était étendu sur une chaise longue. Je le trouvai fiévreux, et dans ses yeux il y avait encore des larmes.

— Connais-tu cela, me dit-il; et il prit sur ses genoux un petit livre qu'il me tendit.

— Chad Gadya! Quel titre singulier.

— Comment, tu ne sais pas; toi non plus tu ne sais plus; tu ne te souviens pas, la veille de Pâques, quand le *Seder* fini grand-père lisait :

« Chad Gadya! Chad Gadya! un seul chevreau de la chèvre. Un seul chevreau, un seul chevreau que mon père acheta pour deux souzim. Chad Gadya! Chad Gadya! »

Je me souvins que nous pouffions de rire car son père nous avait appris l'irrespect. Je répondis simplement :

— Je me souviens, mais pourquoi ces larmes?

— Écoute. Et feuilletant les pages, s'interrompant pour lire les plus beaux passages, il me résumait ce conte, cette méditation, ce poème, l'histoire d'un dilettante, d'un Juif moderne déjudaïsé, qui après une longue absence rentre, à Venise, dans l'antique palais restauré où demeurent les siens. Il traverse l'escalier, l'antichambre déserts. C'est Pâques. Le service familial tire à sa fin. Il prend silencieusement sa place à table. Devant les plats symboliques, le pain sans levain, l'os rôti, l'agneau et les herbes amères, un vieux monsieur en habit, son père, directeur de la Compagnie des bateaux à vapeur, est assis sur les coussins prescrits par le rite, et lit le récitatif chaldéen : « Chad Gadya! Chad Gadya! un seul chevreau de la chèvre! — Un seul chevreau, un seul chevreau que mon père acheta pour deux souzim. Chad Gadya! Chad Gadya! »

Quelle sérénité, quelle sécurité, quelle certitude! Quel contraste avec sa vie fiévreuse de rêveur de rêves, de poseur de problèmes! Il avait essayé d'aimer la Beauté. Il avait bavardé sur la Renaissance; il avait écrit en français des poèmes d'inspiration hellénique. Mais malgré tous les masques dont il a essayé de l'affubler, il sent que son âme est juive; ne peut être que juive. Son enfance dans le ghetto, une longue hérédité l'avaient enserré dans des émotions, dans des impulsions comme dans les courroies d'un phylactère. Chad Gadya, Chad Gadya! La vieille mélopée réveillait en

lui d'innombrables associations. Qu'elle était adorable l'antique succession des fêtes : Pâques et Pentecôte. Nouvel An et Tabernacles ! Un désir le saisit de s'envelopper comme son père dans un châle à franges, de chanter, de se balancer avec lui dans le rythme passionné de la prière. Pourquoi les Juifs avaient-ils souhaité l'émancipation ? Pourquoi avaient-ils essayé d'échapper à l'esclavage joyeux du ghetto ? Leur vie était centrée, complète par elle-même. Mais, ils étaient inquiets, condamnés à errer. Marchands allemands ou levantins, ils avaient aidé à élever la capitale commerciale du quinzième siècle ; puis ils étaient arrivés, émigrés espagnols, fuyant l'Inquisition. Quelles sources d'énergie bouillonnaient dans ces extraordinaires ancêtres qui unissaient le calme de l'Orient et la fièvre de l'Occident ! Il se rappelait les rubriques d'un ancien recensement : hommes, femmes, enfants, moines, nonnes et juifs. Eh bien, les Doges avaient vécu, Venise était une ruine mélancolique, et les Juifs vivaient somptueusement dans les palais des fiers patriciens. N'est-ce pas miraculeux cette persistance ? Où est le secret de leur force, sinon dans leur certitude de Dieu, leur confiance inébranlable qu'il leur enverra son Messie pour reconstruire le Temple et les placer, eux, à la tête des nations ?

Mais lui, il se battait la tête contre le déconcertant mystère de la vie. La science, quel secours lui a-t-elle apporté ? Elle classifie tout et n'explique rien. Les choses sont. Expliquer les choses, c'est énoncer A en fonction de B et B en fonction de A. Qui expliquera l'explication ? Peut-être seulement par l'extase arrive-t-on à comprendre ce qu'il y a derrière les phénomènes,

Mais non, il ne peut croire; son intelligence est sans remords; car, même ainsi atteinte, l'Essence doit être jugée par ses manifestations, et ses manifestations sont souvent absurdes, injustes.

Il pensa aux vendanges ruinées l'an dernier par un orage, et à l'effrayante pauvreté des paysans sous le joug des propriétaires; il eut la vision d'une seiche que des pêcheurs avaient laissée haletante, presque avec un râle humain sur les sables du Lido. Son âme demandait justice pour la hideuse bête. Si la souffrance purifie, quelle purification pour les chevaux fourbus, pour les chats affamés? Le miracle de la création, quel sens a-t-il pour les petits chiens destinés au canal? Non. Il lui est impossible de croire en un monde mené par un Dieu juste. Tout n'est qu'un flot qui passe, rien qu'un flot. Les plus sages l'ont toujours vu : c'est le chat qui dévore le chevreau, et le chien qui mord le chat, et le bâton qui bat le chien, et le feu qui brûle le bâton, et ainsi de suite, indéfiniment. Et c'est le peuple qui a conservé dans son rituel cette plainte nihiliste, la race qui avec l'Ecclésiaste a crié : « Vanité des vanités, tout est vanité », c'est elle qui a lancé dans le monde cette illusion de Dieu sans laquelle la vie n'est qu'inutile angoisse; ce Dieu dont il a de soudaines intuitions à l'odeur d'une rose, au rire d'un enfant, à la vue d'une ville endormie. Certaines races secrètent certaines croyances et tant que vous n'aurez pas tué la race vous n'aurez pas tué la croyance.

Cela seul serait satisfaisant : Dieu! Dieu! Il avait soif de Dieu. Il était ivre de Dieu, sans le calme de Spinoza, sans la certitude de Spinoza. Il appelait un Dieu réel, un Dieu vivant, quelqu'un qui entendît, qui fût

conscient de son existence à lui; bien plus, qui manifestât par un signe qu'il n'est pas une fiction métaphysique. Pitié, amour, justice, justice pour l'individu, justice pour tous les êtres, jusqu'aux moineaux qui se vendent, deux sous la paire, sur la place du marché!

L'obéissance, le culte? Il aurait prié, se serait prosterné pendant des heures; il aurait usé ses genoux sur les dalles. La vie, même pour un instant la vie sans Dieu, lui semblait intolérable. La mort, la mort à tout prix pour en finir de ramper sur la lisière de la vie!

Il se glissa sans bruit par la porte entr'ouverte, descendit les marches mouillées du perron de marbre et se laissa couler mollement dans le canal : « Il se retrouva luttant, mais vainquit l'instinctive volonté de vivre. Quand il s'enfonça pour la dernière fois le mystère de la nuit, des étoiles et de la mort, se mêlèrent avec un étrange tourbillon de souvenirs d'enfance frémissants de la splendeur de la vie, et les mots hébreux du Juif mourant essayèrent de jaillir de sa gorge pleine d'eau :

« *Écoute, Israël, le Seigneur notre Dieu, le Seigneur est Un.* » (1)

Quel génie, dit Sittenheim! Avoir posé ces émotions, ces idées, dont toutes ne sont pas neuves, chacun des pas de ce drame, sur chacun des degrés de la plus vieille peut-être des chansons populaires. Israël qui s'efface en nous, Israël qui meurt absorbé dans un monde qui ne le vaut pas, dressé tout à coup, « une figure de granit », devant notre face mobile : pour nous,

(1) *Dreamers of the Ghetto*, p. 453 et suiv.

pour tous ceux qui dans leur enfance ont connu les derniers vestiges du culte domestique, quel rappel, quels retours? Me voilà comme aux heures de mes plus gros ennuis, comme aux premiers jours de l'Affaire, quand au cimetière Montparnasse je trouvai écrit sur la tombe de mon père : Mort aux juifs.

— Oui! un artiste extraordinaire, cet homme qui en quarante petites pages, donne la substance de toutes les philosophies, traverse l'histoire, les sciences, les religions; un vrai grand écrivain, nourri de toute la culture de son temps! Sais-tu qui il est; d'où il vient: dans quel pays il habite; ce qu'il a écrit?

— Je ne connais que son nom : Israël Zangwill. Péguy, dans l'article de quatre-vingt-neuf pages qu'il a placé en tête de Chad Gadya, cite Taine, Renan, La Fontaine, Hugo, nomme Pascal, Kant, Michelet, Gabriel Séailles et l'historien Pierre Deloire, mais ne nous apprend rien de Zangwill.

— C'est la manière de Péguy, il déteste la dogmatique.

— Tout de même, j'aimerais en savoir davantage.

— Ce n'est pas très difficile, chez le premier libraire étranger venu...

— Je n'ai pas une minute. Pour lire il faut que j'aie la grippe. Comment veux-tu que je fasse des recherches bibliographiques, au milieu de cette vie infernale où je n'ai le temps ni de digérer mes repas, ni d'être juste.

J'avais par hasard un peu de loisir, et nous convînmes que lorsque je saurais quelque chose sur Zangwill je viendrais en parler à mon ami.

J'appris que Zangwill est un des écrivains vivants les plus connus de l'Angleterre; qu'il est né à Londres, en

1864, de pauvres parents juifs. Je lus ses livres. Je le vis lui-même. Je vis ses cheveux presque blancs ; sa jeune face volontaire, immobile ; ses fines mains inquiètes.

Et je revins heureux à l'avance des belles heures de causerie que j'allais passer avec Sittenheim.

C'est au Ministère, au milieu de l'après-midi, que j'avais le plus de chances de le trouver seul et libre.

— M. Martin est chez le Ministre. Mais entrez dans son cabinet, il va revenir, me dit le vieil huissier pâle et glabre.

Dans l'immense pièce toute rouge de tapis épais et de tentures cerise, j'attendis longtemps. Enfin, Sittenheim arriva suivi d'un attaché qui portait sous le bras une énorme chemise de maroquin pleine de dossiers.

— Excuse-moi, dit-il. Le Ministre a eu la fantaisie de demander la signature à une heure. Ça n'en finissait plus. Et comment ça va-t-il ? Qu'as-tu fait depuis que je ne t'ai vu, une éternité.

L'attaché classait des papiers sur un petit bureau dans un coin de la pièce.

— J'ai voyagé. J'ai été en Angleterre. J'ai lu Zangwill. J'ai vu Zangwill.

— Zangwill ? me dit Sittenheim.

L'huissier entra, présentant une carte.

— Oui, dis-je en baissant la voix, Zangwill. Chad Gadya !

Il réfléchit un instant les yeux dans le vague.

— Ah ! Chad Gadya ! Suis-je bête ? — Tu permets n'est-ce pas que j'expédie ça ! — Faites entrer.

— C'est bien difficile, lui dis-je, quand le gros député fut sorti, de causer ici un peu sérieusement avec toi.

Donne-moi rendez-vous chez toi un soir, un après-midi. Que diable, tu as le droit de te reposer quelques minutes.

Le téléphone retentit.

— Tu vois, me dit-il ; et feuilletant son agenda : pas mercredi. Ni jeudi. Vendredi soir bal au ministère ; samedi à l'Élysée ; lundi je dois être à Aigues-Mortes : congrès des Marais salants ; mardi soir je pars pour Berne : conférence internationale sur la nécrose des allumettiers ; je représente le Ministre. Quand je serai revenu, je t'écrirai.

— C'est ça, tu m'écriras.

Je n'ai jamais reçu de lettre.

Et c'est moi qui suis obligé de lui écrire, pour lui rappeler cette heure de fièvre où il se souvint qu'il était Juif.

I

Le Ghetto

Il y a toujours eu à Paris un certain nombre de Juifs pauvres, des ouvriers et des artisans juifs. Ils habitent de préférence le quatrième et le onzième arrondissements, mais ils sont noyés dans une importante population française. Depuis les pogromes, leur nombre augmente chaque jour. Cependant, Paris n'est pour eux qu'un lieu de passage; c'est vers New-York, vers Londres, qu'émigrent les ouvriers juifs. Les salaires avilis, les mauvaises conditions du travail à domicile ou dans les *sweat shops,* la rapacité des *sweaters,* leur paraissent douce chose après l'entassement dans le *Territoire* russe, la famine permanente, la prison, les injures, les coups. Dans un pays de liberté politique, ils respirent. Et ils arrivent sans cesse, émigrants misérables, volés par des *requins de frontière,* entassés dans les entreponts des navires, soumis aux visites sanitaires, aux enquêtes des *Alien acts.* Les moins bien portants, les plus pauvres sont rembarqués. Ils reviennent, pénètrent par les ports où la police est le moins vigilante, et vont se perdre dans ces immenses

fourmilières qui les attirent. A New-York, ils sont 750.000, dont 400.000 groupés sur un mille carré; à Londres, dans Whitechapel et les quartiers environnants, plus de 115.000. Ces ghettos modernes sont « de formation volontaire. Des gens qui ont vécu dans un ghetto pendant une paire de siècles, ne sont pas capables d'en sortir simplement parce que les portes en ont été jetées bas, ni d'effacer les flétrissures de leur âme en ôtant la rouelle jaune. L'isolement qui leur a été imposé du dehors est en quelque sorte devenu la loi de leur être. Ils vivent en tas, les uns sur les autres, par besoin de chaleur sociale. De tels hommes sont eux-mêmes les portes de leurs ghettos et quand ils émigrent les traînent avec eux à travers les mers dans des pays où il n'y a pas de ghettos. De Pologne, d'Allemagne, de Hollande, il s'est déversé sur l'Est de Londres des flots de Juifs : exilés, réfugiés, émigrés volontaires, dont peu aussi à leur aise que le Juif du proverbe, mais tous riches de leur bonne humeur, de leur industrie et de leur ingéniosité. » (1)

Au bout d'une ou deux générations ils parlent anglais, mais la langue des premiers arrivants est le yiddish. Ce dialecte, qui est, comme l'âme juive, une sorte de « palimpseste » où toutes les nations ont laissé leur trace, se compose de mots hébreux, grecs, espagnols, russes, coulés dans une gangue de mots germaniques corrompus, et s'écrit en caractères hébraïques. Le yiddish se parle dans presque tout l'univers, partout où des Juifs sont réunis. Les Juifs assimilés ont toujours fait la guerre au yiddish, depuis l'heure où Moïse Men-

(1) Zangwill, *Children of the Ghetto*, p. 1.

delsohn l'abandonnait et recommandait aux Juifs d'Allemagne de se servir de l'allemand littéraire. Cependant comme il est la langue d'un prolétariat de huit ou dix millions d'hommes, le yiddish n'est pas en décadence. Il s'est au contraire développé depuis que les émeutes antijuives ont resserré les Juifs les uns contre les autres. Les marchands chrétiens de l'*East End* rédigent leurs réclames en jargon, et les sectes protestantes elles-mêmes, dont les missionnaires essayent de conquérir à l'Évangile les misérables du ghetto, annoncent l'heure de leurs conférences et de leurs services à l'aide de caractères hébreux.

C'est le ghetto que Zangwill connaît le mieux. Sans doute, certains de ses romans, de ses nouvelles, racontent ou raillent la vie des artistes, la vie politique, la vie sociale, socialiste, ouvrière, un monde réel et observé, un monde imaginaire et inventé ; Londres, Paris, New-York, beaucoup d'espèces de villes et beaucoup d'espèces d'hommes. Cependant comme Kipling est surtout le peintre de l'Inde et de la jungle, Zangwill est surtout le peintre du ghetto. Il le décrit dans une quarantaine de contes, histoires humoristiques, grandes nouvelles, réunis sous divers titres : *Ghetto Tragedies, Ghetto Comedies, The King of Schnorrers, Dreamers of the Ghetto* et un roman ou plutôt une suite de récits, *Children of the Ghetto.*

En France, on chercherait en vain une œuvre comparable à celle de Zangwill. Robert Dreyfus dans un petit livre sur l'écrivain Alexandre Weill (1) explique pour-

(1) Robert Dreyfus : *Alexandre Weill, ou le prophète du faubourg Saint-Honoré.* Cahiers de la Quinzaine, 8, rue de la Sorbonne. N° du 20 janvier 1908.

quoi jusqu'à présent il n'y a pas eu de littérature judéo-française. « Les Juifs de France sont à présent trop identifiés à la Société française, trop pareils aux autres Français de tous les groupes et de toutes les provenances pour être tentés ou capables d'exprimer une sensibilité, des idées et des tendances différentes et proprement juives [qu'ils ne trouvent] plus en eux-mêmes. » C'est exact; les Juifs de France ont été trop peu nombreux et trop dispersés pour former une classe à part. Ils ont pu prendre place dans la société, non pas en formant un groupe assez solide, assez compact pour conquérir, mais en acceptant un à un de faire partie d'autres groupes où ils n'étaient tolérés qu'en laissant oublier leurs origines. Je ne parle ici que de ceux qui aimaient l'argent ou la considération. Car il n'a jamais manqué de Juifs isolés et fiers. Les Juifs Français qui appartiennent à la bourgeoisie ont toujours proclamé que parler des Juifs c'était provoquer l'antisémitisme. L'antisémitisme est né tout de même et les Juifs ont été obligés de se défendre. On a écrit en faveur des Juifs. Mais il n'est pas né d'œuvre d'art. L'apologie ne tente pas un artiste. Ce qu'il veut c'est la vie, la réalité; il veut peindre; il lui faut le bien et le mal, l'obscurité et la lumière, le comique et le tragique, le sublime et le sordide. Il n'y a pas eu de littérature juive en France, parce que depuis l'émancipation des Juifs il ne s'était pas reformé de ghetto. Dans les pays anglo-saxons le ghetto a ses journaux, ses cafés-concerts, ses théâtres, ses poètes, ses romanciers. Le ghetto lit avec avidité tout ce qui lui parle de lui-même.

Dans la littérature européenne le Juif est presque

toujours un type conventionnel. Quand il n'est pas Shylock, le traître, ou le boursier, il est Nathan le Sage de Lessing. Lorsque Georges Elliot composa *Daniel Deronda*, elle avait cessé d'observer les hommes, et les Juifs qu'elle peignit sont au-dessus et en dehors de l'humanité. M. Paul Bourget essayant dans *l'Étape* d'être impartial, n'a réussi à faire de Salomon Crémieux-Dax qu'une sorte de pancarte en papier mince où sont inscrits les vertus et les vices attribués aux Juifs par l'opinion courante : intérêt, fermeté, logique, ardeur au travail, perspicacité, prudence, tyrannie intellectuelle, esprit d'inquisition, de calcul, et non pas un être formé de tendons, de nerfs, et de bonne chair remuante et vivante. C'est que, pour dresser des Juifs vrais, il ne suffit pas de ne pas haïr les Juifs, ou d'avoir rencontré dans le monde quelques Juifs en habit bien frottés de chrétien. Il faut avoir vécu au milieu des Juifs pauvres, il faut avoir mangé avec eux le *Kugel* du samedi et le *Matzes* de Pâques. Il faut aimer le poisson frit, la *carpe à la Juive* et la viande *Kosher*. Il faut avoir passé ses soirées avec les petites gens qui jouent autour d'une table verte au *Napoléon*, au *vingt-et-un*, au *brag*, au *Klobbiyos*, (1) avoir parcouru les carrefours où des gamines brunes aux cheveux bouclés dansent autour du piano mécanique tourné par une Italienne, les squares où les bonnes femmes assises devant leurs portes « bavardent et tricotent comme si la mer venait écumer à leurs pieds ». (2) Il faut avoir grimpé les escaliers gluants des maisons ouvrières, visité les *back-*

(1) *Ch. of the Gh.*, 54.
(2) *Ch. of the Gh.*, 32.

rooms (1) où des lingères travaillent quatorze heures par jour; les taudis où des familles de sept personnes vivent sur une surface de seize mètres carrés; les *sweat shops* où un brouillard de poils vole, se glisse dans le buffet, dans l'armoire, se pose sur le lit, sur les glaces, entre dans vos manches, dans votre cou, s'étale sur l'eau que vous buvez, se colle sur le pain beurré que vous portez à votre bouche, (2) lieux grouillants pleins de cris, de larmes et de rires, où « dans une obscurité sans air se sont passées tant d'aventures, ont été jouées tant de tragédies, tant de farces ». (3) Il faut avoir été le parent ou l'ami d'un vieux rabbin fanatique, plein de scrupules, sorte de virtuose de la religion, (4) qui, la veille de Pâques, de peur qu'une bribe de levain ne reste dans la maison, fait la chasse aux miettes (5) entre les feuilles des livres, retourne toutes les poches, ouvre toutes les armoires, cherche à quatre pattes, une chandelle à la main, sous le buffet, sous les lits, sous les tapis; il faut avoir accompagné l'humble *Rebbitzin* dans *Petticoat Lane* pour faire les achats de la veille de Pâques, quand « les grandes dames de l'ouest de Londres, laissant à la maison leurs filles qui jouent du piano et ont un abonnement chez Mudie, reviennent à leur chère ruelle... plongent leurs mains dégantées dans les tonneaux où des concombres confits nagent dans leur saumure, ou goûtent, à même les barils amoncelés, les olives grasses et juteuses,... sans plus de

(1) *Ch. of the Gh.*, 90.
(2) *The King of Schnorrers*, 371.
(3) *Without prejudice*, 299.
(4) *Ch. of the Gh.*, 63.
(5) *Id.*, 216.

fausse honte que les écolières... Car c'est la nuit des nuits... Ce soir elles peuvent rire,... jeter bas toutes les barrières sociales; et, malgré l'éclat de leur haute position qui éblouit le ghetto,... causer du temps des *Olov Hasholom* (1) avec leurs vieilles camarades... Scène sans pareille dans l'histoire cette fantasmagorie de chenilles et de papillons se rencontrant, comme au bon vieux temps, sur le lieu même de leur ponte. Contraste de richesse et de pauvreté si brutal qu'on n'en peut rencontrer de pareil que sur les champs d'or ou dans les pays neufs, et jeté tout naturellement au milieu d'une civilisation sans couleur par un peuple doué d'un don indestructible pour le pittoresque. » (2)

---

(1) C'est-à-dire : des temps où, quand on parlait d'un mort, on disait *Olov Hasholom* (paix soit sur lui): du bon vieux temps.

(2) *Ch. of the Gh.*, 203-204.

II

Les Enfants du Ghetto

Le pittoresque du ghetto, le mouvement, le grouillement de ces Orientaux, résistant d'abord, puis s'assimilant aux mœurs de l'Occident, voilà ce que s'amuse à peindre ce Juif anglais, fier de sa race, et dont la culture n'a pas émoussé l'œil, un des plus délicats, des plus aigus qui aient regardé les hommes. Il nous conduit dans toutes les juiveries, les allemandes, les polonaises, les russes; celles de Bohême, de Galicie, qui sont encore le moyen âge; celles de la Bukovine qui sont déjà l'Orient; à Jérusalem enfin où les Juifs s'assemblent moins pour vivre que pour pleurer et mourir. Il peint les cimetières, les antiques synagogues de rite allemand et de rite portugais, recueille les légendes anciennes, les jeunes mythes qui se forment sans cesse. Il montre les Juifs transplantés partout, parlant toutes les langues, « s'imaginant qu'ils font partie du sol qu'ils habitent, et souvent patriotes au point de regarder les Juifs immigrés comme des étrangers »; mais malgré leur diversité de types et de caractères, si semblables

au fond, si éprouvés, si épurés et faits d'une matière si durable que pareils au cèdre du Liban « ils conservent les autres matières et arrêtent la putréfaction ». (1)

Mais le pittoresque ne conduit pas très loin. Dans les paysages, dans les demeures, sous les oripeaux et sous les gestes nous voulons des hommes qui sentent et surtout qui pensent. Or, le Peuple c'est l'Inconscient : et c'est pourquoi tous ceux qui ont décrit les ouvriers et les paysans ne peuvent que reproduire quelques types toujours les mêmes, mettent dans la bouche de leurs personnages quelques phrases d'argot, de patois où s'est figée une pensée rudimentaire, immuable, et pour éviter la monotonie, tombent dans la grossièreté.

Le réalisme de Zangwill ne se complaît pas au milieu des mœurs des apaches et si son âmour pour l'analyse psychologique et le détail l'a conduit parfois à étudier la sensibilité complexe des classes les plus raffinées, son instinct le ramène sans cesse vers le travail.

Mais il existe une classe ouvrière sans résignation ni brutalité, plutôt pudibonde que sensuelle, moqueuse, sarcastique, et pleine de respect pour les choses de l'intelligence, subtile, ayant une vie intérieure, le sens de la Religion, folle d'ergoter sur Dieu, les origines et le sens de l'Univers, fouettée sans cesse par les sarcasmes de ses tribuns au lieu d'être gâtée par les flatteries des politiciens, un peuple, non pas une plèbe, « soumis à un entraînement moral et physique, race choisie dont le régime alimentaire a été réglé par la religion », Israël, produit « d'une expérience sociale réussie ». (2)

---

(1) *Ghetto Tragedies*, 132.
(2) *Ch. of the Gh.*, 329.

Toute Juive a rêvé qu'elle mettrait au monde un docteur de la Loi. A six ans, tout enfant juif apprenait à lire dans la Bible, plus tard dans le Talmud. La mère de toute jeune fille juive a désiré lui trouver pour mari un docteur de la Loi. Marié à onze ans, le jeune savant était nourri par les parents de sa femme, tout fiers de pourvoir aux besoins matériels d'un homme, qui usait sa vie dans l'étude et la méditation. Car Rabbi Meïr a dit : « Quiconque étudie la Loi pour elle-même, le monde entier est son débiteur; il est nommé l'Adorateur, le Bien-Aimé, l'Ami du Dieu Omniprésent, l'Ami de l'Humanité. Elle le vêt d'humilité et de respect; elle le rend capable de devenir juste, pieux, honnête et droit; il devient modeste, patient et oublieux des injures. » (1) Si les ressources manquent, le savant pauvre devient parfois un *Schnorrer*, le plus audacieux des mendiants, le fléau des juiveries, car il connaît la Loi qui ordonne au riche de donner et proclame que celui qui donne est béni. Mais, dit aussi la Loi : « Ronge un os dans la rue plutôt que de devoir quoi que ce soit à personne », et Rabban Gamliel, fils de Rabbi Judah, le prince : « Il est louable d'unir à l'étude de la Loi une occupation matérielle. » C'est pourquoi « beaucoup de nos sages se sont faits artisans ». Dans le ghetto, Zangwill pouvait à chaque pas trouver une espèce presque disparue du monde moderne, des hommes à qui la plus humble vie laisse le souci de la plus haute pensée.

Il raconte la vie de ces rêveurs du ghetto, fourreurs, fruitiers, employés, colporteurs, revendeurs, dans la

(1) *Ch. of the Gh.*, 77.

chambre desquels il y a toujours un livre; savetiers qui, battant la semelle, lissant des coutures avec un fer chaud, discutent passionnément sur l'origine du monde et le miracle, opposent ou concilient l'Évolution et la Religion, citent Kant, Spinoza, dans un atelier-chambre qui pue la graisse brûlée, la cire fondante, où grésille un feu de coke bourré de rognures de cuir. (1)

C'est dans un tel milieu qu'il fait vivre Esther Ansell, le personnage central de son chef-d'œuvre, *Children of the Ghetto*, suite de récits pleins de vie, de tragique et d'humour, l'un des plus beaux livres de la littérature contemporaine.

Esther Ansell est la fille d'un pauvre immigré, qui ne parle que yiddish, ouvrier d'occasion, tantôt tailleur, tantôt cordonnier, tantôt marchand de fruits dans les rues, « extrêmement occupé à prier quand il n'a rien de mieux à faire ». Esther est la vraie maman de toute la famille, quatre autres enfants et une grand-mère impotente qui vivent dans un galetas de l'*East End* de Londres. C'est une petite fille avec une face grave et des yeux candides, une gamine obéissante et mal vêtue, si anxieuse de plaire à sa maîtresse d'école, si passionnée pour l'étude, si audacieusement ambitieuse de devenir elle-même une institutrice. Mais elle ne peut aller tous les jours à l'école. Il faut faire la cuisine, acheter les provisions. Quand l'argent manque, elle va au fourneau populaire, « pareille, avec sa démarche orientale, à une Rébecca en miniature allant au puits ». Elle rêve, comme tous les pauvres gens, du jour où le travail, la chance lui apporteront une vie moins hale-

(1) *Dream. of the Gh.*, 416.

tante, moins incertaine. Mais, le plus souvent, ses rêves sont déçus : elle heurte la porte de son galetas et la cruche pleine de bouillon tombe à terre, se casse. Le *shilling* qu'elle a économisé pour acheter le poisson et la viande de la veille de Pâques lui est volé au marché par un pick-pocket, et son frère Benjamin, l'espoir de la famille, qu'une bonne œuvre élève et fait instruire, meurt d'un mauvais rhume.

Malgré tout, elle ne doute pas de l'existence d'une puissance invisible, quoique cette puissance lui paraisse singulièrement indifférente aux joies et aux tristesses humaines. Elle se console, soit en chantant mélancoliquement aux enfants des airs en mineur, soit en se tenant à la porte d'une petite synagogue d'où, fascinée, elle entend les dévots chanter dans le crépuscule d'un samedi soir, les psaumes plaintifs d'une race traquée. Elle ne manque jamais d'allumer les bougies du Sabbat, ni de préparer la viande d'une manière orthodoxe.

Jamais enfant ne fut plus sensible à la beauté du devoir, plus ouverte à l'appel de la vertu, de la maîtrise de soi, de l'abnégation... Quand elle lisait un de ses livres de prix,... ses yeux se remplissaient de larmes, sa poitrine de résolutions désintéressées, et de volonté d'être juste... Elle menait une double vie, de même qu'elle parlait deux langues. L'idée qu'elle était une Juive, que son peuple avait une histoire particulière, était toujours à l'arrière-plan de sa conscience. Parfois, cette idée était brusquement tirée au premier plan, quand des enfants chrétiens la raillaient avec leurs couplets moqueurs, lui criaient qu'ils avaient piqué un morceau de porc au bout d'une fourchette et l'avaient donné à quelqu'un de sa race. Mais avec bien plus de force, elle comprenait qu'elle était une Anglaise. Elle était bien plus fière de Nelson et de Wellington que de Judas Macchabée. Elle se réjouissait de découvrir... qu'Al-

fred le Grand avait été le plus sage de tous les Rois, que les Anglais sont maîtres de toute la terre et ont planté des colonies dans les quatre coins du monde, que la langue anglaise est la plus noble des langues et que les hommes qui la parlent ont inventé les chemins de fer, les bateaux à vapeur, le télégraphe et toute chose digne d'être inventée.

Enfin le miracle arrive. Une de ces demi-divinités qui distribuent de la soupe aux petits pauvres, portent des vêtements à domicile et des bons de viande, instituent des prix et des bourses, la femme d'un riche commerçant, Mrs. Henry Goldsmith, avide de relations, de considération et de respectabilité, s'intéresse à Esther Ansell, en fait une sorte de secrétaire et de fille adoptive, l'emmène en voyage, l'envoie à l'Université.

Mais Esther n'est pas heureuse dans ce milieu où rien ne manque sauf un peu de hauteur d'âme, où les personnes d'un certain âge restent adonnées à des pratiques purement matérielles, où les jeunes gens, n'ayant plus aucune religion et pas encore d'idéal, ne sont préoccupés que de jouissances et de réussite. Parfois un éclair jaillit de sa face et la fait paraître vraiment jolie. Mais avec son expression abstraite, sa tête pensive, son air d'être toujours seule, la mince jeune fille reste ombrageuse. Elle pense à son origine, aux siens qu'on a envoyés aux États-Unis, et se dit que malgré ses toilettes élégantes et ses bonnes manières, elle n'est tout de même qu'une « vilaine petite jeune femme à l'âme médiocre, sujette à des migraines, et absolument sans le sou ».

Dans le salon des Goldsmith, Esther Ansell rencontre Raphaël Léon. Les philanthropes sont obligés parfois

d'aller dans de singuliers milieux. Raphaël Léon est un de ces *dreamers*, un de ces rêveurs qu'Israël Zangwill aime et raille doucement, un de ces pauvres, braves, grands, admirables et un peu ridicules *Harrow boys* et *Oxford men*, qui vont s'installer dans l'*East End*, passent leur temps en démarches, conseils, leçons et conférences, et, brûlant de se sacrifier au bonheur de l'espèce humaine, ne réussissent qu'à se faire voler les forces de leur corps, la chaleur de leurs âmes par des pauvres qui ne désirent que des aumônes et par des riches qui n'aspirent qu'au vote des gueux.

Les rêves de Raphaël Léon, Esther Ansell n'y croit guère : elle connaît trop le ghetto. L'orthodoxie, qui constitue le ciment d'une race, elle la voit se dissoudre chaque jour. Elle a vu les nouveaux arrivants obligés d'accepter la nourriture anglaise, le jour de repos anglais, la langue anglaise, sous peine de mourir de faim dans leur isolement. La Race chérie de Dieu! Elle a vu son père implorer matin et soir un ciel sourd. La Mission d'Israël, quelle ironie, quand on pense à sa crasse et à sa misère ! Le Messianisme, l'Idéalisme, pures créations de l'esprit! Le véritable judaïsme est une religion de « poêles et de pots ». Cependant tandis qu'elle cause avec Raphaël Léon elle est singulièrement émue. « L'enthousiasme l'avait toujours empoisonnée », et, tandis que l'idéaliste déroulait les thèses qu'elle détruisait aussitôt sous ses sarcasmes, « l'image sordide qu'elle se faisait de l'Univers semblait transfigurée en une réalité joyeuse et sacrée, pleine de possibilités infinies de travaux dignes d'être accomplis et de nobles plaisirs ». Raphaël presque aussitôt aime la brune jeune fille; mais elle, qui sent croître le sentiment de sa

dépendance envers un milieu qu'elle n'estime plus, veut reconquérir sa liberté en gagnant elle-même sa vie. Un matin, de bonne heure, quand tout le monde est encore endormi, elle quitte la somptueuse maison des Goldsmith et s'enfuit vers Whitechapel.

Londres s'éveille sur les premiers gestes du monde patient du travail. Esther revoit son quartier, sa rue, ses voisins, sa maison. Elle retrouve son ghetto :

Tout remuait dans le ghetto, car il était huit heures et demie du matin, un jour de travail. Mais Esther n'avait pas marché cent mètres, que son cœur s'alourdit de pénibles pressentiments. La bonne vieille rue de jadis, où elle venait d'arriver, avait été étrangement élargie. Au lieu de maisons sales et pittoresques, se dressait une effroyable rangée de maisons ouvrières, casernes monotones de briques, qui, par leur prose ennuyeuse, morte, tuaient toute gaieté, écrasaient l'âme. En revanche, d'autres rues paraissaient incroyablement étroites. Est-ce possible qu'il ait fallu pour les traverser jadis, six enjambées à ses membres d'enfant?... Elles lui semblaient tellement sordides et crasseuses [illegible] t-elle pu jamais s'y promener, l'esprit léger, inconsciente de leur laideur. Le lourd brouillard grisâtre qui les enveloppait ne s'élèverait-il pas un jour, ou bien n'était-il pas leur manteau naturel, nécessaire? Sûrement, jamais le soleil ne pourrait baiser ces pavés collants, ne viendrait leur verser chaleur et vie. Ces immenses boutiques magiques où l'on trouvait de tout, des pastilles de menthe et du coton, des poupées à tête de porcelaine et des citrons lui paraissaient toutes rétrécies maintenant entre les fenêtres de minuscules maisons d'habitation. Les vieilles femmes à perruque noire, les hommes crasseux, au pas lourd, étaient encore plus laids et plus crasseux qu'elle ne l'imaginait. Ils lui paraissaient des caricatures d'humanité, épouvantails en chapeaux enfoncés et en jupons crottés. Mais peu à peu, au fur et à mesure qu'elle avançait elle comprenait que malgré les bâtisseurs de maisons modèles pour ouvriers, la scène, dans

ses parties essentielles, n'avait pas changé. Aucune trace d'amélioration, à Wentworth Street, étroite et bruyante rue-marché, où des files de charrettes bordaient la chaussée empestée, exactement comme autrefois et où Esther marchait sur de la boue, des épluchures et des enfants. Des enfants! il y en avait partout, pendus au sein de femmes mal lavées, sur les genoux de grands-pères qui fumaient leurs pipes, jouant sous les charrettes, se traînant dans les ruisseaux ou dans les ruelles; leurs figures étaient sales et maladives, leur teint blême, leur grâce pathétique protestait contre l'abandon où ils étaient laissés! Une gamine en guenilles foncées, assise sur une boîte d'oranges, regardait tout ce grouillement avec une gravité surnaturelle, incarnant l'idée qu'Esther enfant se faisait du théâtre. Dans son cœur elle avait un sentiment de vide, l'impression qu'elle était étrangère au milieu des choses familières. Qu'avait-elle de commun avec ces demi-misérables, avec cette race d'êtres à moitié barbares? Plus elle regardait, plus son cœur coulait bas. Il n'y avait là aucun étalage de vice, aucune brutalité, aucune ivrognerie; tout simplement la saleté d'une cité orientale, sans son originalité ni sa couleur. Elle examinait les affiches et les devantures des magasins et attrapait les mêmes bribes de bavardages en passant devant la boutique du boucher. Tout lui semblait le même qu'autrefois. Çà et là cependant la main du temps avait tracé de nouvelles inscriptions. Pour Baruch Emmanuel elle avait rédigé une nouvelle enseigne. C'était une mixture d'allemand, de mauvais anglais et de cockney orthographié phonétiquement en lettres hébraïques... Baruch Emmanuel avait prospéré depuis les jours où il affichait qu'il avait besoin de finisseurs et de poseurs de chevilles et n'était pas capable de se les offrir... Il avait plusieurs établissements et possédait cinq maisons à deux étages, et était trésorier de sa synagogue, et parlait des socialistes comme d'une variété inférieure d'athées...

La main du temps avait aussi construit une *Métropole* des ouvriers presque en face de la boutique de Baruch Emmanuel, et en avait bariolé les murs avec des affiches illustrées et morales... Là des cabines pour une personne

ne coûtaient pas plus de quatre *pence* la nuit. A la vue des journaux pendus à la fenêtre d'un bureau de tabac Esther comprit que le nombre des personnes sachant lire avait augmenté, car il y avait là des feuilles importées de New-York rédigées à la fois en jargon et en hébreu pur. Une grande affiche en yiddish et en anglais annonçant un meeting lui apprit l'existence d'un rejeton de la Ligue de la Terre Sainte : *the Flowers of Zion society*, dirigé par des jeunes gens de l'*East End* pour l'étude de l'hébreu et la propagation de l'idée nationale juive. Juste à côté, comme pour montrer ironiquement l'autre face de la vie du ghetto, était collée une autre affiche qui avait l'air d'une proclamation royale,... informant le public que par ordre du Secrétaire d'État à la guerre, une vente de vieux objets en fer et en fonte, en zinc, en toile et en cuir aurait lieu à l'Arsenal Royal de Woolwich.

Comme elle avançait la grande cloche de l'école sonna. Involontairement elle pressa le pas et rejoignit la procession babillarde des enfants. Elle pouvait presque s'imaginer maintenant que les dix dernières années n'avaient été qu'un rêve. Était-ce en vérité d'autres enfants ou n'étaient-ce pas les mêmes qui la bousculaient autrefois quand elle pataugeait dans la même boue avec ses maladroits souliers de garçon. Sûrement ces petites filles en robes imprimées, de couleur lilas, c'étaient ses camarades de classe. Elle avait du mal à comprendre que la roue du temps l'eut façonnée en femme, et que tandis qu'elle-même vivait, et apprenait, et voyait les cités et les mœurs des hommes, le ghetto non touché par ses expériences continuait à marcher dans son ornière étroite. Une nouvelle génération d'enfants s'était élevée pour jouer et pour souffrir à la place de l'ancienne et c'était tout. Cette pensée l'accablait, lui donnait une fois de plus le sens poignant de forces brutes, aveugles. Il lui semblait qu'elle surprenait dans cette scène familière de son enfance le secret de la grise atmosphère de son esprit. C'est là qu'elle avait insensiblement absorbé ces lourdes vapeurs qui formaient l'arrière-fond de son être, un écran toujours sombre derrière les couleurs irisées des émotions joyeuses. Qu'avait-elle de commun avec ce dénûment ?

Quoi ? Tout. C'est avec cela que son âme avait d'imperceptibles affinités, non avec la gloire du soleil, de la mer et de la forêt, les palmes et les temples du Sud. (1)

Trouvant une joie mélancolique et raffinée à se torturer elle-même, elle laisse échapper et repousse toutes les chances qui s'offrent de nouveau, car le bonheur, dans un Univers si misérable, lui paraît une sorte de monstrueuse exception à la vie normale de l'humanité. Et, quand Raphaël Léon, l'ayant rencontrée sur le perron du *British Museum,* la prie de l'aider dans les œuvres qu'il a entreprises, la supplie de le laisser la sauver et lui demande sa main, elle lui répond : « C'est moi qu'il faut laisser vous sauver de vous-même, Raphaël. Est-il sage d'épouser le sombre esprit du ghetto qui doute de soi ? » et elle disparaît dans la foule des passants. Mais, avant qu'elle ait réussi à s'embarquer pour l'Amérique, Raphaël la retrouve. Ensemble, ils tenteront d'améliorer le sort de leurs misérables frères juifs.

---

(1) *Ch. of the Gh.*, 345 et suiv.

III

L'Humour Juif

Zangwill n'a pas regardé seulement la face grave du ghetto. Son talent est complet, et ses dons sont multiples. Il sait rire.

Le ghetto n'est pas triste. Rien n'est plus amusant que les réunions de famille chez les Juifs de condition modeste, et qui ne sont pas trop déjudaïsés. Le prolétariat juif ignore « la grande douleur juive ». Il est gai, il est jovial. Les Juifs qui travaillent n'ont pas le temps d'être tristes. Ils laissent le pessimisme à leurs philanthropes.

Le philanthrope ressemble à ces gens qui pleurent en lisant des romans. Quand un riche se met tout à coup à regarder d'un peu près la vie du peuple il est effrayé de tant de misère et de tant de bassesse. Il en est triste à jamais. Cependant le confortable de la maison où il revient le soir, l'empêche d'en mourir. On peut s'imaginer l'Ecclésiaste comme une sorte de roi philanthrope pris d'une crise de désespoir, après une tournée dans

les *Slums* de sa capitale. Mais il rentre dans son palais où il y a des femmes, des serviteurs et des parfums.

Le bourgeois philanthrope, lui, ne se résigne plus au bonheur. Ayant bien dîné il va les yeux baissés en pensant à la douloureuse condition des hommes qui pendant ce temps-là rient et s'amusent. C'est parce que le peuple voulait continuer à rire pour continuer à vivre qu'il n'a pas écouté les Seigneurs qui venaient le plaindre dans les Universités populaires et qu'il est retourné à la joie grossière de ses cafés-concerts. Les vrais militants étaient plus clairvoyants que les jeunes gens bien mis. Ils connaissent la valeur de la joie. Presque tous sont de francs bons garçons comme la plupart des entraîneurs d'hommes. Le secret de leur influence n'est pas seulement dans leur « esprit de hardiesse », mais aussi dans leur jovialité.

Les Rabbins, les Docteurs, qui se sentaient responsables de l'avenir, et surtout de la conservation de la race juive ont lutté contre le pessimisme. Beaucoup d'entre eux comme le rabbin David Sichel de l'*Ami Fritz*, (1) furent de gais compagnons. (2) Le soleil ne pénétrait pas dans le ghetto, mais ils y firent entrer le rire. Le rire était à tous les foyers, à toutes les tables. (3) Ils ont empêché le Peuple Juif de se « frapper » et par suite de se laisser mourir. C'est par leur bonhomie un peu terre à terre, et qui a toujours exaspéré les mystiques, qu'Israël a duré au milieu de l'écroulement

---

(1) Erckmann-Chatrian.

(2) Voir le portrait de Reb Shemuel, dans Zangwill, *Ch. of the Gh.*, 63 et suiv. et 170 et suiv.

(3) Moïse Schuhl, *Sentences du Talmud et du Midrasch*, Paris, Imprimerie Nationale, 1878.

des nations. Enseignant moins une religion qu'une sagesse ils ont habitué leur peuple à accepter « l'inévitable avec bonne humeur ». (1)

Ainsi entraîné, le Juif ne répond pas aux « coups du sort » par des lamentations. Sa tristesse est active. Il est de la même fabrique que les grands moqueurs : Swift, qui ayant beaucoup souffert par les hommes, a beaucoup raillé les hommes, et Cervantès, qui ayant gâché sa vie par son caractère chimérique, a écrit un livre immortel pour se railler soi-même. Le rire du Juif est volontaire, strident, amer, hystérique. Il rit d'un rire qui fait mal. Mais il rit. C'est Henri Heine.

Et c'est Zangwill. C'est parce que Zangwill, comme Heine, a sucé dans son enfance le lait grossier de la blague juive, qu'il est un farceur de ghetto. Sur ce fond juif s'est déposée la culture anglaise, plus que toute autre favorable au développement de son génie car il y trouvait l'exemple et la tradition de l'humour. La culture anglaise, unie au génie juif, a donné naissance à une plante nouvelle : l'humour juif.

Je vis Zangwill, en 1909, à Paris. Lorsque j'entrai il causait avec un de ces jeunes savants Juifs que leur science ne peut empêcher de s'intéresser au sort de leurs coreligionnaires persécutés dans l'Est de l'Europe.

Zangwill s'enquérait de la valeur de quelques hommes, qui avaient offert de s'intéresser à la cause juive.

— Et le docteur Ebenezer, disait-il, qu'en pensez-vous? — C'est un très honnête homme, répondit l'autre. Mais..., connaissez-vous l'histoire de ce *Polak* à qui

(1) *Ch. of the Gh.*, 149.

l'on demandait des nouvelles de sa fille? Ma fille, dit-il, a épousé un homme qui ne sait pas jouer aux cartes. — Quelle chance vous avez! — C'est ce qui vous trompe; car il ne peut s'empêcher d'y jouer.

Zangwill sourit. Et voyant ces deux têtes pâles, rapprochées l'une de l'autre, ces corps inclinés sur ces sièges bas, je me demandais si j'étais dans le *sitting-room* d'un modeste hôtel anglais de la rue Saint-Hyacinthe, ou dans une de ces académies orientales où les sages talmudistes enseignaient selon la méthode hagadique, par questions et par réponses, par maximes, sentences, apologues.

Des éclats de rire, ou des images, voilà ce que le Juif a toujours préféré au mur blanc des idées générales. Qu'il parle ou qu'il écoute, il est toujours le même homme. Essayez de le convaincre sous forme d'un raisonnement, il ne vous suit pas. Il vous attend à l'exemple. Son esprit n'aime pas la pression continue du raisonnement logique. Il lui faut de petits chocs successifs séparés par des temps. Ainsi parlait Jésus, et les foules juives se grisaient de ses paraboles. Ainsi parlèrent les Rabbis, car la Loi est une corbeille pleine de fruits délicieux, mais lourde, ronde et lisse; « l'apologue est l'anse par laquelle il est possible de saisir la corbeille ». (1)

Aussi le peuple juif possède-t-il un immense folk-lore : historiettes, fables, récits, légendes, calembours, bons mots, (2) répertoire énorme où puisent les rabbins,

---

(1) *Sentences et proverbes du Talmud et du Midrasch, op. cit.* page 176.
(2) *Ch. of the Gh.*, 245.

et les maîtres d'école, les *Badchen* dont c'est le métier de faire rire les convives aux repas de noces et les *Schnorrer* dont les bouffonneries amusent l'hôte pieux qui, pour obéir à la Loi, a toujours un pauvre à sa table la veille du Sabbat.

Ces histoires sont originaires de tous les pays : de Palestine et d'Afrique, de Russie, de Pologne, de Galicie, d'Allemagne, d'Autriche, d'Alsace, des Trois Évêchés, d'Espagne, de France, de Paris même, de tous les lieux et de tous les pays où le peuple errant s'est reposé, a travaillé dans l'ignominie et dans la crainte, a cru pouvoir respirer enfin. Les unes viennent des temps les plus reculés, des époques bibliques ou talmudiques, ont été racontées, manuscrites, déformées et transformées sans cesse ; les autres sont d'hier, d'aujourd'hui même, chaque génération admirant, vantant ses aspirations, se moquant de ses travaux ou de ses vices.

Car il ne faut pas s'imaginer que toutes les blagues juives qu'impriment les journaux ou les livres antisémites soient d'origine chrétienne. Un grand nombre a été inventé par des Juifs. Le théâtre juif de Vienne, les Bourses de Francfort et de Paris, les Synagogues, les Casinos, les Cercles, il s'en fabrique partout où sont groupés, pour le travail, la religion, ou le plaisir, les représentants de cette race susceptible et railleuse. Car le Juif est moqueur, comme le Français. Comme le Français poli et plein de soi, il aime à se railler soi-même par politesse et par orgueil. Il parle de ses qualités à voix basse et à voix haute de ses travers. (1)

---

(1) *Sentences du Talmud, op. cit.*

C'est comme s'il disait à son corps : tu n'es pas très joli, tu es grêle et gauche; à ses bras : vous êtes remuants; à ses mains : vous êtes des touche-à-tout; à son cœur même : tu n'es pas toujours chevaleresque; je n'y peux rien, c'est le legs des ancêtres, et il faut plus d'une vie pour changer ça; mais au-dessus de ces esclaves du passé mon esprit affranchi, mon esprit libre vous connaît et vous juge.

Il y a une source plus trouble parmi toutes celles d'où s'écoulent les blagues juives. La plupart des races idéalisent leur type. Toute Grecque est fière d'avoir le front bas, le nez droit et charnu prolongeant le front; toute Arménienne désire avoir la figure si ronde que son amant puisse la comparer à une pomme, à une grenade, à une orange, à la face elle-même de la lune. Une race vaincue ou trop longtemps bafouée finit par se mépriser elle-même. Elle n'admire plus que le type de ses vainqueurs, et leur âme. Il y a certes des Juifs qui, pour des raisons désintéressées et de foi, cessent d'être Juifs, bien qu'ils enragent de n'avoir pu changer de tête en changeant de Dieu. « *Ihr Antesemitismus war mir bekannt, Ihr Antisemitismus ist mir neu* », (1) fut obligé de dire à l'un d'eux un chrétien effaré du zèle de son nouveau coreligionnaire. D'autres, sans se convertir, sont flattés quand on leur dit qu'ils n'ont pas le nez juif, les cheveux juifs, les manières juives. Ces Juifs-là ont désidéalisé leur type et au lieu d'exalter leurs différences, de s'efforcer de rester eux-mêmes et bien à part, ils s'adaptent, se fondent, se conforment, et diminuent en

(1) Votre antisémitisme m'était connu, votre antisémitisme m'est tout neuf. S. Freud. *Der Witz und seine Beziehung zum Unbewussten*. Leipzig und Wien, Franz Deuticke, 1905, page 22.

quelque sorte par leur fait cette diversité des êtres qui est une bénédiction de la nature. Cette espèce de Juifs ont peur sans cesse qu'un malotru ne leur reproche leur Judaïsme. Ils prennent les devants et se dépêchent de faire des mots contre les Juifs en ayant l'air de dire : cela ne nous touche pas, nous ; nous n'en sommes pas.

C'est par ces héros, qui changeraient volontiers la mobilité de leurs narines contre le nez pâteux d'un Auvergnat, et qui troqueraient leur âme souple contre l'âme désintéressée sans doute, non mercantile et brave, de la bourgeoisie qui les entoure, que sont fabriquées un certain nombre de blagues sur la forme de notre nez ou la roublardise de notre esprit. Aussi dans cette masse énorme, où il y a de tout, de l'excellent et du pire, de la quintessence de sensibilité et de la polissonnerie, est-il parfois malaisé de distinguer de l'admiration agaçante de soi-même les traits de la satire la plus malveillante.

Voici une historiette où l'intention du conteur est claire. Le Rabbin d'Altona montrait à l'incrédule Salomon Maïmon le *Schofar*, cette trompette primitive dont l'officiant tire des cris sauvages lorsque la Synagogue prononce le *Herem*, l'excommunication juive : « Connais-tu ceci ? » lui dit-il d'un air sombre. Le disciple de Kant répondit fort tranquillement : « Je sais que c'est la corne d'un bouc. »

Henri Heine qui rapporte cette histoire, admire le visage immobile et l'audace tranquille du philosophe. (1) Mais voici un conte d'Alsace. Un colporteur, qui n'a

---

(1) H. Heine, *De l'Allemagne*, pages 89-90, édition Renduel, Paris, 1835.

pas gagné un sou dans sa semaine veut cependant être rentré chez lui à Colmar pour le Sabbat. Il réussit à se glisser sur le quai et prend le train. En route le contrôleur lui demande son billet. — Je n'ai pas de billet, dit le Juif. — Alors, paye, dit le contrôleur. — Je n'ai pas d'argent, dit le Juif. Le contrôleur le jette dehors au premier arrêt. Le Juif sans mot dire s'assied sur un banc, attend une longue heure, monte dans le train suivant, et parcourt quelques kilomètres. Il est de nouveau contrôlé, chassé, s'assied sur un banc, attend un autre train, remonte, et ainsi de suite jusqu'à ce qu'un employé, qui l'avait déjà contrôlé, le reconnaisse et lui dise : Ah! c'est encore toi. Et jusqu'à quand cela durera-t-il ce petit manège? Le Juif enfonce sa tête dans son cou, lève ses épaules, les bras, et avec un demi-sourire : Jusqu'à ce que je sois arrivé à Colmar.

Ici l'intention est plus douteuse. Est-ce que le conteur se moque de la bassesse du Juif qui a commis une petite fraude et se laisse bafouer sans répondre, ou célèbre la ténacité de ce pauvre diable dont l'aventure est une sorte de symbole tragique d'Israël continuant à progresser sous les injures et sous les coups?

Mais dans cette autre histoire qui est toute neuve, l'intention est évidente. C'est une plaisante apologie de l'habileté :

Deux boursiers ont, par économie, la même maîtresse. La femme devient enceinte. Qui s'occupera de l'enfant? — Patience, dit l'un. — C'est vrai, dit l'autre. Sait-on ce qui peut arriver? Rien n'arriva sauf les douleurs de l'enfantement. Dans la rue, devant la porte du petit hôtel, les deux amis se rencontrent. — Monte, dit le premier, moi je ne pourrais voir ça; tu me raconteras

comment ça s'est passé. Et il fait les cent pas sur le trottoir... Enfin son ami redescend : Comment va l'enfant? — L'enfant, il n'y a pas un enfant, il y a deux enfants. — Deux enfants?... Très bien, très bien; alors nous en aurons chacun un. — Oui! C'est ça!... Mais il y a un malheur! — Quel malheur? — Eh bien!... le mien, il est mort!

Beaucoup de blagues juives sont construites sur ce type et ne sont pas sévères pour la ruse. Les antisémites en font sans cesse le reproche aux Juifs. Avec leur mauvaise foi. Car ils connaissent plus d'une farce chrétienne, dont les héros chrétiens, en fait de ruse, rendraient des points à des Juifs. Mais la défense des Juifs est maladroite : avec le renard, renarde, (1) ont enseigné les rabbis.

La psychologie d'une race persécutée justifie, en effet, les récits où les Juifs mettent dedans les Chrétiens ou les Infidèles. Mais ceux-là, et ils sont nombreux, où les Juifs jouent au plus fin les uns avec les autres?

Tout s'éclaire si on envisage la blague juive comme l'amusement d'un peuple de gens d'affaires.

Quel est donc le point d'honneur de l'intermédiaire? Imposer sa marchandise, et ne quitter la place que son marché en poche. Il a toujours le dernier mot le *Schadchen,* le fabricant de mariages, l'agent matrimonial, toujours à l'affût de jeunes hommes à marier. La belle-mère ne me plaît pas, lui objecte-t-on; c'est une femme stupide et méchante. — Ce n'est pas la belle-mère, c'est la fille que vous épousez. — Mais elle n'est plus

---

(1) Alexandre Weill, *Sagesse et fleurs d'esprit des rabbins,* page 119.

jeune, et pas beaucoup plus belle. — Qu'importe ! Elle ne vous en sera que plus fidèle. — Elle n'a pas beaucoup d'argent. — Qui vous a parlé d'argent? Est-ce de l'argent que vous épousez? Vous demandez une femme. — Mais elle a aussi une bosse. — Vous êtes bien difficile. Est-ce que vous voudriez qu'elle n'ait aucun défaut? (1)

Quant au marchand il a besoin de tout le monde. Il ne veut se brouiller avec personne; mais en même temps il ne veut pas se laisser forcer la main. Il entend n'accepter que les marchés qui lui conviennent, et cependant rester l'ami de ceux dont il refuse la marchandise. Il s'en tire par des bons mots. Avec la manille et le bridge la plaisanterie est le meilleur des masques. Voilà pourquoi on plaisante tant dans les tables d'hôte où les commis-voyageurs essayent de se distraire tout en ne se faisant pas chiper leur clientèle par leurs voisins ; dans les mess d'officiers où selon les époques, rôdent les mouchards de la Congrégation ou les mouchards des Loges; dans les salons des hauts fonctionnaires de la République. Un Président, un Directeur, est fréquemment jovial et plaisantin. Les plus belles places de notre démocratie sont données à ceux qui ont su faire rire le plus de parlementaires et de ministres sans dévoiler le fond de leur pensée. A cet exercice certains vizirs juifs, grands et petits, se sont montrés de première force. Leurs grands-pères ont appris pour eux l'esprit de repartie sur la place du marché. L'un d'eux, marchand de chevaux, examinait un cheval de selle. Il est si rapide, lui dit le propriétaire de la bête, que si

(1) Freud, *op. cit.*, 47.

vous montez dessus à quatre heures du matin vous serez à six heures et demie à Strasbourg. — Qu'est-ce que vous voulez que je fasse à Strasbourg à six heures et demie ? (1)

On le voit, n'est-ce pas, le petit œil châtain, qui regarde sans cesse en tous sens, entre les paupières mi-closes, le visage immobile de ce rouleur de foires qui laisse tomber de ses lèvres à peine ouvertes les quelques sons grâce auxquels il conserve son indépendance et ses amis. Je pense à Tristan Bernard racontant après dîner ces histoires juives qu'il ne publie pas, et auxquelles ressemblent d'une manière frappante, soit par le sujet, soit par l'accent, les contes brefs qui l'ont rendu célèbre.

L'humour juif et les autres genres d'humour ont bien des traits communs : un sens aigu de l'ironie des choses; que tout est vain et cependant nécessaire; le don de regarder le monde tantôt du point de vue le plus général, tantôt dans ses détails les plus menus; l'esprit, la bouffonnerie, le tragique; une grande sûreté de soi et un immense plaisir à briser les tables étroites où sont écrites les lois de la pensée moyenne. De cet humour-là Zangwill sait se servir à merveille; et il a écrit plus d'une page (2) qui, pour le mélange heureux de l'ironie et du pathétique, rivaliserait avec une œuvre comme *le Tambour Legrand*. (3) Mais son humour a des caractères très particuliers : d'abord l'emploi fré-

---

(1) On trouve beaucoup d'histoires juives dans l'ouvrage cité de Freud, et en particulier une version allemande de l'histoire ci-dessus.
(2) Par exemple *the Hope Extinct*, dans *Ch. of the Gh.*, 189.
(3) Henri Heine, *Reisebilder*.

quent de la blague juive. Zangwill a recueilli un grand nombre de contes, de sorte que certains morceaux de ses œuvres sont une sorte de folk-lore juif, et que certains de ses personnages font penser à ces « Minnesinger du Moyen âge payant l'hospitalité qu'ils reçoivent par de bonnes histoires ou des racontars sur ce qu'ils ont vu dans les villes ou sur les chemins ». (1)

Il s'amuse souvent aussi à pasticher les blagues juives. (2) Ailleurs, quand il se donne la peine d'inventer, c'est un mélange de citations bibliques, de discussions théologico-métaphysiques et de farce; Dieu et la religion, l'apologie et le blasphème, l'agacement des limites que les religions apportent à notre activité, les efforts que nous faisons pour sortir de ces limites sans trop violer les règles que nous trouvons nécessaires. Cela, et mille autres éléments composent l'humour de Zangwill; car contenant tous les contraires et tous les contradictoires, cet art si proche de la vie est comme elle, indéfinissable. Mais ce qu'il a de plus particulier, et ce qui ferait reconnaître entre mille proses anonymes le style de Zangwill, c'est l'emploi constant, — pour s'en moquer le plus souvent, mais parfois aussi, comme, malgré lui, pour exprimer sa propre pensée, — du raisonnement talmudique.

On dit au talmudiste : Vous devez la dîme dès que les fruits sont rentrés dans la maison. — Mais la devrai-je, répond-il, si je les mange dans la cour? — Non, si la cour est ouverte, et que les voisins puissent vous

---

(1) *Ch. of the Gh.*, 74.
(2) Par exemple, *The King of Schnorrers*, 303 à 311 et *Ch. of the Gh.*, 26 et suiv.

voir les manger. — Et si la cour est ouverte dans une partie et couverte dans une autre? — La partie couverte sera considérée comme la maison. — Mais si je mange mes figues sur le pas de la porte? (1)

Et si la discussion avait porté sur un sentiment, il vous l'aurait coupé en quatre. C'est parce que la plupart des Juifs ont été soumis pendant des siècles à une telle gymnastique, que le jour où les grandes Écoles leur ont été ouvertes, ils ont montré une telle aptitude aux études de philosophie et de jurisprudence. Mais quelques esprits en sont restés tordus et faussés à jamais.

Comme Pascal, dans ses *Provinciales*, a prêté à son Père jésuite le langage de la casuistique jésuitique, Zangwill écrit souvent ou fait parler ses personnages dans la langue tarabiscotée du commentateur talmudiste, le plus subtil des ergoteurs, le plus dangereux des adversaires parce qu'il a l'orgueil d'avoir le dernier mot, et qu'il finit toujours par vous bloquer dans un coin par un argument de détail que vous sentez être faux et que vous enragez de ne pouvoir en logique démontrer tel. C'est un des moyens les plus drôles du talent de Zangwill. C'est un des aspects les plus originaux et les plus neufs de son humour. Le premier, il a deviné tout le comique, le tragique même, qu'un romancier pouvait tirer de cet « instinct juridique de l'Hébreu qui a développé le plus gigantesque et le plus minutieux code de conduite qu'il y ait au monde ». (2)

De chacun des éléments qui composent l'humour de Zangwill il est très difficile de donner des exemples

---

(1) *Talmud de Jérusalem*. Traduction Moïse Schwab, tome III. page 155. Maisonneuve, éditeur, Paris, 1879.
(2) *The King of Schnorrers*, 108.

purs; car, même dans ses Essais, où il discute à la manière juive sur des sujets non juifs, tous les éléments sont mêlés entre eux et brassés avec un fond d'humour anglo-saxon et germanique. (1) Mais c'est de leur pâte que sont pétris les personnages des romans, des contes, des drames de Zangwill : des êtres cultivés, gais, susceptibles, vétilleux, vulgaires, enthousiastes, flagorneurs, escrocs, bateleurs, dévots, ignorants, superstitieux, éloquents, bavards et braves : le Roi des Schnorrers, Sugarman the Shadchan, Mrs. Belcovitch, Malka, Flutter Duck; le doux, aimable, jovial Reb Shemuel, et enfin un héros singulier qui réunit en lui les deux traits dominants du Juif oriental, l'idéalisme dévergondé et le parasitisme, un des types les plus truculents de la littérature contemporaine, parent du Neveu de Rameau et du bon abbé Jérôme Coignard : Melchitzedek Pinchas, le poète néo-hébreu :

C'est un vrai poète, avec une extraordinaire puissance de langue et un don infaillible de rythme. Il écrivait dans le style médiéval avec une profusion d'acrostiches, et des rimes doubles, dédaignant la nudité du parallélisme dont usaient les premiers poètes hébreux. Dans le domaine intellectuel, il devinait toutes choses comme une femme, avec une rapidité et une pénétration merveilleuses, et un égal manque de jugement... Le même penchant de son esprit tordu le faisait se répandre en ingénieuses explications de la Bible et du Talmud, en vues neuves, en lueurs nouvelles sur des points d'histoire, de philologie, de médecine, sur toutes choses, sur quoi que ce soit. Et il croyait en ses idées parce qu'elles étaient siennes et en lui-même à cause de ses idées. Il lui semblait parfois que sa taille grandissait, jusqu'à ce que sa tête touchât le soleil, mais c'était surtout

(1) *Without prejudice.*

après boire, et son cerveau gardait de ce contact une perpétuelle flamme. (1)

Pinchas envoie ses ouvrages aux Juifs riches qui, pour se débarrasser de lui, lui donnent, en retour, quelques *shillings*. Mais il accepte de toutes mains et porte à domicile ses livres chez de plus humbles, dont il reçoit, en échange, des compliments et aussi le *breakfast*. Le voici qui se présente chez Reb Shemuel. (2)

Il entra par la porte de la rue, qui était entr'ouverte, frappa légèrement à la porte de la chambre, et l'ouvrit, puis il baisa la mezouzah clouée sur le chambranle; il s'avança vers la Rabbine, lui saisit la main qui portait la cafetière et la baisa avec une égale dévotion... Enfin il se pencha et pressa de ses lèvres la redingote du Reb. Je suis venu, dit-il, pour vous prier de me faire l'honneur d'accepter un exemplaire de mon nouveau recueil de poèmes intitulé : les Flammes du Métamoron. N'est-ce pas un beau titre ? Quand Enoch fut enlevé tout vif au ciel, il fut changé en feu et devint Métamoron, le Grand Esprit de la Cabale. Ainsi mon âme s'élève dans le Ciel de la poésie lyrique et se transforme en feu, en flamme, en lumière.

[La face du poète] était taillée à coups de hache, et non sans ressemblance avec celle d'un Aztèque... Il tenait dans une main un paquet de livres à couverture de papier, et dans l'autre un cigare éteint. Il posa les livres sur la table où le breakfast était servi. Enfin, dit-il, il est imprimé ce grand ouvrage que ces ignorants de Juifs anglais ont laissé moisir, eux qui payent à de stupides révérends des mille et des cents pour porter des cravates blanches.

— Et qui en a payé l'impression cette fois-ci, Monsieur Pinchas, dit la Rabbine ?

— Qui, qui, balbutia Melchitzedec ? qui d'autre que moi ?

— Mais vous dites que vous êtes un pauvre diable.

(1) *Ch. of the Gh.*, page 141.
(2) *Ch. of the Gh.*, page 65.

— Vrai comme la loi de Moïse ! Mais j'ai écrit des articles pour les journaux yiddish. Ils courent après moi. Il n'y a pas dans leur rédaction un seul homme qui sache trousser un article. Je n'en peux pas tirer d'argent, ma chère Rabbine, sans cela je ne serais pas sans avoir déjeuné ce matin. Mais le propriétaire du plus grand de ces journaux est aussi imprimeur, et m'a imprimé mon petit livre en paiement de mes articles. Je ne pense pourtant pas que la vente m'en remplira l'estomac... Que le Tout Puissant, béni soit-il, vous bénisse, Rabbine; naturellement je prendrai une tasse de café. Je ne connais personne comme vous qui sache faire le café avec un tel parfum... Vous êtes un heureux mortel, Rabbi. Vous permettrez que je m'assoie à votre table ? Et sans attendre la permission il prit une chaise et s'assit : puis il se lava les mains, et se mit en devoir de gober un œuf. Voici votre exemplaire, Reb Shemuel, dit-il, après un moment... Vous savez que vous et moi sommes les deux personnes de Londres qui sachent écrire correctement le langage sacré.

— Non, non, dit le Rabbin avec modestie.

— Si, si, reprit Pinchas... Vous l'écrivez aussi bien que moi. Mais regardez la dédicace que j'ai spécialement écrite pour vous de ma propre main : « A la lumière de sa génération, le grand Gaon dont la perfection est renommée jusqu'aux confins de la terre, aux lèvres duquel le peuple de Dieu tout entier vient demander la connaissance; à la source inépuisable; à l'aigle puissant qui s'élève jusqu'aux cieux sur les ailes de l'intelligence; au Rav Shemuel. Puisse sa lumière n'être jamais obscurcie et que de son vivant le Rédempteur descende sur Sion. » Prenez, faites-moi l'honneur d'accepter. C'est l'hommage de l'homme de génie à l'homme de science, l'humble présent de l'un des deux seuls savants hébreux d'Angleterre à l'autre.

Melchitzedek Pinchas sait entrer partout, dans les réunions, dans les sociétés, dans les comités, où il sollicite avec une naïve et inlassable ambition un poste de président, de secrétaire, de trésorier, d'orateur.

On n'ose le mettre à la porte. On sait que seule la force physique est capable de le faire sortir; et ce n'est pas toujours sans danger, comme l'éprouva le Directeur du Théâtre Juif de New-York qui, s'étant permis de transformer en opéra-comique un drame écrit par Melchitzedek Pinchas, reçut en pleine scène un coup de canne à travers la figure. (1)

Mais la plupart du temps, pour obtenir ce qu'il désire, Pinchas emploie la méthode insinuatoire.

Une grève d'ouvriers tailleurs se prépare contre les *sweaters* de Whitechapel. C'est une bonne occasion de se mettre en avant. Il réussit à pénétrer dans la salle du Comité et essaye de gagner les bonnes grâces de Simon Wolf, le grand leader ouvrier Juif. Il lui expose ses idées, mais Simon Wolf se méfie. Il a peur que Pinchas ne lui chipe sa *position*, comme il dit. Alors Pinchas l'enveloppe, se met à son service, lui offre de parler dans les meetings.

De là mes paroles se précipiteront comme les torrents des montagnes pour balayer la corruption... Vous savez, Simon, moi et vous sommes les deux seules personnes de l'Est de Londres qui parlent correctement anglais. (2)

— Je sais, mais les discours doivent être en yiddish.

— *Gewiss !* mais qui sait *la* parler comme moi et vous. Vous me donnerez un discours à prononcer ce soir.

— Je ne peux. Non vraiment ! Le programme est arrangé. Vous savez, ils sont tous déjà jaloux de moi ; je n'ose pas en rayer un.

— Ah non ! ne dites pas ça ! plaida Pinchas en posant l'index sur l'aile de son nez.

---

(1) *Ghetto Comedies*, 259.

(2) *Ch. of the Gh.*, 179. Je n'essaye pas de traduire l'accent judéo-anglais qui augmente encore le comique du personnage.

— Il le faut bien!

— Vous déchirez mon cœur en deux. Je vous aime comme un frère ou presque comme une femme. Rien qu'un seul discours.

Dans ses yeux brillait un sourire solliciteur.

— Je ne peux, ils fondraient sur moi comme un nid de guêpes.

— Un seul petit, un seul, Simon Wolf.

De nouveau son doigt était collé contre son nez.

— C'est impossible.

— Vous n'avez pas considéré combien mon yiddish enflammera de cœurs et qu'il fera couler les larmes de tous les yeux, ainsi que Moïse fit jaillir la source du rocher.

— Si, si, mais que puis-je faire?

— Rien que cette petite faveur et je vous serai reconnaissant toute ma vie.

— Vous savez bien que je le ferais si je pouvais.

Le doigt de Pinchas pressait avec plus d'insistance encore contre son nez :

— Rien que cela, accordez-moi cela et je ne vous demanderai plus rien de ma vie.

— Non, non. Ne me tourmentez pas, Pinchas. Et maintenant il faut vous en aller. J'ai des tas de choses à faire.

— C'est moi que vous ne reprendrez plus à vous passer mes idées, dit le poète éclatant. Et il sortit en claquant la porte.

Le leader s'installa devant ses papiers avec un soupir de soulagement... Un moment après la porte s'entr'ouvrit et la tête de Pinchas apparut peu à peu. Le poète faisait son plus aimable sourire. Son doigt poussait son nez de la façon la plus enjôleuse.

— Rien qu'un petit discours, Simon! Pensez combien je vous aime.

— C'est bien, c'est bien! Partez, je vous prie. Oui, oui, je verrai, répliqua Simon Wolf, riant malgré tout son ennui.

Le poète s'élança et baisa l'ourlet du veston de Wolf.

— Oh! vous êtes un grand homme, dit-il! puis il sortit fermant la porte doucement.

IV

Les Pogromes

L'impossibilité d'être satisfaits, voilà la caractéristique de la plupart des héros de Zangwill. Des natures si fines que le monde, dont la main est parfois un peu rude, les met sans cesse à vif; des rêveurs certes, mais si lucides qu'ils n'espèrent presque rien des hommes. Vanité des vanités, voilà le fruit amer de leur clairvoyance. Le mal et le bien luttent à peu près à force égale dans l'Univers, et il est douteux qu'aucun de nos efforts puisse transformer en bien la plus petite quantité de mal. Les systèmes qui se fondent sur la perfectibilité morale des hommes ne sont que des rêves. Un seul méchant détruit l'effort de dix hommes de bien.

Alors n'est-il pas sage de s'asseoir en criant : à quoi bon, et d'attendre délicieusement la mort, au milieu du jeu des idées, des couleurs et des parfums, ou, au contraire, de s'abandonner à la grâce de Dieu ? Mais le Juif vénitien, héros de Chad Gadya, que sa fortune et son amour des idées ont fait dilettante, au fond hait les dilettantes, « les tisseurs de nuages, les jongleurs de mots », et, misérable au milieu des jouissances, c'est lui qui va vers la mort. Quant à Dieu lui-même, le tout

puissant Créateur, il ne peut rien pour le désespéré qui s'abandonne à lui. S'il agit, Dieu n'agit qu'au travers de l'homme. Le progrès est peut-être une illusion. Mais les races qui ont cessé de rêver cette illusion tombent en décadence et meurent. Agissons donc. « Je suis un Russe, je suis pour l'action, l'action, l'action » dit Strelitski, le rabbin d'une confortable synagogue dans un beau quartier de Londres, qui, las de célébrer un culte formel auquel il ne croit plus, de parler devant un public dont il n'atteint pas l'âme, de se sentir le salarié et en quelque sorte le « panégyriste professionnel du riche » (1) donne sa démission et part en Amérique pour y prêcher librement un Judaïsme sans dogmes. Comme tous les idéalistes il manquera une partie de ses rêves. Mais il ne se découragera pas. Si ses projets échouent ce sera justice, parce qu'ils étaient simplement logiques, de pures constructions de l'esprit, de la raison. La vie casse ce qui est rationnel, systématique, classé, codifié. « Les choses parfaites sont des choses mortes; la loi de vie est imperfection et mouvement. La vie n'est jamais logique, elle est simplement vivante. » (2) Peut-être vers quarante-cinq ans, comme tant d'autres enthousiastes, il regrettera, dans les heures de fatigue nerveuse, d'avoir si peu connu la douceur de vivre. Mais quelques jours de soleil, un peu de repos, une petite réussite, et il comprendra qu'il a joui de la seule espèce de plaisir qui soit donnée à sa nature passionnée : dépenser son enthousiasme; que ce qui importe ce n'est pas les « résultats, mais l'action elle-même ». (3) Car il

(1) *Ch. of the Gh.*, 379.
(2) *Without prejudice*, 77.
(3) *Dream. of the Gh.*, 448.

appartient à cette race incapable de désespoir, à cette race si active, si vivante, qu'il lui est impossible d'imaginer que ses morts eux-mêmes cesseront d'agir un jour. « Il ne faut pas envisager le monde futur comme un lieu de repos, a dit un de ses sages. Là même, l'activité spirituelle continuera à s'exercer. » (1)

Il ne suffit donc pas à Zangwill de nous émouvoir ou de nous amuser en peignant des personnages. Il a besoin de les aimer. Il ne peut s'empêcher de crier quand on maltraite ses modèles; il ne peut laisser en repos ceux qui permettent qu'on détruise le peuple juif.

Le peuple juif, voilà trois mots que supportent difficilement certaines oreilles. Les Juifs prétendent qu'ils sont des citoyens de religion juive. On se rappelle leur joie quand dans une conférence fameuse, Renan leur révéla que leur race contenait quelques gouttes de sang étranger. Ils s'étaient donc mêlés aux peuples! Ils pouvaient avoir les mêmes aspirations, les mêmes rêves! Le vieil idéal national était bien mort; Israël n'avait plus qu'une mission à remplir : colporter au lieu de vieux habits quelques idées neuves; (2) puis il se dissoudrait dans les nations, comme un amendement dans une terre fatiguée, en les régénérant.

Tel était à peu près l'état d'esprit des Juifs cultivés dans toute l'Europe quand Zangwill arrivait à l'âge d'homme. Israël avait renoncé à son antique solidarité trop égoïste, pour répandre à travers le monde l'idéal de la fraternité universelle. Les Russes commencèrent à massacrer leurs frères juifs. Les Roumains avaient

---

(1) *Moëd Quaton*, cité dans *Des Ailes à la Terre*, publication de l'Union libérale Israélite, Paris, rue Copernic, 24.

(2) *Dream. of the Gh.*, 318.

inventé pour eux une condition inférieure à celle de citoyen, celle de sujet tenu aux charges, ne jouissant pas des droits. (1) Vienne élisait une municipalité antisémite. En France, paraissaient les pamphlets de Drumont et la *Libre Parole;* les pays anglo-saxons élevaient la barrière des *Alien acts* pour se protéger contre les masses toujours croissantes d'émigrants. Nous sommes un contre mille, pensaient les Juifs; à quoi bon résister? Attendons; on nous oubliera. Zangwill leur jeta ce poème :

Écoute Israël, Jéhovah, notre Dieu, est Un,
Mais nous, peuple de Jéhovah, sommes doubles et si défaits.

Esclaves d'éternelles Égyptes, faisant cuire nos briques sans paille,
A l'aise dans des Sions successives, bavardant sur leurs politiques;

Pourrissant au soleil roumain, baugés en *Territoire* russe,
Conduisant au Parc, au Bois, au Prater, pendus à la queue du chic.

Tremblant devant les brutes, blessés de mille pointes,
Habillés de pourpre, de lin, choyés à la cour des Rois;

Fidèles amis de nos ennemis, esclaves d'une dédaigneuse clique,
En Europe les seuls chrétiens qui présentent l'autre joue...

Pour nos pays risquant nos vies, fiers des drapeaux de nos patries,
En paiement mis à la porte, nos haillons sanglants sur les bras.

O Tantale-Protée des Peuples, la sécurité vient du dedans!
Lion de Juda, où es-tu?... Une peau d'âne sur le dos! (2)

Et puis au fur et à mesure que les événements se déroulaient, que les expulsions et les massacres se préci-

---

(1) Bernard Lazare, *les Juifs en Roumanie*, et Jérôme et Jean Tharaud, *Bar-Cochebas. Cahiers de la Quinzaine*, février 1902 et février 1907.
(2) *Blind Children*, page 129.

pitaient, il essaya de remuer la conscience juive en lui parlant des pogromes. Aux Juifs lâches, il conta l'histoire des héros juifs.

Il leur dit comment l'autorité russe, quand elle a besoin de détourner, de son incapacité ou de sa corruption, l'attention publique, prépare un pogrome. L'accusation de crime rituel est lancée habilement. C'est une vieille croyance populaire, que les Juifs ont besoin pour préparer leurs pains azymes du sang d'un enfant chrétien. Le bedeau de la synagogue est acheté et laisse mettre à la place du flacon de vin consacré un flacon de sang de bœuf. Pendant l'office du matin de Pâques, tandis que les prières du *cantor* s'élèvent devant les rouleaux de la loi dans le temple illuminé, les fidèles entendent soudain le cliquetis d'une troupe de cavaliers, le bruit bref d'ordres militaires. La grande porte s'ouvre à deux battants et un escadron de cosaques s'avance à cheval, deux hommes de front. Halte, s'écrie l'officier. — Pourquoi votre Excellence vient-elle troubler nos prières à Dieu, demande le bedeau ? — Tout d'abord pour le sang de l'enfant... Montrez-moi cette bouteille sous l'arche sainte. Et, à ses hommes : Ne laissez sortir personne, homme, femme ou enfant... Tuez quiconque essaye d'échapper. Mais Aaron Ben Amram, le pieux et savant médecin juif, qui prévenu à temps de la félonie du bedeau avait pu remplacer la bouteille de sang par le vin aromatique de la Consécration, s'avance droit dans sa robe de satin blanc et son châle bordé d'une bande d'argent. Un soldat doit savoir ce que c'est que du sang, dit-il avec tranquillité. — L'officier flaira le goulot débouché de la bouteille et sa face se détendit dans un faible sourire. Un

soldat connaît l'odeur du vin aussi, dit-il ; et, sautant en selle, il ordonna la retraite. (1)

Samooborona (2) est l'histoire du pogrome lui-même.

La nouvelle qu'un massacre se préparait à Milovka, petite ville polonaise, arriva au quartier général de la Samooborona *(Self-defence)* grâce aux indiscrétions d'un pope de village « qui avait eu une goutte de sang de trop ». Le jeune David Ben Amram est expédié en hâte pour organiser un corps local de la *Self-defence*. Il emporte autant de revolvers qu'en pouvait contenir sa boîte à violon et, dans son rouleau de musique, des cartouches. Il rend visite aux commerçants de la petite ville. Les Cent Noirs, leur dit-il, vont bientôt être lâchés sur le quartier juif. Mais les Juifs ne doivent plus se laisser conduire à la boucherie comme des agneaux. Trop longtemps, lorsqu'ils ont reçu des coups sur une joue, ils ont tendu l'autre. Il faut se défendre soi-même. . Il faut acheter des brownings. Mais l'aubergiste, le marchand de bois, le marchand de chevaux, pleurent et tremblent. Le Rabbin propose un jour de jeûne et de prière. Les autres pensent qu'il est préférable de faire une collecte et d'en envoyer le produit au Gouverneur. Le pogrome lui rapportera davantage, répond David, préparons plutôt des bombes ; et il leur raconta toutes les horreurs dont, ailleurs, il a été témoin : un vieillard scalpé avec une cuillère de fer aiguisée ; un tisonnier chauffé à blanc enfoncé dans l'œil d'une femme ; un crâne d'enfant broyé sous le talon d'un *Vrai Russe*. Bourgeois, tonna-t-il, je veux vous

(1) *Elijah's Goblet* dans *Gh. Com.*
(2) *Gh. Com.*

sauver malgré vous-mêmes!... Au même instant la porte s'entr'ouvre. Ils sont pris de panique; jettent David sur le lit, l'y maintiennent solidement. Mais ce n'est pas la police qui entre, c'est simplement Ezéchiel Leven, un ami de David. Soyez béni, vous qui venez, cria David, en sautant sur ses pieds, vous et moi, Ezéchiel, nous sauverons Milovka. — Hélas ! murmura Ezéchiel, je viens de tirer un mauvais numéro. Je pars combattre pour la Russie.

David rend successivement visite aux banquiers, aux avocats, aux médecins, aux intellectuels, aux ouvriers. Chacun appartient à un parti : Octobriste, Cadet, Polonais, Progressiste, Social-démocrate, Socialiste-révolutionnaire, Social-Sioniste, Social-Territorialiste. Aucun ne veut s'entendre avec les autres. Chacun trouve des prétextes pour ne pas s'entendre avec David. Vous êtes un Maximaliste, je le vois bien, lui dit le gardien du temple. Non, un Minimaliste seulement, répond David, je ne veux que le minimum : sauver vos vies. Vous rêvez tous de sauver le monde, ou au moins la Sainte Russie. Vous ne pensez qu'à l'avenir, moi, je ne vous parle que de votre présent.

« Le Pogrome arriva. Mais il arriva dans une forme nouvelle à laquelle David même n'était pas préparé... Pas d'accessoires machiavéliques, pas d'agents provocateurs, pas de *hooligans* avec de fausses barbes grises, déguisés en Juifs émeutiers ou blasphémateurs. L'artillerie fut amenée tranquillement contre le quartier juif, comme si Milovka était une ville ennemie. » On offrit à David de se cacher dans une cave. Mais il préféra monter sur un toit d'où, à l'aide d'une petite lunette, il pouvait surveiller les mouvements du cordon

d'investissement. Ses yeux ne quittaient pas une figure qu'il avait découverte parmi les canons. « C'était Ezéchiel Leven, son ancien lieutenant, avec lequel il avait rêvé d'accomplir des actions dignes des Macchabées. Le nouveau conscrit, en uniforme d'artilleur, pointait minutieusement un canon Gatling. « Pauvre « Ezéchiel, s'écria David ; c'est toi, de nous tous, dont le « sort est le plus drôle. Mais tu as oublié qu'il y a « encore une autre forme de *Self-defence.* » Et il tourna son pistolet contre lui-même. »

Dans *The Melting Pot*, (1) nous voyons les suites des pogromes.

C'est à New-York, que se déroule le drame. David Quixano est un jeune musicien de génie. Il appartient à cette catégorie d' « Orphelins de Pogromes », comme tant de paquebots en apportent à New-York. Il est recueilli par son oncle, le professeur de musique Mendel Quixano qui, il y a dix ans déjà, a fait venir de Russie sa propre mère, la veuve d'un savant talmudiste, Frau Quixano, brave et respectable dame, enfoncée dans les pratiques et qui ne parle que le yiddish. Vera Revendal, une jeune fille qui n'a échappé aux prisons russes que par l'exil, et qui gagne sa vie comme assistante dans un *Settlement*, admire le génie de David Quixano. Bientôt, elle lui avoue qu'elle l'aime. Mais David a d'horribles hallucinations. Cet être exceptionnel, possédé par les images et par les sons, revoit sans cesse la face de l'officier qui assistait au massacre de Kishineff, et qui, au lieu d'ordonner à ses soldats d'arrêter les

(1) *Le Creuset*, drame joué pour la première fois le 5 octobre 1908 sur la scène de *Columbia Theatre* à Washington.

émeutiers, leur commandait de tirer sur les femmes, sur les enfants qui échappaient au massacre. Soudain, il reconnaît que le père de Vera est ce chef d'assassins qui a tué sa mère, sa sœur, tous les siens. Alors Vera lui demande pardon. Elle supplie : Je vais vous dire la vérité, David, s'écrie-t-elle, je n'étais pas tout à fait sûre, jusqu'ici, de mon amour pour vous... souvent, après nos moments enchantés, il y avait une gêne indéfinissable, un vague instinct, relique du mépris séculaire contre les Juifs, une sorte d'aversion étrange pour leur religion sans Christ...

Mais maintenant,... maintenant David, je viens à vous et je vous dis, répétant les paroles de Ruth : « Ton peuple sera mon peuple et ton Dieu sera mon Dieu. »

DAVID

Ne m'approchez pas. Il y a une rivière de sang entre nous.

VERA

S'il y avait les sept océans, notre amour les franchirait.

DAVID

Facile à dire pour vous. Vous n'avez jamais vu le ruisseau rouge charriant des seins mutilés de femmes ou des cerveaux écrasés de petits enfants.

VERA

O mon Dieu!... Laissez Vera vous consoler. Elle s'agenouille contre la chaise de David et essaye de jeter ses bras autour de lui...

DAVID

Otez vos bras. Ne sentez-vous pas la froide mort qui se glisse entre nous.

VERA

Sans se troubler attire la face de David vers ses lèvres.

Embrassez-moi, David.

DAVID

Je sentirais le sang sur vos lèvres.

VERA

Mon amour l'effacera.

DAVID

Amour, amour chrétien. Pour cela, j'ai quitté les miens, assombri le foyer qui m'avait recueilli. Il y avait pourtant dans mon cœur une petite voix qui ne cessait de me dire : Retourne. Mais je n'écoutais rien : seulement la voix de la fille du boucher. Ah! laissez-moi rentrer chez nous, chez nous, chez nous! (1)

Tel est le débat. David pourra-t-il pardonner, pourra-t-il oublier? La grande République, terre de refuge pour tous les opprimés, le grand *Creuset* où se sont fondues déjà tant de races : l'Allemande, la Slave, l'Anglo-Saxonne, la Latine, pourra-t-elle, malgré tant d'injustices, de rancunes, de haines, fondre ensemble le Chrétien et le Juif.

C'est le Cid, cette histoire! Avec quelques changements c'est le même thème : la lutte du devoir et de la passion, comme on dit au collège. Mais comme les héros de Zangwill sont plus instinctifs! Beaucoup plus qu'au combat de la raison contre le cœur, nous assistons à la lutte des nerfs contre eux-mêmes; la lutte d'un amour et d'une image, la lutte de deux visions. Comme David ressemble peu à cette raisonnable Chimène. Aimait-elle son père cette demoiselle d'honneur qui calcule, qui analyse tout ce que l'opinion exige qu'elle fasse pour venger son père tué par son amant.

Crains-tu si peu le blâme et si peu les faux bruits?...
Il y va de ma gloire, il faut que je me venge.

(1) Acte III, *in fine*.

David et Vera ne s'occupent pas de ce que pensent d'eux quelques gens bien élevés. Leurs sentiments sont de l'élite, mais eux sont peuple de préférence ou d'origine. D'âme noble, cultivés. Mais spontanés, passionnés, intuitifs, détraqués si l'on veut, détraqués comme tous ceux qui ont baissé une fois les yeux sur le grand drame où se débattent les peuples et n'ont pas la tête froide d'un ambitieux, ou le cœur sec d'un dilettante.

The Melting Pot est, je crois, l'œuvre la mieux réussie de Zangwill. Toutes ses autres œuvres ont quelques taches : des fautes de goût, un certain manque du sens des proportions, une surabondance et, comme dit un critique anglais, M. Oliphant, une surélaboration du détail. A cette nature d'une richesse tumultueuse il aurait été bon, peut-être, de passer à travers la filière française. Le public anglais est un maître dangereux. Il ne vous demande pas comme le nôtre de vous contraindre. Il n'exige pas que vous ne disiez que l'essentiel. Dans cette dernière œuvre, au contraire, le théâtre qui ordonne la concision, le ramassé, a tenu l'office de notre discipline. Il a bridé Zangwill, et a donné une puissance extraordinaire à ce don qu'il a reçu en naissant et dont il fait un fréquent usage, d'arracher, au moyen d'une scène de farce, nos nerfs déjà tendus par une forte situation dramatique. On lira plus loin (1) une de ces scènes trop longue pour être reproduite ici: David vient d'annoncer à son oncle que Vera Revendal l'aime. Mendel Quixano le blâme de vouloir épouser une chrétienne. David quittera donc

(1) Page 79.

la maison. A ce moment Frau Quixano, qui célèbre *Pourim,* le carnaval juif, dans la cuisine, entre en riant avec Kathleen la servante irlandaise, se met un faux nez, en pose un de force sur la face de Mendel, et oblige David à prendre son violon et à les faire danser au son d'une vieille danse slave. Il est impossible de ne pas penser, en lisant cette scène, à la scène de la Tarentelle, dans *Maison de Poupée* d'Ibsen, ou à la scène de Shakespeare où le Roi Lear devenu fou s'imagine qu'il fait juger ses filles absentes par son fou et par Edgar fils de Glocester qui simule la folie.

Ce Juif est donc un imitateur? Car les Juifs, paraît-il, n'inventent rien en littérature; ils imitent ou ils corrompent. Ils ont corrompu la littérature allemande, ils sont en train de corrompre le théâtre français. Sans doute, j'en connais qui sont de fameux corrupteurs parmi leurs écrivains, qui n'osant regarder en arrière de peur d'y voir l'image de leur misère et de leur abjection, sont tentés de prendre pour des nouveautés ce qui n'est que dégringolade, pour marche vers la liberté ce qui n'est que retour vers la chiennerie. Mais l'œuvre de Zangwill est parfaitement pure et saine bien qu'il ait toutes les audaces des esprits les plus avancés. Il n'a pas plus imité Ibsen qu'il n'a singé Shakespeare.

V

L'Ito

Une œuvre d'art, des mots, des sons, enseigner les hommes, émouvoir les hommes, chose vaine! Quelques êtres d'élite sont atteints dans la profondeur de leur sensibilité; mais ils n'avaient pas besoin de notre voix. Les autres ne peuvent nous entendre. D'ailleurs est-ce que la parole humaine a jamais construit? « Le son de la trompette a fait crouler les murs de Jéricho; mais quels sons de trompettes ont édifié une Jéricho? » L'œuvre de vie est une œuvre continue que ralentit le travail des mots. Moïse, qui, en fait, mena le peuple juif dans une terre nouvelle, ne savait pas parler. Il y employait une sorte de chef de cabinet, son frère Aaron, qui lui faisait ses discours. Zangwill sait cependant préparer ses discours. Mais l'action lente de l'homme de lettres ne suffit pas à l'écrivain juif. Cette action qui s'exerce sans danger dans le cabinet de travail donne une gloire impure. Comme ses héros, Zangwill a toujours eu la nostalgie de l'action vraie. Il ne se contente pas de pousser des troupes en avant, il veut

marcher devant elles, pour les conduire vers ce but terrestre : une réalité idéalisée. Depuis cinq ans, Zangwill est devenu une sorte de leader juif, le Juge moderne que désirait Israël.

Lorsque le docteur Herzl vint à Londres avec son plan d'État juif, ce fut Zangwill et ses amis les *Macchabéens* qui le reçurent et l'aidèrent à rendre publics ses projets. Zangwill assista à presque tous les congrès sionistes et fut l'ami fidèle et le collaborateur du docteur Herzl. Cependant Zangwill, esprit divers, ennemi des systèmes, n'ignorait aucune des objections que l'on peut faire contre la reconstitution d'un État juif.

On reconstruirait le Temple. Et après ? L'architecte enverrait sa note. Les gens dineraient en ville et se taperaient sur le ventre en se racontant de vieilles histoires de fumoir. Il y aurait des couturiers à la mode. La Synagogue persécuterait tout ce qui la dépasse, les prêtres professionnels dégoiseraient sur les choses spirituelles devant un monde animal approbateur; la presse courrait à la défense des intérêts des capitalistes ou des politiciens, les petits écrivains seraient pleins de fiel contre ceux qui ne les appelleraient pas grands, les directeurs du théâtre national chercheraient à faire donner à leurs maîtresses les premiers rôles. Oui le bœuf viendra et boira l'eau et Jesurum devenu gras donnera des coups de pied. (1)

Zangwill savait aussi ce qu'il y avait d'imprudence à choisir Jérusalem, « centre de pèlerinage des trois grandes religions, la cité la moins sainte sous le soleil,... où des quantités effroyables de misérables agonisent

(1) *Dream. of the Gh.*, 465.

dans des ruelles à pic, pleines de détritus »; (1) la Palestine, ce pays dévasté, où les peuples n'ont laissé que des pierres brûlantes et de la poussière, sous un amas de tombeaux et d'excréments. Mais d'esprit aussi détaché de l'orthodoxie et aussi laïque que le docteur Herzl, il craignait avec lui qu'un État juif installé dans un pays neuf ne laissât indifférente la masse des croyants. Il espérait au contraire que des hommes qui, à l'issue des fêtes de Rosch-Haschanah, se séparent, chaque année depuis dix-huit siècles, en se souhaitant « l'an prochain à Jérusalem », s'enthousiasmeraient à l'idée de Sion retrouvée et du Temple reconstruit. En effet, le Sionisme rendit aux Juifs le sentiment de leur unité; Israël se sentit de nouveau une Nation. De tous les pays de la Dispersion, des Juifs s'embarquèrent pour Jérusalem. Le docteur Herzl négocia avec la Porte. Mais abandonné par l'Empereur d'Allemagne, il reçut du Sultan au lieu de la Palestine une décoration, et, désespéré, malade, chercha dans tous les coins du monde un territoire où transplanter son malheureux peuple. En 1903, le Gouvernement anglais lui offrit dans le protectorat Est-Africain un vaste territoire, avec une charte d'autonomie. Mais les fanatiques qui composaient la majorité du sixième congrès refusèrent de consacrer un centime des fonds sionistes aux dépenses de la mission envoyée pour reconnaître le pays, et le 27 juillet 1905, un an, jour pour jour, après la mort du docteur Herzl, le septième congrès déclara que le but du Sionisme ne pouvait être que la Palestine ou les pays limitrophes et refusa le territoire Est-Africain.

---

(1) *Dream. of the Gh.*, 474.

De Russie des centaines de lettres arrivèrent pour supplier les chefs du mouvement d'accepter l'offre anglaise :

Les rues de Kieff sont pleines de lamentations ; les cosaques, les hooligans abattent, égorgent nos frères et personne n'est là pour nous défendre. Les organisations de la *Self-defence* sont battues et ne peuvent résister aux soldats mieux armés qu'elles, et mieux disciplinés... Aucune langue ne peut exprimer la tragédie qui se joue en Russie... L'émigration de Kieff et de ses environs est telle qu'en quatre jours seulement le gouverneur a délivré 8.000 passeports ; cela signifie 8.000 familles et vous pouvez imaginer que le nombre de ceux qui passent la frontière sans passeport est sept fois plus grand... Ils disent qu'ils veulent aller non seulement en Ouganda, mais même en enfer. Et cela ne serait pas pis. Il nous serait égal de ne vivre toute notre vie que de pain et d'eau et vêtus de haillons, si nous respirions l'air d'un pays juif... Toute la nation juive veut l'Ouganda et si les sionistes l'ont refusé, ils n'ont parlé qu'en leur propre nom. S'il était nécessaire de trouver cent mille signatures dans la région de Kieff, nous les aurions. S'il vous en faut un million, nous les recevrons d'Odessa, de Varsovie, d'Élizabethgrad... Nous avons été déclarés hors la loi ; tout homme a le droit de nous tuer... Il se peut que celui qui vous écrit cette lettre soit tué demain... Présentez-vous vous-même au Gouvernement anglais et demandez-lui l'Ouganda... Il n'y a qu'un mot à dire et toute l'émigration partira pour l'Est-Africain. Au nom de milliers de familles...

Zangwill fonda aussitôt la « Jewish Territorial Organisation » (I. T. O.), et, trois semaines après le refus du congrès sioniste, se déclara prêt à accepter le territoire Est-Africain. Malheureusement, le Gouvernement anglais en avait déjà disposé. Depuis lors Zangwil dirige l'Ito. Il négocie, voyage, fait des confé-

rences, des discours, écrit des pamphlets, des manifestes, échange une énorme correspondance, intervient devant la justice. Il a maintes fois développé le programme de l'Ito. Mais où nous trouvons ce programme exposé avec le plus de clarté et de grandeur c'est dans cinq discours prononcés, l'un devant la *Court of Chancery*, le 9 avril 1908, à l'occasion d'un conflit entre sionistes et territorialistes, plaidoyer minutieux d'avocat d'affaires, les autres devant de grandes masses d'ouvriers juifs dans des réunions publiques tenues à Manchester, à Leeds ou à Londres en décembre 1907, en mai et juin 1909 et tout récemment à l'occasion de la conférence du Conseil International de l'Ito le 18 juillet 1909.

Le but de l'Ito est de procurer un territoire et l'autonomie à ceux des Juifs, qui *ne peuvent* ou *ne veulent* pas rester dans les pays où ils vivent actuellement.

L'Ito donc ne s'occupe pas de tous les Juifs. Aux Juifs qui peuvent ou qui veulent rester, on ne demande que d'aider les autres. Douze millions d'hommes épars sur toute la terre, on ne peut songer à les transporter dans un seul pays, en une seule génération. L'exode des Juifs de Russie en 1906 après les grands pogromes peut être évalué à deux cent mille. De Roumanie, de Galicie, de Jérusalem même, des Juifs partent sans cesse; les Juifs viennent d'être chassés du Maroc. L'argent dépensé par les Juifs dans cette émigration incessante excède vingt-cinq millions par an : le budget d'un petit État.

Dans la plupart des cas, cette émigration juive est une émigration d'expulsion. En route, les émigrants sont soumis à des vexations et à de mauvais traitements de la part d'employés inférieurs, d'agents d'émi-

gration clandestine, des marins et des bas-officiers. Les Compagnies de navigation ne veulent pas tenir compte de leurs habitudes religieuses qui leur commandent une nourriture spéciale. Au port d'arrivée, la législation sur les étrangers pèse plus lourdement sur eux que sur les autres. Les Italiens ou les Allemands non admis à débarquer peuvent à la rigueur retourner en Italie ou en Allemagne. Où peut aller le Juif qui fuit les pogromes russes? Ce qui vaudrait le mieux pour lui, peut-être, c'est un coup de fusil en essayant de repasser en fraude la frontière russe.

L'émigration juive a encore ceci de particulier, c'est que si les Juifs émigrent un à un ou en petit nombre, ils souffrent de l'isolement, et que, s'ils émigrent en masse, aussitôt renaît contre eux le vieil antisémitisme. Tous les émigrants laissent dans un coin de la terre une patrie qui prendra leur défense s'ils sont molestés. Pour l'émigrant juif il n'est pas de patrie qui le protège pendant la période où il n'a pas encore acquis de nationalité. Il faut lui trouver cette patrie. Il faut lui trouver un territoire.

Que sera ce territoire? Il doit être une création neuve. Au lieu de « congestionner » dans un ghetto comme celui de New-York, les cent mille émigrants juifs qui débarquent tous les ans en Amérique, il faut les éparpiller sur les milliers de milles d'un vaste pays sain. Les Juifs peuvent être fermiers : il y en a des milliers dans le monde. (1) Une classe paysanne, d'ailleurs, n'est pas indispensable; elle n'est qu'un moyen pour une fin

(1) Cette année même a été tenu à New-York un congrès où 5.000 fermiers juifs étaient représentés.

qui est l'autonomie. Cette autonomie est absolument nécessaire. A quoi bon se donner le mal de peupler un pays neuf, si les colons n'ont pas le contrôle de leur administration ? Quelle garantie ont-ils que demain des lois restrictives de leur liberté économique, politique ou religieuse ne leur seront pas imposées?

L'autonomie est seule possible. Les philanthropes ont la prétention de porter les hommes sur leur dos pour leur faire passer la rivière. Les hommes ne se sentent pas très bien là-dessus et n'y montent que lorsqu'ils ne peuvent pas faire autrement. Les colonies philanthropiques de la *Jewish Colonisation Association* (I. C. A.) qui administre les fondations Edmond de Rothschild et de Hirsch, rendent de grands services; mais elles n'offrent rien qui fasse concurrence à l'attrait malsain des grandes villes. Des 13.500 Juifs qui annuellement débarquent en Argentine, 500 à peine rejoignent les colonies de l'Ica; le reste demeure à Buenos-Ayres où il forme un ghetto corrompu. L'action de l'Ito au contraire est une action politique. Elle veut construire un pont pour des hommes libres qui traverseront avec leurs propres pieds. Un pays autonome, avec toutes les possibilités d'une vie indépendante et fière, un État où des citoyens responsables auront la joie de gérer eux-mêmes leurs propres intérêts, exercera une puissante attraction.

L'autonomie fait peur aux Juifs émancipés. Ils redoutent que l'existence d'un État juif ne compromette leur propre statut dans les pays de liberté. Bien au contraire. D'abord le fait de continuer à résider dans leur pays quand ils pourraient émigrer en terre juive prouvera leur patriotisme. D'autre part leur situation mondaine est bien plus compromise par l'existence d'abattoirs et

de cloaques, comme le *Territoire* russe et la *Mellah* marocaine, que par un État juif prospère. S'imaginent-ils que leurs amis chrétiens reviennent avec beaucoup de respect pour les Juifs, du Maroc où le proverbe dit que tout Arabe peut tuer sept Juifs, et où des créatures déchues, dégradées, vivent dans une condition encore plus basse que ne l'ont raconté les voyageurs?

On objecte qu'il n'y a plus de terres libres. Le Sionisme a perdu de belles occasions. En 1896 le Canada cherchait de tous côtés des hommes; il était prêt à donner aux Juifs un immense territoire avec une large autonomie. En 1907, quand Zangwill commença ses négociations, le Canada avait changé de politique. Cependant les Européens ont une population blanche absolument insuffisante pour peupler leurs colonies; l'Angleterre n'a que douze millions de blancs à répartir dans son colossal Empire. Les Puissances finiront bien par comprendre que ce n'est pas bien cher que de donner quelques milliers d'hectares non encore en valeur pour en finir avec cette irritante question juive qui intéresse une population aussi importante que celle de la Suède, de la Norvège, de la Grèce et du Danemark réunis. Si les puissances refusent, il est encore possible d'aboutir par un chemin indirect : l'autonomie peut être facilement atteinte, comme elle l'a été par les citoyens de la Rhodésia, comme elle l'est par ceux des Territoires américains quand ils ont atteint un nombre suffisant.

Parmi les dix ou quinze territoires étudiés par sa commission géographique, (1) l'Ito en a retenu deux

(1) Composée entre autres membres de M. Oscar S. Strauss, ambassadeur des Etats-Unis en Turquie, et de lord Rothschild.

assez rapprochés de la Palestine pour attirer les masses juives toujours tendues vers Jérusalem. Le premier était la Cyrénaïque. Son climat, ses côtes, ses paysages, passaient pour si beaux dans l'antiquité que la légende y avait placé le jardin des Hespérides. Les Juifs y ont joué un rôle important. Plus que tout autre peuple ils ont des droits anciens à faire valoir sur cette côte sud de la Méditerranée où ils s'étaient établis lorsque la Palestine était encore un État juif, des siècles avant l'Ère chrétienne. Mais la mission que l'Ito envoya en Cyrénaïque trouva partout un sol perméable. L'eau des pluies y est si rapidement absorbée que le pays ne peut faire vivre, et sans doute n'a jamais pu faire vivre une importante population.

L'autre territoire est la Mésopotamie, le berceau de la race juive, jadis l'une des plus fertiles contrées de la terre, aujourd'hui un désert presque dépeuplé. Il suffirait d'un peu d'eau pour qu'elle pût nourrir des millions d'hommes. Abdul Hamid, en financier avisé, y avait envoyé en mission Sir William Willcocks, l'ingénieur célèbre qui irrigua l'Égypte. Sir William Willcocks revint avec un rapport plus que favorable. Il ne faut pas plus de sept millions et demi de livres pour aménager dans l'ancienne Chaldée une région de plus de cinq mille milles carrés, et lui faire rendre un revenu d'un million de livres par an. Un crédit de cent mille livres a été accordé, et Sir William Willcocks a pu amorcer les travaux. Les Jeunes Turcs ont inscrit le relèvement de la Mésopotamie en tête de leur programme de Travaux publics. Mais les capitaux et les hommes leur font défaut. L'occasion est propice pour les Juifs de passer avec la Turquie un contrat, et de lui fournir les capitaux,

le travail et la population nécessaires. Ahmed Riza Bey, président de la Chambre des Députés Ottomane les y a invités. (1) Il ne reste plus qu'à déterminer à quelles conditions et sous quelles garanties les Juifs accepteront; quelle sera celle des trois grandes organisations juives : le Jewish Colonial Trust (Sioniste), l'Ica ou l'Ito à qui sera confié l'honneur de mener à bien cette œuvre gigantesque et d'apporter à la question juive le remède guérisseur.

Mais en attendant que le contrat ait été passé, que le territoire puisse être mis en culture, que des marchés se soient établis, que des chemins de fer aient été construits, un temps assez long va s'écouler. Et le problème de l'émigration est un problème immédiat. L'Ito a donc entrepris de régulariser l'émigration juive; elle la dirige sur le port de Galveston dans le Texas américain, un nom jusqu'ici inconnu des ghettos.

Galveston a été choisie parce qu'elle n'est pas autre chose qu'un port, qu'elle n'a pas d'industrie et que par conséquent un ghetto ne peut s'y développer. Elle ouvre tout simplement aux nouveaux arrivants toute la grande région de l'Ouest du Mississipi, où des villes plus petites et plus saines que New-York ont besoin de leurs bras. En facilitant l'établissement dans cette région de vingt mille émigrants l'Ito espère amorcer un grand mouvement d'émigration spontanée. Les Juifs réunis sous la direction de leaders et d'instituteurs juifs, pouvant en cas de danger se grouper pour la

(1) Voir le compte rendu de l'entrevue entre Ahmed Riza et le Grand Rabbin de Turquie dans *Il Corriere Israelitico* de Trieste, numéro du 30 avril 1909.

Self defence, et disposant d'une certaine puissance électorale, auront une vie respectée.

Malgré toutes sortes de difficultés de la part du Gouvernement russe, et les railleries de la presse sioniste, l'Ito put faire partir un premier groupe d'émigrants le premier juillet 1907, et de cette date au premier décembre 1907, en a transporté plus de mille. Elle a créé en Russie plus de cent cinquante centres d'information, de recrutement et de choix minutieux des émigrants. Elle a obtenu des Compagnies de navigation de notables améliorations matérielles et morales. Des fonctionnaires de l'Ito voyagent avec les émigrants et les protègent contre les mauvais traitements. En arrivant aux États-Unis, les ouvriers juifs ont obtenu des salaires supérieurs et ont travaillé tout de suite aux conditions des Unions ouvrières, de sorte qu'ils ne sont pas mal accueillis par les ouvriers américains comme les Juifs qui encombrent le marché de New-York.

Voilà les résultats des efforts de trois années. L'Ito remédie donc dans la mesure de ses forces aux maux du présent. Mais il ne faut pas oublier un instant le but plus lointain, qui est l'acquisition du territoire. Il ne faut pas se faire d'illusion. Quoique sur le papier les Juifs jouissent d'une complète égalité politique, l'antisémitisme sévit furieusement aux États-Unis. Et dans tout le monde l'antisémitisme se dresse. La théorie de l'assimilation a fait faillite. Nous sommes des hommes, et nous avons le droit d'avoir des travers et des défauts, aussi bien que des vertus. Nos vertus ne sont comptées qu'à chacun de nous. Nos vices sont imputés à toute notre race. On nous reprochait jadis la crasse de nos

pauvres. Maintenant c'est le bien-être de nos riches. Leurs automobiles jettent sur les passants une boue plus gluante que les automobiles chrétiennes. Demain leurs dirigeables ou leurs aéroplanes jetteront sur les places de villes, sur les terrasses, sur les jardins un lest plus pesant, et des ombres plus froides que les ballons et les aéroplanes des autres citoyens. Et ce n'est pas dans les pays libres que l'antisémitisme est le moins menaçant. Gibraltar, port anglais, a refusé de recevoir cinq cents Juifs fuyant les horreurs de Casablanca; et même si la Douma russe devenait un Parlement constitutionnel, ce n'est pas elle qui pourrait refuser des lois antisémites aux paysans fanatisés par les popes et la petite noblesse paresseuse. Partout les Juifs ont tout à craindre de la minute qui vient; partout ils doivent se tenir sur le pied de guerre.

Vous souvenez-vous, dit-il, (1) comment dans ce pays, il y a seulement quelques années, des hommes jeunes, nobles, riches ont donné sans compter leur vie pour l'Angleterre, comment les plus nobles demeures semblaient pareilles à ces maisons égyptiennes au-dessus desquelles l'ange destructeur avait passé, n'en laissant aucune sans un mort? Mais où est le Juif jeune, noble, riche, qui veuille donner sa vie pour son peuple? Pendant la guerre contre la Russie les plus grandes dames du Japon passaient leurs jours enfermées dans des salles de garde et habillées de vêtements grossiers comme ceux des convicts, faisaient des bandages antiseptiques pour les blessés. Où est la noble dame juive qui passe ses jours à faire des bandages pour les blessures de son peuple? La chasse et les courses, les bals, les dîners, l'Opéra, sont acceptables, en somme, dans les languissantes heures de la paix. Mais quand nous sommes sur le pied de

(1) Discours du 7 décembre 1907.

guerre, quand l'agonie de notre peuple crie à nos oreilles, depuis les abattoirs russes jusqu'aux Mellahs du Maroc, et de la Hara de Tunis aux villages dévastés de Roumanie, alors je dis que si nos classes supérieures ne s'arrêtent pas dans leurs plaisirs et ne font pas un effort suprême pour leur porter secours, le sang de leurs frères criera vers eux du fond de leurs tombes... Y a-t-il dans le monde... seulement un millier de Juifs qui aient vécu même sur le pied de paix? La race dont la naturalisation fut considérée naguère comme un déshonneur pour l'Angleterre... veut se faire croire, maintenant, le pilier du trône et de l'autel. Ils sont Anglais, disent-ils, nos gens à la mode : les affaires juives ne sont pas leurs affaires. Anglais, ils injurient une grande race en se servant de son nom pour couvrir des lâches et des larbins de l'opinion...

Y a-t-il un pays au monde qui, dans notre humiliation, ne nous montre des Juifs puissants par leurs richesses, leur nom et leur pouvoir : marchands, princes, hommes d'État, soldats, juges, financiers. Cette puissance juive est une dérision pour nous; nous ne bénéficions que de l'envie qu'elle fait naître, non du secours qu'elle pourrait apporter. Cette puissance nous a détruit déjà et nous détruit encore. Qu'elle se dresse et nous sauve maintenant! Nous envoyer de l'argent n'est pas assez; nous voulons le cerveau, le cœur, l'âme de nos meilleurs, de nos plus forts, et non les restes de leur temps et les éparpillures de leur philanthropie. Dans la crise financière américaine, M. Pierpont Morgan et ses amis restaient la nuit devant leurs tables de travail pour sauver le crédit américain. Quand donc nos financiers veilleront-ils toute la nuit pour empêcher la destruction de notre peuple?

Unis, nous sommes invincibles. Nous pouvons édifier ce que nous voulons. Depuis des siècles nous avons pleuré, nous avons tordu nos mains qui auraient dû travailler. Depuis des siècles, nous avons assez crié : Pour combien de temps, Seigneur? Pour combien de temps? L'heure est venue d'entendre la réponse, que le ciel, depuis des siècles, nous envoie au milieu du tonnerre et des éclairs : Pour combien de temps encore? Pour combien de temps?

L'action n'a donc pas appauvri le talent de Zangwill. Le plein jour ne l'aveugle pas, comme certains hommes de lettres que les grands cris du peuple ont attirés un jour hors de leur bibliothèque, et qui, après avoir heurté leurs pauvres larges fronts contre quelques murailles rugueuses, retournent en titubant à leur chère demi-lumière. Lui, il est de taille à vivre les romans qu'il a écrits. Les nuits en chemin de fer, les semaines en paquebot, la poussière des meetings, les négociations, les correspondances ne l'usent pas. Et lorsqu'il est obligé de parler ou d'écrire, ses paroles ont les mêmes qualités que celles de ses personnages : la sincérité, la flamme, l'éloquence, la frénésie, et surtout le sarcasme. Jamais les Juifs n'ont été aussi maltraités que par ce Juif. Et, cependant, rien ne ressemble moins que son œuvre à celle des antisémites professionnels. On a lu les anecdotes qui courent dans les Juiveries et qu'on se raconte le soir, quand il n'y a pas de chrétiens là. Le portrait que nous nous y faisons de nous-mêmes est loin d'être flatteur. Nous nous montrons toutes nos tares, parce que nous espérons nous en guérir. Zangwill est un conteur Juif. C'est pour cela que, si souple, si divers, si intellectuel, si peu Anglais en somme, il ressemble si peu à un écrivain français. Il est comique, drôle, amusant, farceur, cocasse. Ce n'est pas un ironiste. L'ironiste Français semble lever ses épaules lassées et dire : rien ne sert à rien, sourions.

Le Juif dit aussi : rien ne sert à rien. Mais, au fond de lui, il pense : Qui sait? tout est possible! essayons! Zangwill essaye de régénérer son peuple. Il ne veut plus d'un Israël qui se glisse dans les nations, s'y fait si petit qu'on le tolère, qu'on lui abandonne quelques places, et qui s'aplatit à nouveau sous les cris et les injures aussitôt que sa jeune puissance a fait peur. Il lui montre une route nouvelle; pénible, dangereuse, pleine de risques, mais fière, et la seule digne d'une grande race. « Car, de souffrir depuis deux mille ans pour une idée est le privilège qui a été accordé seulement à Israël, le soldat de Dieu. Cela n'est pas une tragédie, mais une épopée..... La vraie tragédie, la tristesse des tristesses, consiste dans le martyre d'un Israël indigne de ses propres souffrances. » (1)

---

(1) *Gh. Com.*, 46.

UN TEXTE DE ZANGWILL

Le Creuset (1)

Dernière scène de l'acte II

DAVID

jetant ses bras comme un enfant autour du cou de son oncle (2)

Je suis si heureux.

MENDEL

Heureux ?

DAVID

Elle m'aime, Vera m'aime.

MENDEL

Vera ?

DAVID

Miss Revendal.

MENDEL

As-tu perdu l'esprit ?

DAVID

Votre surprise ne m'étonne pas. Est-ce que vous croyez par hasard que je n'ai pas été surpris, moi ? C'est comme si un ange s'était penché.

---

(1) *The Melting Pot*, drama in four acts, New-York, the Macmillan Company, 1909, pages 99 à 105.

(2) Selon l'habitude anglaise le texte original contient de nombreuses indications d'attitudes scéniques. Je n'ai traduit que les plus indispensables. — A. S.

MENDEL

Est-ce bien vrai ? Ce n'est pas quelque stupide farce de Pourim ?

DAVID

Vrai et sacré comme le lever du soleil.

MENDEL

Mais tu es Juif.

DAVID

Oui, et pensez un peu ? Elle est née pour mépriser les Juifs, son père est un baron russe.

MENDEL

Même si elle était la fille de cinquante barons tu ne pourrais l'épouser.

DAVID

Mon oncle ! Alors votre passion pour la Synagogue c'était quelque chose de sérieux au fond.

MENDEL

Ce n'est pas tant la Synagogue que l'appel de notre sang à travers d'innombrables générations.

DAVID

Vous dites ça, vous, vous qui êtes venu ici au cœur du Creuset où la fournaise de Dieu fond notre race avec toutes les autres.

MENDEL

Non pas, notre race à nous ; non pas ta race et la mienne.

DAVID

Quelle immunité a notre race ? L'orgueil et les préjugés, les rêves et les sacrifices, les traditions et les superstitions, les jeûnes et les fêtes, les choses nobles et les choses sordides, tout cela doit aller au Creuset.

MENDEL

Le Juif a passé mille fois par l'épreuve du feu, il s'y est seulement trempé et recuit.

DAVID

Feux de haine, non feux d'amour. C'est cela qui fond tout.

MENDEL

C'est ce que je vois.

DAVID

Raillez ! Vous tombez à côté. L'amour qui m'a fondu, moi, n'est pas celui de Vera, mais l'amour que l'Amérique me montra le jour où elle me recueillit contre sa poitrine.

MENDEL

Beaucoup de nations nous ont recueillis. La Hollande nous reçut quand l'Espagne nous chassa ; mais nous ne devînmes pas des Hollandais. La Turquie nous reçut quand l'Allemagne nous opprima, nous ne sommes pas devenus des Turcs.

DAVID

Ce n'était pas des pays en formation, c'était de vieilles civilisations marquées du sceau d'une croyance. Ici, dans cette jeune République laïque, il faut regarder en avant.

MENDEL

Il faut aussi regarder en arrière.

DAVID

Vers quoi, vers Kishineff ? comme si sa vision se dressait devant lui. Vers cette face de boucher dirigeant le massacre ; vers ces ?...

MENDEL

Chut ! calme-toi.

DAVID

Oui, je veux me calmer ; mais comment puis-je me calmer, sinon en oubliant tout ce cauchemar des religions et des races, en élevant mes mains, mes prières et ma musique vers la République de l'homme et le Royaume de Dieu. Le passé je ne peux le changer ; ses lignes mauvaises sont figées dans leur immortelle rigidité. Enlevez-moi l'espoir que je peux changer l'avenir et vous me rendrez fou.

MENDEL

Tu l'es déjà. Tes rêves sont fous. Le Juif est détesté ici comme partout. Tu es infidèle à ta race.

DAVID

C'est à l'Amérique que je réserve ma foi. J'ai foi que l'Amérique nous gardera sa foi.

. . . . . .

MENDEL

Va-t-en, et épouse ta Chrétienne ; et sois heureux !

DAVID

Vous me renvoyez ?

MENDEL

Voudrais-tu rester ici et briser le cœur de ma mère. Tu sais bien qu'elle prendrait le deuil à cause de toi comme si tu étais son propre fils. Va, tu as rejeté le Dieu de nos pères !

DAVID

Et le Dieu de nos enfants est-ce que nous n'avons pas de devoirs envers lui ? Vous avez raison, il me faut un monde plus vaste... Il faut que je m'en aille.

MENDEL

Pars donc. Je lui cacherai la vérité. Il faut qu'elle ne soupçonne rien. Sans cela elle te pleurerait comme si tu étais mort.

FRAU QUIXANO, du dehors, dans la cuisine

Ha ! Ha ! Ha ! Ha ! Ha !

KATHLEEN

Ha ! Ha ! Ha ! Ha ! Ha !

FRAU QUIXANO ET KATHLEEN

Ha ! Ha ! Ha ! Ha ! Ha !

MENDEL, amèrement

Un joyeux Pourim ! La porte de la cuisine s'ouvre, Frau Quixano se précipite en scène tenant le violon et l'archet de David. Kathleen regarde ébahie par la porte entrebâillée.

FRAU QUIXANO, riant aux éclats

Joue encore ! Joue !

MENDEL

Non, non, David, je ne pourrais supporter ça !

DAVID

Mais je le dois. Vous m'avez dit qu'il faut qu'elle ne se doute de rien. Il la regarde avec amour en disant à haute voix ces mots qu'elle ne peut comprendre : Il se peut que ce soit la dernière fois que je joue pour elle. Il change de ton et fait semblant de rire de bon cœur en prenant le violon et l'archet des mains de sa grand mère. Certainement, grand mère. (1) Il joue la vieille danse Slave qu'il a jouée tout à l'heure.

FRAU QUIXANO, heureuse comme un enfant

Hi ! Hi ! Hi ! Elle se plaque sur le visage un faux nez grotesque qu'elle tire de sa poche.

---

(1) En yiddish dans le texte.

DAVID, riant et pleurant à la fois

Ha ! Ha ! Ha ! Ha ! Ha !

MENDEL, choqué

Mère. (1)

FRAU QUIXANO

Et toi aussi. Elle applique de force un autre faux nez sur la face de Mendel, et rit de l'effet avec une joie puérile. Puis elle se met à danser au son de la musique. Kathleen se faufile en scène et danse joyeusement à côté de sa maîtresse.

DAVID, les yeux pleins de larmes rit avec les autres

Ha ! Ha ! Ha ! Ha ! Ha !

Le rideau tombe vivement ; il se relève sur un tableau où Frau Quixano essoufflée de rire et affalée sur une chaise s'évente avec son tablier, tandis que Kathleen haletante s'est écroulée en travers du bras d'un fauteuil. David joue encore, et Mendel qui a arraché son faux nez se tient à côté de lui tout sombre...

. . . . . .

(1) En yiddish dans le texte.

ŒUVRES D'ISRAËL ZANGWILL

Romans — Nouvelles — Essais — Poèmes

The Premier and the Painter *(en collaboration avec Louis Cowen)*, 1888.
The Bachelors'Club, 1891.
The Big Bow Mystery, 1892.
The Old Maids'Club, 1892.
Children of the Ghetto, 1892.
Merely Mary Ann, 1893.
Ghetto Tragedies, 1893.
The King of Schnorrers, 1894.
The Master, 1895.
Without Prejudice *(Essais)*, 1896.
Dreamers of the Ghetto, 1898.
They that Walk in Darkness, 1899.
The Mantel of Elijah, 1901.
The Gray Wig, 1903.
Blind Children *(Poèmes)*, 1903.
Ghetto Comedies, 1907.

Théâtre

Six Persons. — Children of the Ghetto *(en anglais et en yiddish)*. — The Revolted Daughter. — The Moment of Death. — Merely Mary Ann. — The Serio-Comic Governess. — Jinny the Carrier. — Nurse Marjorie.
The Melting Pot *(Drame)*.

A part les pièces de théâtre, dont la plupart ne se trouvent pas en librairie, et The Melting Pot, édité à New-York, chez Macmillan, les œuvres d'Israël Zangwill sont éditées à Londres, chez William Heinemann.

TABLE DE CE CAHIER

PAGES

Israël Zangwill 1

« J'aimerais à me plonger 3

Chad Gadya! 5

I. — Le Ghetto 16

II. — Les Enfants du Ghetto 23

III. — L'Humour Juif 34

IV. — Les Pogromes 52

V. — L'Ito 64

L'action n'a pas appauvri 77

Un texte de Zangwill. — *Le Creuset* 79

Œuvres d'Israël Zangwill 85

Table de ce cahier 87

Nous avons donné le bon à tirer après corrections pour quinze cents exemplaires de ce cinquième cahier et pour quatorze exemplaires sur whatman le mardi 14 décembre 1909.

Le gérant : CHARLES PÉGUY

Ce cahier a été composé et tiré par des ouvriers syndiqués

Suresnes. — Imprimerie JULIEN CRÉMIEU, 13 et 15, rue Pierre-Dupont. — 4197

SIXIÈME CAHIER, CAHIER POUR LE JOUR DE NOËL
ET POUR LE JOUR DES ROIS
DE LA ONZIÈME SÉRIE

CHARLES PÉGUY

le mystère de la charité de Jeanne d'Arc

CAHIERS DE LA QUINZAINE
périodique paraissant tous les deux dimanches
PARIS
8, rue de la Sorbonne, au rez-de-chaussée

le mystère

de la charité

de Jeanne d'Arc

NON SOLVM IN MEMORIAM

SED IN INTENTIONEM

Non seulement à la mémoire

mais à l'intention de Marcel Antoine Baudouin,

du samedi 25 juillet 1896

cahier pour le jour de Noël
et pour le jour des Rois de la onzième série;

premier cahier préparatoire
pour le cinq centième anniversaire
de la naissance de Jeanne d'Arc,
qui tombera pour le jour des Rois
de l'an 1912.

1425.
En plein été.

Le matin,

Jeannette, la fille à Jacques d'Arc, file en gardant les moutons de son père, sur un coteau de la Meuse. On voit au second plan, de la droite à la gauche, la Meuse parmi les prés, le village de Domremy avec l'église, et la route qui mène à Vaucouleurs. A la gauche au loin le village de Maxey. Au fond les collines en face : blés, vignes et bois; les blés sont jaunes.

Jeannette a treize ans et demi;
Hauviette, son amie, dix ans et quelques mois.

Madame Gervaise a vingt-cinq ans.

LE MYSTÈRE DE LA CHARITÉ DE JEANNE D'ARC

JEANNETTE continue de filer ; puis elle se lève ; se tourne vers l'église ; dit le signe de la croix sans le faire :

JEANNETTE

Au nom du Père ; et du Fi ; et du Saint-Esprit ; Ainsi soit-il.

Notre Père qui êtes aux cieux ; que votre nom soit sanctifié ; que votre règne arrive ; que votre volonté soit faite sur la terre comme au ciel. Donnez-nous aujourd'hui notre pain de chaque jour ; pardonnez-nous nos offenses comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés ; ne nous laissez pas succomber à la tentation ; mais délivrez-nous du mal. Ainsi soit-il.

Je vous salue Marie, pleine de grâce ; le Seigneur est avec vous ; vous êtes bénie entre toutes les femmes ; et Jésus le fruit de vos entrailles est béni. Sainte Marie, mère de Dieu, priez pour nous pauvres pécheurs, maintenant et à l'heure de notre mort. Ainsi soit-il.

Saint Jean, mon patron ; sainte Jeanne, ma patronne ; priez pour nous ; priez pour nous.

Au nom du Père ; et du Fi ; et du Saint-Esprit ; Ainsi soit-il.

Notre père, notre père qui êtes aux cieux, de combien il s'en faut que votre nom soit sanctifié ; de combien il s'en faut que votre règne arrive.

Notre père, notre père qui êtes au royaume des cieux, de combien il s'en faut que votre règne arrive au royaume de la terre.

Notre père, notre père qui êtes au royaume des cieux, de combien il s'en faut que votre règne arrive au royaume de France.

Notre père, notre père qui êtes aux cieux, de combien il s'en faut que votre volonté soit faite ; de combien il s'en faut que nous ayons notre pain de chaque jour.

De combien il s'en faut que nous pardonnions nos

offenses; et que nous ne succombions pas à la tentation; et que nous soyons délivrés du mal. Ainsi soit-il.

O mon Dieu si on voyait seulement le commencement de votre règne. Si on voyait seulement se lever le soleil de votre règne. Mais rien, jamais rien. Vous nous avez envoyé votre Fils, que vous aimiez tant, votre fils est venu, qui a tant souffert, et il est mort, et rien, jamais rien. Si on voyait poindre seulement le jour de votre règne. Et vous avez envoyé vos saints, vous les avez appelés chacun par leur nom, vos autres fils les saints, et vos filles les saintes, et vos saints sont venus, et vos saintes sont venues, et rien, jamais rien. Des années ont passé, tant d'années que je n'en sais pas le nombre; des siècles d'années ont passé; quatorze siècles de chrétienté, hélas, depuis la naissance, et la mort, et la prédication. Et rien, rien, jamais rien. Et ce qui règne sur la face de la terre, rien, rien, ce n'est rien que la perdition. Quatorze siècles (furent-ils de chrétienté), quatorze siècles depuis le rachat de nos âmes. Et rien, jamais rien, le règne de la terre n'est rien que le règne de la perdition, le royaume de la terre n'est rien que le royaume de la perdition. Vous nous avez envoyé votre fils et les autres saints. Et rien ne coule sur la face de la terre, qu'un flot d'ingratitude et de perdition. Mon Dieu, mon Dieu, faudra-t-il que votre Fils soit mort en vain. Il serait venu; et cela ne servirait de rien, C'est

pire que jamais. Seulement si on voyait seulement se lever le soleil de votre justice. Mais on dirait, mon Dieu, mon Dieu, pardonnez-moi, on dirait que votre règne s'en va. Jamais on n'a tant blasphémé votre nom. Jamais on n'a tant méprisé votre volonté. Jamais on n'a tant désobéi. Jamais notre pain ne nous a tant manqué; et s'il ne manquait qu'à nous, mon Dieu, s'il ne manquait qu'à nous; et s'il n'y avait que le pain du corps qui nous manquait, le pain de maïs, le pain de seigle et de blé; mais un autre pain nous manque; le pain de la nourriture de nos âmes; et nous sommes affamés d'une autre faim; de la seule faim qui laisse dans le ventre un creux impérissable. Un autre pain nous manque. Et au lieu que ce soit le règne de votre charité, le seul règne qui règne sur la face de la terre, de votre terre, de la terre votre création, au lieu que ce soit le règne du royaume de votre charité, le seul règne qui règne, c'est le règne du royaume impérissable du péché. Encore si l'on voyait le commencement de vos saints, si l'on voyait poindre le commencement du règne de vos saints. Mais qu'est-ce qu'on a fait, mon Dieu, qu'est-ce qu'on a fait de votre créature, qu'est-ce qu'on a fait de votre création? Jamais il n'a été fait tant d'offenses; et jamais tant d'offenses ne sont mortes impardonnées. Jamais le chrétien n'a fait tant d'offense au chrétien, et jamais à vous, mon Dieu, jamais l'homme ne vous a fait tant d'offense. Et jamais tant d'offense n'est morte impardonnée. Sera-t-il dit que vous nous aurez envoyé en vain votre fils, et que votre fils aura souffert en vain, et qu'il sera mort. Et faudra-t-il que ce soit en vain qu'il se sacrifie et que nous le sacrifions

tous les jours. Sera-ce en vain qu'une croix a été dressée un jour et que nous autres nous la redressons tous les jours. Qu'est-ce qu'on a fait du peuple chrétien, mon Dieu, de votre peuple. Et ce ne sont plus seulement les tentations qui nous assiègent, mais ce sont les tentations qui triomphent; et ce sont les tentations qui règnent; et c'est le règne de la tentation; et le règne des royaumes de la terre est tombé tout entier au règne du royaume de la tentation; et les mauvais succombent à la tentation du mal, de faire du mal; de faire du mal aux autres; et pardonnez-moi, mon Dieu, de vous faire du mal à vous; mais les bons, ceux qui étaient bons, succombent à une tentation infiniment pire : à la tentation de croire qu'ils sont abandonnés de vous. Au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit, mon Dieu délivrez-nous du mal, délivrez-nous du mal. S'il n'y a pas eu encore assez de saintes et assez de saints, envoyez-nous en d'autres, envoyez-nous en autant qu'il en faudra; envoyez-nous en tant que l'ennemi se lasse. Nous les suivrons, mon Dieu. Nous ferons tout ce que vous voudrez. Nous ferons tout ce qu'ils voudront. Nous ferons tout ce qu'ils nous diront de votre part. Nous sommes vos fidèles, envoyez-nous vos saints; nous sommes vos brebis, envoyez-nous vos bergers; nous sommes le troupeau, envoyez-nous les pasteurs. Nous sommes des bons chrétiens, vous savez que nous sommes des bons chrétiens. Alors comment que ça se fait que tant de bons chrétiens ne fassent pas une bonne chrétienté. Il faut qu'il y ait quelque chose qui ne marche pas. Si vous nous envoyiez, si seulement vous vouliez nous envoyer l'une de vos saintes. Il y en a bien encore. On dit qu'il y en a. On en voit. On en sait.

On en connaît. Mais on ne sait pas comment que ça se fait. Il y a des saintes, il y a de la sainteté, et ça ne marche pas tout de même. Il y a quelque chose qui ne marche pas. Il y a des saintes, il y a de la sainteté et jamais le règne du royaume de la perdition n'avait autant dominé sur la face de la terre. Il faudrait peut-être autre chose, mon Dieu, vous savez tout. Vous savez ce qui nous manque. Il nous faudrait peut-être quelque chose de nouveau, quelque chose qu'on n'aurait encore jamais vu. Quelque chose qu'on n'aurait encore jamais fait. Mais qui oserait dire, mon Dieu, qu'il puisse encore y avoir du nouveau après quatorze siècles de chrétienté, après tant de saintes et tant de saints, après tous vos martyrs, après la passion et la mort de votre fils.

Elle se rassied et recommence à filer.

Enfin ce qu'il nous faudrait, mon Dieu, il faudrait nous envoyer une sainte... qui réussisse.

Une voix monte de la vallée, vient, s'approche. C'est Hauviette qui vient. Elle monte du bourg par le sentier. Elle chante :

Les Anglais n'auront pas
La tour de Saint-Nique Nique,
Les Anglais n'auront pas
La Tour de Saint-Nicolas.

JEANNETTE

Mon Dieu, mon Dieu, nous serons bien sages, nous serons bien soumis, nous serons bien obéissants. Nous serons bien fidèles.

Mon Dieu, mon Dieu, nous sommes vos enfants, nous sommes vos enfants.

HAUVIETTE apparaît venant.

JEANNETTE

Mon Dieu, mon Dieu, qu'est-ce qu'on a fait de votre peuple.

Entre HAUVIETTE. Elle commence toute chantante, comme si ses paroles ne fussent que la suite naturelle de sa chanson, et ne redescend que par degrés à son propos ordinaire.

HAUVIETTE

— Bonjour, Jeannette.

JEANNETTE

— Bonjour, Hauviette.

Un silence.

HAUVIETTE

— Tu faisais ta prière ?

JEANNETTE

Un assez long silence.

— Je faisais ma prière. Il y a tant de manque. Il y a tant à demander.

HAUVIETTE

— Le bon Dieu sait bien ce qu'il nous faut, le bon Dieu sait bien ce qui nous manque.

Puis toujours comme bavardant :

Tu faisais ta prière. Ne t'en excuse pas. Ne t'en défends pas. Je ne te le reproche pas. Tu n'as pas besoin de t'en défendre. Il n'y a pas de mal à ça. Tu n'as pas besoin d'avoir honte.

JEANNETTE

Un silence.

— Je faisais ma prière. Toi aussi, Hauviette, tu fais ta prière.

HAUVIETTE

— Moi je suis bonne chrétienne comme tout le monde, je fais ma prière comme tout le monde, je suis bonne paroissienne comme tout le monde. Hein, je fais ma prière tous les matins et tous les soirs, mon *Notre Père* et mon *Je vous salue Marie,* pour commencer et pour finir ma journée. Et puis ça m'emplit ma journée ; hein ça suffit pour m'emplir toute ma journée, pour me faire tenir ma journée ; ça me tient le cœur toute la journée. Ça me fait passer toute ma journée. Je suis une bonne chrétienne. On fait ses deux prières comme on fait ses trois repas. C'est aussi naturel. C'est la même chose. C'est ça qui fait la journée. On ne mange pas toute la journée. On ne fait pas sa prière toute la journée. Je suis une bonne paroissienne. Je

fais aussi ma prière à l'*Angelus* du matin et à l'*Angelus* du soir, quand même que je ferais n'importe quoi, je m'arrête de le faire, naturellement, pour répondre à la cloche. Je suis une bonne paroissienne de la paroisse de Domremy. Je vais au catéchisme comme tout le monde. Et le dimanche je vais au bourg à la messe et à l'église comme tout le monde. Seulement, voilà, moi, il ne faut pas que le dimanche ressemble aux jours de la semaine et que les jours de la semaine ressemblent au dimanche. Et que les heures de la prière ressemblent aux autres heures de la journée et les autres heures de la journée aux heures de la prière. Sans ça, alors, autrement, c'est comme si il (n')y avait pas de dimanche. Dans la semaine. Et pas d'heures de la prière. Dans la journée. Alors c'est pas la peine d'avoir un dimanche. Il ne faut pas travailler le dimanche. Mais alors il faut travailler (dans) la semaine. Il y a un jour pour le bon Dieu, et les autres jours c'est pour travailler. Travailler, c'est prier. Je vais au catéchisme le dimanche matin avant la messe. Il y a temps pour tout. A chaque heure suffit sa peine. Et son travail. Chaque chose en son temps. Travailler, prier, c'est tout naturel, ça, ça se fait tout seul.

Il faut que le dimanche ressorte dans la semaine et que l'*Angelus* et l'heure de la prière sorte dans la journée.

Oui Jeannette, ma belle, je fais ma prière, mais toi tu ne sors pas de la faire, tu la fais tout le temps, tu n'en sors pas, tu la fais à toutes les croix du chemin, l'église ne te suffit pas. Jamais les croix des chemins n'avaient tant servi...

JEANNETTE

— Hauviette, Hauviette...

HAUVIETTE

— Ne te fâche pas, ma belle. Jamais les croix des chemins n'avaient tant servi...

JEANNETTE

— Hélas hélas une croix un jour a servi, une vraie croix, en bois, sur une montagne, a servi une fois... quelle fois.

HAUVIETTE

— Tu vois, tu vois. Ce que nous savons, nous autres, tu le vois. Ce qu'on nous apprend, nous autres, tu le vois. Le catéchisme, tout le catéchisme, et l'église, et la messe, tu ne le sais pas, tu le vois, et ta prière tu ne la fais pas, tu ne la fais pas seulement, tu la vois. Pour toi il n'y a pas de semaines. Et il n'y a pas de jours. Il n'y a pas de jours dans la semaine; et pas d'heures dans la journée. Toutes les heures te sonnent comme la cloche de l'*Angelus*. Tous les jours sont des dimanches et plus que des dimanches et les dimanches plus que des dimanches et que le dimanche de Noël et que le dimanche de Pâques et la messe plus que la messe...

JEANNETTE

— Il n'y a rien de plus que la messe.

HAUVIETTE

— Je suis une bonne paroissienne de la paroisse de Domremy en Lorraine, dans ma Lorraine de chrétienté. Voilà. C'est tout. Mais toi jamais les croix de ces pays-ci n'avaient autant servi depuis qu'elles étaient venues au monde, jamais les croix de pierre n'avaient autant servi, jamais les croix de chrétienté en par ici, les croix de ces pays-ci de chrétienté n'avaient reçu autant de prières, depuis tout le temps qu'elles étaient venues au monde, que depuis treize ans et demi que toi tu es venue au monde. Voilà ce que je sais. Et la croix qui est à la croisée du chemin de Maxey.

JEANNETTE

— Hélas, hélas, c'est que c'est le chemin qui mène aux ennemis, le chemin du bourg ennemi. Comment des chrétiens peuvent-ils être ennemis, enfants du même Dieu, frères de Jésus.

Tous frères de Jésus.

HAUVIETTE

— Tellement que tu as honte...

JEANNETTE

— Hauviette, Hauviette...

HAUVIETTE

— Tellement que tu as honte, d'être toujours en prière, et que tu te caches. Tu dis le signe de la croix, au lieu de le faire, au commencement et à la fin de tes

prières, pour qu'on ne te voie pas, parce que tu le ferais tout le temps.

JEANNETTE

— Hélas.

HAUVIETTE

— Tu veux être comme les autres. Tu veux être comme tout le monde. Tu ne veux pas te faire remarquer. Tu as beau faire. Tu n'y arriveras jamais.

JEANNETTE

— Je suis une bergère comme tout le monde, je suis une chrétienne comme tout le monde, je suis une paroissienne comme tout le monde.

Je suis votre amie comme vous.

HAUVIETTE

— Tu auras beau faire, tu auras beau dire, tu auras beau croire : tu es notre amie, jamais tu ne seras comme nous.

Je ne t'en veux pas. Je suis dans la main du bon Dieu. Nous sommes dans la main du bon Dieu, tous, et la terre, entière, est dans la main du bon Dieu. Il faut de tout pour faire un monde. Il faut des créatures de toute sorte pour faire une création. Il faut des paroissiens de toute sorte pour faire une paroisse. Il faut des chrétiens de toute sorte pour faire une chrétienté.

JEANNETTE

— Il y a eu des saints de toute sorte. Il a fallu des saints et des saintes de toute sorte. Et aujourd'hui il en

faudrait. Il en faudrait peut-être encore d'une sorte de plus.

HAUVIETTE

— Tu es parmi nous, tu n'es pas comme nous, jamais tu ne seras comme nous. Moi quand je fais ma prière, je suis contente, pour le temps que ça dure. Pour le temps de la faire, et pour le temps que ça dure après. Jusqu'à la suivante. Jusqu'à la prochaine.

JEANNETTE

— Hélas.

HAUVIETTE

— Mais toi ça te laisse toujours sur ta faim, de faire ta prière. Et tu es toujours aussi malheureuse qu'avant. Après qu'avant. Écoute, Jeannette : Je sais pourquoi tu veux voir madame Gervaise.

JEANNETTE

— Personne encore ne l'a deviné, ni maman, ni ma grande sœur, ni notre amie Mengette.

HAUVIETTE

— Je le sais, moi, pourquoi tu veux la voir, cette madame Gervaise.

JEANNETTE

— Alors, Hauviette, c'est que tu es bien malheureuse.

HAUVIETTE

— Malheureuse, malheureuse, je suis malheureuse quand c'est mon tour. C'est pas toujours mon tour.

Seulement je suis une fille qui voit clair. Tu veux voir madame Gervaise à cause de cette détresse que tu as dans l'âme, jusqu'au fond, jusqu'au dernier fond de l'âme. On s'imagine ici, dans la paroisse, que tu es heureuse de ta vie parce que tu fais la charité, parce que tu soignes les malades et que tu consoles ceux qui sont affligés ; et que tu es toujours là avec ceux qui ont de la peine. Mais moi, moi Hauviette, je sais que tu es malheureuse.

JEANNETTE

— Tu le sais parce que tu es mon amie, Hauviette.

HAUVIETTE

— Je ne suis pas amie seulement, je suis une fille qui voit clair. De faire du bien aux autres, nous autres ça nous ferait du bien, si seulement on en faisait. Mais toi rien ne te fait du bien. Tout te fait du mal. Tout te laisse sur ta faim. Tu te consumes, tu te consumes, tu es consumée de tristesse, tu es perdue de tristesse, tu as, pauvre grande, tu as une fièvre, une fièvre de tristesse, et tu ne guéris point, tu ne te guéris jamais. Tu as une grande fièvre. Tu es pétrie de tristesse. Ton âme est pétrie de tristesse. Ton oncle est allé la chercher, hein.

JEANNETTE

— Il est vrai que mon âme est dans la tristesse. Tout-à-l'heure encore...

HAUVIETTE

— Alors pourquoi faire semblant, pourquoi vouloir ressembler à tout le monde.

JEANNETTE

— Parce que j'ai peur.

HAUVIETTE

— La tristesse, la peur, la détresse. C'est une grande famille et il y en a beaucoup. On dirait que tu as consommé toute la tristesse de la terre.

JEANNETTE

— Comment une âme ne serait-elle pas noyée de tristesse. Tout-à-l'heure encore j'ai vu passer deux enfants, deux gamins, deux petits qui descendaient tout seuls par le sentier là-bas. Derrière les bouleaux, derrière la haie. Le plus grand traînait l'autre. Ils pleuraient, ils criaient : J'ai faim, j'ai faim, j'ai faim... Je les entendais d'ici. Je les ai appelés. Je ne voulais pas quitter mes moutons. Ils ne m'avaient pas vue. Ils sont accourus en criant comme des petits chiens. Le plus grand avait bien sept ans.

HAUVIETTE

— Le plus petit avait bien trois ans. Des moucherons, des marmots. Je les connais très bien, tes nourrissons.

JEANNETTE

— Hauviette, Hauviette.

HAUVIETTE

— Je les ai rencontrés en venant. Je montais, ils descendaient. Ils descendent toujours. Ils m'ont appelée madame. C'est rigolo. Oui, ils m'ont dit : (imitant) Bon-

jour, madame. C'est très rigolo. Ils m'ont dit aussi : Madame, il y a une madame bergère qui garde ses moutons là-haut au bout du chemin et qui file de la laine. Oui, oui, c'est toi madame la bergère. Malicieusement. Ils avaient bonne mine, tes deux. Ils avaient très bonne mine. Ils étaient contents. Ils avaient l'air heureux de vivre.

JEANNETTE

— Ils sont accourus comme des petits chiens. Ils criaient : Madame j'ai faim, madame j'ai faim.

HAUVIETTE

— Tu en oublies. Ils ont dû t'appeler, oui, oui, ils t'ont certainement appelée (saluant) madame la bergère. Ils y tenaient trop. Ils étaient trop contents de toi, après. Et ils étaient aussi trop contents de ça, de t'appeler comme ça. C'est pas comme moi.

JEANNETTE

— Toi tu n'y tiens pas. Tu as raison, petite sotte, petite peste. Ils m'ont appelée madame la bergère.

HAUVIETTE

— Tu vois bien. Moi je n'y fais pas même attention. Je n'ai rien entendu.

JEANNETTE

— Ils criaient : Madame j'ai faim, madame j'ai faim. Ça m'entrait dans le ventre et dans le cœur, ça me broyait comme si des cris pouvaient broyer le cœur. Ça me faisait mal. Regardant brusquement Hauviette dans les

yeux. Je ne suis peut-être pas la seule madame qui ne peut pas supporter les cris des enfants.

HAUVIETTE

— Allons, tais-toi. Veux-tu te taire. Qui veux-tu dire? De qui veux-tu parler? Je ne la connais pas. Je n'en connais pas. Je n'en ai pas entendu parler. Non, non, je ne connais personne. Finis-la, ton histoire, et qu'on n'en parle plus. Je la connais, ton histoire. Tu m'embêtes avec ton histoire. C'est pas la peine de la finir. Je la connais, la fin de ton histoire. Tu leur as donné tout ton pain.

JEANNETTE

— Je leur ai donné tout mon pain, mon manger de midi et mon manger de quatre heures. Ils ont sauté dessus comme des bêtes, ils se sont jetés dessus comme des bêtes; et leur joie m'a fait mal, encore plus mal, parce que tout d'un coup malgré moi j'ai saisi, ça m'a travaillé tout d'un coup dans ma tête, ça s'est éclairé tout d'un coup dans ma tête; et malgré moi j'ai pensé; j'ai compris; j'ai vu; j'ai pensé à tous les autres affamés qui ne mangent pas, à tant d'affamés, à des affamés innombrables; j'ai pensé à tous les malheureux, qui ne sont pas consolés, à tant et tant de malheureux, à des malheureux innombrables; j'ai pensé aux pires de tous, aux derniers, aux extrêmes, aux pires, à ceux qui ne veulent pas qu'on les console, à tant et tant qui ne veulent plus être consolés, qui sont dégoûtés de la consolation, et qui désespèrent de la bonté de Dieu. Les malheureux se lassent du malheur

et ensemble de la consolation même; ils sont plus vite fatigués d'être consolés que nous de les consoler; comme s'il y avait au cœur de la consolation un creux; comme si elle était véreuse; et quand nous sommes encore toutes prêtes à donner, ils ne sont plus prêts à recevoir, ils ne veulent plus recevoir; ils ne consentent plus; ils n'ont plus faim de recevoir; ils ne veulent plus rien recevoir; comment donner à celui qui ne veut plus recevoir; il faudrait des saintes; il faudrait des nouvelles saintes, qui inventeraient des nouvelles sortes. Et j'ai senti que j'allais pleurer. Alors j'avais les yeux gonflés, j'ai tourné la tête, parce que je ne voulais pas leur faire de la peine, à ces deux-là, du moins.

HAUVIETTE

— Oui, oui, vous avez inventé ça, aussi. Tout ça c'est très perfectionné. Vous avez un secret pour ça. Vous réussissez à souffrir plus que ceux qui souffrent eux-mêmes. Où les malheureux sont malheureux une fois, vous vous rendez malheureux cent fois, pour le même malheur. Quand les malheureux sont malheureux, vous êtes malheureux; quand les malheureux sont heureux, vous êtes malheureux; pour changer. Quand les malheureux sont malheureux, vous êtes malheureux avec eux; quand les malheureux sont heureux, pour vous rattraper, vous êtes encore plus malheureux. Il faudra changer ça, ma fille, il faudra changer ça. Ou ça finira mal. Ils étaient heureux, ces deux gamins, pendant qu'ils mangeaient ton pain. Ça leur a toujours fait un quart d'heure de bon. Alors vous autres vous en pro-

fitez pour que ça vous fasse encore un quart d'heure de mauvais. C'est toujours ça de pris. Vous êtes malins. Vous ne perdez rien. Un quart d'heure de plus mauvais. Vous savez profiter, vous profitez de tout. Un quart d'heure de pire. C'est toujours autant de bon. C'est toujours autant de gagné. Vous êtes des profiteurs.

JEANNETTE

— Je leur ai donné mon pain : la belle avance ! Ils auront faim ce soir; ils auront faim demain.

HAUVIETTE

— Ils auront faim ce soir, ils n'y pensaient pas ce matin; ils avaient faim hier, ils n'y pensaient pas ce matin. Mais toi tu y pensais. Vous avez faim pour les autres. Ils en trouveront d'autres.

Vous avez faim, pour les autres qui ont faim, même quand ils n'ont pas faim.

JEANNETTE

— Jeûner, jeûner ne serait rien. On jeûnerait tout le temps si ça servait tout le temps.

On jeûnerait tout le temps si ça servait une fois. On jeûnerait tout le temps si ça servait jamais.

HAUVIETTE

— Ni les embêtements de demain, ni les embêtements d'hier : aujourd'hui seulement les embêtements d'aujourd'hui. Il faut prendre le temps comme il vient, même le temps des autres. Il faut prendre le temps

comme le bon Dieu nous l'envoie, même comme il l'envoie aux autres, comme il nous envoie le temps des autres.

JEANNETTE

— Leur père a été tué par les Bourguignons. Hélas, hélas, ce n'est pas même par les Anglais. On n'a pas besoin des Anglais. Pour massacrer les Français. Leur mère, hélas leur mère. Tous les deux ils ont échappé ils ne savent pas comment. Ils ne le sauront jamais. C'est le plus vieux qui m'a dit tout ça, quand il a eu fini de manger. Avant de repartir.

Un silence bref.

Les voilà repartis sur la route affameuse. Dans la poussière, dans la boue, dans la faim. Dans l'avenir, dans la détresse, dans l'anxiété de l'avenir. Qui leur donnera, mon Dieu qui leur donnera le pain de chaque jour. Mais au contraire ils marcheront dans la détresse et dans la faim de chaque jour. Ils pleuraient encore en riant. Et ils riaient en pleurant, comme un rayon de soleil tout à travers leurs larmes. Leurs grosses larmes oubliées glissaient et tombaient sur leur pain. C'était comme les dernières gouttes de pluie quand le soleil est revenu. Ils mangeaient sur leur pain, tartinées, le reste de leurs larmes. Qu'importent nos efforts d'un jour ? qu'importent nos charités ? Je ne peux pourtant pas donner toujours. Je ne peux pas donner tout. Je ne peux pas donner à tout le monde. Je ne peux pourtant pas faire manger aux passants tout le pain de mon père. Et même alors, est-ce que ça paraîtrait ? dans la masse des affamés. Elle cesse insensiblement de filer. Pour

un blessé que nous soignons par hasard, pour un enfant à qui nous donnons à manger, la guerre infatigable en fait par centaines, elle, et tous les jours, des blessés, des malades et des abandonnés. Tous nos efforts sont vains; nos charités sont vaines. La guerre est la plus forte à faire la souffrance. Ah! maudite soit-elle! et maudits ceux qui l'ont apportée sur la terre de France.

Elle s'est complètement arrêtée de filer.

Un silence.

Nous aurons beau faire, nous aurons beau faire, ils iront toujours plus vite que nous, ils en feront toujours plus que nous, davantage que nous. Il ne faut qu'un briquet pour brûler une ferme. Il faut, il a fallu des années pour la bâtir. Ça n'est pas difficile; ça n'est pas malin. Il faut des mois et des mois, il a fallu du travail et du travail pour pousser une moisson. Et il ne faut qu'un briquet pour flamber une moisson. Il faut des années et des années pour faire pousser un homme, il a fallu du pain et du pain pour le nourrir, et du travail et du travail et des travaux et des travaux de toutes sortes. Et il suffit d'un coup pour tuer un homme. Un coup de sabre, et ça y est. Pour faire un bon chrétien il faut que la charrue ait travaillé vingt ans. Pour défaire un chrétien il faut que le sabre travaille une minute. C'est toujours comme ça. C'est dans le genre de la charrue de travailler vingt ans. C'est dans le genre du sabre de travailler une minute; et d'en faire plus; d'être le plus fort. D'en finir. Alors nous autres nous serons toujours les moins forts. Nous irons tou-

jours moins vite, nous en ferons toujours moins. Nous sommes le parti de ceux qui construisent. Ils sont le parti de ceux qui démolissent. Nous sommes le parti de la charrue. Ils sont le parti du sabre. Nous serons toujours battus. Ils auront toujours le dessus dessus nous, par dessus nous.

Nous aurons beau dire.

Un silence.

Pour un blessé qui se traîne au long des routes, pour un homme que nous ramassons au long des routes, pour un enfant qui traîne au bord des routes, combien la guerre n'en fait-elle pas, des blessés, des malades, et des abandonnés, de malheureuses femmes, et des enfants abandonnés ; et des morts, et tant de malheureux qui perdent leur âme. Ceux qui tuent perdent leur âme parce qu'ils tuent. Et ceux qui sont tués perdent leur âme parce qu'ils sont tués. Ceux qui sont les plus forts, ceux qui tuent perdent leur âme par le meurtre qu'ils font. Et ceux qui sont tués, celui qui est le plus faible, perdent leur âme par le meurtre qu'ils subissent, car se voyant faibles et se voyant meurtris, toujours les mêmes faibles, toujours les mêmes malheureux, toujours les mêmes battus, toujours les mêmes tués, alors les malheureux ils désespèrent de leur salut, car ils désespèrent de la bonté de Dieu. Et ainsi, de quelque côté qu'on se tourne, des deux côtés c'est un jeu où, comment qu'on joue, quoi qu'on joue, c'est toujours le salut qui perd, et c'est toujours la perdition qui gagne. Tout n'est qu'ingratitude, tout n'est que désespoir et que perdition.

Un silence.

Et le pain éternel. Celui qui manque trop du pain quotidien n'a plus aucun goût au pain éternel, au pain de Jésus-Christ.

Un silence.

Maudite soit-elle, maudite de Dieu; même; et maudits ceux qui l'ont apportée sur la terre de France; et ceux qui l'ont apportée sur la terre de France, faudra-t-il, mon Dieu, faudra-t-il qu'ils soient maudits aussi de vous. Faudra-t-il que nous vous demandions des malédictions, vos malédictions contre eux. Et votre réprobation. Votre métier, vous mon Dieu, c'est la bénédiction. Quand nous vous demandons vos bénédictions, nous vous faisons faire votre métier. Vous étiez fait pour verser vos bénédictions comme une pluie, comme une pluie bienfaisante, comme une pluie douce, tiède, agréable, comme une pluie fécondante sur la terre, comme une bonne pluie, comme une pluie d'automne sur la tête, sur les têtes de tous vos enfants; ensemble. Sera-t-il dit, mon Dieu, sera-t-il dit qu'à présent nous vous demanderons, que nous aurons à vous demander des malédictions, vos malédictions, nous tous vos enfants, les uns contre les autres.

Quand nous vous demandons des malédictions, quand nous vous demandons votre réprobation, nous ne vous faisons pas faire votre métier, nous vous faisons faire le contraire de votre métier.

Un silence.

Mon Dieu, mon Dieu nous ne vous faisons pas faire votre métier.

Un silence.

Elle se remet à filer.

Et puis! qu'est-ce que ça lui fait? mes malédictions. Je pourrais passer ma vie entière à la maudire, du matin au soir, et les villes n'en seront pas moins efforcées, et les hommes d'armes n'en feront pas moins chevaucher leurs chevaux dans les blés vénérables.

Un silence.

Sacrés, blés sacrés, blés qui faites le pain, froment, épi, grain de l'épi de blé. Moisson du blé des champs. Pain qui fûtes servi sur la table de Notre-Seigneur. Blé, pain qui fûtes mangé par Notre-Seigneur même, qui un jour entre tous les jours fûtes mangé.

Blés, sacrés blés qui devîntes le corps de Jésus-Christ, un jour entre tous les jours, et qui tous les jours êtes mangé n'étant plus vous-même, mais étant le corps de Jésus-Christ.

Un silence.

Blé qui n'êtes plus que les aspects du blé; pain qui n'êtes plus que les apparences du pain; pain qui n'êtes plus que les espèces du pain.

Pain qui n'êtes plus que de l'ancien pain.

Un long silence.

Et vous vigne, sœur du blé. Grain de la grappe de vigne. Raisin des treilles. Vendange du vin des vignes. Ceps et grappes des vignobles. Vignobles des coteaux.

Vin qui fûtes servi sur la table de Notre-Seigneur. Vigne, vin qui fûtes bu par Notre-Seigneur même, qui un jour entre tous les jours fûtes bu.

Vigne, vigne sacrée, vin qui fûtes changé au sang de Jésus-Christ, un jour entre tous les jours, et qui tous les jours aux mains du prêtre êtes changé, n'étant plus vous-même, mais étant le sang de Jésus-Christ.

Un silence.

Vin qui n'êtes plus que les aspects du vin; vin qui n'êtes plus que les apparences du vin; vin qui n'êtes plus que les espèces du vin.

Pain qui fûtes changé au corps, vin qui fûtes changé au sang.

Pain qui n'êtes plus que de l'ancien pain, vin qui n'êtes plus que de l'ancien vin.

Un silence.

Faudra-t-il, mon Dieu, que le sang de votre Fils ait coulé en vain; qu'il ait coulé en vain une fois, et tant de fois.

Une fois, cette fois; et depuis tant de fois.

Faudra-t-il, mon Dieu, que le corps de votre Fils ait été sacrifié en vain; qu'il ait été offert en vain une fois, et tant de fois.

Une fois, cette fois; et depuis tant de fois.

Sera-t-il dit que vous abandonnerez, que vous aurez abandonné la chrétienté de vos enfants.

Tout est plein de la guerre et de perdition. Et c'est

la guerre qui fait la perdition. Sera-t-il dit que vous nous abandonnerez à la guerre.

Un silence.

C'est vous qu'il nous faudrait et que l'on vît passer sur la terre la marque de votre main.

Vous l'avez fait autrefois. Vous l'avez fait pour d'autres peuples. Ne le ferez-vous point pour ce peuple de France.

Pour d'autres peuples vous avez envoyé des saints. Vous avez même envoyé des guerriers.

Nous sommes des pécheurs, mais nous sommes chrétiens tout de même. Nous sommes du peuple chrétien. Nous sommes de votre peuple de chrétienté.

Un silence.

Autrement qu'est-ce que ça lui fait, nos malédictions. Nous pourrions passer notre vie entière à la maudire, du matin au soir, et la maudire comme on fait sa prière. Elle a eu la malédiction de Jésus et la gueuse elle ne s'en porte pas plus mal, c'est effrayant. Elle a eu sur elle la malédiction, la réprobation de Jésus même, saint Pierre et l'épée de Malchus. Malchus et l'épée de saint Pierre. Alors nous de quel droit la maudire, de quelle force, de quelle autorité. C'est une chose effrayante qu'il y a quelqu'un qui a sur soi la malédiction de Jésus et qui se promène en vainqueur sur tous les chemins du monde. Livrerez-vous enfin le monde à cette gueuse ?

Un silence.

Mais nous petits de quel pouvoir la maudire, et de

quelle efficacité. J'aurais mieux fait de filer tranquille. Tant qu'il n'y aura pas eu quelqu'un pour tuer la gueuse, pour meurtrir le meurtre et pour sauver ce peuple, tant qu'il n'y aura pas eu quelqu'un pour tuer la guerre, nous serons comme les enfants quand on s'amuse en bas dans les prés à faire des digues et des levées avec de la terre et avec le sable, avec la boue de la Meuse. La Meuse finit toujours par passer par dessus. Un jour ou l'autre.

HAUVIETTE

Et c'est pour cela que tu veux voir madame Gervaise?

JEANNETTE

— ---

HAUVIETTE

— Madame Gervaise, qui n'est pas ton amie---

JEANNETTE

— On n'est pas l'amie d'une sainte.

HAUVIETTE, très violemment :

— Elle est moins sainte que toi.

JEANNETTE, rougissant sous le coup et fermant un instant les yeux.

— Tais-toi, malheureuse, qu'oses-tu dire? C'est une fille de Dieu.

HAUVIETTE

— Je suis une fille qui voit clair. On n'est pas l'amie d'une fille de Dieu.

JEANNETTE

— Madame Gervaise est au couvent. Nulle fille n'entre au couvent que Dieu ne l'ait appelée par son nom. Il y a une vocation. Il faut qu'il y ait une vocation. Nulle fille n'entre au couvent, nulle âme ne se réfugie au couvent, nulle âme, nul corps aussi, hélas, que Dieu ne l'ait convoquée, par son nom, instruite, commandée, désignée, par son nom, conduite par la main, et quelquefois forcée et prise pour lui. Il faut une vocation. Il faut que Dieu l'ait destinée. Nommée. Alors aussi Dieu leur a révélé, sans doute, Dieu doit leur avoir dit de ce que nous ne savons pas, de ce que nous ignorons nous autres. Dieu doit leur avoir fait des révélations particulières.

HAUVIETTE

— Il n'y a point de révélations particulières. Il n'y a qu'une révélation pour tout le monde ; et c'est la révélation de Dieu et de Notre-Seigneur-Jésus-Christ. De Dieu par lui-même et par Notre-Seigneur-Jésus-Christ. C'est une révélation pour tous les bons chrétiens, pour tous les chrétiens, même pour les mauvais, et pour les pécheurs, pour tous les bons paroissiens. Pour tout homme et toute femme, pour toute personne de la paroisse. On fait savoir aux personnes de la paroisse. Qu'il y a promesse de salut... Entre Dieu et sa créature. On fait assavoir. Quand on sonne, quand on bat le ban de moisson, on le bat pour tout le monde, pour tous les moissonneurs. Et après la moisson quand on bat le ban de glanage, on le bat pour tout le monde, le ban

de glanée, pour toutes les glaneuses, pour toutes les pauvres femmes qui vont glaner, ramasser les épis dans les champs, les épis qui sont tombés des gerbes. Quand on bat le ban de vendange, on le bat pour tout le monde, pour tous les vendangeurs. Et après la vendange quand on bat le ban de grappillage, on le bat pour toutes les pauvres bonnes femmes qui vont grappiller, pour toutes les vieilles bonnes femmes qui vont ramasser ce qui reste sur le bois, et qui n'était pas encore bien mûr au temps de la vendange. Tout ce qui était encore un peu vert, un peu verduret. Or il y a quatorze siècles que l'on a fait battre le ban du salut. Pour toutes les paroisses. Pour toutes les personnes de toutes les paroisses. C'est la révélation commune. La révélation chrétienne. La révélation paroissiale. Le bon Dieu a appelé tout le monde, il a convoqué tout le monde, il a nommé tout le monde. Sa Providence pourvoit. Sa Providence prévoit. Sa Providence veille sur tout le monde, voit sur tout le monde, voit pour tout le monde. Il a vue sur tout le monde. Il conduit tout le monde par la main. Il nous a toutes désignées. Nous sommes toutes entrées au couvent de chrétienté. Nous nous sommes toutes réfugiées au grand couvent de chrétienté. Dieu nous a toutes instruites, convoquées, il nous a toutes commandées. Nous sommes tous de la maison, de la même maison, et c'est Dieu qui conduit toute la maisonnée. Il nous a toutes appelées par notre nom, qui est notre nom de baptême. Il nous a toutes fait la même révélation, qui est que nous irons en paradis si nous vivons en bons chrétiens. Il nous a toutes fait la même vocation, d'aller à notre tour en paradis si nous vivons

en bons chrétiens. Il n'y en a point qui communiquent avec Dieu de plus près que les autres. Toute parole d'homme et de femme, du père, de la mère et des enfants arrive directement aux oreilles de Dieu, toute prière humaine, toute prière chrétienne arrive, monte directement à l'oreille de Dieu. Toute parole des lèvres, toute parole du cœur. Et vous autres, les grandes, celles qui avez commencé, vous autres qui avez fait votre première communion, vous voyez, vous mangez directement le bon Dieu, vous vous nourrissez directement de Dieu.

Jeanne baisse la tête.

Et il n'y a pas plus près que de toucher. Il n'y a pas plus près que la nourriture. Que l'incorporation, que l'incarnation de la nourriture.

La prière est la même pour tout le monde. Les sacrements sont les mêmes pour tout le monde.

Nous aussi nous avons été appelées par le baptême, par notre baptême, pour être des bonnes chrétiennes, pour être des chrétiennes. Et nous avons aussi été appelées pour être des bonnes filles, et pour faire plaisir à nos père et mère, et pour nous occuper de nos petits frères et de nos petites sœurs, et tout ce qu'il faut faire dans la sainte journée.

JEANNETTE

— Madame Gervaise est au couvent : les saintes et les saints fondateurs. Il y a eu tellement de grands saints, et des si grands saints, à la fondation des couvents, que toute leur sainteté doit se reporter, se

reverser particulièrement sur ceux qui sont appelés dans leurs couvents.

HAUVIETTE

— Notre-Seigneur-Jésus-Christ est le premier des saints et le premier des fondateurs. Il est le plus grand saint et le plus grand fondateur. Et toute sa sainteté se reporte, se reverse sur tout ce qui se nomme chrétien.

Sur tout ce qui est appelé chrétien.

Tout son mérite, toute sa sainteté se déverse éternellement.

JEANNETTE

— Les mérites, les grands mérites des saintes et des saints fondateurs doivent travailler plus particulièrement pour les filles et les fils que la vocation leur a faites.

HAUVIETTE

— Les mérites de Notre-Seigneur-Jésus-Christ, qui sont les plus grands des mérites, qui sont des mérites sans fin, travaillent ensemble pour toute la chrétienté.

Pour nous tous, pour nous autres qui sommes ses filles et ses fils.

Qui sommes ses frères et ses sœurs.

Toutes ses filles et tous ses fils, tous ses frères et toutes ses sœurs que le baptême lui a faits.

Que la vocation du baptême lui a faits.

Il y a la communion des saints ; et elle commence à Jésus. Il est dedans. Il est à la tête. Toutes les prières, toutes les épreuves ensemble, tous les travaux, tous les

mérites, toutes les vertus ensemble de Jésus et de tous les autres saints ensemble, toutes les saintetés ensemble travaillent et prient pour tout le monde ensemble, pour toute la chrétienté, pour le salut de tout le monde. Ensemble.

Je suis une petite Française qui voit clair; et je ne laisse pas dire. Je suis une petite Lorraine qui voit clair.

JEANNETTE

— Madame Gervaise est au couvent : elle doit savoir pourquoi le bon Dieu permet qu'il y ait tant de souffrance.

Tant de souffrance et tant de perdition.

HAUVIETTE

— Est-ce que tu sais bien comment Gervaise est allée au couvent?

JEANNETTE

— Oui : madame Colette, qui est une sainte, a passé par ici. Elle a converti Gervaise avec trois de ses amies.

HAUVIETTE

— Sa mère a beaucoup pleuré dans ce temps-là.

Jeannette, Jeannette, si nous en faisions tous autant.

Notre-Seigneur-Jésus-Christ n'a pas été au couvent. Il n'a pas vécu dans un couvent. Il a vécu chez son père et chez sa mère, comme un garçon. Il était charpentier; de son état. Et après il ne s'est pas retiré. Au contraire il est allé pendant trois ans faire sa prédication publique.

JEANNETTE

— Je voulais voir madame Colette, mais elle a beaucoup d'âmes à sauver. Alors j'ai dit à mon oncle d'aller trouver madame Gervaise à Nancy.

D'aller chercher madame Gervaise.

HAUVIETTE

— Depuis qu'elle est au couvent sa mère est seule et s'ennuie et pleure et fait peine à voir.

JEANNETTE

— Elle est venue aussitôt, et je l'attends ce matin.

HAUVIETTE

— La dernière fois qu'il y a eu des soldats, sa mère s'est sauvée dans l'île avec nous ; seulement il n'y avait personne, avec elle, pour emporter ses affaires ; moi, je ne pouvais pas, l'aider, lui porter ses affaires, puisqu'il y avait maman, qui avait besoin de moi. Ma pauvre Jeannette, ma pauvre Jeannette, alors elle se sauvait comme une pauvre vieille bonne femme toute seule. C'était affreux, c'était affreux. On en pleurait. Ça crevait le cœur, c'était une pitié. Mais on ne pouvait rien y faire. Elle baissait le dos, en courant. Je la vois encore. C'était honteux. On aurait eu envie d'y prêter des enfants. Aussi, après ça, alors quand elle est revenue, chez elle, quand elle est rentrée dans sa maison, elle n'a plus rien trouvé du tout de tout ce qu'elle avait avant : les soldats avaient tout volé, tout brûlé. On avait honte pour elle.

Elle se sauvait comme une pauvre vieille bonne femme de grand mère qui n'aurait pas d'enfants.

Un silence bref.

En vérité madame Gervaise a mal choisi son temps pour délaisser le monde et pour sauver son âme...

Un silence.

Écoute, Jeannette. Il ne faut pas faire comme elle et fuir au couvent pour sauver son âme à soi. Il ne faut pas sauver son âme comme on sauve un trésor.

JEANNETTE

— Hélas, hélas pourtant c'est le plus grand trésor. C'est le seul trésor.

HAUVIETTE

— Il faut donc la sauver comme on perd un trésor. En la dépensant. Il faut se sauver ensemble. Il faut arriver ensemble chez le bon Dieu. Il faut se présenter ensemble. Il ne faut pas arriver trouver le bon Dieu les uns sans les autres. Il faudra revenir tous ensemble dans la maison de notre père. Il faut aussi penser un peu aux autres; il faut travailler un peu (les uns) pour les autres. Qu'est-ce qu'il nous dirait si nous arrivions, si nous revenions les uns sans les autres.

JEANNETTE

— Alors tu y tiens? à ce que nous en fassions, ensemble, des digues et des levées en terre, avec la terre et la boue du fleuve, avec le sable, devant ce fleuve de perdition?

HAUVIETTE

— Voyons, Jeannette, il ne faut pas te fâcher. Tu as raison. Le mieux, si on pouvait, ce serait de tuer la guerre, comme tu dis.

JEANNETTE

— La partie n'est pas égale. Il a fallu Jésus pour faire le salut, il a fallu Jésus et tous les saints.

HAUVIETTE

— Les autres saints.

JEANNETTE

— Vingt siècles, je ne sais combien de siècles de prophètes. Quatorze siècles de chrétienté. Il ne faut qu'un instant pour faire damner une âme. Il ne faut qu'un instant pour une perdition.

C'est toujours la même chose, la partie n'est pas égale. La guerre fait la guerre à la paix. Et la paix naturellement ne fait pas la guerre à la guerre. La paix laisse la paix à la guerre. La paix se tue par la guerre. Et la guerre ne se tue pas par la paix. Puisqu'elle ne s'est pas tuée par la paix de Dieu, par la paix de Jésus-Christ, comment se tuerait-elle par la paix des hommes?

Par une paix d'homme.

HAUVIETTE

— Tu as raison, ma grande, tu as raison. Le mieux, si on pouvait, ce serait de tuer la guerre, comme tu

dis. Mais pour tuer la guerre, il faut faire la guerre; pour tuer la guerre, il faut un chef de guerre; riant comme de la plaisanterie la plus énorme, comme de l'imagination la plus invraisemblable; et ce n'est pas nous? n'est-ce pas? qui ferons la guerre? ce n'est pas nous qui serons jamais des chefs de guerre? Alors nous, en attendant qu'on ait tué la guerre, il nous faut travailler, nous, chacun de son côté, chacun de son mieux, à garder sauf tout ce qui n'est pas encore gâté.

Chacun de notre côté.

JEANNETTE

— Ces soldats, ces soldats qui ne servent qu'à perdre. Encore, dans le temps, il y avait du monde qui servait à tout. Tantôt ils sauvaient et tantôt ils perdaient. Mais à présent ils perdent tout le temps. Dans le temps, il y avait des métiers, ils avaient chacun son métier; et dans les métiers des fois ils servaient à perdre, mais des fois ils servaient à gagner. Et à présent on perd tout le temps. Ces hommes qui en font métier. Comment peut-on imaginer pareille misère, pitié pareille. Mon Dieu, mon Dieu, comment pouvez-vous, comment permettez-vous cela? Des hommes qui ont un métier; et ce métier, c'est de toujours perdre, c'est de faire, c'est d'opérer la perdition des âmes.

HAUVIETTE

— Jeannette, écoute-moi bien :

Voilà bientôt cinquante ans passés, au dire des anciens, que le soldat moissonne à sa fantaisie; voilà bientôt

cinquante ans passés que le soldat écrase, ou brûle, ou vole, à sa guise, la moisson mûre; et pour le moins qu'il foule au pied des chevaux la moisson mûre. Eh bien! après tout ce temps-là, tous les ans, à l'automne, les bons laboureurs, ton père, le mien, tes deux grands frères, les pères de nos amies, toujours les mêmes, les mêmes paysans, les mêmes paysans français, labourent avec le même soin les mêmes terres, à la face de Dieu, les terres de là-bas, et les ensemencent. Voilà ce qui garde tout. Les maisons démolies, on les rebâtit. Les églises, les églises mêmes, les paroisses démolies, on les rebâtit. La paroisse n'a jamais chômé. Et avec tous ces embroussaillements le culte, le culte de Dieu n'a jamais chômé. Voilà ce qui garde tout. Ce sont des bons chrétiens. La messe n'a jamais chômé; ni les vêpres; ni aucun office; ni aucun service de Dieu. Et ils n'ont jamais manqué de faire leurs Pâques, au moins une fois par an. Voilà ce qui garde tout. Le travail. Le travail du bon Dieu. Ils n'auraient, eux aussi, qu'à se faire soldats; ça n'est pas difficile : on reçoit moins de coups, puisqu'on en donne aux autres. Une fois soldats, ils n'auraient, eux aussi, qu'à faire la moisson sans avoir fait les semailles. Mais les bons laboureurs aiment les bons labours et les bonnes semailles...

Comme se reprenant :

Écoute, je ne voudrais pas dire une bêtise. Mais au fond je crois bien qu'ils aiment tout de même autant le labour et les semailles que la moisson. Ils aiment autant au fond labourer que moissonner et semer que

récolter, parce que tout cela c'est le travail, le même travail, le même sacré travail à la face de Dieu.

Au fond ils ne veulent pas moissonner sans avoir labouré, récolter sans avoir semé. Ça ne serait pas juste. Ça ne serait pas dans l'ordre du bon Dieu.

Tous les ans ils font à la même époque la même besogne avec la même vaillance, tout le long de l'année le même travail avec la même patience : voilà ce qui tient tout, ce qui garde tout; ce sont eux qui tiennent tout, eux qui gardent tout, eux qui sauvent tout ce que l'on peut sauver; c'est par eux que tout n'est pas mort encore, et le bon Dieu finira bien par bénir leurs moissons.

Moi je suis comme eux. Si j'étais à la maison occupée à filer mon peson de laine, ou ça revient au même si j'étais à jouer aux boquillons, parce que ce serait l'heure de jouer; et si on venait me dire, si quelqu'un accourait : Hauviette, Hauviette, c'est l'heure du jugement, l'heure du jugement dernier, dans une demi-heure l'ange va commencer à sonner de la trompette...

JEANNETTE

— Malheureuse, malheureuse, de quoi oses-tu parler?

HAUVIETTE

— Je continuerais à filer ma laine et ça revient au même je continuerais à jouer aux boquillons...

JEANNETTE

— Hauviette, Hauviette...

HAUVIETTE

— Parce que le jeu des créatures est agréable à Dieu. L'amusement des petites filles, l'innocence des petites filles est agréable à Dieu. L'innocence des enfants est la plus grande gloire de Dieu. Tout ce que l'on fait dans la journée est agréable à Dieu, pourvu naturellement que ça soit comme il faut. Tout est à Dieu, tout regarde Dieu, tout se fait sous le regard de Dieu; toute la journée est à Dieu. Toute la prière est à Dieu, tout le travail est à Dieu; tout le jeu aussi est à Dieu, quand c'est l'heure de jouer. Je suis une petite Française, je n'ai pas peur de Dieu, parce qu'il est notre père. Mon père ne me fait pas peur. La prière du matin et la prière du soir, l'*Angelus* du matin et l'*Angelus* du soir, les trois repas par jour et le goûter de quatre heures et l'appétit aux repas et le *Benedicite* avant les repas, le travail entre les repas et le jeu quand il faut et l'amusement quand on peut, prier en se levant parce que la journée commence, prier en se couchant parce que la journée finit et que la nuit commence, demander avant, remercier après, et toujours de la bonne humeur, c'est pour tout ça ensemble et pour tout ça l'un après l'autre que nous avons été mis sur terre, c'est tout ça ensemble, tout ça l'un après l'autre qui fait la journée du bon Dieu. Si tout à l'heure on me disait : Tu sais, Hauviette, c'est pour dans une demi-heure...

JEANNETTE

— Ma petite Hauviette, ma petite Hauviette.

HAUVIETTE

— Je continuerais à filer, si je filais, et à jouer, si je jouais. Et en arrivant je dirais au bon Dieu : Notre père, qui êtes aux cieux, je suis la petite Hauviette, de la paroisse de Domremy en Lorraine; pour vous servir; de votre paroisse de Domremy dans votre Lorraine de chrétienté. Vous nous avez rappelés un peu de bonne heure, vu que je n'étais encore qu'une toute petite fille. Mais vous êtes un bon père et vous savez ce que vous faites.

Un silence.

Je suis une petite Française têtue. Jamais on ne me fera croire qu'il faut avoir peur du bon Dieu; qu'on peut avoir peur du bon Dieu. Quand je suis sur la route et que mon père me rappelle, pour me faire rentrer à la maison, je n'ai pas peur de mon père.

Un silence.

Je suis comme eux. Nous sommes leurs filles. Il faut moins de force pour abattre un bonhomme que pour abattre un chêne. Il faut moins de peine, il est plus facile d'être soldat que d'être bûcheron, il est plus facile d'être soldat que d'être paysan; il est plus facile, il est plus agréable, à ce qu'il semble, du moins on le dit, on dirait, il semblerait qu'il est plus agréable d'être bourreau que d'être victime. C'est un fait extraordinaire pourtant, c'est une des plus grandes preuves, c'est une des plus grandes marques de la bonté de Dieu qu'avec ça il y ait toujours autant de paysans que de soldats, autant de martyrs que de bourreaux; autant de paysans qu'il

en faut, autant de martyrs, autant de victimes qu'il en faut; toujours autant des uns et des autres; c'est la plus grande preuve qu'il y ait de la présence de Dieu parmi nous, qu'on a beau faire, qu'on dirait qu'on fait tout ce qu'on peut pour rendre certains métiers impossibles, pour décourager certains métiers, et qu'il y en ait toujours autant dans ces métiers-là, autant qu'il en faut pour faire marcher le monde. Et qu'on ne peut pas décourager les paysans, et qu'on ne peut pas décourager les victimes et les martyrs. Et que les soldats se lasseront avant les paysans, et que les bourreaux se lasseront avant les victimes et les martyrs.

On croit, on pourrait croire qu'il vaut mieux être à la place du bourreau qu'à la place de la victime, à la place du bourreau qu'à la place du martyr. Il faut croire que c'est une erreur.

JEANNETTE

— Voilà bientôt cinquante ans passés, Hauviette, que les bons laboureurs prient le bon Dieu pour le bien des moissons; voilà huit ans passés que moi petite je le prie de toutes mes forces pour le bien des moissons. Madame Gervaise est au couvent : elle doit savoir pourquoi le bon Dieu n'exauce pas les bonnes prières.

HAUVIETTE

— Je suis une bonne chrétienne. Je suis une bonne Française. Pour que le bon Dieu bénisse les moissons, Jeannette, il faut d'abord que nous ayons fait les semailles; c'est pour cela que nous commençons par les

faire tous les ans. Puis, quand la terre bien prête est bien ensemencée, nous faisons nos prières pour que le soldat ne vienne pas, pour que le blé nouveau naisse et pousse en moisson. Pour que la moisson croisse et que le blé foisonne. Nous, c'est tout ce que nous pouvons faire, c'est tout ce que nous avons à faire : le reste au bon Dieu; nous sommes dans sa main; il est le maître; il nous exauce à sa volonté.

JEANNETTE

— Dieu nous exauce de moins en moins, Hauviette : Les voyageurs qui passent n'apportent plus que des nouvelles mauvaises. Les Anglais tiennent enserré le mont de monsieur saint Michel, et voici que le blé, qui manquait pour le pain, va manquer pour semer.

HAUVIETTE

— C'est affaire au bon Dieu : nos blés sont à lui. Quand j'ai bien fait ma tâche et bien fait ma prière, il m'exauce à sa volonté; ce n'est pas à nous, ce n'est à personne à lui en demander raison. Vraiment, Jeannette, il faut que tu aies une grande souffrance pour oser ainsi demander compte au bon Dieu.

Lui demander raison. Lui chercher des raisons.

Toi-même tu travailles bien. Tu travailles comme tout le monde. Tu travailles mieux que moi. Tu travailles mieux que personne. Tu files la laine; la laine, seule utilité. Tu en fais plus que moi. Ce matin tu en auras fait plus que moi. Je cause et en même temps je ne fais rien. Tu causes et en même temps tu travailles.

Fille inquiète, âme insatiable, âme inquiète, si tu crois ce que tu dis, alors au moins ne travaille pas.

JEANNETTE

— Il est vrai : j'ai une grande souffrance de toute cette perdition ; mais je souffre encore une souffrance, une souffrance inconnue, au delà de tout ce que tu pourrais imaginer.

HAUVIETTE

— Tu la diras sans doute à madame Gervaise ? ta souffrance nouvelle.

JEANNETTE

— Je ne sais pas.

Un silence.

HAUVIETTE

— Au revoir, ma belle, à tout à l'heure. Montrant le chemin qui vient du bourg. Elle va venir par ici. Montrant le chemin qui s'en va par la droite à flanc de coteau. Moi je m'en vais par ici. J'ai affaire par ici. Je ne sais pas comment que ça se fait. J'ai toujours affaire ailleurs. Je ne sais pas. Je ne l'ai jamais rencontrée, cette personne-là. J'ai toujours affaire ailleurs. Ailleurs qu'où elle est. Il y a comme ça des hasards dans l'existence. Aussi, ça m'étonne, je ne l'ai jamais rencontrée.

Par ici. Par là.

C'est honteux. C'est affreux. Sa mère à présent en veut au bon Dieu. Sa mère est jalouse du bon Dieu. Sa

mère fait des reproches au bon Dieu. Elle reproche au bon Dieu de lui avoir volé sa fille. C'est une impiété, une impiété comme on n'en avait jamais vu. Qui n'a pas de nom. Sa mère a dit ça, que le bon Dieu était un voleur.

Qu'il lui avait volé sa fille.

Une impiété qui n'a pas de nom.

A quoi que ça a abouti, tout ça.

J'aime encore mieux penser à tes deux nourrissons. Le bon Dieu leur enverra peut-être de retrouver, demain, du monde comme toi. Quoique tu as raison. Du monde comme toi, si il y en a, il y en a guère. Si il y en a, il y en a pas beaucoup.

Au revoir. L'appétit aux repas. L'appétit aux prières.

Elle sort.

JEANNETTE

Un long silence.

Mon Dieu, mon Dieu, qu'est-ce qu'il y a donc ? De tout temps, hélas, dans tous les temps on s'est perdu ; mais depuis quarante ans hélas on ne fait plus que cela, on ne fait plus que de se perdre. Qu'est-ce qu'il y a, mon Dieu, qu'est-ce qu'il y a. Il y en avait encore qui se sauvaient. Il y en avait qui en réchappaient. Mais maintenant, mon Dieu, qui répondrait qu'il y en a qui se sauvent, qui répondrait qu'il y en a quelques-uns seulement, même seulement, même au moins, qui en réchappent. C'était la terre, hélas, quelquefois, souvent

c'était la terre qui préparait à l'enfer. Aujourd'hui ce n'est plus même cela ; ce n'est plus la terre qui prépare à l'enfer. C'est l'enfer même qui redéborde sur la terre. Qu'est-ce qu'il y a donc, mon Dieu, qu'est-ce qu'il y a donc de changé, qu'est-ce qu'il y a donc de nouveau. Qu'avez-vous fait de ce peuple, de votre peuple chrétien. Faudra-t-il que vous ayez envoyé votre fils en vain et sera-t-il dit que Jésus sera mort en vain, votre fils qui est mort pour nous. Sera-t-il dit que vous n'aurez point fait cesser la grande pitié qui est au royaume de France.

Un silence.

Jésus, Jésus, un jour sur une montagne de ce pays-là vous avez eu pitié du peuple, vous avez pleuré sur cette foule, et cette foule avait faim et pour la nourrir, pour apaiser la faim de son corps, pour rassasier sa faim charnelle vous avez multiplié les poissons et les pains.

Jésus, Jésus, Jésus, aujourd'hui votre peuple a faim et vous ne rassasiez pas votre peuple. Aujourd'hui dans ce pays-ci votre peuple d'aujourd'hui, dans votre Lorraine de chrétienté, dans votre France de chrétienté, dans votre chrétienté votre peuple de chrétienté a faim. Il manque de tout. Il manque du pain charnel. Il manque du pain spirituel. Et pour le nourrir, pour lui rassasier son une et l'autre faim, pour lui donner le pain de son corps et le pain de son âme sera-t-il dit que vous ne seriez plus parmi nous. Sera-t-il dit que vous ne multipliez plus, que vous ne multiplierez pas les poissons secs et les pains.

Vous ne pleurerez pas sur cette multitude.

Un silence.

En vision.

Heureux ceux qui l'ont vu passer dans son pays; heureux ceux qui l'ont vu marcher sur cette terre; ceux qui l'ont vu marcher sur le lac temporel; heureux ceux qui l'ont vu ressusciter Lazare. Quand on pense, mon Dieu, quand on pense que cela n'est arrivé qu'une fois. Quand on pense, mon Dieu, quand on pense. Quand je pense que c'était un homme comme tous les autres, un homme ordinaire; apparemment comme tous les autres, apparemment ordinaire. Il marchait sur la route comme un homme ordinaire; ses pieds portaient par terre; et il montait les sentiers du coteau. Jérusalem, Jérusalem, tu as été plus bénie que Rome. En vérité, en vérité, tu as été plus favorisée, Jérusalem, tu as été plus fortunée. Un homme comme les autres. Et toi Nazareth, petit bourg, petite ville de Judée, tu es plus heureuse que Reims et que Saint-Denis. Et toi Bethleem, petit bourg de Juda, le plus petit des bourgs de Juda, le plus brillant des bourgs de Juda, tu brilleras éternellement aussi au dessus de tous les bourgs de la terre, tu brilleras éternellement au dessus de tous les bourgs de la chrétienté, éternellement infiniment au dessus de nos bourgs obscurs, de nos petites paroisses chrétiennes. Qui connaîtra jamais cette petite paroisse de Domremy. Qui saura jamais seulement le nom de cette petite paroisse de Domremy. Qui saura seulement qu'elle a jamais existé.

Et toi, Bethlehem, terre de Juda, tu n'es pas la moindre entre les principales villes de Juda; car c'est de toi que sortira le Conducteur qui paîtra Israël, mon peuple.

Mais vous, paroisses chrétiennes, paroisses lorraines, paroisses françaises, vous avez été moins favorisées. Les plus grandes de vous, les plus saintes parmi vous, les plus pleines, les plus bourrées de sainteté d'entre vous, les plus grandes en sainteté de vous toutes n'ont rien eu qui approchât, même d'infiniment loin, de ce qui a été donné à ce petit bourg perdu. Vous Chartres, ville unique du pays de France, cathédrale unique au monde, Chartres, diocèse, ville unique au royaume de France, Chartres, qui êtes dévouée à notre Dame, Chartres qui êtes dévouée, dédiée, donnée à notre Dame, Chartres qui êtes vouée, qu'est-ce que vous êtes, Chartres, grande ville, en comparaison de ce petit bourg. Et vous aussi vous n'êtes rien, vous-même Saint-Michel, bourg unique, ville unique au monde, unique en toute chrétienté, basilique au monde. Et vous Tours, ville de Loire, ville de saint Martin, qui fûtes capitale des Gaules, qui en ce pays-ci, au royaume de France, fûtes capitale des premières chrétientés. Métropole, ville mère, mère des autres villes. Vous toutes, qu'est-ce que vous êtes, grands diocèses, grandes villes, grandes paroisses, qu'est-ce que vous êtes auprès de ce petit bourg, au prix de ce bourg obscur, qui hélas hélas, n'est peut-être plus même une paroisse, une paroisse chrétienne. Et vous, les tours de Notre-Dame, Paris, qui fûtes capitale du royaume de France, doublement dévouée, doublement dédiée, doublement donnée, vouée doublement, et aussi à vous, notre Dame, et à notre grande sainte Geneviève; qu'est-ce que vous êtes. Et vous aussi, Orléans, vous enfin vous n'êtes rien, Orléans ville de Loire, dédiée à ce

grand saint Aignan. Grandes villes, villes illustres, villes de chrétienté, vous avez de grands saints et de grands patrons, les plus saints, les plus grands patrons du monde, et au dessus de tous les saints vous êtes patronné, vous avez la sainte Vierge notre Dame. Vous avez donné le jour et vous avez donné l'exercice à de grands saints et éternellement ils veilleront sur vous, éternellement ils vous patronneront, car éternellement assis à la droite ils prieront pour vous. Éternellement ils vous protégeront, éternellement ils vous couvriront de leurs prières. Or vous n'êtes rien, villes chrétiennes, grandes villes, résidences de chrétienté, chaires, cathédrales de sainteté vous n'êtes rien. Car tout a été pris, une fois pour toutes; et rien n'est plus à prendre. Tout a été pris, tout ce qui compte, une fois pour toutes, un jour pour éternellement. Et il ne reste plus rien, mes enfants, rien à prendre, de ce qui compte. Car je vous le dis en vérité ce petit bourg perdu a tout pris, un jour, une fois dans le temps; une fois dans l'éternité; une fois pour toutes, une fois pour toutes les fois; un jour, furtif, il a tout pris pour éternellement tout ce qui compte. Et vous, grandes villes, villes chrétiennes, qu'est-ce qui vous reste. Qu'est-ce que vous êtes. Car vous vous attardez à produire des saintes et des saints, et pendant ce temps-là Jésus est le saint de cette paroisse-là, qui n'est peut-être plus, hélas, une paroisse. Chrétienne. Même une paroisse. D'autres ont saint Loup et saint Gratien; d'autres ont saint François; d'autres ont notre Dame même. Vous autres gens du pays picard vous en avez d'autres; et d'autres aussi vous autres gens du pays de Bourges. Et vous Nancy,

ville proche, paroisses prochaines, vous autres, vous gens de Nancy, vous avez le grand saint Nicolas. Vous Toul, notre diocèse, vous avez ce que vous avez. Accentuant de se tourner vers l'église. Et vous ma paroisse vous avez le grand saint Remi. Mais où allez-vous, paroisses. Pendant ce temps-là Jésus, Jésus même est le propre saint, le saint, le patron de cette paroisse-là. Pendant que vous vous attardez. Vous vous attardez à produire des saintes et des saints, des saintes et des saints ordinaires, mon Dieu, et pendant ce temps-là, pendant qu'on ne se méfiait pas, sans qu'on ait averti personne en ce pays-ci, pendant qu'on n'y prenait pas garde, sans que nos pères et nos grands-pères en ce pays-ci aient reçu aucun avertissement, et pourtant c'étaient de si braves gens, un petit bourg est venu, qui avait déjà tout emporté. Il a été donné à cette paroisse ce qui n'a jamais été donné à vous, paroisses de France, ce qui jamais, éternellement jamais ne sera donné à nulle autre paroisse. A aucune paroisse. Pendant qu'on ne s'y attendait pas. Car ça a été fait, ça s'est fait une fois pour toutes, un jour dans le temps, dans ce pays-là, une fois pour toutes les fois, dans l'éternité une fois pour éternellement, de toute éternité pour toute éternité. Et il est venu dans la nuit comme un voleur. Et jamais plus on ne recommencera. Vous vous attardez, paroisses vous vous attardez à produire des saintes et des saints les plus grands. Et pendant ce temps-là, sans avertir, sans prévenir personne, une petite paroisse de rien du tout avait enfanté le saint des saints. D'un seul coup, du premier coup, elle était arrivée, elle avait enfanté le saint des saints. Dans un

éclair elle avait réussi, elle avait fait ce qui ne se refera jamais plus, elle avait fait, enfanté celui qui éternellement ne s'enfantera plus. Et comme vous autres, paroisses, vous avez pour patrons saint Crépin et saint Crépinien, tout de même, Bethléem, tu as pour patron saint Jésus. D'autres ont saint Marceau et saint Donatien; et Rome a saint Pierre. Mais toi, Bethléem, petite paroisse obscure, petite paroisse perdue, toi maline tu as saint Jésus, et nul ne pourra te l'enlever éternellement jamais. Car il est ton propre patron, comme saint Ouen est le patron de Rouen. Car c'est ce saint-là que tu as mis au monde; un jour du monde que tu as mis au monde. Tu as produit ce saint-là, tu as enfanté ce saint-là. Et nous autres nous ne sommes que des petites gens.

Et il n'y aura plus que des petites gens, depuis qu'une paroisse est venue, qui a tout pris pour elle.

Avant même qu'on ait commencé.

Il n'y aura plus jamais, éternellement jamais, que des petites gens.

Un silence.

Heureuse celle qui versa sur ses pieds le parfum de l'amphore, celle qui versa sur sa tête le parfum du vase d'albâtre, à Béthanie, dans la maison de Simon, surnommé le lépreux; sur ses pieds, sur ses vrais pieds, sur son corps charnel, sur sa tête réelle, sur la tête de son corps; heureuses toutes et tous, heureux pêle-mêle, pécheurs et saints. Il a été accordé, mon Dieu, aux pécheurs de ce temps-là, aux pécheurs de ce temps et

de ce pays-là ce que vous avez refusé, mon Dieu, ce qui n'a pas été accordé aux saints, ce que vous n'avez pas accordé à vos saints de tous les temps. Il a été donné aux plus grands pécheurs d'alors et de là ce qui n'a pas été donné aux plus grands saints des plus grands siècles. Ce qui n'a pas été donné depuis. Jamais. A personne. Heureuse celle qui d'un mouchoir, d'un vrai mouchoir, d'un mouchoir pour se moucher, d'un mouchoir impérissable essuya cette face auguste, sa vraie face, sa face réelle, sa face d'homme, d'un blanc mouchoir blanc cette face périssable; sa face pitoyable; et de le voir alors, dans cet état, le sauveur du genre humain, de le voir ainsi, lui, le sauveur de tout le genre humain, quel cœur insensible ne se fût amolli, quels yeux, quels yeux humains n'eussent versé des larmes; cette face de sueur, toute en sueur, toute sale, toute poussiéreuse, toute pleine de la poussière des chemins, toute pleine de la poussière de la terre; la poussière de sa face, la commune poussière, la poussière de tout le monde, la poussière sur sa face; collée par la sueur. Heureuse Madeleine, heureuse Véronique; heureuse sainte Madeleine, heureuse sainte Véronique, vous n'êtes pas des saintes comme les autres. Tous les saints sont saints, toutes les saintes sont saintes, mais vous vous n'êtes pas des saintes comme les autres. Tous les saints, toutes les saintes sont assis avec Jésus à la droite du Père. Tous les saints, toutes les saintes contemplent Jésus assis à la droite du Père. Et il y a, dans le ciel il a son corps d'homme, son corps humain glorieux, puisqu'il y est monté, tel que, le jour de l'Ascension. Mais vous autres, vous seuls, vous avez vu, vous avez touché,

vous avez saisi ce corps humain dans son humanité, dans notre commune humanité, marchant et assis sur la terre commune. Vous seuls vous l'avez vu par terre. Vous seuls vous l'avez vu deux fois, et non pas une seulement; non pas une fois seulement, comme tous les autres, dans votre éternité; non pas seulement la deuxième fois, qui dure éternellement; mais une première fois, une fois antérieure, une fois terrestre; et c'est cela qui ne fut donné qu'une fois, c'est cela qui n'a pas été donné à tout le monde. Il y a plusieurs classes de saints, il y en a deux, et vous êtes de la première classe, et nous tous tous les autres, pécheurs et saints, nous ne sommes tous après que des ouvriers de la onzième heure; et les saints mêmes, les autres saints dans le ciel, ils ne sont, après, désormais ils ne sont que des saints de la onzième heure. Car ils ne le voient que dans l'éternité, où on a le temps, et vous vous le voyez aussi dans l'éternité; et vous l'aviez vu, vous l'avez vu sur la terre, où l'on n'a pas le temps. Histoire unique, histoire terrestre, qui passa si vite, qui ne recommencera point. Mystère effrayant, vous avez approché ce mystère effrayant. Villes cathédrales, vous n'avez point vu cela. Vous enfermez dans vos églises cathédrales des siècles de prière, des siècles de sacrements, des siècles de sainteté, la sainteté de tout un peuple, montant de tout un peuple, mais vous n'avez pas vu cela. Et eux ils l'ont vu. Tous ils l'ont vu, sans se déranger, ceux qui étaient là et ceux qui étaient venus, ceux qui étaient venus exprès et ceux qui n'étaient pas venus exprès; les bergers, les mages, et l'âne, et le bœuf qui soufflait

dessus pour le réchauffer. Il était à portée de la voix, il était à portée de la main, il était à portée des yeux, du regard des yeux, et cela ne recommencera point. Reims, vous êtes la ville du sacre. Vous êtes donc la plus belle ville du royaume de France. Et il n'y a pas de cérémonie plus belle au monde, il n'y a pas dans le monde de cérémonie aussi belle que le sacre du roi de France, dans aucun pays. Mais d'où venez-vous, ville de Reims, que faites-vous, cathédrale de Reims. Qui êtes-vous. Une étable, dans ce bourg perdu, une pauvre étable, dans ce pauvre petit bourg de Bethlehem, une étable a vu naître une royauté qui ne périra pas, une simple étable, une royauté qui ne disparaîtra point dans les siècles des siècles, jamais, une étable a vu naître un roi qui régnera éternellement. Dans ce pays-là. Voilà ce qu'ils font dans ce pays-là. Et le roi de France, qui est le plus grand roi du monde, fait des entrées solennelles, il fait dans Reims une entrée solennelle, et rien n'est plus beau que l'entrée du roi dans Reims, rien n'est plus beau au monde, rien dans le monde n'est aussi beau, dans tout le monde; et vingt rois de France ont fait dans Reims, dans la cathédrale de Reims vingt entrées solennelles, vingt entrées somptueuses. Mais vous Jérusalem vous êtes plus heureuse; vous êtes heureuse entre toutes les villes; vous êtes infiniment plus grande, et plus heureuse, et plus honorée. Vous avez reçu un honneur infiniment plus grand. Vous êtes heureuse par dessus la tête de toutes les villes, car il est entré dans vos murs, monté sur l'ânon d'une ânesse; et cela ne recommencera point; et le peuple de ce pays-là jetait des palmes et des feuilles, des rameaux et des fleurs sous

les pieds de l'ânesse. D'autres paroisses ont vu naître, ont fait naître, ont produit d'autres saints. Mais ces paroisses-là elles ont vu naître, elles ont fait naître, elles ont produit le grand saint, le saint des saints : quelle élection. Pendant que vous vous amusez, paroisses chrétiennes, à faire des saintes et des saints, une paroisse s'était levée de bonne heure. Elle s'était levée avant tout le monde. Et elle avait produit le saint qu'on ne refera point. Heureux celui qui se trouva là, juste au moment où il fallait porter sa croix, l'aider à porter sa croix, une lourde croix, sa vraie croix, cette lourde croix de bois, de vrai bois, sa croix de supplice, une lourde croix bien charpentée. Comme pour tout le monde, pour tous les autres suppliciés du même supplice. Un homme qui passait par là, sans doute. Ah il avait bien pris son temps, celui-là, cet homme qui passait par là, juste à ce point, juste alors, juste à ce moment-là. Cet homme qui passait juste là. Combien d'hommes depuis, des infinités d'hommes dans les siècles des siècles auraient voulu être là, à sa place, avoir passé, être passés là juste à ce moment-là. Juste là. Mais voilà, il était trop tard, c'était lui qui était passé, et dans l'éternité, dans les siècles des siècles il ne donnerait pas sa place à d'autres; et eux, les tard venus, ils ont été forcés de se rabattre sur d'autres croix, de s'exercer, de faire des exercices, de se rabattre à porter d'autres croix. De s'en fabriquer, eux-mêmes, d'autres croix. De s'en faire fabriquer. Artificiellement. Cela ne revient pas au même. Un homme de Cyrène, nommé Simon, qu'ils *contraignirent* de porter la croix de Jésus. Il n'a plus besoin, aujourd'hui, qu'on le contraigne *d'avoir porté*

la croix de Jésus. Heureux surtout, heureux celui, et lui aussi il ne donnerait pas sa place à un autre, lui non plus, heureux celui qui pourtant ne le vit qu'une fois. Heureux celui, heureux surtout, heureux sur tous, le plus heureux de tous, heureux celui qui le vit dans le temps, et qui pourtant ne le vit qu'une fois. Heureux celui qui le vit dans le temple; et ensuite; car cela suffisait; fut rappelé comme un bon serviteur. C'était un vieil homme de ce pays-là; un homme qui approchait du soir et qui touchait au soir, au dernier soir de sa vie. Mais il ne vit pas se coucher son dernier soir sans avoir vu se lever le soleil éternel. Heureux cet homme qui prit l'enfant Jésus dans ses bras, qui l'éleva dans ses deux mains, le petit enfant Jésus, comme on prend, comme on élève un enfant ordinaire, un petit enfant d'une famille ordinaire d'hommes; de ses vieilles mains tannées, de ses vieilles mains ridées, de ses pauvres vieilles mains sèches et plissées de vieil homme. De ses deux mains ratatinées. De ses deux mains toutes parcheminées. *Et voici qu'il y avait un homme en Jérusalem, nommé Siméon, et cet homme juste et craignant (Dieu), attendant la consolation d'Israël, et l'Esprit saint était en lui. Et il avait reçu réponse de l'Esprit saint, qu'il ne verrait point la mort, qu'il n'eût vu avant le Christ du Seigneur.*

Et il vint dans l'esprit dans le temple. Et comme l'enfant Jésus y entrait, conduit par ses parents, pour qu'ils fissent pour lui selon la coutume de la loi;

Et lui-même le prit dans ses bras, et bénit Dieu, et dit :

Maintenant tu laisses aller ton serviteur, Seigneur, selon ta parole en paix.

Parce que mes yeux ont vu ton salutaire,

Que tu as préparé devant la face de tous les peuples;

Lumière pour la révélation des nations, et gloire de ton peuple d'Israël.

Et son père et sa mère étaient en admiration sur ce qu'on disait de lui.

Attendant la consolation d'Israël; et la consolation est venue; et la consolation n'a point suffi. La consolation est venue, et la consolation n'a pas consolé.

La consolation n'a pas consolé Israël; et elle n'a pas consolé votre chrétienté non plus, ô mon Dieu.

Attendant la consolation d'Israël: depuis cinquante ans, mon Dieu, depuis quatorze siècles, depuis cinquante ans nous attendons la consolation de votre chrétienté.

Attendant la consolation d'Israël: du royaume d'Israël; jusqu'à quand, ô mon Dieu, attendrons-nous la consolation du royaume de France; la consolation de la grande pitié qui est au royaume de France.

La consolation est venue; et elle n'a pas consolé assez; elle n'a pas consolé suffisamment.

Mais lui, ce vieillard, ce vieillard de ce pays-là, on ne sait pas qu'il ait plus rien vu ensuite. Et heureux il ne connut plus aucune histoire. Heureux, le plus heureux de tous, il ne connut plus nulle autre histoire de la terre.

Il pouvait se vanter, celui-là aussi, de s'être trouvé au bon endroit. Il avait tenu, car il avait tenu, dans ses faibles mains, le plus grand dauphin du monde, le fils du plus grand roi; roi lui-même, le fils du plus grand roi; roi lui-même Jésus-Christ; dans ses mains il avait

élevé le roi des rois, le plus grand roi du monde, roi par dessus les rois, par dessus tous les rois du monde.

Il avait tenu dans ses mains la plus grande royauté du royaume du monde.

Et il ne connut plus nulle autre histoire de la terre.

Car au soir de sa vie, au soir de sa journée, d'un seul coup, du premier coup il avait connu la plus grande histoire de la terre.

Et aussi la plus grande histoire des cieux.

La plus grande histoire du monde.

La plus grande histoire de jamais.

La seule grande histoire de jamais.

La plus grande histoire de tout le monde.

La seule histoire intéressante qui soit jamais arrivée.

Ainsi tout un chacun pouvait vous approcher. Et ce vieil homme, au soir de sa vie, vous a embrassé comme un petit enfant ordinaire. Il vous a sûrement embrassé. Comme un vieillard, comme les vieilles gens aiment à embrasser les enfants, les petits, les tout petits enfants. Mais vous, flèche de Chartres, nef d'Amiens, où allez-vous. Que faites-vous, qui êtes-vous, d'où venez-vous. Vous n'êtes rien. Et vous flèche de Chartres et tombeaux de Saint-Denis, saintetés du royaume de France, vous n'êtes rien. Et dans ce petit pays, dans ce petit bourg, dans cette petite paroisse on a vu ce qu'on n'a pas vu à Château-Thierry; dans cette autre petite paroisse de ce pays-là, où il n'y a peut-être pas même une église, à présent; aujourd'hui; on y a vu ce qu'on n'a jamais vu à Château-Thierry. Une autre paroisse s'était levée de plus bonne heure. Comment s'y sont donc pris, mon Dieu,

les gens de ce temps-là et de ce pays-là, les gens d'alors, les gens de là. Que vous ont donc fait, que vous avaient donc fait les hommes de ce temps-là et de ce pays-là. Quel mystère, quel effrayant mystère. Quel mystère effrayant. Ils n'eurent qu'à s'approcher de ce mystère effrayant. Ceux qui se trouvèrent juste à point. Sans rien faire pour cela ils eurent, ils ont eu ce qui a été refusé; forcément; puisque ça n'a eu lieu qu'une fois; naturellement ça ne pouvait avoir lieu qu'une fois. Ce qui n'a pas été donné aux plus grands saints des autres temps et des autres pays. Ils n'eurent qu'à s'approcher de ce mystère effrayant. Les derniers de ce temps et de ce pays-là ont eu ce que les premiers de nous, les plus saints, les plus grands saints parmi nous n'auront éternellement jamais. Quel mystère, mon Dieu, quel mystère. Quand on pense, quand on pense, il fallait être là, il suffisait d'être né juste là, dans ce temps et dans ce pays. Mon Dieu, mon Dieu vous avez donné à vos bourreaux ce qui fut refusé à tant de vos martyrs. Le soldat romain qui vous perça le flanc eut ce que tant de vos saints, tant de vos martyrs n'ont pas eu. Il eut de vous toucher. Il eut de vous voir. Il eut sur terre un regard de votre miséricorde. Il eut sur terre un regard de vos propres yeux. Heureux ceux qui buvaient le regard de vos yeux; heureux ceux qui mangeaient le pain de votre table; et Judas, Judas même a pu vous approcher. Heureux ceux qui buvaient le lait de vos paroles. Heureux ceux qui mangèrent, un jour, un jour unique, un jour entre tous les jours, heureux d'un bonheur unique, heureux ceux qui mangèrent un jour, un jour unique, ce jeudi saint, heureux ceux qui man-

gèrent le pain de votre corps; vous-même consacré par vous-même; par une consécration unique: un jour qui ne recommencera donc jamais; quand vous-même vous dîtes la première messe; sur votre propre corps; quand vous célébrâtes la première messe; quand vous vous consacrâtes vous-même; quand de ce pain, devant les douze, et devant le douzième, le treizième, vous fîtes votre corps; et quand de ce vin, vous fîtes votre sang; ce jour que vous fûtes ensemble la victime et le sacrificateur, le même la victime et le sacrificateur, l'offrande et l'offertoire, le pain et le panetier, le vin et l'échanson; le pain et celui qui donne le pain; le vin et celui qui verse le vin; la chair et le sang, le pain et le vin. Cette fois que vous fûtes le prêtre et qu'ils étaient les fidèles, cette fois que vous fûtes le prêtre opérant, sacrifiant pour la première fois. Cette fois que vous fûtes l'invention du prêtre, le premier prêtre opérant, sacrifiant pour la première fois. Et vous étiez tout ensemble le prêtre et la victime. Cette fois que vous fîtes le premier sacrifice. Que vous fûtes le premier sacrifié, la première hostie. La première victime. Quand on pense, mon Dieu, quand on pense que vous étiez là, qu'il n'y avait qu'à s'approcher de vous, mystère effrayant; et qu'il n'y avait qu'à s'approcher de ce mystère effrayant. Non, quand on pense que c'est arrivé une fois. Qu'on a vu ça sur la terre. Que tout un chacun pouvait vous toucher, *pasteur visible*, les bonnes femmes, les enfants, les mendiants des routes. Et que vous parliez comme un simple homme qui parle. Que vous avaient-ils donc fait, mon Dieu, ces gens-là, pour être honorés de cet honneur, favorisés, fortunés, bénis, graciés de cette

grâce. Et vous Juifs, peuple de Juifs, peuple des Juifs, mon Dieu mon Dieu, que vous avait donc fait ce peuple; pour que vous l'ayez ainsi préféré à tous les peuples; pour que vous l'ayez ainsi fait passer avant tous les peuples; pour que vous l'ayez ainsi mis par dessus; au dessus de tous les peuples; par dessus la tête; au dessus de la tête de tous les peuples. Que vous ont-ils donc fait, *que vous a-t-il donc fait pour être votre élu?* Pour que vous l'ayez, ainsi, comblé de cette grâce; pour que vous l'ayez ainsi préféré à tous les autres, élu parmi tous les autres au dessus de tous les autres. Pour que vous l'ayez illustré d'un tel éclat, d'un éclat éternel. Pour que de siècle en siècle, et je compte d'abord les siècles de la terre, vous ayez pris en lui, parmi lui la lignée des prophètes, la race des prophètes. De siècle en siècle, de marche en marche, de génération en génération, d'ascension en ascension la lente ascension, la lignée des prophètes, la race des prophètes. Quel peuple mon Dieu ne se fût estimé heureux, quel peuple parmi tant de peuples, quel peuple parmi les innombrables peuples, d'être votre peuple; quel peuple n'eût voulu être à leur place; peuple élu; race élue, quelle race n'eût voulu être la race élue; votre race; élue parmi tant d'autres; parmi toutes les races; parmi les innombrables autres; au dessus des autres; par dessus les têtes de toutes les innombrables autres; quel peuple n'eût demandé à être votre peuple; quel peuple n'eût joui d'être votre peuple; élu, de quelle élection; à n'importe quel prix, mon Dieu, à n'importe quel prix temporel, fût-ce au prix de cette dispersion. Vous avez choisi, vous avez trié, vous avez pris parmi eux, d'ascension en ascension

vous avez pris parmi eux la longue lignée, la haute, la montante lignée des prophètes; et comme une cime le dernier de tous; le dernier des prophètes, le premier des saints; Jésus qui fut juif, un juif parmi vous; race qui reçûtes la plus grande grâce; et celle qui fut refusée à tout le peuple chrétien; mystère de la grâce; race élue; ce qui n'a pas été donné aux plus grands saints; aux plus grands saints du peuple chrétien vous l'avez eu; et non seulement sur terre; mais dans le ciel même et pour ainsi dire encore plus dans le ciel; car vous autres, saints chrétiens, grands saints de la chrétienté, dans votre éternité vous ne contemplez Jésus que dans sa gloire; et vous autres Juifs, singuliers Juifs, peuple singulier, peuple unique, peuple premier vous autres vous l'avez considéré dans sa misère. Vous l'avez considéré une fois pour toutes, la fois qui comptait. Et sa misère était votre misère. Sa misère propre était votre misère propre. C'était un Juif, un simple Juif, un Juif comme vous, un Juif parmi vous. Vous l'avez connu comme on dit d'un homme : Je l'ai connu dans le temps. Et pendant ce temps-là nos aïeux, nos grands-pères païens, nos grands-pères paysans, nos pères et les pères de nos pères dans ce pays-ci continuaient de travailler la terre; ils continuaient de travailler ce pays-ci; tout continuait comme toujours, tout continuait comme si de rien n'était; ils continuaient de travailler la vigne et le blé, mais ni cette vigne ni ce blé n'avaient encore servi à aucune consécration; ni ce pain ni ce vin n'avaient encore été consacrés; les femmes continuaient à cuire le pain; mais c'était un pain uniquement temporel, un pain de blé temporel, un

pain du blé de la terre; un pain uniquement pour la faim du corps; et le vin aussi était uniquement un vin de la vigne de la terre; les filles gardaient les moutons, les filles continuaient de filer la laine; tous innocents, mais tous païens, tous laborieux Hauviette ils travaillaient déjà, ils ne cessaient de travailler. Ils continuaient. C'étaient de bonnes gens, c'étaient de pauvres gens, mais ils ne savaient pas. Ils ne travaillaient que d'un travail temporel. Ils ne travaillaient que d'un travail de la terre. Ils ne savaient pas ce qui se préparait. Ils ne se doutaient pas, les bonnes gens, de la bonne nouvelle qui était arrivée, qui arrivait dans le pays des Juifs. Ils ne soupçonnaient pas. Et ils ne furent avertis qu'un peu de temps après. Alors aussi nous autres nous sommes frères de Jésus dans notre éternité. Et dans notre temps nous fûmes ses frères, nous sommes ses frères en Adam, en notre père Adam; nous sommes frères de Jésus dans notre humanité. Mais vous, Juifs, vous fûtes ses frères dans sa famille même. Frères de sa race et de la même lignée. Sur vous-mêmes il versa des larmes uniques. Sur vous-mêmes il pleura sur cette multitude. Vous avez vu la couleur de ses yeux; vous avez entendu le son de ses paroles. De la même lignée pour éternellement. Vous avez entendu le son même de sa voix. Comme des petits frères vous vous êtes acouflés dans la chaleur, dans la tiédeur de son regard. Vous vous êtes abrités, vous vous êtes couverts à l'abri de la bonté de son regard. Sur vous-mêmes il eut pitié sur cette foule. Jésus, Jésus, nous serez-vous jamais ainsi présent. Si vous étiez là, Dieu, ça ne se passerait

tout de même pas comme ça. Ça ne se serait jamais passé comme ça.

MADAME GERVAISE

En vision à elles deux.

Il est là.

Il est là comme au premier jour.

Il est là parmi nous comme au jour de sa mort.

Éternellement il est là parmi nous autant qu'au premier jour.

Éternellement tous les jours.

Il est là parmi nous dans tous les jours de son éternité.

Son corps, son même corps, pend sur la même croix;

Ses yeux, ses mêmes yeux, tremblent des mêmes larmes;

Son sang, son même sang, saigne des mêmes plaies;

Son cœur, son même cœur, saigne du même amour.

Le même sacrifice fait couler le même sang.

Une paroisse a brillé d'un éclat éternel. Mais toutes les paroisses brillent éternellement, car dans toutes les paroisses il y a le corps de Jésus-Christ.

Le même sacrifice crucifie le même corps, le même sacrifice fait couler le même sang.

Le même sacrifice immole la même chair, le même sacrifice verse le même sang.

Le même sacrifice sacrifie la même chair et le même sang.

C'est la même histoire, exactement la même, éternellement la même, qui est arrivée dans ce temps-là et dans ce pays-là et qui arrive tous les jours dans tous les jours de toute éternité.

Dans toutes les paroisses de toute chrétienté.

Que ce soit en Lorraine et que ce soit en France,
Tous les bourgs sont brillants à la face de Dieu,
Tous les bourgs sont chrétiens sous le regard de Dieu.

Juifs, vous ne connaissez pas votre bonheur; Israël, Israël, vous ne connaissez pas votre bonheur; mais vous aussi, chrétiens, vous ne connaissez pas aussi votre bonheur; votre bonheur présent; qui est le même bonheur.

Votre bonheur éternel.

Israël, Israël, vous ne connaissez point votre grandeur; mais vous aussi, chrétiens, vous ne connaissez pas votre grandeur; votre grandeur présente; qui est la même grandeur.

Votre grandeur éternelle.

Montrant tous les bourgs, les paroisses, les clochers de la vallée, Domremy, Maxey, Vaucouleurs, et en eux et au delà d'eux tous les bourgs, toutes les paroisses, tous les clochers de la chrétienté.

Tous les bourgs sont aimés sous le regard de Dieu,

Tous les bourgs sont chrétiens, tous les bourgs sont sacrés,
Tous les bourgs sont à Dieu sous le regard de Dieu.

Comme s'apercevant enfin l'une l'autre.

JEANNETTE

— Bonjour, madame Gervaise.

MADAME GERVAISE

— Bonjour, ma fille. Que Jésus le Sauveur sauve à jamais ton âme.

JEANNETTE

— Ainsi soit-il, madame Gervaise. Mon oncle vous a dit que je voulais vous voir?

MADAME GERVAISE

— Oui, ma fille, et j'ai pensé que tu étais malheureuse.

JEANNETTE

— Hélas.

MADAME GERVAISE

— Dieu nous conduit, mon enfant, Dieu nous conduit par la main. Nous sommes dans la main de Dieu. Nous ne faisons rien que Dieu n'y consente et ne le veuille.

C'est Dieu, c'est Dieu même qui ce matin m'a conduit vers vous.

JEANNETTE

— Ainsi soit-il, madame Gervaise.

MADAME GERVAISE

— Dieu m'a conduit vers toi parce que tu es malheureuse. On s'imagine ici, dans la paroisse, que tu es heureuse de ta vie parce que tu es bonne chrétienne, parce que tu es bonne paroissienne, parce que tu es pieuse; parce que tu as bien fait ta première communion; parce que tu vas bien à la messe, et aux vêpres; parce que tu vas souvent à l'église; et que dans les champs tu te mets à genoux au son lointain des cloches calmes.

JEANNETTE

— Hélas.

MADAME GERVAISE

— Je sais, moi, que tout cela ne suffit pas. J'ai pensé que tu étais malheureuse, toi aussi, et c'est pour cela que je suis venue tout de suite.

Un silence.

Je sais. Je sais que tu as consommé au contraire toute la tristesse d'une âme chrétienne. Et c'est une tristesse infinie.

Un silence.

J'ai passé par là. Les saintes et les saints, toutes les saintes et tous les saints ont passé par là. C'est la condition même, c'est la dure condition, c'est la dure loi, c'est le dur apprentissage de la sainteté. J'ai passé par là aussi, moi aussi, moi indigne. Tu y passes à ton tour. Chacun son tour. Chacun son heure. Dieu nous travaille quand il veut. Dieu nous travaille chacun notre tour. Tu n'es pas la première. Tu ne seras pas la dernière.

JEANNETTE

Comme une attaque.
Brusquement.

— Savez-vous, madame Gervaise, que les soldats partout vont à l'assaut des bourgs et forcent les églises?

MADAME GERVAISE

D'abord comme en défense forcée.

— Je le sais, ma fille.

JEANNETTE

— Savez-vous qu'ils font manger l'avoine à leurs chevaux sur l'autel vénérable?

MADAME GERVAISE

— Je le sais, ma fille. Et ils ont dit que ça faisait une bonne mangeoire, une mangeoire très commode, et juste à hauteur pour la tête des chevaux.

JEANNETTE

— Et qu'ils disent des horreurs à la Sainte Vierge, à notre mère la Sainte Vierge; et qu'ils injurient, et qu'ils blasphèment Jésus en croix.

Et l'on dit même qu'une fois ils ont souffleté Jésus en croix.

MADAME GERVAISE

— Ce n'est pas le premier soufflet qu'il a reçu. Et nos péchés le soufflettent outrageusement tous les jours.

Nos péchés l'outragent et le soufflettent tous les jours.

JEANNETTE

— Savez-vous, madame Gervaise, et que le bon Dieu me pardonne à jamais d'avoir osé vous dire ces paroles, savez-vous que les soldats boivent dans les très saints calices le vin qui les soûle?

MADAME GERVAISE

— Je le sais, ma fille.

JEANNETTE

— Faut-il, mon Dieu, faut-il vous dire encore cela. Faut-il pour finir---

MADAME GERVAISE

— --- Pour consommer cette détresse---

JEANNETTE

— Faut-il avoir à vous dire encore cela? Savez-vous

qu'ils font ripaille avec les très saintes hosties consacrées?

MADAME GERVAISE

— Toutes les saintes, tous les saints ont passé par là. Nous indignes, nous infimes, nous petites nous y passons. J'y ai passé, tu y passes, nous y passerons tous. Et pourtant nous autres nous sommes de petites gens.

JEANNETTE

— Le sang de Jésus, le vase, le calice qui tient le sang de Jésus.

MADAME GERVAISE

— Ils démolissent les maisons; ils démolissent les églises.

Une maison démolie, une maison bâtie; une maison démolie, la même maison rebâtie; une maison démolie, une autre maison bâtie; une ancienne maison démolie nous bâtirons, nous rebâtirons toujours des maisons nouvelles; les pierres de la terre ne nous manqueront jamais pour bâtir des maisons nouvelles, des maisons terrestres nouvelles; et nos bras ne manqueront jamais, nos bras ne nous manqueront pas pour bâtir des maisons temporelles, pour édifier des maisons de cette terre.

Qu'importe, nous rebâtirons toujours assez de nouvelles maisons.

Nous bâtirons assez de maisons temporelles.

JEANNETTE

— Le sang de Jésus, le sang de Jésus.

MADAME GERVAISE

— Ils démolissent nos maisons; quand ils démoliraient tout nous avons, s'il plaît à Dieu, nous aurons dans la maison de notre père une maison que les soldats ne démoliront jamais.

JEANNETTE

— Le corps de Jésus, le corps de Jésus. Qu'ils profanent le pain et le vin, le corps et le sang de Jésus.

MADAME GERVAISE

— Nous avons d'autres maisons que les maisons que nous avons. Nous avons des maisons que les soldats n'atteindront point.

Une maison que les soldats ne démoliront point.

Nous avons d'autres maisons, nous avons d'autres maisons.

Il y a d'autres maisons que la maison de notre père. Il y a un autre père que notre propre père. Dieu nous a préparé, Jésus nous a gagné d'autres demeures, Jésus nous a gagné des demeures éternelles.

Nous avons un autre père que le père que nous avons.

JEANNETTE

— Le corps de Jésus, le corps sacré de Jésus.

MADAME GERVAISE

— Ils démolissent les églises. Nous en rebâtirons toujours. Nous rebâtirons toujours des églises de pierre.

Il y a un autre père que notre père.
Nous rebâtirons toujours des églises temporelles. Nous édifierons toujours des églises périssables.

Mais il y a une Église qu'ils n'atteindront pas. Il y a une Église de Dieu qu'ils n'atteindront pas. Il y a une Église dans le ciel, dans le ciel de Dieu. Il y a une Église éternelle. Qu'ils n'atteindront jamais.
Les saints sont acquis pour toujours, les saints sont saints pour toujours, pour éternellement toujours. Rien ne peut plus perdre les saints. Jésus est acquis pour toujours, Jésus est saint, il est Jésus pour toujours, pour éternellement toujours. Et dans le ciel de Dieu il y a un corps de Jésus que les doigts des mains pécheresses ne toucheront plus jamais, éternellement plus jamais.

Un corps de Jésus que les doigts des mains pécheresses ne profaneront plus jamais.

JEANNETTE

— Le corps de Jésus. Faire servir au péché même le corps même, le corps sacré de Jésus.

MADAME GERVAISE

— Il y a une autre Église que toutes les églises (les montrant) de la Meuse et de la Lorraine, que Domremy et Maxey, que Vaucouleurs et Nancy, que Reims et que Rouen, que Paris et que Rome. Il y a une Rome céleste. Il y a une Jérusalem céleste. Il y a une autre Église que toutes les églises de la terre. Il y a une autre Église que toutes les églises de la chrétienté même. Il y a une Église que les

mains pécheresses ne démoliront, ne souilleront éternellement jamais. Il y a une autre Église que toutes les églises de la terre de la chrétienté.

JEANNETTE

— Encore quand ces soldats romains osaient toucher votre corps périssable, votre impérissable corps, au moins ils ne savaient pas que vous étiez le fils de Dieu. Mais ceux-ci, des chrétiens, des soldats chrétiens, baptisés dans leurs paroisses par les curés de leurs paroisses par les soins de leur père et de leur mère assistés de leurs parrain et marraine, ceux-ci vous outragent, connaissant qui vous êtes ; ceux-ci vous profanent, sachant qui vous êtes, profanent votre corps. En vérité, mon Dieu, ils ne savent qu'inventer, ils ne savent quel mal faire ; on commet à présent des péchés que l'on n'avait jamais commis. On ne sait pas quoi inventer.

Des péchés que l'on ne pourrait pas soupçonner.

MADAME GERVAISE

— Je le sais, ma fille.

Et je sais que la damnation va comme un flot montant où les âmes se noient.

Et je sais que ton âme est douloureuse à mort, quand tu vois l'éternelle, la croissante éternelle damnation des âmes.

JEANNETTE

— Savez-vous, madame Gervaise, que nous, qui voyons tout cela se passer sous nos yeux sans rien faire à présent que des charités vaines...

MADAME GERVAISE

— Mon enfant, mon enfant, mon enfant, les charités ne sont jamais vaines.

JEANNETTE

—... et sans vouloir tuer la guerre...

MADAME GERVAISE

— Mon enfant, ma pauvre enfant, mon enfant, ma petite enfant, tu ne parles pas comme une petite fille, tu ne parles pas comme une petite chrétienne.

Surtout ne te mets pas en colère. C'est aussi un grand péché.

JEANNETTE

—... sans rien faire à présent que des charités vaines, puisque nous ne voulons pas tuer la guerre, nous sommes les complices de tout cela ? Nous qui laissons faire les soldats, savez-vous que, nous aussi, nous sommes les tourmenteuses des corps et les damneuses des âmes. Nous aussi, nous mêmes, nous soufflletons Jésus en croix. Nous aussi, nous mêmes nous profanons le corps impérissable de Jésus.

Un silence.

Complice, complice, c'est comme auteur. Nous en sommes les complices, nous en sommes les auteurs. Complice, complice, c'est autant dire auteur.

Celui qui laisse faire est comme celui qui fait faire.

C'est tout un. Ça va ensemble. Et celui qui laisse faire et celui qui fait faire ensemble c'est comme celui qui fait, c'est autant que celui qui fait. Comme se relevant. C'est pire que celui qui fait. Car celui qui fait, il a au moins le courage de faire. Celui qui commet un crime, il a au moins le courage de le commettre. Et quand on le laisse faire, il y a le même crime; c'est le même crime; et il y a la lâcheté par dessus. Il y a la lâcheté en plus.

Il y a partout une lâcheté infinie.

Complice, complice, c'est pire qu'auteur, infiniment pire.

MADAME GERVAISE

— Je sais, ma fille, que vous êtes, vous toutes, les damneuses des âmes. Et je sais que ton âme est douloureuse à la mort, de savoir qu'elle est complice du Mal universel; complice et auteur, tu le confesses; complice et auteur du Mal universel; complice et auteur du Péché; complice et auteur de cette universelle perdition,

et tu te sens désespérément lâche.

Un silence.

Mais ce n'est là rien encore.

Ce n'est rien.

Un long silence.

Ma fille, pardonne-moi les paroles que je vais t'oser dire ; je suis une pauvre femme ; j'en ai tant vu aussi, dans mon enfance, quand j'étais une petite fille. Comme toi. Comme tu es. Ils croient qu'ils ont tout dit quand ils ont dit : Elle est partie au couvent. On ne parle jamais assez. Et on ne parle jamais assez tôt. On n'en dit jamais assez à ses amis. Ni assez tôt. A plus forte raison à ses confidents. J'aime mieux t'offenser, et te servir ; devant Dieu ; que de ne point t'offenser, et de te trahir. Je dois t'offenser, s'il faut. Pardonne-moi les paroles que je vais t'oser dire ; après, je m'en irai, si tu le veux, sans te voir plus jamais.

Un silence bref.

Je sais aussi ta souffrance nouvelle ; je sais la souffrance qui te paraît effroyable au delà de toute souffrance, effrayante au delà de toute imagination même ; pourquoi tu m'as mandée ; pourquoi je suis venue.

Un silence bref.

Se mépriser soi-même, on se mépriserait encore soi-même, on s'y ferait, on s'y habituerait ; il est, il y a des habitudes pires : Tu as connu que tous ceux-là sont lâches, que tu avais aimés,... que tu as aimés...

Un mouvement de Jeannette.

Que tu aimes, que tu aimes, que tu aimes, ma fille, ma pauvre enfant.

Ce mouvement de révolte tombe.

Tu as raison, ma fille, ma pauvre enfant.

Mon enfant, mon enfant, on aime toujours. Mais d'aimer ceux que l'on méprise, c'est un grand bien. Mais de mépriser ceux que l'on aime, c'est la plus grande souffrance qu'il y ait.

Ceux que l'on voudrait honorer, que l'on doit honorer, que l'on veut honorer. Que l'on honore. Quand même.

C'est la plus grande bassesse et la plus grande indignité.

Tu as connu que tous ceux-là sont lâches, que tu avais aimés; tu as connu que ton père est lâche; que ta mère est lâche;

JEANNETTE baisse la tête.

Ton père, ce grand fort homme qui ne craint rien, fors Dieu, qui est un si bon chrétien; ta mère, qui est une si bonne chrétienne, qui a fait les pèlerinages; et tes frères, et ta grande sœur, et tes amies :

Dans une évocation :

Moi aussi j'ai eu des amies.
Moi aussi j'avais des amies.

Repartant.

Mengette, que j'ai vue ce matin; Hauviette, qui ne veut pas me voir;

Secouant la tête sur un geste de Jeannette.

Je sais, je sais. Sec, et en même temps très tristement. Non, elle ne veut pas. Tu as connu qu'ils sont lâches

tous, et complices du Mal universel; complices, auteurs du Péché; complices, auteurs de cette universelle perdition; et qu'ils en sont donc responsables. Comptables. Responsables des âmes qui se damnent à ces âmes elles-mêmes, et responsables à Dieu, car les âmes sont à lui, et vous les laissez damner sans rien faire, et vous vous damnez vous-mêmes à laisser ainsi damner les âmes de Dieu.

Un silence.

Ainsi c'est ainsi une énumération et un déroulement sans fin de damnations, une explication des damnations sans fin; un enchaînement, une danse affreuse des perditions; l'une entraîne l'autre, infailliblement; l'une entraîne l'autre dans une ronde infernale; l'une tient l'autre par la main comme une sœur affreuse; et elles se tiennent d'une main qui ne se lâchera jamais. L'une tient l'autre, l'autre tient l'une, l'une tient à l'autre et l'une renforce l'autre. Tous les jours inventions nouvelles. Tous les jours imaginations inconnues. Nouvelles damnations, redoublements de damnation les cercles de l'enfer se déroulent au dessous des cercles.

Un silence.

Tu mens.

Depuis que tu as connu cela, tu es menteuse : Menteuse à ton père, menteuse à ta mère, à tes frères, à ta grande sœur, à tes amies, car tu fais semblant de les aimer, et tu ne peux pas les aimer. Et pourtant tu les aimes tout de même. Menteuse à toi-même, car tu veux

te faire croire que tu les aimes, et tu ne peux pas les aimer. Et pourtant tu les aimes tout de même.

Tu ne les aimes pas et pourtant tu les aimes.

Tu les aimes tout de même. De quelle amour. Comment peux-tu les aimer. D'une amour mentie, d'une amour trahie et qui se trahit soi-même, qui se trahit perpétuellement soi-même, d'une amour faussée. Toute droiture est gauche désormais, toute droiture est gauchie à présent. Tu mens par le son de ta voix. Tu mens par le regard de tes yeux. Tout s'est à jamais faussé dans ton âme. Et tout s'est à jamais faussé dans ta vie : faussée l'amour filiale et faussée l'amour fraternelle ; l'amour filiale, le premier des biens ; après les biens de Dieu ; dans les biens de Dieu ; l'amour fraternelle, le premier des biens ; après les biens de Dieu ; dans les biens de Dieu ; l'amitié, le premier des biens ; après les biens de Dieu ; dans les biens de Dieu ; faussée l'amitié ; faussées tes amours familiales ; faussées tes amours amicales, faussées tes amitiés ; faussés tous tes sentiments : Ta vie tout entière est menteuse et fausse. Et tu vis dans ta maison, parmi les tiens, et tu te sens plus irréparablement seule et malheureuse qu'une enfant sans mère.

Un grand silence.

Un espoir te restait. Tu venais sur tes douze ans. Dans cette grande détresse tu attendais au moins, tu te disais qu'elle finirait bientôt, car tu approchais de la communication du corps de Notre-Seigneur, tu touchais à la communication du corps de Notre-Seigneur, et la

communication du corps de Notre-Seigneur guérit tous les maux.

Un grand silence.

L'heure est venue, l'heure attendue; l'heure attendue, l'heure préparée de toute éternité.

L'heure que tu attendais depuis des jours et des jours, l'heure que tu attendais depuis ton baptême, l'heure que tu attendais de toute éternité. Depuis ton éternité.

Le jour est venu, le grand jour, tu as reçu communication du corps de Notre-Seigneur.

A ton tour, après des milliers et des milliers et des centaines de milliers d'autres, après des centaines et des milliers de milliers de chrétiennes; à ton tour, chrétienne et paroissienne, comme tant et tant de chrétiennes, comme tant et tant de paroissiennes, comme tant de saintes mêmes, à ton tour tu as reçu le corps de Notre-Seigneur-Jésus-Christ, le même corps de Notre-Seigneur-Jésus-Christ.

Après quatorze siècles à ton tour de recevoir. A ton tour d'approcher.

A ton tour tu reçus pour la première fois le corps de Notre-Seigneur-Jésus-Christ.

Jour attendu. Jour d'un deuil infini, car la communication du corps de Notre-Seigneur guérit tous les maux; et tu te retrouvas le soir; et tu étais seule; et tu avais reçu le même corps, le même que les saints et que les saintes ont reçu; et la communication du corps de Notre-Seigneur guérit tous les maux; et Dieu était venu; et le soir tu te retrouvas seule dans la même

situation; mais elle n'était pas la même, elle était infiniment pire; tu te retrouvas dans la même souffrance; elle n'était pas la même, elle était infiniment pire, elle était devenue infinie; tu te retrouvas dans la même détresse; la même, la même, hélas; mais elle n'était pas la même; elle était devenue infiniment pire, elle était devenue infinie; elle était devenue autre; car le plus grand médecin du monde était passé, et il n'y avait rien fait.

La même solitude. Dans la même solitude. Et elle n'était plus la même.

Ce n'était plus avant. C'était après. Au soir de ta journée. Avant c'était une grande détresse. Mais ce n'était qu'une grande détresse qui attendait le remède. Après c'était une grande détresse qui n'attendait plus le remède. C'était une grande détresse où le remède avait passé. En vain. La même détresse : une détresse autre, infiniment autre, infiniment pire; infiniment éprouvée, infiniment vérifiée; devenue infinie; puisque le seul remède du monde était passé dessus; et qu'il n'y avait rien fait.

De la même, partant de la même, restant la même, devenue autre, infiniment autre. Avant, après.

Car l'heure du soir est infiniment autre que la même heure du matin.

Brusquement, presque brutalement :

Enfin tu avais manqué ta première communion.

Un silence.

Sombre :

C'est presque pire que si on manquait le jour de son jugement et le jour de sa mort.

JEANNETTE

Un long silence.

— C'est vrai.

Il est vrai que mon âme est douloureuse à mort ; je suis dans une détresse ; je n'aurais jamais cru que la mort de mon âme fût si douloureuse.

Tous ceux-là que j'aimais sont absents de moi-même.

MADAME GERVAISE

— Même Dieu. C'est cela, tous.

JEANNETTE

— *Tous* ceux que j'aimais sont absents de moi.

MADAME GERVAISE

— La damnation c'est cela ; c'est cela la perdition même.

JEANNETTE

— Tous ceux que j'aime sont absents de moi : c'est ce qui m'a tuée sans remède...

MADAME GERVAISE

— Le seul remède qu'il y ait au monde est venu, et le seul médecin ; et le remède ne t'a rien fait ; le médecin ne t'a rien fait ; et le soir de ce jour tu t'es trouvée comme le matin...

JEANNETTE

— Hélas.

MADAME GERVAISE

— Ta vie est un mensonge perpétuel. Et pourtant tu avais béni ce matin-là ce jour qui se levait; tu avais béni ce soleil qui se levait sur les côtes (les montrant en face) sur les côtes lorraines, sur les côtes de la Meuse.

JEANNETTE

— Hélas, hélas.

MADAME GERVAISE

— La créature soleil sur la créature Meuse.

JEANNETTE

— Tous ceux que j'aime sont absents de moi : c'est ce qui m'a tuée sans remède; et je sens pour bientôt venir ma mort humaine.

Je n'irai pas loin. Je ne peux plus aller. Ma vie est toute creuse en dedans de moi.

MADAME GERVAISE

— Malheur au cœur que le corps de Jésus n'a point empli; malheur au cœur que le corps de Jésus n'a point rassasié.

JEANNETTE

— Je ne peux plus, je ne peux plus aller.

— O que vienne au plus tôt, mon Dieu, ma mort humaine.

O mon Dieu j'ai pitié de notre vie humaine où ceux que nous aimons sont à jamais absents.

MADAME GERVAISE

— Enfant ! ayez pitié de la perdition; enfant ayez pitié de la vie infernale où les damnés maudits, où les damnés perdus ont la pire souffrance : que Dieu même est absent de leur éternité.

JEANNETTE

— O s'il faut, pour sauver de la flamme éternelle
Les corps des morts damnés s'affolant de souffrance,
Abandonner mon corps à la flamme éternelle,
Mon Dieu, donnez mon corps à la flamme éternelle;

Mon corps, mon pauvre corps, à cette flamme qui ne s'éteindra jamais.
Mon corps, prenez mon corps pour cette flamme.

Mon chétif corps.
Mon corps qui vaut si peu, qui compte si peu.
Qui ne pèse pas lourd.
Mon pauvre corps qui a si peu de prix.

Un silence.

Et s'il faut, pour sauver de l'Absence éternelle
Les âmes des damnés s'affolant de l'Absence,
Abandonner mon âme à l'Absence éternelle,
Que mon âme s'en aille en l'Absence éternelle.

Mon âme à cette absence qui ne s'éteindra jamais.

MADAME GERVAISE

— Taisez-vous, ma sœur : vous avez blasphémé : Dieu, dans sa miséricorde infinie, a bien voulu que la souffrance humaine servît à sauver les âmes; je dis la souffrance humaine; la souffrance terrestre; la souffrance militante; non pas sans doute la souffrance souffrante; certainement non pas, nullement assurément la souffrance infernale.

Comme se récriant d'une impossibilité;
d'une évidence :

Alors ils ne seraient pas *perdus,* si leur souffrance n'était pas perdue. Alors ils auraient la même souffrance que nous, ce serait la même souffrance, que nous. Alors ils seraient comme nous.

Ils auraient la grâce.

Or ils ne sont pas comme nous. Il y a une différence. Elle est infinie. Il y a, il y a eu le jugement.

Autrement alors ils seraient comme nous. Il n'y a, il ne peut y avoir que deux sortes, il ne peut y avoir que deux races de souffrance : la souffrance qui n'est pas perdue, et la souffrance qui est perdue. De la souffrance qui n'est pas perdue nous sommes, ensemble avec Jésus-Christ; notre souffrance est de la même sorte, elle est de la même race que la souffrance de Jésus-Christ; notre souffrance n'est jamais perdue, quand nous le voulons.

De la souffrance qui n'est pas perdue nous sommes tous, quand nous le voulons de Jésus au dernier des chrétiens, quand nous le voulons.

De Jésus même au dernier des pécheurs.

Il y a, ailleurs il y a une souffrance qui est perdue; qui est toute perdue; qui est toujours perdue; quand même on ne voudrait pas; quoi qu'on veuille; quoi qu'ils veuillent; quoi qu'ils veuillent éternellement.

Quoi qu'ils fassent. Éternellement quoi qu'ils fassent.

C'est ça l'enfer. Autrement il n'y aurait pas d'enfer. Ça serait la même chose que nous; ça serait la même chose partout.

Dans toute la création.

Si leur souffrance pouvait servir, mon enfant, ma pauvre enfant, ils seraient comme nous; ils seraient nous; il n'y aurait pas, il n'y aurait jamais eu de jugement. Si leur souffrance pouvait servir, sitôt qu'une souffrance peut servir, elle s'appareille, elle s'apparente, elle se lie à la souffrance de Jésus-Christ. Elle devient de la même race. Elle devient, aussitôt elle devient de la même sorte, de la même race, de la même famille que la souffrance de Jésus-Christ.

Elle devient la sœur de la souffrance de Jésus.

Elle devient de la souffrance en communion.

Il n'y aurait aucune différence.

Si leur souffrance servait, mon enfant, si elle pouvait servir, mais alors ils seraient dans la communion.

Or ils ne sont pas dans la communion.

Toute souffrance qui peut servir, toute souffrance qui sert est sœur de la souffrance de Jésus-Christ; elle est fille de la souffrance de Dieu; elle est la même que la souffrance de Jésus-Christ.

Il n'y aurait pas eu de jugement.

Il y a, ailleurs il y a une souffrance qui ne sert pas, qui ne sert éternellement pas. Qui est toujours vaine,

vide, qui est toujours creuse, toujours inutile, toujours stérile, toujours non appelée, toujours donc non élue, toute, toujours, éternellement toute, éternellement toujours, quoi qu'ils veuillent.

Quoi qu'ils fassent. Quoi qu'ils fassent éternellement.

Quoi qu'il y ait.

Apprenez, mon enfant, apprenez ce que c'est que l'enfer.

Là est la marque, là est la distinction, là est la différence. Elle est infinie.

Autrement, s'ils servaient, ils seraient comme nous. *Ils seraient aussi heureux que nous.* Ils seraient comme Jésus en croix. Mais nous seuls avons le droit d'être comme Jésus en croix. Nous seuls avons le droit d'être à l'image et à la ressemblance, à l'imitation de Jésus; de souffrir à l'image et à la ressemblance; à l'imitation de Jésus. Eux autres, les malheureux, ils n'ont pas même le droit d'être en croix.

Trop tard, trop tard, après il est trop tard.

Il y a sur terre, et c'est tout. Après ce n'est plus sur terre.

Il y a la souffrance de dessus terre, et après c'est tout.

Autrement ils ne seraient pas morts, ils ne seraient pas perdus, ils ne seraient pas damnés, ils ne seraient pas jugés.

Ils seraient des hommes comme nous; ils seraient vivants, terrestres; ils seraient des vivants; ils seraient avant le jugement. Ils ne seraient pas après.

Un silence.

Ma fille, ma fille il y a beaucoup d'Églises; dans l'Église. Mais il n'y en a qu'une. Il n'y a qu'une Église. Il y a plusieurs Églises. Il y a la militante, où nous sommes. Il y a la souffrante, où nous éviterons d'être; s'il plaît à Dieu. Il y a la triomphante, où nous devons demander d'être. S'il plaît à Dieu. Mais il n'y a pas une Église infernale.

Il n'y a pas une Église d'enfer.

C'est insensé. C'est une imagination absurde. C'est inconcevable.

Toutes trois sont des Églises vivantes; il n'y a pas, il ne peut pas y avoir une Église morte.

L'Église est essentiellement, substantiellement vivante. Elle reçoit de Dieu perpétuellement une vie, Jésus lui a promis une vie éternelle. Elle est naturellement, surnaturellement vivante. Il n'y a pas, il ne peut pas y avoir une Église morte.

Si leur souffrance pouvait servir, servait, ils seraient une Église, ils seraient dans l'Église.

Militante, souffrante, triomphante, toutes trois vivantes, il n'y a pas, il ne peut pas y avoir une Église morte.

Un silence.

Il y a l'Église militante; nous en sommes; c'est l'Église des soldats d'une certaine guerre; nous en sommes; tout le monde y passe, tout le monde y a passé; nous savons ce que nous avons à y faire.

Nous y passons. Tout le monde y fait un service, un certain temps de service.

Un service qu'on ne recommence pas.
On ne rengage pas.

Après on se divise.

Il y a l'Église souffrante. Nous devons tâcher, nous devons demander de ne pas en être. C'est la loi; c'est la règle. Pour eux, pour eux utilement nous pouvons, nous devons multiplier notre travail, nos prières, nos souffrances. Nos mérites, s'il est permis de dérober ce mot à Jésus-Christ. Aux seuls mérites. Aux mérites de Jésus-Christ. Là peuvent être nos pères et les pères de nos pères. Dieu ait leur âme. Travailler pour eux, prier pour eux, souffrir pour eux. Mériter pour eux. C'est la loi; c'est la règle. Et on n'a pas besoin de nous le demander; on n'a pas besoin de nous le commander. Ni de nous y forcer ni même de nous y engager. C'est notre mouvement, c'est notre mouvement propre; c'est notre amour même; c'est la communion même.

C'est le mouvement propre, le mouvement naturel de notre amour.

De notre amour humain, de notre amour familial, de notre amour filial.

Il y a l'Église triomphante. Nous devons tâcher d'en être. Il n'y a pas à s'en cacher. Il n'y a pas à faire le modeste. Nous devons tâcher, nous devons demander d'en être. C'est la loi; c'est la règle. Commune. Nous devons les prier, et en attendant nous devons les prier

pour les autres et pour nous, on n'a pas besoin de s'en cacher, les prier, pour les autres de la souffrante et pour les autres de la militante, pour les autres de la terre et pour nous et pour les autres d'ailleurs, leur demander leur intercession, leur demander d'intercéder pour les autres et pour nous, pour tous ceux de la souffrante et pour tous ceux de la militante. Pour être avec eux plus tard. Parmi eux. Pour être avec eux comme eux. Ce n'est pas seulement la loi et la règle. C'est aussi notre mouvement même. C'est aussi notre amour même. C'est aussi la communion même. C'est notre mouvement propre.

C'est le mouvement propre, le mouvement naturel de notre amour. Le mouvement de notre charité.

De notre amour humain, de notre amour familial, de notre amour filial. De notre charité.

Et il y a encore cette différence. Et elle est capitale. Et elle est tout. Que ceux de la souffrante sont sûrs d'y aller. Et que nous ne sommes sûrs de rien. Puisque nous sommes avant.
De rien du tout.
Puisque nous ne sommes pas encore décidés.
Pas encore dirigés.
Séparés.
Acheminés vers l'un des trois chemins.
Sur l'un des trois chemins.
Sur l'une des deux routes.

Telle est la communion, telle est la vie des trois Églises vivantes. Mais il n'y a point d'Église morte. Il n'y a pas une Église qui ne communierait pas.

Qui ne serait pas une Église, qui *donc* ne serait pas une Église. Il n'y a pas une Église morte.

Un silence.

Mon enfant, ma petite fille, le bon Dieu a fait des cadres. Il faut travailler, il faut prier, il faut souffrir dans les cadres que le bon Dieu nous a faits. Il veut bien accepter nos souffrances d'ici-bas pour sauver les âmes en danger. Mais il n'a pas voulu que la souffrance infernale servît à sauver les âmes; il n'accepterait pas, pour sauver les âmes en danger, nos souffrances de là-bas. Il n'y a pas une Église morte.

JEANNETTE

Simplement :

— Alors il y a tant de souffrance perdue.

MADAME GERVAISE

— Malheureuse, malheureuse enfant, comme tu parles.

JEANNETTE

— Dans la création il y a tant de souffrance de créée de perdue.

MADAME GERVAISE

— Il ne s'agit pas de souffrir. S'il ne s'agissait que de souffrir, qui ne souffrirait. Qui ne souffre.

Un silence.

Il y a une souffrance utile, et une souffrance inutile. Il y a une souffrance féconde, et une souffrance inféconde.

Un silence.

C'est pour cela que notre maître à tous...

JEANNETTE

— Notre Seigneur, Notre Seigneur Jésus-Christ.

MADAME GERVAISE

— Notre maître de maîtrise, de toute maîtrise, de l'une et l'autre maîtrise; notre maître de seigneurie et notre maître d'enseignement; notre maître de domination et notre maître d'apprentissage.

JEANNETTE

— Notre Seigneur, Notre Seigneur Jésus.

MADAME GERVAISE

— Il devait savoir, lui. C'était son métier. De sauver. C'était son office. Il devait savoir. Il est notre maître à sauver. C'est pour cela que notre maître à tous, le fils de l'homme savant à donner sa souffrance, a bien voulu donner pour sauver nos âmes toute souffrance, valable, et jusqu'à la valable souffrance de la tentation, mais qu'il n'est jamais allé jusqu'à donner la vaine souffrance même du péché. Le Sauveur a bien voulu donner toute la souffrance humaine; c'était dans le contrat, c'était dans le pacte. Il s'était fait homme. Sa souffrance aussi s'était faite humaine, toute humaine. Mais il n'a pas

voulu se damner; et c'est insensé, c'est inconcevable, c'est absurde; ce serait un blasphème, commettre un blasphème infini que d'avoir même cette imagination; ce serait commettre un sacrilège inouï; car il savait que sa souffrance infernale, même à lui, qu'une souffrance infernale de lui ne pourrait pas servir à nous sauver.

Non c'est fou, d'avoir cette pensée.

D'avoir même cette pensée. De se la voir passer seulement dans la pensée.

C'est une grande impiété. C'est une grande tentation. C'est plus qu'une impiété.

C'est une tentation incroyable.

Un blasphème effrayant.

JEANNETTE

— Se peut-il qu'il y ait tant de souffrance perdue.

MADAME GERVAISE

— C'est un mystère, enfant, comme un aveu : le plus grand mystère de la création. C'est un plus grand mystère que l'Incarnation même et que la Rédemption, que le mystère de l'Incarnation et que le mystère de la Rédemption. Car la Passion de Jésus, au moins on voit à quoi que ça sert. Et toute l'Incarnation s'éclaire de toute la Rédemption.

JEANNETTE

— S'il faut donc, pour sauver de la flamme éternelle
Les corps des morts damnés s'affolant de souffrance,
Laisser longtemps mon corps à la souffrance humaine,
Mon Dieu, gardez mon corps à la souffrance humaine;

Et s'il faut, pour sauver de l'Absence éternelle
Les âmes des damnés s'affolant de l'Absence,
Laisser longtemps mon âme à la souffrance humaine,
Qu'elle reste vivante en la souffrance humaine.

MADAME GERVAISE

— Taisez-vous, ma sœur : vous avez blasphémé :
Car si le fils de l'homme, à son heure suprême,
Cria plus qu'un damné l'épouvantable angoisse,
Clameur qui sonna faux comme un divin blasphème,
C'est que le Fils de Dieu savait.

On se demande pourquoi il aurait poussé cet effroyable cri. Autrement on se demande.

Tous les textes sont formels, il a poussé à ce moment-là un cri effroyable.

Alors on se demande pourquoi il aurait poussé, à ce moment-là, ce cri effroyable.

C'était le contraire. Il devait être content.

C'était fini.

C'était fait.

Tout était consommé.

Sa passion était finie ; son incarnation était censément finie ; faite ; sa passion était consommée ; faite ; la rédemption était consommée. Faite.

Il n'y avait plus que cette formalité (pour lui) de la mort.

La rédemption était finie et couronnée ;

couronnée d'épines, la suprême couronne.

C'est à ce moment-là qu'il devait ; qu'il aurait dû être heureux.

O fils le plus aimé qui retrouvait son père ;
Fils de dilection qui remontait aux cieux ;
Fils entre tous les fils qui rentrait chez son père ;
Enfant prodigue, fils prodigue de son sang ;
O fils le plus aimé qui montait vers son père.

On se demande pourquoi il aurait crié à ce moment-là. Il venait justement de commencer à finir.

Il avait accompli son temps d'humanité ;
Il quittait la prison pour le séjour de gloire ;
Il rentrait dans la maison de son père.

Comme un voyageur au soir du voyage,
Il avait accompli son voyage de terre ;
Il avait consommé son voyage de Jérusalem.

Comme un voyageur las au soir de son voyage,
Il voyait la maison.

Et comme un moissonneur au soir de sa journée,
Aux deux mains de son père il versait son salaire ;
Comme un moissonneur las au soir de sa moisson,
Aux deux mains de son père il versait son salaire,
Les âmes des justes qu'il avait rachetées,
Le salaire qu'il avait gagné si durement.

Les âmes des saints qu'il avait sanctifiées.
Les âmes des justes qu'il avait justifiées.
Et les âmes des pécheurs qu'il avait justifiés de l'une et de l'autre main.
Qu'il avait ramassés comme un épi tombé.
Qu'il avait justifiés par ses mérites.

Les âmes des justes qu'il avait gagnées comme un travailleur à la journée.
Comme un pauvre journalier qui travaille dans les fermes.
Comme un pauvre ouvrier qui se dépêche de travailler.
Tout ce qu'il avait amassé.
Tout ce qu'il avait pu ramasser d'âmes en travaillant bien.
Une pleine brassée.
Tout ce qu'il pouvait tenir dans ses deux mains.
En ne perdant pas son temps.
Parce que c'était le temps de son patron.
De son père qui était son patron.
Tout ce qu'il pouvait tenir dans ses bras.
Dans ses bras éternels.
Les âmes des justes qu'il avait parfumées de ses vertus.

Une pleine gerbe, une pleine potée; une pleine gerbée, une pleine brassée, une pleine bottée d'âmes.
Tant qu'il en pouvait tenir dans ses deux mains.
Tant qu'il en pouvait tenir dans ses deux bras.

Il était comme un fils au soir de sa journée ;

Son père l'attendait pour l'embrasser enfin ;
Un éternel baiser laverait son flanc pur ;
Un paternel baiser laverait son front pur ;
Un éternel baiser de son père laverait ses plaies vives,
Rafraîchirait ses plaies vives,
Et sa tête, et son flanc, et ses pieds, et ses mains.
Une source éternelle,
Une eau pure éternelle attendait ses plaies vives.

Un éternel baiser s'abattrait sur son flanc;
Le baiser paternel descendrait sur son front.

Il quittait la maison terrestre pour la maison céleste ;
La maison temporelle pour la maison éternelle.

Il allait donc rentrer dans son éternité.
La tâche était finie et son œuvre était faite.
Il avait accompli son temps d'humanité.
Les anges l'attendaient pour lui fêter sa fête.
Les anges l'attendaient pour laver ses plaies vives.
Les anges l'attendaient pour baigner ses plaies vives.
Pour tamponner ses plaies.
Pour lui faire un pansement.
Les anges l'attendaient pour lui laver ses plaies.
Les anges l'attendaient pour lui baigner ses plaies.
Pour tamponner ses plaies vives.
Cinq pansements pour les cinq Plaies.
Avec du linge bien fin.

De lin.
Mais un peu usagé.
Parce que c'est plus doux.
Une source éternelle pour baigner ses plaies.

Les anges l'attendaient au sortir de nos mains
Pour acclamer son nom et lui chanter sa gloire ;
Pour lui laver le flanc ; pour lui laver les mains ;
Les anges l'attendaient pour lui baigner, pour lui laver ses plaies ;
Et le sang de ses mains, et le sang de ses pieds ;
Et les clous de ses mains, et les clous de ses pieds.

Comme il avait lavé les pieds de ses disciples.
Ainsi les anges lui laveraient ses pieds.
Les pieds du maître.
Et non seulement les pieds.
Mais comme avait demandé Pierre.
Simon Pierre.
Non seulement les pieds, mais aussi les mains et la tête.
Mais quand il avait lavé les pieds de ses disciples.
C'était dans une chambre bien close.
Bien tranquille.
Dans la chambre du souper.
Encore bien tranquille et bien close.
Et à présent ce serait dans le ciel.
Maintenant ce serait dans le ciel.
Désormais.

Les esprits l'attendaient après la mort des corps ;
Et les purs esprits purs après les corps charnels.
Et les fins esprits purs après la mort charnelle, après la mort grossière.
Et les fins esprits purs après les grossiers corps.

Singulier mystère.
Les esprits l'attendaient pour lui laver son corps.
Comme s'ils se connaissaient en corps.
Comme s'ils savaient ce que c'est qu'un corps.
Comme si ça les regardait.
Singulier mystère.

On voit bien que c'était son corps à lui.

Son siège l'attendait à la droite du père.
Il était le dauphin qui montait vers le roi.

Comme il allait rentrer dans son éternité,
Sur le point de rentrer dans son éternité,
C'est alors, tous les textes concordent, les textes sont formels, c'est alors qu'il poussa cette clameur effrayante.

Et marchant derechef dans son éternité.

Après des années et des années, après des siècles et des siècles un seul acte
Préparait la maison de gloire maternelle.

Après un long voyage entrait dans sa maison.

Après tant de bataille une paix éternelle;
Après tant de guerre une victoire éternelle;
Après tant de misère une gloire éternelle;
Après tant de bassesse une hausse éternelle;
Après tant de conteste un règne incontesté.

Tu comprends. C'était fini. Il rentrait chez lui. Il s'en retournait chez lui. Il n'avait plus qu'à rentrer chez lui. Il s'en allait d'ici. Il revoyait de loin la maison de son père. Il revoyait aussi en par ici.

L'autre maison, la maison de son père nourricier.

Il revoyait l'humble berceau de son enfance,
Où son corps fut couché pour la première fois;
Les langes sur la paille et le bœuf et la panse
De l'âne et les présents, les bergers et les rois.

JEANNETTE

— Il naquit à Bethlehem dans une pauvre étable.

MADAME GERVAISE

— Les présents que lui avaient apportés les bergers et les rois.

Il revoyait l'humble berceau de Bethlehem
Où son corps fut couché pour la première fois;
Les présents que lui avaient faits, que lui faisaient les bergers et les rois.

Bethlehem, Bethlehem, et toi Jérusalem.
Vie commencée à Bethlehem et finie à Jérusalem.
Vie comprise entre Bethlehem et Jérusalem.
Vie inscrite entre Bethlehem et Jérusalem.
Il revoyait l'humble berceau de son enfance.

Vie commencée à Bethlehem et qui ne finit point à Jérusalem.

Les langes sur la paille attendaient la lessive;
Un autre jeu de lange était prêt pour le change.
Les bergers prosternés présentaient de la laine.

De la laine de leurs moutons, mon enfant; de la laine des moutons de ce temps-là. De la laine comme celle que nous filons.

JEANNETTE

— De la laine comme ça.

MADAME GERVAISE

— Les rois mages présentèrent l'or, l'encens et la myrrhe. De l'or comme à leur Roi.

JEANNETTE

— De l'encens comme à leur Dieu.

MADAME GERVAISE

— De la myrrhe comme à un homme mortel.

JEANNETTE

— Qui un jour serait embaumé.

MADAME GERVAISE

— *Les rois mages Gaspard, Melchior et Balthazard.*

JEANNETTE

— *Gaspard et Balthazard et Melchior les rois mages.*

MADAME GERVAISE

— Tout cela se passait sous la clarté des cieux;
Les anges dans la nuit avaient formé des chœurs.
Les anges dans la nuit chantaient comme des fleurs.
Par dessus les bergers, par dessus les rois mages
Les anges dans la nuit chantaient éternellement.

Sous la bonté, sous la jeunesse, sous l'éternité des cieux.
Du firmament qu'il appela ciel.

Comme des fleurs de chant, comme des fleurs d'hymne, comme des fleurs de prière, comme des fleurs d'action de grâces.
Comme une floraison, comme une frondaison, comme une fructification de prière et de grâce.

Tout cela se passait dessous les chœurs des anges.
Tout cela se passait sous la bonté des cieux.
L'étoile dans la nuit brillait comme un clou d'or.
L'étoile dans la nuit brillait éternellement,
L'étoile dans la nuit comme une épingle d'or.

JEANNETTE

— Une étoile était apparue, une étoile était montée qui ne remontera donc jamais.

MADAME GERVAISE

— Comme tous les petits enfants il jouait avec des images.

Très brusquement :

Clameur qui sonne encore en toute humanité;
Clameur dont chancela l'Église militante;
Où la souffrante aussi connut son propre effroi;
Par qui la triomphante éprouva son triomphe;
Clameur qui sonne au cœur de toute humanité;
Clameur qui sonne au cœur de toute chrétienté;
O clameur culminante, éternelle et valable.

Cri comme si Dieu même eût péché comme nous;
Comme si même Dieu se fût désespéré;
O clameur culminante, éternelle et valable.

Comme si même Dieu eût péché comme nous.
Et du plus grand péché.
Qui est de désespérer.
Le péché de désespoir.

Plus que les deux larrons pendus à ses côtés;
Qui hurlaient à la mort ainsi que des chiens maigres.
Les larrons ne hurlaient qu'un hurlement humain;
Les larrons ne hurlaient qu'un cri de mort humaine;
Ils ne bavaient aussi que de la bave humaine :

Le Juste seul poussa la clameur éternelle.

Mais pourquoi? Qu'est-ce qu'il avait?

Les larrons ne criaient qu'une clameur humaine;

Car ils ne connaissaient qu'une détresse humaine;
Ils n'avaient éprouvé qu'une détresse humaine.

Lui seul pouvait crier la clameur surhumaine;
Lui seul connut alors cette surhumaine détresse.

Aussi les larrons ne poussèrent-ils qu'un cri qui s'éteignit dans la nuit.

Et lui poussa le cri qui retentira toujours, éternellement toujours, le cri qui ne s'éteindra éternellement jamais.

Dans aucune nuit. Dans aucune nuit du temps et de l'éternité.

Car le larron de gauche et le larron de droite
Ne sentaient que les clous dans le creux de la main.

Que lui faisait l'effort de la lance romaine ;
Que lui faisait l'effort des clous et le marteau ;
Le percement des clous, le percement de lance ;
Que lui faisaient les clous dans le creux de la main ;
Le percement des clous au creux de ses deux mains ;

Sa gorge qui lui faisait mal.
Qui lui cuisait.
Qui lui brûlait.
Qui lui déchirait.
Sa gorge sèche et qui avait soif.
Son gosier sec.
Son gosier qui avait soif.
Sa main gauche qui lui brûlait.
Et sa main droite.
Son pied gauche qui lui brûlait.
Et son pied droit.
Parce que sa main gauche était percée.
Et sa main droite.

Et son pied gauche était percé.
Et son pied droit.
Tous ses quatre membres.
Ses quatre pauvres membres.
Et son flanc qui lui brûlait.
Son flanc percé.
Son cœur percé.
Et son cœur qui lui brûlait.
Son cœur consumé d'amour.
Son cœur dévoré d'amour.

Le reniement de Pierre et la lance romaine ;
Les crachats, les affronts, la couronne d'épines ;
Le roseau flagellant, le sceptre de roseau ;
Les clameurs de la foule et les bourreaux romains.
Le soufflet. Car ce fut la première fois qu'il fut souffleté.

Il n'avait pas crié sous la lance romaine ;
Il n'avait pas crié sous le baiser parjure ;
Il n'avait pas crié sous l'ouragan d'injure ;
Il n'avait pas crié sous les bourreaux romains.

Il n'avait pas crié sous l'amertume et l'ingratitude.
Le goût de l'amertume dans la gorge.
Dans le gosier.
La gorge sèche et amère d'amertume.
Sèche de ravaler l'amertume.

Sèche, amère de ravaler l'ingratitude.
Des hommes.
Amère, suffoquée de ravaler.
Suffoquée des flots d'ingratitude.
Étranglée de ravaler.
Et il ne parlerait plus par (des) similitudes.

Il n'avait pas crié sous la face parjure ;
Il n'avait pas crié sous les faces d'injure ;
Il n'avait pas crié sous les faces des bourreaux romains.
Alors pourquoi cria-t-il ; devant quoi cria-t-il.

Tristis, tristis usque ad mortem ;
Triste jusqu'à la mort ; mais jusqu'à quelle mort ;
Jusqu'à faire une mort ; ou jusqu'à cette date
De la mort.

Il revoyait l'humble berceau de son enfance,
La crèche,
Où son corps fut couché pour la première fois ;
Il prévoyait le grand tombeau de son corps mort,
Le dernier berceau de tout homme,
Où il faut que tout homme se couche.
Pour dormir.
Censément.
Apparemment.

Pour enfin reposer.
Pour pourrir.
Son corps.
Entre quatre planches.
En attendant la résurrection des corps.
Jusqu'à la résurrection des corps.
Heureux quand les âmes ne pourrissent point.

Et il était homme;
Il devait subir le sort commun;
S'y coucher comme tout le monde;
Il devait y passer comme tout le monde;
Il y passerait.
Comme les autres.
Comme tout le monde.
Comme tant d'autres.
Après tant d'autres.
Son corps serait couché pour la dernière fois.
Mais il n'y resterait que deux jours, trois jours; à cause de la résurrection.
Car il ressusciterait le troisième jour.
A cause de sa résurrection particulière et de son ascension.
A lui.
Qu'il fit avec son propre corps, avec le même corps.

Le linge de son ensevelissement;

Blanc comme le mouchoir de cette nommée Véronique ;
Le linge blanc comme un lange.
Et que l'on entoure tout à fait comme un lange.
Mais plus grand, beaucoup plus grand.
Parce que lui-même il avait grandi.
Il était devenu un homme.
C'était un enfant qui avait beaucoup grandi.

Le grand drap blanc de son ensevelissement.
Il serait enseveli par ces femmes.
Pieusement par les mains de ces femmes.
Comme un homme qui est mort dans un village.
Tranquillement dans sa maison dans son village.
Accompagné des derniers sacrements.

Pieusement enseveli et tranquillement par ces femmes.
Sans que personne les dérange.
Par les mains pieuses de ces femmes.
Par les doigts pieux de ces femmes.
C'est ce qu'on nommerait la descente de croix.
Parce que les Romains n'étaient pas méchants.
Tous ces Romains.
Au fond ils n'étaient pas méchants.
Ils ne chercheraient pas querelle à son corps pendu.
Et dépendu.
Ils ne feraient point des misères à sa dépouille.
Mortelle.

Ils ne chercheraient pas des disputes à ces pauvres femmes.
Aux saintes femmes.
Ni à ce vieux Joseph d'Arimathée.
Ce bon vieux.
Ce sage bon vieux.
Qui lui prêterait son sépulcre.

On peut se prêter beaucoup de choses dans l'existence.
Entre soi.
Dans son ménage.
On peut se prêter son âne pour aller au marché.
On peut se prêter son baquet pour faire la lessive.
Et son battoir.
On peut se prêter sa casserole.
Et son chaudron.
Et sa marmite pour faire bouillir la soupe.
Pour les enfants.
Pour toute la maisonnée.
Mais se prêter un sépulcre.
Ce n'est pas ordinaire.
Se prêter son sépulcre.
Son propre tombeau.
Ce vieux lui prêterait donc son sépulcre.
Ce sage vieux.
Ce vieux avisé.
Cet homme riche.
Ce vieil avisé.
Cet homme à la barbe blanche.
Aux cheveux tout blancs.
Ce vieux sage.

Cet homme tout blanc.
Le sépulcre qu'il avait fait faire.
Qu'il s'était fait faire pour lui-même.
Puisque Dieu le père en avait décidé ainsi.
Que les jeunes mouraient souvent avant les vieux.
Et qu'il y avait tant de vieillards qui ne mouraient point.
Et que lui mourait dans la jeunesse maigre de ses trente et trois ans.

Or comme il s'était fait le soir.
Vint un certain homme riche d'Arimathée.
Nommé Joseph.
Qui et lui-même était disciple de Jésus.

Celui-ci alla trouver Pilate.
Car il faut toujours demander un jour quelque chose aux puissances.
Quand on est vivant on les brave.
Le héros, le saint, le martyr les brave.
Mais quand on est mort.
Les autres ne les bravent pas pour vous dans les questions d'enterrement.
Cela prouve que ce Joseph d'Arimathée n'avait pas peur d'aller trouver les puissances.
De causer aux puissances.
Il savait parler. Il savait causer.
Évidemment c'était un homme qui savait causer.
Il n'avait pas peur de causer.
Il savait quoi dire.
Il n'avait pas peur.

Même à Pilate.
Il savait se présenter.

Celui-ci alla trouver Pilate.
Et demanda le corps de Jésus.
Alors Pilate ordonna de rendre le corps.

Ce n'était pas plus difficile que ça.
Décidément ce Pilate n'était pas un mauvais homme.
C'était un bon fonctionnaire.
Un préfet.
Romain.
Il n'en voulait pas particulièrement à Jésus.
Il n'en voulait pas au corps de Jésus.
Le lendemain il n'y pensait même plus.
Il n'en voulait pas personnellement à Jésus.
Il n'en voulait pas au corps de Jésus.
Il avait bien autre chose à penser.
Le lendemain il n'y pensait même plus.
Et toute l'humanité y pense éternellement.

Et ayant reçu le corps.
Joseph l'enveloppa dans un blanc linceul.
Dans un linceul propre.
In sindone munda.
Dans un linceul blanc.

Et il le plaça dans son monument neuf.
Dans son sépulcre neuf.
Posuit illud. Il le posa.
Qu'il avait fait tailler dans la pierre.

Dans le roc.
Et il roula une grande pierre.
Il fit rouler un grand rocher.
A la porte du monument.
A l'entrée du sépulcre.
Et s'en alla.

On aime à penser qu'ensuite il chercha pour son propre corps un autre monument.

Le grand tombeau de son ensevelissement.
Le saint sépulcre.
Le sépulcre de sa grande sépulture.

Il avait dit à Jean : Jean, voici votre mère.
— Et voici votre fils.
Il ne pleurait point Jean, Marie et Madeleine;
Il ne les quittait plus que de quelques années;
Un jour ils remontaient au séjour de son père;
La séparation n'avait qu'un temps humain.
Tout ce qui tenait à lui, tout ce qui venait de lui, tout ce qui tenait de lui, de ce côté là, n'était qu'humain.

Un berceau lointain, une crèche dans une étable; sous le chœur des chansons; sous le chœur des anges;

sous les ailes calmes mais frissonnantes, mais palpitantes des anges.

Il mesura plus qu'eux la grandeur de la peine;
Ils ne la mesuraient que d'un regard humain;
Même le damné, même le larron qui venait de se perdre;
Ils n'étaient devant lui que des damnés humains.

De son regard de Dieu joignant l'éternité,
Il était tout au bout en même temps qu'ici,
Il était tout au bout en même temps qu'alors.

Il était au milieu et tout ensemble à l'un et l'autre bout.

Lui seul.

De tous.

Il saisit d'un regard toute sa vie humaine,
Que trente ans de famille et trois ans de public
N'avaient point accomplie;

Que trente ans de famille et trois ans de disciples,
Sa nouvelle famille,
Cette autre famille,

Sa famille charnelle et sa famille élue,
L'une et l'autre charnelles, l'une et l'autre élues,
Toutes les deux charnelles, toutes les deux élues,
N'avaient point consommée;

Que trente ans de travail et trois ans de prières,
Trente-trois ans de travail, trente-trois ans de prières
N'avaient point achevée;
Trente-trois ans de travail, trente-trois ans de prière.

Que trente ans de charpente et trois ans de parole,
Trente-trois ans de charpente, trente-trois ans de parole,
secrète; publique;
N'avaient point épuisée;

Car il avait travaillé dans la charpente, de son métier.
Il travaillait, il était dans la charpente.
Dans la charpenterie.
Il était ouvrier charpentier.
Il avait même été un bon ouvrier.
Comme il avait été un bon tout.
C'était un compagnon charpentier.
Son père était un petit patron.
Il travaillait chez son père.
Il faisait du travail à domicile.

Il voyait, il revoyait aussi l'établi et le rabot.
L'établi. Le billot pour appuyer le morceau de bois que l'on fend.
La scie et la varlope.

Les beaux vrillons, les beaux copeaux de bois.
La bonne odeur du bois frais.
Fraîchement coupé.
Fraîchement taillé.
Fraîchement scié.
Et la belle couleur, et la belle odeur,
Et la bonne couleur, et la bonne odeur.
Du bois quand on enlève l'écorce.
Quand on le pelure.
Comme un beau fruit.
Comme un bon fruit.
Que l'on mangerait.
Mais ce sont les outils qui le mangent.
Et l'écorce qui se sépare.
Qui s'écarte.
Qui se pèle.
Qui s'enlève délicatement sous la cognée.
Qui sent si bon et qui a une si belle couleur brune.
Comme il aimait ce métier-là.
L'écorce qui a une si bonne couleur, une si bonne odeur.
Comme il aimait son métier.
Il était fait pour ce métier-là.
Sûrement.
Le métier des berceaux et des cercueils.
Qui se ressemblent tant.
Des tables et des lits.
Et aussi des autres meubles.
De tous les meubles.
Car il ne faut oublier personne.
Il ne faut décourager personne.
Le métier des buffets, des armoires, des commodes.

Des mées.
Pour mettre le pain.
Des escabeaux.
Et le monde n'est que l'escabeau de vos pieds.
Car dans ce temps-là les menuisiers n'étaient pas encore séparés des charpentiers.
Tout ce qui travaillait le bois.
Comme il avait aimé le travail bien fait.
L'ouvrage bien faite.

Il avait été un bon ouvrier.
Un bon charpentier.
Comme il avait été un bon fils.
Un bon fils pour sa mère Marie.
Un enfant bien sage.
Bien docile.
Bien soumis.
Bien obéissant à ses père et mère.
Un enfant.
Comme tous les parents voudraient en avoir.
Un bon fils pour son père Joseph.
Pour son père nourricier Joseph.
Le vieux charpentier.
Le maître charpentier.

Comme il avait été un bon fils aussi pour son père.
Pour son père qui êtes aux cieux.

Comme il avait été un bon camarade pour ses petits camarades.
Un bon camarade d'école.

Un bon camarade de jeux.
Un bon compagnon de jeu.
Un bon compagnon d'atelier.
Un bon compagnon charpentier.
Parmi tous les autres compagnons.
Charpentiers.
Pour tous les compagnons.
Charpentiers.
Comme il avait été un bon pauvre.
Comme il avait été un bon citoyen.

Il avait été un bon fils pour ses père et mère.
Jusqu'au jour où il avait commencé sa mission.
Sa prédication.
Un bon fils pour sa mère Marie.
Jusqu'au jour où il avait commencé sa mission.
Un bon fils pour son père Joseph.
Jusqu'au jour où il avait commencé sa mission.
En somme tout s'était bien passé.
Jusqu'au jour où il avait commencé sa mission.

Il était généralement aimé.
Tout le monde l'aimait bien.
Jusqu'au jour où il avait commencé sa mission.
Les camarades, les amis, les compagnons, les autorités,
Les citoyens,
Les père et mère
Trouvaient cela très bien.
Jusqu'au jour où il avait commencé sa mission.
Les camarades trouvaient qu'il était un bon camarade.
Les amis un bon ami.

Les compagnons un bon compagnon.
Pas fier.
Les citoyens trouvaient qu'il était un bon citoyen.
Les égaux un bon égal.
Jusqu'au jour où il avait commencé sa mission.

Les citoyens trouvaient qu'il était un bon citoyen.
Jusqu'au jour où il avait commencé sa mission.
Jusqu'au jour où il s'était révélé comme un autre citoyen.
Comme le fondateur, comme le citoyen d'une autre cité.
Car c'est de la Cité céleste.
Et de la Cité éternelle.

Les autorités trouvaient cela très bien.
Jusqu'au jour où il avait commencé sa mission.
Les autorités trouvaient qu'il était un homme d'ordre.
Un jeune homme posé.
Un jeune homme tranquille.
Un jeune homme rangé.
Commode à gouverner.
Et qui rendait à César ce qui est à César.

Jusqu'au jour où il avait commencé le désordre.
Introduit le désordre.
Le plus grand désordre qu'il y ait eu dans le monde.
Qu'il y ait jamais eu dans le monde.
Le plus grand ordre qu'il y ait eu dans le monde.
Le seul ordre.
Qu'il y ait jamais eu dans le monde.

Jusqu'au jour où il s'était dérangé.
Et en se dérangeant il avait dérangé le monde.

Jusqu'au jour où il se révéla
Le seul Gouvernement du monde.
Le Maître du monde.
Le seul Maître du monde.
Et où il apparut à tout le monde.
Où les égaux virent bien.
Qu'il n'avait aucun égal.
Alors le monde commença à trouver qu'il était trop grand.
Et à lui faire des embêtements.

Et jusqu'au jour où il entreprit de rendre à Dieu ce qui est à Dieu.

Il était un bon fils pour ses père et mère.
Un bon fils pour sa mère Marie.
Et ses père et mère trouvaient cela très bien.
Sa mère Marie trouvait cela très bien.
Elle était heureuse, elle était fière d'avoir un tel fils.
D'être la mère d'un pareil fils.
D'un tel fils.
Elle s'en glorifiait peut-être en elle-même et elle glorifiait Dieu.
Magnificat anima mea.
Dominum.
Et exultavit spiritus meus.
Magnificat. Magnificat.
Jusqu'au jour où il avait commencé sa mission.
Mais depuis qu'il avait commencé sa mission.
Elle ne magnifiait peut-être plus.

Depuis trois jours elle pleurait.
Elle pleurait, elle pleurait.
Comme aucune femme n'a jamais pleuré.
Nulle femme.
Voilà ce qu'il avait rapporté à sa mère.
Jamais un garçon n'avait coûté autant de larmes à sa mère.
Jamais un garçon n'avait autant fait pleurer sa mère.
Voilà ce qu'il avait rapporté à sa mère.
Depuis qu'il avait commencé sa mission.

Parce qu'il avait commencé sa mission.
Depuis trois jours elle pleurait.
Depuis trois jours elle errait, elle suivait.
Elle suivait le cortège.
Elle suivait les événements.
Elle suivait comme à un enterrement.
Mais c'était l'enterrement d'un vivant.
D'un vivant encore.
Elle suivait ce qui se passait.
Elle suivait comme si elle avait été du cortège.
De la cérémonie.
Elle suivait comme une suivante.
Comme une servante.
Comme une pleureuse des Romains.
Des enterrements romains.
Comme si ça avait été son métier.
De pleurer.
Elle suivait comme une pauvre femme.
Comme une habituée du cortège.

Comme une suivante du cortège.
Comme une servante.
Déjà comme une habituée.
Elle suivait comme une pauvresse.
Comme une mendiante.
Eux qui n'avaient jamais rien demandé à personne.
A présent elle demandait la charité.
Sans en avoir l'air elle demandait la charité.
Puisque sans en avoir l'air, sans même le savoir elle demandait la charité de la pitié.
D'une piété.
D'une certaine piété.
Pietas.
Voilà ce qu'il avait fait de sa mère.
Depuis qu'il avait commencé sa mission.
Elle suivait, elle pleurait.
Elle pleurait, elle pleurait.
Les femmes ne savent que pleurer.
On la voyait partout.
Dans le cortège mais un peu en dehors du cortège.
Sous les portiques, sous les arcades, dans les courants d'air.
Dans les temples, dans les palais.
Dans les rues.
Dans les cours et dans les arrière-cours.
Et elle était montée aussi sur le Calvaire.
Elle aussi elle avait gravi le Calvaire.
Qui est une montagne escarpée.
Et elle ne sentait seulement pas qu'elle marchait.
Elle ne sentait seulement pas ses pieds qui la portaient.
Elle ne sentait pas ses jambes sous elle.

Elle aussi elle avait gravi son calvaire.
Elle aussi elle avait monté, monté.
Dans la cohue, un peu en arrière.
Monté au Golgotha.
Sur le Golgotha.
Sur le faîte.
Jusqu'au faîte.
Où il était maintenant crucifié.
Cloué des quatre membres.
Comme un oiseau de nuit sur la porte d'une grange.
Lui le Roi de Lumière.
Au lieu appelé Golgotha.
C'est-à-dire la place du Crâne.
Voilà ce qu'il avait fait de sa mère.
Maternelle.
Une femme en larmes.
Une pauvresse.
Une pauvresse de détresse.
Une pauvresse en détresse.
Une espèce de mendiante de pitié.
Depuis qu'il avait commencé d'accomplir sa mission.
Depuis trois jours elle suivait elle suivait.
Accompagnée seulement de trois ou quatre femmes.
De ces saintes femmes.
Escortée, entourée seulement de ces quelques femmes.
De ces quelques saintes femmes.
Des saintes femmes.
Enfin.
Puisqu'éternellement on devait les nommer ainsi.
Qui gagnaient ainsi.
Qui assuraient ainsi leur part de paradis.

Et pour sûr elles auraient une bonne place.
Aussi bonne que celle qu'elles avaient en ce moment.
Puisqu'elles auraient la même place.
Car elles seraient aussi près de lui qu'en ce moment.
Je veux dire qu'elles seraient aussi près de lui qu'en ce moment.
Qu'en ce moment même.
Éternellement aussi près qu'en ce moment même.
Éternellement aussi près qu'en ce moment du temps.
Du temps de Judée.
Éternellement aussi près dans sa gloire.
Que dans sa passion.
Dans la gloire de sa passion.
Et toutes les quatre ensemble ou peut-être un peu plus ou moins.
Un peu plus un peu moins..
Elles formaient toujours un petit groupe à part.
Un petit cortège un peu derrière le grand cortège.
Un peu en arrière.
Et on les reconnaissait.
Elle pleurait, elle pleurait sous un grand voile de lin.
Un grand voile bleu.
Un peu passé.
Voilà ce qu'il avait fait de sa mère.
Elle pleurait comme jamais il ne sera donné;
Comme jamais il ne sera demandé
A une femme de pleurer sur terre.
Éternellement jamais.
A aucune femme.
Voilà ce qu'il avait fait de sa mère.
D'une mère maternelle.

Ce qu'il y a de curieux c'est que tout le monde la respectait.
Les gens respectent beaucoup les parents des condamnés.
Ils disaient même : *la pauvre femme.*
Et en même temps ils tapaient sur son fils.
Parce que l'homme est comme ça.
L'homme est ainsi fait.
Le monde est comme ça.
Les hommes sont comme ils sont et on ne pourra jamais les changer.
Elle ne savait pas qu'au contraire il était venu changer l'homme.
Qu'il était venu changer le monde.
Elle suivait, elle pleurait.
Et en même temps ils tapaient sur son garçon.
Elle suivait, elle suivait.
Les hommes sont comme ça.
On ne les changera pas.
On ne les refera pas.
On ne les refera jamais.
Et lui il était venu pour les changer.
Pour les refaire.
Pour changer le monde.
Pour le refaire.
Elle suivait, elle pleurait.
Tout le monde la respectait.
Tout le monde la plaignait.
On disait *la pauvre femme.*
C'est que tous ces gens n'étaient peut-être pas méchants.
Ils n'étaient pas méchants au fond.

Ils accomplissaient les Écritures.
Ce qui est curieux, c'est que tout le monde la respectait.
Honorait, respectait, admirait sa douleur.
On ne l'écartait, on ne la repoussait que modérément.
Avec des attentions particulières.
Parce qu'elle était la mère du condamné.
On pensait : c'est la famille du condamné.
On le disait même à voix basse.
On se le disait, entre soi,
Avec une secrète admiration.
Et on avait raison, c'était toute sa famille.
Sa famille charnelle et sa famille élue.
Sa famille sur la terre et sa famille dans le ciel.
Elle suivait, elle pleurait.
Ses yeux étaient si brouillés que la lumière du jour ne lui paraîtrait jamais claire.
Plus jamais.
Depuis trois jours les gens disaient : Elle a vieilli de dix ans.
Je l'ai encore vue.
Je l'avais encore vue la semaine dernière.
En trois jours elle a vieilli de dix ans.
Jamais plus.
Elle suivait, elle pleurait, elle ne comprenait pas très bien.
Mais elle comprenait très bien que le gouvernement était contre son garçon.
Ce qui est une mauvaise affaire.
Que le gouvernement était pour le mettre à mort.
Toujours une mauvaise affaire.

Et qui ne pouvait pas bien finir.
Tous les gouvernements s'étaient mis d'accord contre lui.
Le gouvernement des Juifs et le gouvernement des Romains.
Le gouvernement des juges et le gouvernement des prêtres.
Le gouvernement des soldats et le gouvernement des curés.
Il n'en réchapperait sûrement pas.
Certainement pas.
Tout le monde était contre lui.
Tout le monde était pour sa mort.
Pour le mettre à mort.
Voulait sa mort.
Des fois on avait un gouvernement pour soi.
Et l'autre contre soi.
Alors on pouvait en réchapper.
Mais lui tous les gouvernements.
Tous les gouvernements d'abord.
Et le gouvernement et le peuple.
C'est ce qu'il y avait de plus fort.
C'était ça surtout qu'on avait contre soi.
Le gouvernement et le peuple.
Qui d'habitude ne sont jamais d'accord.
Et alors on en profite.
On peut en profiter.
Il est bien rare que le gouvernement et le peuple soient d'accord.
Et alors celui qui est contre le gouvernement
Est avec le peuple.

Pour le peuple.
Et celui qui est contre le peuple
Est avec le gouvernement.
Pour le gouvernement.
Celui qui est appuyé par le gouvernement.
N'est pas appuyé par le peuple.
Celui qui est soutenu par le peuple
N'est pas soutenu par le gouvernement.
Alors en s'appuyant sur l'un ou sur l'autre.
Sur l'un contre l'autre.
On pouvait quelquefois en réchapper.
On pourrait peut-être s'arranger.
Mais ils n'avaient pas de chance.
Elle voyait bien que tout le monde était contre lui.
Le gouvernement et le peuple.
Ensemble.
Et qu'ils l'auraient.
Qu'ils auraient sa peau.
Ce qui était curieux c'est que la dérision était toute sur lui.
Et qu'il n'y avait aucune dérision sur elle.
Pour elle.
Nulle dérision.
On n'avait que du respect pour elle.
Pour sa douleur.
Pour son malheur.
On ne lui disait pas des sottises.
Au contraire.
Les gens ne la regardaient même pas trop.
Afin de mieux la respecter.
Pour la respecter davantage.

Elle aussi elle était montée.
Montée avec tout le monde.
Jusqu'au faîte.
Sans même s'en apercevoir.
Ses jambes la portaient sans même s'en apercevoir.
Elle aussi elle avait fait son chemin de croix.
Les quatorze stations.
Au fait était-ce bien quatorze stations.
Y avait-il bien quatorze stations.
Y en avait-il bien quatorze.
Elle ne savait plus au juste.
Elle ne se rappelait plus.
Pourtant elle les avait faites.
Elle en était sûre.
Mais on peut se tromper.
Dans ces moments-là la tête se trouble.
Nous autres qui ne les avons pas faites nous le savons.
Elle qui les avait faites elle ne le savait pas.
Tout le monde était contre lui.
Tout le monde voulait sa mort.
C'est curieux.
Des monde qui d'habitude n'étaient pas ensemble.
Le gouvernement et le peuple.
De sorte que le gouvernement lui en voulait comme le dernier des charretiers.
Autant que le dernier des charretiers.
Et le dernier des charretiers comme le gouvernement.
Autant que le gouvernement.
C'était jouer de malheur.
Quand on a l'un pour soi, l'autre contre soi quelquefois on en réchappe.

On s'en tire.
On peut s'en tirer.
On peut en réchapper.
Mais il n'en réchapperait pas.
Sûrement il n'en réchapperait pas.
Quand on a tout le monde contre soi.
Qu'est-ce qu'il avait donc fait à tout le monde.

Je vais vous le dire :
Il avait sauvé le monde.

Elle pleurait, elle pleurait.
Depuis trois jours elle pleurait.
Non, depuis deux jours seulement.
Non, depuis la veille seulement.
Il avait été arrêté la veille au soir.
Seulement.
Elle se rappelait bien.
Ainsi.
Comme le temps passe.
Comme le temps passe vite.
Non, lentement.
Comme il passe lentement.
Elle croyait qu'il y avait trois jours.
Comme on se trompe.
Il avait été arrêté au jardin des Oliviers.
Qui était un lieu de promenade.
Pour les gens le dimanche.
Il avait été arrêté la veille au soir au jardin des Oliviers.

Elle se rappelait bien.
Elle se rappelait très bien.
Mais il lui semblait.
Elle croyait qu'il y avait trois jours.
Au moins.
Et même plus.
Beaucoup plus.
Des jours et des jours.
Et des années.
Il lui semblait qu'il y avait presque toujours.
Pour ainsi dire toujours.
Il lui semblait.
Que ça avait toujours été comme ça.
Il y a dans la vie des événements comme ça.

Tout le monde était contre lui.
Depuis Ponce Pilate jusqu'au dernier des charretiers.
Elle suivait de loin.
De près.
D'assez loin.
D'assez près.
Cette cohue hurlante.
Cette meute qui aboyait.
Et mordait.
Cette cohue hurlante qui hurlait et tapait.
Sans conviction.
Avec conviction.
Car ils accomplissaient les Écritures.
On peut dire qu'ils tapaient religieusement.
Puisqu'ils accomplissaient les Écritures.
Des prophètes.

Tout le monde était contre lui.
Depuis Ponce Pilate.
Ce Ponce Pilate.
Pontius Pilatus.
Sub Pontio Pilato passus.
Et sepultus est.
Un brave homme.
Du moins on le disait un brave homme.
Bon.
Pas méchant.
Un Romain.
Qui comprenait les intérêts du pays.
Et qui avait beaucoup de mal à gouverner ces Juifs.
Qui sont une race indocile.
Seulement, voilà, depuis trois jours une folie les avait pris contre son garçon.
Une folie. Une espèce de rage.
Oui ils étaient enragés.
Après lui.
Qu'est-ce qu'ils avaient.
Il n'avait pourtant pas fait tant de mal que ça.
Tous.
Lui en tête Ponce Pilate.
L'homme qui se lavait les mains.
Le procurateur.
Le procurateur pour les Romains.
Le procurateur de Judée.
Tous. Et Caïphe le grand-prêtre.
Les généraux, les officiers, les soldats.
Les sous-officiers, centeniers, centurions, décurions.
Les prêtres et les princes des prêtres.

Les écrivains.
C'est-à-dire les scribes.
Les pharisiens, les publicains, les péagers.
Les Pharisiens et les Sadducéens.
Les publicains qui sont comme qui dirait les percepteurs.
Et qui ne sont pas pour ça des hommes plus mauvais que les autres.
On lui avait dit aussi qu'il avait des disciples.
Des apôtres.
Mais on n'en voyait point.
Ça n'était peut-être pas vrai.
Il n'en avait peut-être pas.
Il n'en avait peut-être jamais eu.
On se trompe, des fois, dans la vie.
Si il en avait eu on les aurait vus.
Parce que si il en avait eu, ils se seraient montrés.
Hein, c'étaient des hommes, ils se seraient montrés.

Non seulement elle pleurait, elle pleurait.
Elle pleurait pour aujourd'hui et pour demain.
Et pour tout son avenir.
Pour toute sa vie à venir.
Mais elle pleurait, elle pleurait aussi.
Elle pleurait pour son passé.
Pour les jours où elle avait été heureuse dans son passé.
L'innocente.
Pour effacer les jours où elle avait été heureuse dans son passé.

Pour effacer ses jours de bonheur.
Ses anciens jours de bonheur.
Parce que ces jours l'avaient trompée.
Ces jours trompeurs.
Ces jours l'avaient trahie.
Ces anciens jours.
Ces jours où elle aurait dû pleurer d'avance.
Par provision.
Il faudrait toujours pleurer par provision.
En avance des jours à venir.
Des malheurs à venir.
Du malheur qui veille.
Elle aurait dû prendre ses précautions.
Prévoir.
Il faudrait toujours prendre ses précautions.

Si elle avait su.

Si elle avait su elle aurait pleuré toujours.
Pleuré toute sa vie.
Pleuré d'avance.
Elle se serait méfiée.
Elle aurait pris les devants.
Comme ça elle n'aurait pas été trompée.
Elle n'aurait pas été trahie.

Elle s'était trahie elle-même en ne pleurant pas.
Elle s'était volée elle-même.
Elle s'était trompée elle-même.

En ne pleurant pas.
En acceptant ces jours de bonheur.
Elle s'était trahie elle-même.
Elle était entrée dans le jeu.

Quand on pense qu'il y a des jours où elle avait ri.
Innocemment.
L'innocente.
Tout allait si bien dans ce temps-là.
Elle pleurait, elle pleurait pour effacer ces jours.
Elle pleurait, elle pleurait, elle effaçait ces jours.
Ces jours qu'elle avait volés.
Qu'on lui avait volés.
Ces jours qu'elle avait dérobés à son pauvre fils qui en ce moment expirait sur la croix.

Non seulement il avait contre lui le peuple.
Mais les deux peuples.
Tous les deux peuples.
Le peuple des pauvres.
Qui est sérieux.
Et respectable.
Et le peuple des misérables.
Des miséreux.
Qui n'est pas sérieux.
Ni pas respectable.
Il avait contre lui ceux qui travaillaient et ceux qui ne faisaient rien.

Ceux qui travaillaient et ceux qui ne travaillaient pas.
Ensemble.
Également.
Le peuple des ouvriers.
Qui est sérieux.
Et respectable.
Et le peuple des mendiants.
Qui n'est pas sérieux.
Mais qui est peut-être respectable tout de même.
Parce qu'on ne sait pas.
La tête se trouble.
La tête se dérange.
Les idées se dérangent quand on voit des choses comme ça.

Il avait contre lui les ouvriers des villes.
De la ville.
Ceux qui travaillent en ville.
Chez les patrons.
Chez les bourgeois.
Et aussi, également, ensemble les ouvriers des champs.
Également aussi.
Les paysans qui viennent au marché.
Il n'avait tout de même pas fait du mal à tout ce monde.
A tout ce monde-là.
Enfin on exagère.
On exagère toujours.
Le monde est mauvaise langue.
On exagérait.

Enfin il n'avait pas fait du mal à tout le monde.
Il était trop jeune.
Il n'avait pas eu le temps.

D'abord il n'aurait pas eu le temps.

Quand un homme est tombé, tout le monde est dessus.

Vous savez, chrétiens, ce qu'il avait fait.
Il avait fait ceci.
Qu'il avait sauvé le monde.

C'est une singulière fortune que de retourner.
Que de tourner tout le monde contre soi.
Elle pleurait, elle pleurait, elle en était devenue laide.
Elle la plus grande Beauté du monde.
La Rose mystique.
La Tour d'ivoire.
Turris eburnea.
La Reine de beauté.
En trois jours elle était devenue affreuse à voir.
Les gens disaient qu'elle avait vieilli de dix ans.
Ils ne s'y connaissaient pas. Elle avait vieilli de plus de dix ans.
Elle savait, elle sentait bien qu'elle avait vieilli de plus de dix ans.
Elle avait vieilli de sa vie.
Les imbéciles.
De toute sa vie.

Elle avait vieilli de sa vie entière et de plus que de sa vie, de plus que d'une vie.

Car elle avait vieilli d'une éternité.
Elle avait vieilli de son éternité.
Qui est la première éternité après l'éternité de Dieu.
Car elle avait vieilli de son éternité.

Elle était devenue Reine.
Elle était devenue la Reine des Sept Douleurs.

Elle pleurait, elle pleurait, elle était devenue si laide.
En trois jours.
Elle était devenue affreuse.
Affreuse à voir.
Si laide, si affreuse.
Qu'on se serait moqué d'elle.
Sûrement.
Si elle n'avait pas été la mère du condamné.

Elle pleurait, elle pleurait. Ses yeux, ses pauvres yeux.
Ses pauvres yeux étaient rougis de larmes.
Et jamais ils ne verraient bien clair.
Après.
Depuis.
Par la suite.
Jamais plus.

Jamais désormais elle ne verrait bien clair.
Pour travailler.

Et pourtant après il faudrait travailler pour gagner sa vie.
Sa pauvre vie.
Travailler encore.
Après comme avant.
Jusqu'à la mort.
Raccommoder les bas, les chaussettes.
Joseph userait encore.
Enfin tout ce qu'il faut qu'une femme fasse dans son ménage.
On a tant de mal à gagner sa vie.

Elle pleurait, elle était devenue affreuse.
Les cils collés.
Les deux paupières, celle du dessus et celle du dessous,
Gonflées, meurtries, sanguinolentes.
Les joues ravagées.
Les joues ravinées.
Les joues ravaudées.
Ses larmes lui avaient comme labouré les joues.
Les larmes de chaque côté lui avaient creusé un sillon dans les joues.

Les yeux lui cuisaient, lui brûlaient.

Jamais on n'avait autant pleuré.
Et pourtant ce lui était un soulagement de pleurer.
La peau lui cuisait, lui brûlait.
Et lui pendant ce temps-là sur la croix les Cinq Plaies lui brûlaient.
Et il avait la fièvre.
Et elle avait la fièvre.
Et elle était ainsi associée à sa Passion.

Elle pleurait, elle faisait si drôle, si affreux à voir.
Si affreuse.
Que l'on aurait ri certainement.
Et que l'on se serait moqué d'elle.
Certainement.
Si elle n'avait pas été la mère du condamné.
Même les gamins des rues se détournaient.
Quand ils la voyaient.
Détournaient la tête.
Détournaient les yeux.
Pour ne pas rire.
Pour ne pas lui rire au nez.
Et on ne sait pas, peut-être aussi pour ne pas pleurer.

Heureusement encore qu'il connaissait ce vieux Joseph d'Arimathée.
Un homme de bien, ce vieux, sans aucun doute.
Et heureusement surtout que ce vieil homme voulait bien s'intéresser à lui.

A sa dépouille.
Mortelle.

Elle aurait ainsi une grande consolation.
La seule.
Une seule.
La dernière.
La consolation de la sépulture.
De l'ensevelissement et de la sépulture.

Il serait même enterré dans un beau sépulcre.
Dans un sépulcre neuf.
Taillé dans la pierre.
Dans le roc.
A même le roc.
Pour tout dire il serait enseveli dans un beau linceul.
Un drap de lit.
Pour son dernier lit.
Pour son dernier sommeil.
Et pour tout dire il serait enterré dans le sépulcre d'un riche

Heureusement que ce vieil homme allait s'occuper de lui.
S'intéresser à lui.
A son corps. A sa dépouille.

Mortelle.
Voyez-vous il est toujours bon d'être protégé.
Ce vieux sage homme.
Un homme de bien.
Prudent comme sont les vieillards.
Ménager.
Précautionneux.
Attentif.
Attentionné. Attentionneux.
Ménager.
Économe.
Peut-être un peu avare, comme sont les vieillards.
Parce qu'il ne leur reste pas beaucoup de la vie.
Qui est le premier des biens.
Le plus grand bien.
Booz était bien économe.

Économe, ménager de son sang.
Économe, ménager de son argent.
Et même ménager de son temps.
Il s'était pourtant fait faire un beau sépulcre,
Un beau tombeau.
Un beau monument.
Taillé dans la pierre, dans le roc.
A même le roc.

Il avait dépensé un peu d'argent pour sa sépulture.

Pour être bien.
Et voilà qu'il prêtait, qu'il donnait, qu'il abandonnait son sépulcre à Jésus.
Oh oh voilà qui prouvait que son fils n'était pas si abandonné.
Puisqu'un homme riche lui prêtait son sépulcre.

Prêter son sépulcre, c'est peut-être le plus grand sacrifice que l'on puisse faire à un homme.
Surtout quand on est vieux.
Et que l'on comptait y reposer en paix.
Qu'on l'avait fait bâtir exprès pour cela.
Exprès pour soi.
Pour y reposer en paix.
Ce vieillard.
Décidément cet homme avait fait le plus grand sacrifice que l'on puisse faire à Jésus-Christ.

C'était un homme très bien.
Il connaissait le gouvernement.
Le gouverneur.
Le procurateur de Judée.
Il connaissait très bien Pilate.
Il était même peut-être très bien avec Pilate.
On ne sait pas.
On ne sait jamais.
Il avait d'autant plus de mérite à s'occuper de son fils.

Elle pleurait. Elle pleurait. Elle fondait.
Elle fondait en larmes.
Elle ravalait ses larmes avec sa salive.
Et en même temps elle avait la gorge sèche, brûlante.
De fièvre.
Le gosier sec.
Brûlant.
Elle avait la tête toute en eau.
Et il y en avait toujours.
Et il en sortait toujours.
Et en même temps elle avait la tête sèche, lourde, brûlante.
Pesante.
Et les yeux lui piquaient.
Et ça lui battait dans les tempes.
A force d'avoir pleuré.
Et d'avoir encore envie de pleurer.

Elle pleurait. Elle fondait. Son cœur se fondait.
Son corps se fondait.
Elle fondait de bonté.
De charité.
Il n'y avait que sa tête qui ne se fondait pas.
Elle marchait comme involontaire.
Elle ne se reconnaissait plus elle-même.
Elle n'en voulait plus à personne.
Elle fondait en bonté.
En charité.
C'était un trop grand malheur.
Sa douleur était trop grande.
C'était une trop grande douleur.

On ne peut pas en vouloir au monde pour un malheur qui dépasse le monde.
Ce n'était plus la peine d'en vouloir au monde.
D'en vouloir à personne.
Elle qui autrefois aurait défendu son garçon contre toutes les bêtes féroces.
Quand il était petit.

Aujourd'hui elle l'abandonnait à cette foule.
Elle laissait aller.
Elle laissait couler.
Qu'est-ce qu'une femme peut faire dans une foule.
Je vous le demande.
Elle ne se reconnaissait plus.
Elle était bien changée.
Elle allait entendre le cri.
Le cri qui ne s'éteindra dans aucune nuit d'aucun temps.

Ce n'était pas étonnant qu'elle ne se reconnaissait plus.
En effet elle n'était plus la même.
Jusqu'à ce jour elle avait été la Reine de Beauté.
Et elle ne serait plus, elle ne redeviendrait plus la Reine de Beauté que dans le ciel.
Le jour de sa mort et de son assomption.
Après le jour de sa mort et de son assomption.
Éternellement.

Mais aujourd'hui elle devenait la Reine de Miséricorde.
Comme elle sera dans les siècles des siècles.

Elle était tout de même contente que cet homme riche se soit occupé de son fils.
Un homme considéré.
Estimé.
Un notable commerçant.
Retraité.
Retiré des affaires.
Et même sans doute qu'il ait été bien avec son fils.
Car on ne donne pas comme ça son sépulcre à quelqu'un avec qui on n'était pas bien.
Que l'on ne connaît même pas.
Comme ça on voyait bien, on ne pourrait pas dire que son fils était un galvaudeux.
Un traîneux. Un vagabond.
Comme les princes des prêtres n'avaient pas cessé de le répéter devant le tribunal.
Bien qu'elle soit forcée d'avouer que depuis trois ans on ne l'avait pas vu à la maison.
Et qu'il courait les routes avec des gens qui n'étaient pas des ouvriers qui travaillaient.
Mais ce n'était pas à elle à charger son fils.

On a quelquefois bien du mal avec les enfants.
Madame.

Celui-là ne leur avait jamais donné que de la satisfaction.
Toutes les satisfactions que l'on peut demander dans l'existence.
Tant qu'il était resté garçon.
Tant qu'il était resté à la maison.

Jusqu'au jour, jusqu'au jour où il avait commencé sa mission.
Où il avait commencé d'accomplir sa mission.

Mais depuis qu'il avait commencé sa mission
Commencé d'accomplir sa mission.

Depuis qu'il avait quitté la maison
Il ne leur avait donné que du souci.
Il faut le dire, il ne leur avait jamais donné que du souci.
On a souvent bien du souci avec les enfants.

On a souvent beaucoup de mal avec les enfants.
Lui qui leur avait donné autrefois tant de contentement.
Il ne leur avait donné autrefois que du contentement.
On a quelquefois bien du souci avec les enfants.
Quand ils grandissent.

Elle l'avait bien dit à Joseph.
Ça finirait mal.

Ils avaient été si heureux jusqu'à trente ans.
Ça ne pouvait pas durer.
Ça ne pouvait pas bien finir.
Ça ne pouvait pas finir autrement.
Il traînait avec lui.
Il allait par les routes.
Il traînait avec lui par les routes des gens dont elle ne voulait pas dire du mal.
Mais la preuve qu'ils ne valaient pas cher.
C'est qu'ils ne l'avaient pas défendu.

D'abord il se faisait trop d'ennemis.
Ça n'est pas prudent.
Les ennemis se retrouvent toujours.
Les ennemis qu'on se fait se retrouvent toujours.
Il dérangeait trop de monde.
Aussi.
Le monde n'aime pas être dérangé.

On est quelquefois drôlement récompensé dans la vie.
Jamais un enfant n'avait autant fait pleurer sa mère.
On a quelquefois des drôles de récompense.
On est quelquefois souvent drôlement récompensé dans l'existence.
Jamais un garçon n'avait autant fait pleurer sa mère.

Que lui elle.

Depuis ces trois jours et ces trois nuits.

Depuis ces trois années.

Quel dommage. Une vie qui avait si bien commencé.
C'était dommage. Elle se rappelait bien.
Comme il rayonnait sur la paille dans cette étable de Bethléem.
Une étoile était montée.
Les bergers l'adoraient.
Les mages l'adoraient.
Les anges l'adoraient.
Qu'étaient donc devenus tous ces gens-là.

On est quelquefois drôlement récompensé.
Avec les enfants.

Une étoile était montée.
Les bergers l'adoraient.
Et lui présentaient de la laine.
Des toisons de laine.
Des écheveaux de laine.
Les rois l'adoraient.
Et lui présentaient l'or, l'encens et la myrrhe.
Les anges l'adoraient.
Les rois mages Gaspard, Melchior et Balthazard.
Qu'étaient donc devenus tous ces gens-là.

Qu'est-ce que tout ce monde-là était devenu.

Pourtant c'étaient les mêmes gens.
C'était le même monde.
Les gens étaient toujours les gens.
Le monde était toujours le monde.
On n'avait pas changé le monde.

Les rois étaient toujours les rois.
Et les bergers étaient toujours les bergers.
Les grands étaient toujours les grands.
Et les petits étaient toujours les petits.

Les riches étaient toujours les riches.
Et les pauvres étaient toujours les pauvres.
Le gouvernement était toujours le gouvernement.
Elle ne voyait pas qu'en effet il avait changé le monde.

C'étaient les mêmes bergers, les mêmes paysans de la campagne.
Qui étaient venus en ville.
Aujourd'hui.
Qui hurlaient après ses chausses.
On avait donc changé le monde depuis trente ans.
Elle ne voyait pas.
Qu'en effet il avait changé le monde.
Qui hurlait à la mort à ses trousses.

Elle ne voyait pas qu'en effet.
Il avait changé le monde.

L'un le tirait, l'autre le poussait.
A hue, à dia.
Mais celui qui le tirait et celui qui le poussait.
C'était toujours vers ce sommet du Golgotha.

C'est dommage, c'était une vie qui avait si bien commencé.
Tout le monde l'avait si bien accueilli.
A son entrée dans le monde.
A sa naissance.
Qu'on nommait sa Nativité.
Lui avait fait si bon accueil.
Quand il était petit.
Mais à présent qu'il était grand.
Qu'il était devenu un homme.
Personne ne voulait plus rien savoir.
C'était pourtant le même monde.
Et c'était pourtant le même homme.

Personne ne voulait plus rien savoir.
Et ils ne connaissaient rien, tous, que de taper dessus.
Avec des hurlements.

Des hurlements affreux.
Et des cris de mort.

Ils ne voyaient, ils n'entendaient plus rien.
Ils ne sentaient plus rien.
Ils n'avaient qu'une idée.
Ils n'avaient plus qu'une idée.
Que de taper dessus.

Quand il était petit tout le monde avait bien voulu de lui.
Tout le monde avait l'air content de le voir.
Et à présent qu'il était grand.
Qu'il était devenu un homme.
Personne n'en voulait plus.
On ne voulait même plus en entendre parler.
Le monde est changeant.

On en a pourtant parlé assez depuis dans le monde.

Personne voulait plus le voir.

Le monde est bien changé.
Les hommes sont bien changés.

Petits enfants, petits tourments. Grands enfants, grands tourments.

On a quelquefois bien de la peine, madame, avec les enfants.
On ne pourrait pas dire qu'elle avait joui de son garçon.
Elle qui s'en était tant promis.

Elle qui s'en était tant félicité.

On ne pouvait pas dire qu'elle en avait profité.
On ne pourrait toujours pas dire.
Mais aussi c'était peut-être bien de leur faute.

On ne pouvait toujours pas dire.

C'était de leur faute. Ça devait être de leur faute.
Ils en avaient toujours été trop fiers.
Joseph et elle ils en étaient trop fiers.
Ça devait mal finir.
Il ne faut pas être fier comme ça.
Il ne faut pas être si fier que ça.
Il ne faut pas se glorifier.

En avaient-ils eu du contentement.
Le jour que ce vieillard Siméon
Avait entonné ce cantique au Seigneur.
Qui sera chanté dans les siècles des siècles.

Ainsi soit-il.
Et il y avait aussi cette vieille bonne femme dans le temple.

En avaient-ils été fiers.

Trop fiers.

Et cette fois aussi.
Cette fois qu'il brilla parmi les docteurs.
Ils en avaient eu d'abord un saisissement.
En rentrant à la maison.
Il n'était pas là.
Tout d'un coup il n'était pas là.
Ils croyaient l'avoir oublié quelque part.
Elle en était encore toute saisie.
Ils croyaient l'avoir perdu.
Ils croyaient d'abord l'avoir perdu.
C'est pas rigolo. Elle en tremblait encore.
C'était pas ordinaire.
Ce n'est pas une aventure ordinaire de perdre un garçon de douze ans.
Un grand garçon de douze ans.

Heureusement ils l'avaient retrouvé dans le temple au milieu des docteurs.
Assis au milieu des docteurs.

Les docteurs l'écoutaient religieusement.
Il enseignait, à douze ans il enseignait au milieu des docteurs.
Comme ils en avaient été fiers.

Trop fiers.

Il aurait dû tout de même se méfier ce jour-là.
Il était vraiment trop brillant, il brillait trop, il rayonnait trop parmi les docteurs.
Pour les docteurs.
Il était trop grand parmi les docteurs.
Pour les docteurs.
Il avait fait voir trop visiblement.
Il avait trop laissé voir.
Il avait trop manifesté qu'il était Dieu.
Les docteurs n'aiment pas ça.

Il aurait dû se méfier. Ces gens-là ont de la mémoire.
C'est même pour cela qu'ils sont docteurs.
Il les avait sûrement blessés ce jour-là.
Les docteurs ont une bonne mémoire.
Les docteurs ont la mémoire longue.

Il aurait dû se méfier. Ces gens-là ont la mémoire longue.

Et puis ils se tiennent entre eux.
Ils se soutiennent.
Les docteurs ont la mémoire longue.
Il les avait sûrement blessés ce jour-là.
A douze ans.
Et à trente-trois ans ils le rattrapaient.
Et cette fois ils ne le rateraient pas.
C'était la mort.
Ils l'avaient.
Ils avaient sa peau.
A trente-trois ans ils l'avaient rattrapé.
Les docteurs ont la mémoire longue.

Ils l'avaient rattrapé au demi-cercle.
Au demi-tour.
Au détour de sa route charnelle.
Au détour de sa route mystique.

Et ils l'avaient acheminé à la mort.
A cette mort.

Ils le tenaient bien.
Cette fois.
Et ils ne le lâcheraient pas.
Ils ne le lâcheraient plus.
Ah il ne brillait plus au milieu des docteurs.
Assis au milieu des docteurs.
Il ne brillait pas.

Et pourtant il brillait éternellement.
Plus qu'il n'a jamais brillé.
Plus qu'il n'a brillé nulle part.

Et voilà quelle était la récompense.
On est quelquefois drôlement récompensé dans la vie.
On a quelquefois des drôles de récompenses.
Et ensemble ils faisaient un si bon ménage.
Le garçon et la mère.

Ils avaient été si heureux dans ce temps-là.
La mère et le garçon.

Voilà quelle était sa récompense.
Voilà comme elle était récompensée.

D'avoir porté.
D'avoir enfanté.
D'avoir allaité.
D'avoir porté.
Dans ses bras.
Celui qui est mort pour les péchés du monde.

D'avoir porté.
D'avoir enfanté.
D'avoir allaité.

D'avoir porté.
Dans ses bras.
Celui qui est mort pour le salut du monde.

D'avoir porté.
D'avoir enfanté.
D'avoir allaité.
D'avoir porté.
Dans ses bras.
Celui par qui les péchés du monde seront remis.

Et de lui avoir fait sa soupe et bordé son lit jusqu'à trente ans.
Car il se laissait volontiers environner de sa tendresse.
Il savait que ça ne durerait pas toujours.

Et maintenant elle venait de le voir traiter comme il n'est pas agréable à une mère de voir traiter son garçon. Des traitements. Des traitements. Des coups. Des injures sans nom. Des outrages. Des traitements, qu'il vaut mieux n'en pas parler.

Des traitements sans nom.
Et la mort au bout.
Avec la mort au bout.

On a tant de mal avec les enfants.

On les élève et puis après.
Elle sentait tout ce qui se passait dans son corps.
Surtout la souffrance.
Les enfants ne vous donnent que du tourment.
Tout ce qu'il y avait dans son corps.
Dans son corps comme dans le sien.
Elle sentait son corps comme le sien.
Parce qu'elle était mère.
Elle était une mère.
Elle était sa mère.
Sa mère des œuvres de l'Esprit et sa mère charnelle.
Sa mère nourricière.
Il avait aussi une crampe.
Il avait surtout une crampe.
Une crampe effroyable.
A cause de cette position.
De rester toujours dans la même position.
Elle la sentait.
D'être forcé d'être dans cette affreuse position.
Une crampe de tout le corps.
Et tout le poids de son corps portait sur ses quatre Plaies.
Il avait des crampes.
Elle savait bien combien il souffrait.
Elle sentait combien il avait mal.
Elle avait mal à sa tête et à son flanc et à ses Quatre Plaies.

Et lui en lui-même il se disait : Voilà ma mère. Qu'est-ce que j'en ai fait.

Voilà ce que j'ai fait de ma mère.
Cette pauvre vieille femme.
Devenue vieille.
Qui nous suit depuis vingt-quatre heures.
De prétoire en prétoire.
Et de prétoire en place publique.

Honore ton père et ta mère.
Afin de vivre longuement.
C'était la loi de son père.
Notre père qui êtes aux cieux.
Comme il l'avait dictée à Moïse.
Le premier Législateur.
Son père qui parle dans le Buisson Ardent.
Et lui voilà comment il vivait longuement.

Sinon dans son éternité.

Et voilà comme il honorait son père et sa mère.

Sinon dans leur éternité.

Il en avait fait cette vieille femme.

C'est l'habitude, quand les parents sont vieux.
Que les enfants nourrissent leurs père et mère.

Quand les père et mère sont devenus vieux.
C'est l'habitude. Et c'est la loi.
Quand les enfants ont grandi.
Quand les enfants sont devenus grands.
Devenus des hommes.
C'est l'habitude. C'est la loi. C'est la règle.
La loi de son père.
Et lui voilà comment il nourrissait ses parents.

Sinon dans son éternité.

Il lui avait fait faire son chemin de croix, à sa mère.
De loin, de près.
D'assez loin, d'assez près.
Elle avait suivi.
Un chemin de croix beaucoup plus douloureux que le sien.
Car il est beaucoup plus douloureux de voir souffrir son fils.
Que de souffrir soi-même.
Il est beaucoup plus douloureux de voir mourir son fils.
Que de mourir soi-même.

Il les avait nourris.
Ses parents.
Mais lui-même c'était de fiel et d'amertume.

C'est l'habitude, c'est la loi, c'est la règle.
Que les fils rapportent quelque chose à leurs parents.

Que les enfants.
En grandissant.
Apportent quelque chose à leurs parents.
En vieillissant.
Lui voilà ce qu'il avait apporté à ses père et mère.
Voilà ce qu'il avait apporté à sa mère.
Ce qu'il lui avait mis dans la main.
Voilà comme il l'avait récompensée.
Il lui avait apporté.
Il lui avait mis dans la main
Les Sept Douleurs.
Il lui avait apporté.
Il lui avait mis dans la main
D'être la Reine.
D'être la Mère.
Il lui avait apporté
D'être
Notre Dame des Sept Douleurs.

Il faut dire aussi.
Il faut dire que c'était un présent royal.
Il faut dire que c'était un présent éternel.

Alors comme tous les mourants il repassait sa vie entière.
Toute la vie à Nazareth.
Il se revoyait tout le long de sa vie entière.
Et il se demandait comment il avait pu se faire tant d'ennemis.

C'était une gageure. Comment il avait réussi à se faire tant d'ennemis.
C'était une gageure. C'était un défi.
Ceux de la ville, ceux des faubourgs, ceux des campagnes.
Tous ceux qui étaient là, qui étaient venus.
Qui (s')étaient rassemblés là.
Qui étaient assemblés.
Comme à une fête.
A une fête odieuse.
Les journaliers, les hommes de peine.
Les mercenaires, les rentiers.
Le grand-pontife, les princes des prêtres.
Les écrivains, c'est-à-dire les scribes.
Les pharisiens, les péagers.
Les publicains qui sont les percepteurs.
Les Pharisiens et les Sadducéens.

Chrétiens, vous savez pourquoi :
C'est qu'il était venu annoncer le règne de Dieu.

Et en somme tout ce monde-là avait raison.
Tout ce monde-là ne se trompait pas tant que ça.
C'était la grande fête qui était donnée pour le salut du monde.

Seulement c'était lui qui en faisait les frais.

Les marchands, il comprenait encore.

C'était lui qui avait commencé.
Il s'était mis un jour en colère après eux.
Dans une sainte colère.
Et il les avait chassés du temple.
A grands coups de fouet.
Peut-être à grands coups de fouet.
Et avec des mots qui ne devaient pas leur être agréables.

Il les avait ainsi gênés.
Dans leurs affaires.
Dérangés.
Momentanément.
Dans leurs affaires.
Il avait porté atteinte à leurs intérêts.

Il pouvait leur avoir nui dans leur négoce.

Il avait chassé les trafiquants du temple.
Tous ceux qui vendaient et qui achetaient dans le temple.
Il avait renversé les tables des changeurs.
Mensas numerariorum.
Et les sièges de ceux qui vendaient des pigeons.
Et cathedras vendentium columbas.
Et il ne permettait pas que personne portât aucun vaisseau par le temple.
Et non sinebat ut quisquam transferret vas per templum.

Mais aussi ces marchands c'était de leur faute.
Pourquoi avaient-ils transformé en une caverne de voleurs
La maison de Dieu.
N'est-il pas écrit.
Nonne scriptum est :
Que ma maison sera appelée par toutes les nations la maison de la prière.
Quia domus mea, domus orationis vocabitur omnibus gentibus.
Mais vous vous en avez fait une caverne de voleurs.
Vos autem fecistis eam speluncam latronum.

Et il continuait d'enseigner dans le temple.
Et de guérir.
Il enseignait tous les jours dans le temple.

Voilà ce qu'il avait fait à Jérusalem.
Presque aussitôt après son entrée à Jérusalem.
Presque aussitôt après qu'il fut entré à Jérusalem.
Monté sur l'ânon d'une ânesse.

Afin que les Écritures des Prophètes
Fussent accomplies.

D'ailleurs il n'aimait pas les commerçants.

Ouvrier.
Fils d'ouvriers.
Fils nourricier.
Fils nourri.
De famille ouvrière.
D'instinct il n'aimait pas les commerçants.
Il n'entendait rien au commerce.
Au négoce.
Il ne savait que travailler.
Il était porté à croire que tous les commerçants étaient des voleurs.

Les marchands, les marchands du Temple il comprenait encore.
Mais les autres.
Comme un mourant, comme tous les mourants il repassait sa vie entière.
Au moment de la présenter.
De la rapporter à son père.
Un jour les camarades l'avaient trouvé trop grand.
Simplement.
Un jour les amis, les amis l'avaient trouvé trop grand.
Un jour les citoyens l'avaient trouvé trop grand.

Et il n'avait pas été prophète en son pays.

Chrétiens, vous savez pourquoi :
C'est qu'il était venu annoncer le règne de Dieu.

Tout le monde l'avait trouvé trop grand.
Ça se voyait trop qu'il était le fils de Dieu.

Quand on le fréquentait.

Les Juifs l'avaient trouvé trop grand.
Pour un Juif.
Trop grand Juif.
Ça se voyait trop qu'il était le Messie prédit par les Prophètes.
Annoncé, attendu depuis les siècles des siècles.

Il repassait, il repassait toutes les heures de sa vie.
Toute la vie à Nazareth.
Il avait semé tant d'amour.
Il récoltait tant de haine.
Son cœur lui brûlait.
Son cœur dévoré d'amour.
Et à sa mère il avait apporté ceci.
De voir ainsi traiter.
Le fruit de ses entrailles.

Et c'étaient les mêmes qui le jour des rameaux.
Quelques jours avant.
Quelques mois, quelques semaines.

Le dimanche des Rameaux.
Lui avaient fait cette entrée triomphale.
Une entrée triomphale à Jérusalem.

Son cœur lui brûlait.
Son cœur lui dévorait.
Son cœur brûlé d'amour.
Son cœur dévoré d'amour.
Son cœur consumé d'amour.
Et jamais homme avait-il soulevé tant de haine.
Jamais homme avait-il soulevé une telle haine.
C'était une gageure.
C'était comme un défi.

Comme il avait semé il n'avait pas récolté.
Son père savait pourquoi.

Ses amis l'aimaient-ils autant que ses ennemis le haïssaient.
Son père le savait.
Ses disciples ne le défendaient point autant que ses ennemis le poursuivaient.
Ses disciples, ses disciples l'aimaient-ils autant que ses ennemis le haïssaient.
Son père le savait.

Ses apôtres ne le défendaient point autant que ses ennemis le poursuivaient.
Ses apôtres, ses apôtres l'aimaient-ils autant que ses ennemis le haïssaient.
Son père le savait.
Les onze l'aimaient-ils autant que le douzième, que le treizième le haïssait.
Les onze l'aimaient-ils autant que le douzième, que le treizième l'avait trahi.
Son père le savait.
Son père le savait.

Qu'était-ce donc que l'homme.
Cet homme
Qu'il était venu sauver.
Dont il avait revêtu la nature.
Il ne le savait pas.
Comme homme il ne le savait pas.
Car nul homme ne connaît l'homme.
Car une vie d'homme.
Une vie humaine, comme homme, ne suffit pas à connaître l'homme.
Tant il est grand. Et tant il est petit.
Tant il est haut. Et tant il est bas.
Qu'est-ce que c'était donc que l'homme.
Cet homme.
Dont il avait revêtu la nature.
Son père le savait.

Et ces soldats qui l'avaient arrêté.
Qui l'avaient conduit de prétoire en prétoire.
Et de prétoire en place publique.
Et ces bourreaux qui l'avaient crucifié.
Des gens qui faisaient leur métier.
Ces soldats qui jouaient aux dés.
Qui se partageaient ses habits.
Qui jouaient ses habits aux dés.
Qui jetaient le sort sur sa robe.
C'étaient encore eux qui ne lui en voulaient pas.

Que trente ans de labeur et trois ans de labeur,

Que trente ans de retraite et trois ans de public,
Trente ans dans sa famille et trois ans dans le peuple,
Trente ans d'atelier et trois ans de public,
Trois ans de vie publique et trente ans de privée
N'avaient point couronnée,

Trente ans de vie privée et trois ans de publique,

(Il avait mis sa vie privée avant sa vie publique.
Sa retraite avant sa prédication)
(Avant sa passion et sa mort)

Puisqu'il y fallait encore le couronnement de cette mort.

Puisqu'il y fallait l'accomplissement de ce martyre.

Puisqu'il y fallait l'attestation de ce témoignage.

Puisqu'il y fallait la consommation de ce martyre et de cette mort.

Puisqu'il y fallait, puisqu'il y avait fallu l'achèvement de ces trois jours d'agonie.

Puisqu'il y fallait l'épuisement de cette agonie suprême et de cette épouvantable angoisse.

Et la descente de croix, et l'ensevelissement; les trois jours de sépulture, les trois jours de tombeau, les trois jours dans les limbes, jusqu'à la résurrection; et la singulière vie *post mortem*, les pèlerins d'Emmaüs, l'ascension du quarantième jour.

Puisqu'il y fallut.

C'est que le Fils de Dieu savait que la souffrance
Du fils de l'homme est vaine à sauver les damnés,

Et s'affolant plus qu'eux de la désespérance,
Jésus mourant pleura sur les abandonnés.

De la désespérance commune.

Plus qu'eux s'affolant de *leur* désespérance, de la même désespérance, qu'eux, de leur propre désespérance.
Il avait le même désespoir qu'eux. Mais il était Dieu : quel ne l'eut-il pas.

Comme il sentait monter à lui sa mort humaine,
Sans voir sa mère en pleur et douloureuse en bas,
Droite au pied de la croix, ni Jean, ni Madeleine,
Jésus mourant pleura sur la mort de Judas.

Mourant de sa mort, de notre mort humaine, seulement, il pleura sur cette mort éternelle.

Lui le premier des saints sur le premier damné :
Lui le plus grand des saints sur le plus grand damné ;
Lui l'auteur, l'inventeur de la rédemption,

Sur le premier objet de la damnation,
Lui l'auteur, l'inventeur du rachat de nos âmes;

Lui l'inaugurateur de la salvation,
Sur l'inaugurateur de la perdition.

Sur le premier objet de la réprobation
Éternelle.

Car il avait connu que le damné suprême
Jetait l'argent du sang qu'il s'était fait payer,
Le prix du sang, les trente deniers dans la monnaie de ce pays-là;

Comptés en deniers, dans les deniers de ce temps-là de ce pays-là.

Les trente deniers, prix temporel, monnaie temporelle, deniers temporels.
Ces trente malheureux deniers, prix d'un sang éternel;

Ces trente malheureux deniers on aurait mieux fait de ne pas les fabriquer.
De ne jamais les fabriquer.
Malheureux celui qui les frappa.
A l'effigie de César.
Malheureux celui qui les reçut.

A l'effigie de César.
Malheureux tous ceux qui eurent affaire à eux.
A l'effigie de César.
Malheureux tous ceux qui eurent commerce avec eux.
A l'effigie, à l'effigie de César.
Qui se les passèrent de main en main.
Deniers dangereux.
Plus faux.
Infiniment plus dangereux.
Infiniment plus faux que de la fausse monnaie.
Et pourtant ils étaient de bon aloi.
Ces deniers dont il sera parlé tout le temps. Et plus que dans le temps.
Au delà du temps.

Les prêtres mêmes qui les avaient donnés.
Ne voulurent plus les recevoir.
Les prêtres, les sacrificateurs, les sénateurs qui les avaient donnés.
Pour payer le sang innocent.
Ne voulurent plus les reprendre.

Alors voyant Judas.
Qui le trahit.
Qui le livra.
Qu'il était condamné.
Conduit par la pénitence.
Par le regret, par le remords, par le repentir.
Il rapporta les trente deniers *d'argent.*
Aux princes des prêtres.
Et aux sénateurs.

Disant :
J'ai péché, livrant le sang juste.
Mais ils dirent :
Qu'est-ce que ça nous fait?
Arrange-toi.

Et jetant les deniers *d'argent dans le temple.*
Il se retira.
Et partant se suspendit par un lacet.
Se pendit.

Or les princes des prêtres.
Ayant pris les deniers *d'argent.*
Dirent.
Il n'est pas permis de les mettre dans le trésor.
Sacré.
Parce que c'est le prix du sang.

Or ayant tenu conseil.
Ils en achetèrent le champ d'un potier.
Pour la sépulture des étrangers.

A cause de cela ce champ fut appelé.
Hâceldama.
C'est-à-dire.
Le champ du sang.
Jusqu'au jour d'aujourd'hui.

Alors fut empli ce qui fut dit par le prophète Jérémie.
Disant.

Et ils reçurent trente deniers *d'argent prix du mis à prix.*
Qu'ils mirent à prix par les fils d'Israël.

Et ils les donnèrent pour le champ d'un potier.
Comme le Seigneur me l'ordonna.

Que se pendait là-bas l'abandonné suprême,
Quelque part, sous un figuier de ce pays-là,
Et que l'argent servait pour le champ du potier.

Tout le passé lui était présent. Tout le présent lui était présent. Tout l'avenir, tout le futur lui était présent. Toute l'éternité lui était présente.
Ensemble et séparément.

Il voyait tout d'avance et tout en même temps.
Il voyait tout après.
Il voyait tout avant.
Il voyait tout pendant, il voyait tout alors.
Tout lui était présent de toute éternité.

Il connaissait l'argent et le champ du potier.
Les trente deniers *d'argent.*
Étant le Fils de Dieu, Jésus connaissait tout,
Et le Sauveur savait que ce Judas, qu'il aime,

Il ne le sauvait pas, se donnant tout entier.

Et c'est alors qu'il sut la souffrance infinie,
C'est alors qu'il connut, c'est alors qu'il apprit,
C'est alors qu'il sentit l'infinie agonie,
Et cria comme un fou l'épouvantable angoisse,
Clameur dont chancela Marie encor debout,

Et par pitié du Père il eut sa mort humaine.

Pourquoi vouloir, ma sœur, sauver les morts damnés

de l'enfer éternel, et vouloir sauver mieux que Jésus le Sauveur?

JEANNETTE

Elle cesse de filer.

— Alors, madame Gervaise, qui donc faut-il sauver? Comment faut-il sauver?

MADAME GERVAISE

— Comme tu parles, mon enfant, comme tu parles. Nous sommes derrière Jésus, mon enfant, nous marchons derrière lui, nous sommes son troupeau de disciples. Nous devons recevoir ses enseignements. Nous sommes le troupeau qui marche derrière le pasteur. Nous n'avons pas à courir, nous ne devons pas marcher devant lui.

Nous sommes son troupeau d'élèves. Nous sommes le troupeau. Nous devons marcher derrière le pasteur. Nous n'avons pas à courir devant. Comme des moutons qui ont le tourniquet. Nous n'avons pas à nous empêtrer dans ses jambes. Nous n'avons pas à l'empêtrer.
Dans sa marche.

JEANNETTE

— Madame Gervaise, je vous le demande : qui donc faut-il sauver? Comment faut-il sauver?

MADAME GERVAISE

— En imitant Jésus; en écoutant Jésus :

Un silence.

Le maître sauveur n'a pas même essayé de sauver les damnés, *après*, car il avait connu que l'enfer éternel est enclos sans espoir.

Il avait connu que ce sont des âmes forcloses, déclarées forcloses.

Un silence.

Le maître sauveur n'a pas semé ni voulu que l'on semât, car il savait multiplier les pains ; il ne faut pas semer, car il sait encore multiplier les pains.

Nemo potest. Nul ne peut *servir deux maîtres. Ou bien en effet il aura l'un en haine, et aimera l'autre : ou bien il soutiendra l'un, et méprisera l'autre. Vous ne pouvez servir Dieu et mammon.*

C'est pourquoi je vous dis, ne soyez pas soucieux pour votre âme de ce que vous mangerez, ni pour votre corps de ce que vous vous vêtirez. Est-ce que l'âme n'est pas plus que la nourriture ; et le corps plus que le vêtement ?

Regardez les oiseaux du ciel, (parce) qu'ils ne sèment, ni ne moissonnent, ni n'amassent dans des greniers : et votre père céleste les nourrit. Est-ce que vous n'êtes pas davantage de plus de prix qu'eux.

Or qui de vous le pensant peut ajouter à sa stature une coudée?

Et du vêtement qu'êtes-vous soucieux? Considérez les lis des champs comment ils croissent ; ils ne travaillent, ni ne filent.

Or je vous le dis, que Salomon dans toute sa gloire n'a pas été couvert comme l'un d'eux.

Or si le foin des champs, qui est aujourd'hui, et

demain est envoyé au four, Dieu le vêt ainsi : combien plus vous, gens de modique foi ?

Ne soyez donc pas soucieux, disant : Que mangerons-nous, ou que boirons-nous, ou de quoi nous couvrirons-nous ?

Tout cela en effet ce sont les peuples qui le recherchent. Votre père en effet le sait, que vous manquez de tout cela.

Cherchez donc d'abord le royaume de Dieu, et sa justice; et tout cela vous sera ajouté.

Ne soyez donc point soucieux pour le lendemain : le jour du lendemain en effet sera soucieux pour soi-même; au jour suffit sa peine.

Malitia sua : sa peine, sa malice, son mal; son travail; son épreuve; hélas peut-être sa tentation; peut-être son péché.

Un silence bref.

Le maître sauveur n'a pas voulu que Pierre tirât l'épée contre les soldats en armes : il ne faut pas faire la guerre.

Et ecce unus. Et voici que l'un *de ceux qui étaient avec Jésus, étendant la main, tira son épée...*

JEANNETTE

— Ils avaient donc des épées.

MADAME GERVAISE

— Ils avaient donc des épées. *Tira son épée, et frap-*

pant le serviteur du prince des prêtres, lui coupa l'oreille.

Alors lui dit Jésus : Remets ton épée à sa place : tous ceux en effet qui auront pris l'épée, périront par l'épée.

Ou est-ce que tu crois que je ne puis demander à mon père, et il m'enverra aussitôt plus de douze légions d'anges ?

Comment donc seront emplies les Écritures, qu'il faut que ça arrive ainsi ?

A cette heure dit Jésus aux foules : Comme vers un larron vous êtes sortis avec des épées et des bâtons pour m'appréhender : tous les jours j'étais assis auprès de vous enseignant dans le temple, et vous ne m'avez pas saisi.

Or tout ceci est arrivé, afin que fussent accomplies les Écritures des prophètes.

JEANNETTE

— *Alors tous les disciples, l'ayant abandonné, s'enfuirent.*

MADAME GERVAISE

— Mon enfant, mon enfant, comme tu parles, tu ne parles pas comme une petite fille.

JEANNETTE

— Je crois,... je crois...

MADAME GERVAISE

— Ma fille, mon enfant, qu'oses-tu dire ?

JEANNETTE

— Je crois que si j'avais été là, je ne l'aurais pas abandonné.

MADAME GERVAISE

— Ma fille, mon enfant, gardons-nous du péché d'orgueil. Nous sommes faits comme les autres. Nous sommes des chrétiens comme les autres. Nous eussions été comme eux. Nous eussions été parmi eux. Nous eussions fait comme eux. Il fallait que les Écritures fussent accomplies. Tous l'ont abandonné. Pas un seul n'est resté. Il fallait. Tous l'ont abandonné. Nous l'eussions abandonné aussi.

Si nous avions été avec eux, si nous avions été parmi eux, si nous avions été d'eux, d'entre eux, si nous avions été eux, nous aurions fait comme eux. Comment veux-tu, pourquoi veux-tu que nous n'aurions pas fait comme eux.

Nous ne valons pas mieux que les autres.

JEANNETTE

— Ce n'étaient pas des Français. Ce n'étaient pas des chevaliers français.

MADAME GERVAISE

— Ma fille, mon enfant, comme tu parles. Tu ne

parles pas comme les autres, tu ne parles pas comme tout le monde.

JEANNETTE

— Jamais des Français ne l'auraient abandonné.

MADAME GERVAISE

— Ma fille, mon enfant, comme tu parles. Tu ne parles pas comme une bonne chrétienne, comme une chrétienne ordinaire.

JEANNETTE

— Des chevaliers français, des paysans français, jamais des gens de chez nous ne l'auraient abandonné. Des gens du pays français. Des gens du pays lorrain.

MADAME GERVAISE

— Ma fille, mon enfant, ne pensons point orgueilleusement, gardons-nous du péché d'orgueil. Ces hommes dont tu parles si légèrement, ils furent les premiers chrétiens.

JEANNETTE

— Ils furent heureux.

MADAME GERVAISE

— Ils étaient les premiers chrétiens. C'était pas facile, d'être les premiers chrétiens.

JEANNETTE

— Ils étaient heureux.

MADAME GERVAISE

— C'était pas facile. La terre toute entière, la terre était toute embarbouillée de paganisme. La terre tout entière était toute asservie au culte des faux dieux. Ils furent les premiers chrétiens du christianisme. Ils eurent à débarbouiller la terre, toute la terre, comme un enfant souillé.

Ils furent les premiers chrétiens de la chrétienté. Après Jésus les inventeurs de la chrétienté.

JEANNETTE

— Ils étaient heureux. Jamais nos Français ne l'auraient abandonné ainsi, jamais nos Français ne l'auraient abandonné.

Des gens du pays lorrain, des gens du pays français.

MADAME GERVAISE

— Ma fille, mon enfant, comme tu parles. Tu ne parles pas comme il faut. Ils furent les premiers saints du christianisme; ils furent les premiers chrétiens de la chrétienté; ils furent les premiers saints de la chrétienté, les fondateurs, mouvement de Jeannette, après Jésus, s'enhardissant, avec Jésus les fondateurs de toute chrétienté, les auteurs, les deuxièmes auteurs, les auteurs de chrétienté, les inaugurateurs de la chrétienté, les fondateurs, les auteurs, les inaugurateurs, les inventeurs de toute chrétienté.

Après Dieu, avec Dieu, s'il plaît à Dieu les créateurs de toute chrétienté.

JEANNETTE

— Jamais les gens de par ici ne l'auraient abandonné.

MADAME GERVAISE

— Il fallait que les Écritures fussent accomplies. Ne parlons point légèrement, mon enfant, ma fille, ne parle point à la légère de ces vieux saints, des premiers saints. Ils furent les premiers patrons, nos premiers patrons. Ils furent les instituteurs et les fourriers des autres, de tous ceux qui vinrent après. De nous ingrats. Ceux qui préparèrent le logement. Le logement de la terre périssable. Le logement éternel périssable impérissable de la terre périssable. Ils firent les logis, ils firent le logement, le cantonnement, ils préparèrent les logements pour les autres. Pour tous les autres. Et pour nous par conséquent. Pour nous dedans les autres. Pour nous ingrats. Ils avaient des noms. Ils furent les premiers disciples, ils furent les douze apôtres. Les vieux saints, les saints éternels, les premiers vieux saints, les éternels vieux saints. Ils avaient des noms qui comptent, mon enfant. Ils ne portaient pas des noms d'avant-hier matin. Du treizième et du quatorzième siècle. Ils ont commencé tout. Après Jésus. Avec Jésus. Les vieux saints éternels. Ils portèrent des noms qui retentiront éternellement. Ils portèrent, ils inaugurèrent des noms que des milliers et des milliers et des centaines de milliers de chrétiens revêtirent ensuite, ont revêtus depuis, pour s'en faire des patrons; et parmi ces milliers et ces milliers, dans ces milliers et ces milliers et ces centaines de milliers de chrétiens des saints eux-mêmes, qui revêtirent le

même nom, des saints à leur tour, des milliers et des milliers de saints qui ayant revêtu le même nom, eux aussi pour s'en faire un patron, à leur suite eux-mêmes devinrent eux-mêmes patrons, à leur tour eux-mêmes patrons, resanctifièrent le nom, le revêtirent d'une gloire nouvelle, par dessus l'ancienne gloire, comme une longue file, comme une compagnie spirituelle, comme une famille éternelle, temporelle éternelle, derrière le chef de file, comme une famille particulière, une famille spirituelle particulière, une famille spirituelle temporelle éternelle, derrière le particulier père de famille, chef de famille, derrière le patron initial, derrière le premier patron ; qui ainsi doublèrent, triplèrent le nom, qui en doublèrent, qui en triplèrent la sainteté, qui en doublèrent, qui en triplèrent la gloire, qui en doublèrent, qui en triplèrent le patronage, qui doublèrent, qui triplèrent, qui quadruplèrent, qui quintuplèrent, qui sextuplèrent, qui décuplèrent, qui centuplèrent le patronage. Voilà ce que c'est, mon enfant. Voilà les noms qu'ils portaient. C'est comme ça que ça se gouverne. Ils furent les saints des saints, de ceux qui ensuite devinrent les saints. Ils furent les patrons des patrons, de ceux qui depuis sont devenus les patrons. Ils furent les saints des premiers jours.

Ils ne portaient pas des noms d'aujourd'hui ni d'hier.

JEANNETTE

— Ils furent heureux.

MADAME GERVAISE

— Ils portèrent, ils soutinrent les premiers noms du

monde, ils soutinrent, ils avancèrent, ils lancèrent, ils inventèrent les premiers noms de la chrétienté. Mon enfant, mon enfant, ils inventèrent la chrétienté même; après Jésus, avec Jésus ils soutinrent, ils avancèrent, ils lancèrent, ils inventèrent la chrétienté. A présent que c'est fait, c'est pas malin, il est facile de parler d'eux à la légère, fait pour toujours, fait pour éternellement, fait par eux et indéfaisable. Fait par eux pour nous. Quand nous le faisons, mon enfant, c'est fait. Mais quand ils le faisaient, ce n'était pas fait. Ils ont eu, mon enfant, ils ont eu à débarbouiller le monde, tout le monde, ils ont eu à débarbouiller la terre.

La face de la terre.

Ils promurent les premiers noms du monde. Ils promurent la chrétienté même.

JEANNETTE

— Ils furent heureux.

MADAME GERVAISE

— Ils soutinrent de grands noms. C'étaient de grands noms, mon enfant, ces noms dont tu parles à la légère, c'étaient de sacrés noms. Ils furent les premiers des chrétiens. Ils furent les premiers des saints. Leurs noms furent les premiers des noms. Ils furent les premiers des noms chrétiens. Ils furent le nom chrétien même. Après Jésus, avec Jésus ils imaginèrent, ils soutinrent, ils inventèrent, ils portèrent, ils introduisirent, ils avancèrent, ils lancèrent d'être saint, d'être chrétien même, de porter le nom chrétien. Ils firent le commencement. Ils commencèrent d'être chrétien. Ils

commencèrent d'être saint. Ils furent les initiaux, les saints initiaux, les chrétiens initiaux, les initiateurs de tout.

Nous autres nous faisons la suite, nous avons pris la suite. Ce n'est pas la même chose.

Ce n'est pas pareil.

Nous avons pris leur suite.

Chrétiens et successeurs.

Fils et successeurs.

Fils en esprit et successeurs en esprit.

Fils spirituels et successeurs spirituels.

JEANNETTE

— Ils furent heureux.

MADAME GERVAISE

— Où il n'y avait rien, ils firent tout. Et où il y a tout, c'est à peine si nous faisons quelque chose. Ils avaient des noms qui furent pris, qui seront pris éternellement comme une couverture; comme une couverture de patronage; des noms qui notamment furent pris, qui excellemment furent pris et seront pris éternellement par les saints leurs successeurs.

Et où il y a tout, ce qu'il y a, nous le perdons.

JEANNETTE

— Ils furent heureux.

MADAME GERVAISE

— Ils furent donc un peu comme Jésus. Ils furent les

saints des saints, des autres saints, des saints leurs successeurs, des lignées des autres saints leurs successeurs. Ils furent les patrons des patrons, des autres patrons, des patrons leurs successeurs, des lignées des autres patrons leurs successeurs. Ils furent donc ainsi un peu comme Jésus. Jésus fut le saint de tous les saints, le patron de tous les patrons, le saint, le patron de toute la chrétienté. Ce que Jésus fut pour tout le monde, pour toute la chrétienté, pour eux-mêmes et pour tous les autres saints, pour eux-mêmes et pour tous les autres chrétiens, pour tous ceux du christianisme, pour tous ceux de la chrétienté, pour tous ceux de la communion, eux-mêmes ils le furent à leur tour, par l'organisation du patronage, par une délégation, par une répartition, par un partage, par une communication, par une distribution, par un report, par une véritable imitation de Jésus, eux-mêmes ils le furent pour leurs familles particulières, pour leurs lignées particulières, pour leurs lignées spirituelles, dans la grande famille chrétienne, dans la grande famille commune, dans la grande famille de la communion. Une sorte de redistribution éternelle avait été opérée d'avance pour leur gloire. Et dans la famille particulière de chacun, dans la famille spirituelle, dans chaque famille particulière il y a eu de grands saints.

Par un répartement, par une répercussion de la sainteté ; par une redistribution, par un reversement du patronage.

JEANNETTE

— Ils furent heureux.

MADAME GERVAISE

— C'étaient *Jacques* et Jean, fils de Zébédée. Ces noms dont tu parles à la légère, mon enfant, ils se nommaient deux frères, *Simon, qui est appelé Pierre, et André son frère, envoyant leur filet dans la mer (ils étaient en effet pêcheurs).*

Et il leur dit : Venez derrière moi, et je vous ferai devenir pêcheurs d'hommes.

Mais eux, sur-le-champ ayant laissé leurs filets, le suivirent.

Et s'avançant de là, il vit deux autres frères, Jacques, fils de Zébédée, et Jean son frère, sur une barque avec Zébédée leur père, refaisant leurs filets; et il les appela.

Or eux, aussitôt ayant laissé leurs filets et leur père, le suivirent.

JEANNETTE

— Ils furent heureux.

MADAME GERVAISE

— Ils inaugurèrent la cité de Dieu, le royaume de Dieu sur la terre. Que votre règne arrive. Le règne de Dieu sur terre. Pour les saints leurs successeurs. Pour les chrétiens, pour tous les chrétiens leurs successeurs. Pour nous. Le salaire qu'il avait gagné si durement. Les âmes des pécheurs qu'il avait rachetés. Ils se nommaient, n'y en avait-il pas un qui se nommait Zacharie; ils se nommaient *le premier, Simon, qui se nomme Pierre,* Simon, dit Pierre, *et André son frère;*

Jacques, fils de Zébédée, et Jean son frère; Philippe, et Barthélemy; Thomas, et Matthieu le publicain; il y

en avait de plusieurs métiers; *Jacques, fils d'Alphée, et Thaddée;*

Simon le Chananéen...

JEANNETTE

— *et Judas Iscariot, qui même le trahit.*

MADAME GERVAISE

— Malheureuse, malheureuse enfant. Mais l'un d'eux reçut son nom des mains mêmes de Jésus, des propres mains de Jésus.

JEANNETTE

— Celui-là même qui le renia. Des gens de ce pays-ci ne l'auraient jamais renié.

MADAME GERVAISE

— Malheureuse, malheureuse enfant, quelle idée court derrière ta tête ? *Et ne nos inducas in tentationem.* Gardons-nous, mon enfant, gardons-nous du péché d'orgueil, gardons-nous de la tentation d'orgueil. Il reçut son nom des mains mêmes de Jésus-Christ. Ce fut un beau baptême de nom, mon enfant. Jésus-Christ fut son parrain et sa marraine. Cet homme, dont vous parlez si légèrement, ce chrétien, ce saint, *primus,* le premier de tous, il n'eut pas seulement ce que nous avons tous eu : le baptême de l'eau. Il n'eut pas seulement ce que nous n'avons pas : le baptême du sang. Il eut aussi, par un surcroît, le baptême du nom. Ce fut Jésus-Christ qui lui donna son nom. Quel nom. Son nom éternel pour

l'éternité de l'Église. Il reçut son nom, son nouveau nom, son vrai nom, son seul nom, des propres mains, des mains mêmes de Jésus.

Le premier Pontife. Le premier Romain.

Le détenteur des Clefs.

Le premier évêque de Rome.

Son nom inventé ; son nom nouveau ; son nom créé.

Leur dit Jésus : Mais vous qui dites-vous que je suis ?

Répondant Simon Pierre dit : Tu es le Christ, fils du Dieu vivant.

Mais répondant Jésus, lui dit : Heureux tu es Simon Barjona, parce que la chair et le sang ne te l'a pas révélé, mais mon Père qui est aux cieux.

Et je te le dis, que tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église, et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle.

Et je te donnerai les clefs du royaume des cieux.

JEANNETTE

— Trois fois. Le même. Le même le renia trois fois.

MADAME GERVAISE

entrant comme dans une sainte colère :

— Le reniement de Pierre, le reniement de Pierre. Vous n'avez que ça à dire, le reniement de Pierre. Balbutiant, bafouillant presque. De colère. On allègue ça, ce reniement, on dit ça pour masquer, pour cacher, pour excuser nos propres reniements. Pour faire oublier, pour oublier,

nous-mêmes, pour nous faire oublier à nous-mêmes nos propres reniements. Pour parler d'autre chose. Pour détourner la conversation. Pierre l'a renié trois fois. Et puis après. Nous nous l'avons renié des centaines et des milliers de fois pour le péché, pour les égarements du péché, dans les reniements du péché.

Tu es Petrus, lui seul reçut son nom ainsi, directement, des propres mains de Dieu depuis Jésus. Et Jésus le tutoyait.

Les saints balayeurs, les grands saints balayeurs du monde.

JEANNETTE

— Jamais les hommes de ce pays-ci, jamais des saints de ce pays-ci, jamais des simples chrétiens même de nos pays ne l'auraient abandonné. Jamais des chevaliers français; jamais des paysans français; jamais des simples paroissiens des paroisses françaises. Jamais les hommes des croisades ne l'auraient abandonné. Jamais ces hommes-là ne l'auraient renié. On leur aurait plutôt arraché la tête.

Des gens du pays lorrain. Des gens du pays français.

MADAME GERVAISE

— Il fallait que les prophéties fussent accomplies.

JEANNETTE

— Ils auraient laissé à d'autres le soin de les accomplir. Jamais le roi de France ne l'aurait abandonné. Jamais Charlemagne et Roland, jamais les gens de par ici n'auraient laissé faire ça. Jamais les ouvriers des villes,

jamais les ouvriers des bourgs n'auraient laissé faire ça. Le maréchal aurait pris son marteau. Les femmes, les pauvres femmes, les glaneuses auraient pris des serpettes. Jamais Charlemagne et Roland, les hommes de la croisade, monseigneur Godefroy de Bouillon, jamais saint Louis et même le sire de Joinville ne l'auraient abandonné. Jamais nos Français ne l'auraient renoncé. Saint Louis, roi de France, saint Louis des Français. Jamais saint Denis et saint Martin, sainte Geneviève et saint Aignan, jamais saint Loup, jamais saint Ouen ne l'auraient abandonné. Jamais nos saints ne l'auraient renoncé. C'était des saints qui n'avaient pas peur.

MADAME GERVAISE

— Mon enfant, mon enfant, comme tu parles. Tu t'appuies sur les deuxièmes saints contre les premiers saints; tu te prononces pour les deuxièmes saints contre les premiers saints; tu te réclames des deuxièmes saints contre les premiers saints. Quelle impiété, mon enfant. Tu introduis la division dans l'Église; tu introduis un débat dans la communion des saints. Une division, un débat dans la communion.

Tu invoques les deuxièmes chrétiens contre les premiers chrétiens, les deuxièmes saints contre les premiers saints.

Toute maison divisée contre elle-même périra.

JEANNETTE

— Je dis ce que je crois. Je connais la race des gens de ce pays-ci.

MADAME GERVAISE

— Tu introduis la division dans l'Église une, que Notre Seigneur a fondée une, qu'il a voulue une, qu'il maintiendra éternellement une. Tu introduis la division, tu introduis un débat dans la communion une.

JEANNETTE

— Je dis comme nous sommes, et comme étaient nos saints. Ils n'avaient pas peur des coups.

MADAME GERVAISE

— Il n'y a qu'une sainteté. Ce sont les mêmes saints. Il n'y a qu'une sainteté, qui vient de Jésus.

Qui est la sainteté même de Jésus.

Éternellement reversée.

JEANNETTE

— Sainte Geneviève, saint Aignan, saint Loup n'ont pas eu peur d'aller au devant des armées païennes. Ils n'ont pas eu peur des armées païennes. Et saint Martin était un soldat. Ce n'était pas une petite troupe de soldats romains et de bourreaux romains. Ce n'étaient plus quelques décurions. Et leur petite décurie, leurs misérables petites décuries. Qu'il fallait mettre en fuite. Il ne s'agissait plus de quelques centeniers. De quelque centurion et du tiers ou du quart de leur centurie. Ils se sont précipités d'un cœur ferme au devant d'armées innombrables, des armées païennes. Ils ne baissaient pas les yeux, ceux-là. Ils ne tremblaient pas de tous leurs membres. Ils ne reniaient pas. Ils ne renonçaient

pas. Et saint Bernard, qui prêcha la deuxième croisade. C'était aussi un deuxième saint. Ils portèrent le corps de Jésus au devant d'armées innombrables. Et sainte Geneviève était une pauvre femme, une petite fille de Paris. Et c'étaient des armées innombrables, des armées païennes, pleines de meurtre et de sang. Et il n'y avait pas une épée, il n'y avait plus une épée, il ne s'agissait plus d'une épée, comme l'épée du soldat serviteur du prince des prêtres. Comme l'épée ou le bâton de ce Malchus. D'une épée, d'un sabre de sergent de ville. D'un sabre de garde champêtre. C'étaient des milliers et des milliers et des centaines de milliers de sabres. Et qui avaient servi. Et qui serviraient encore. Beaucoup. Longtemps.

Qui savaient servir.

Qui étaient prêts à servir.

Ils y allèrent pourtant. Dans les plis de leurs manteaux ils portaient la gloire de Dieu.

C'étaient des pasteurs, ça. Ils firent plus pour leur troupeau que les autres n'avaient fait pour le grand Pasteur, pour le pasteur en chef. Ils firent plus pour le peuple de Dieu que les autres n'avaient fait pour Dieu même.

MADAME GERVAISE

— Tous les saints dans les plis de tous leurs manteaux ont toujours porté la gloire de Dieu.

JEANNETTE

— C'étaient des barbares, des armées barbares, des armées innombrables, des armées païennes. Cent fois

plus barbares, cent fois pires, infiniment plus barbares, infiniment pires que les Anglais même. Et que les Bourguignons.

Ils y allèrent pourtant. Dans les plis de leur manteau ils portaient la gloire de Dieu et le corps de Jésus. Et les fronts barbares se courbèrent devant eux. Vainqueurs dans la défaite, ils vainquirent, ils triomphèrent des victorieux mêmes.

MADAME GERVAISE

— Toute sainteté vient de Dieu, toute sainteté procède de Dieu. Il n'y a qu'une sainteté, qui vient de Jésus-Christ. Tous les saints sont les saints de Dieu, les frères de Jésus, les frères en sainteté de Notre-Seigneur Jésus-Christ même. Les jeunes frères, les petits frères, les cadets de Jésus. Il n'y a qu'une sainteté, c'est la sainteté de Jésus même. Toute sainteté est la même. Toute sainteté vient de Dieu, qui en est la source éternelle. Toute sainteté procède de Jésus qui en est la source et le premier auteur. Et le premier objet et la résidence première. Le premier siège, le siège, éternel. Qui en est le premier exemple. Le modèle, l'inventeur, l'objet de toute imitation. La réussite, la plus grande réussite, et la première, la première réalisation. Tous les saints du monde ne sont que le reflet de Jésus. Toutes les saintetés du monde ne sont que les reflets de la sainteté de Jésus.

JEANNETTE

— Saint François ne l'aurait jamais renoncé.

MADAME GERVAISE

— Tu introduis le débat là où il ne doit jamais y avoir de débat. Tu introduis la division là où éternellement jamais il n'y aura de division.

Car l'Église est impérissable; la communion est impérissable et *toute maison divisée contre elle-même périra.*

JEANNETTE

— Sainte Claire ne l'aurait jamais renoncé.

MADAME GERVAISE

— L'Église est une; la communion est une; une dans le temps; une dans l'éternité.

JEANNETTE

— Renoncé, renoncé, c'est le pire de tout. Madame Colette ne l'aurait jamais renoncé.

MADAME GERVAISE

Cette colère lui remonte.

— Mais enfin, mais enfin, ces saints que tu allègues contre les premiers saints, ces chrétiens que tu sors contre les premiers chrétiens, de Charlemagne à saint François et à notre sainte Claire, ces saints, ces chrétiens que tu retournes contre eux-mêmes, en les retournant contre les autres, ils n'en jugeaient pas comme toi. Ils ne se retournaient point contre leurs frères. Ils ne se retournaient point contre leurs aînés. Ils ne se retournaient point contre leurs premiers. Ils ne se retournaient point contre la source éternelle.

Contre leurs modèles, contre leurs exemples, contre les objets de leur imitation.

JEANNETTE

— Je dis ce qui est.

MADAME GERVAISE

— Ils avaient la plus grande dévotion, ils n'avaient que dévotion pour leurs frères les saints, pour leurs frères les premiers. Ils se proposaient timidement et humblement, ils ne se proposaient que de les imiter. Tous ensemble; tous ensemble comme eux; tous ensemble après eux; tous ensemble avec eux; d'imiter Jésus.

Ils n'avaient que dévotion et imitation pour leurs frères; pour leurs frères aînés; pour leurs grands frères.

JEANNETTE

— Je ne peux pas mentir. Je ne veux pas mentir. Je dis ce qui est.

MADAME GERVAISE

— Ils jugeaient, eux; ils savaient qu'ils étaient du même corps; du même corps de chrétienté. Ils savaient qu'ils tenaient ensemble, qu'ils étaient du même tenant, du grand tenant de chrétienté.

Qu'ils étaient d'un seul, du seul et même tenant, du grand tenant de sainteté.

Tenanciers du grand tenant de sainteté.

JEANNETTE

— Renoncer, non, renoncer. Comment a-t-on pu renoncer le Fils de Dieu.

MADAME GERVAISE

— Juifs, Grecs, Latins, Français, il n'y a pas plusieurs sortes, il n'y a pas quatre races de saints. Saints juifs, saints grecs, saints latins et romains, saints français; saints anglais et saints bourguignons il n'y en a qu'une race qui en est la race éternelle. Il n'y en a qu'une race qui est la race qui ne finira point; la race spirituelle; la race éternelle; qui ne finira jamais, éternellement jamais. Car elle procède, car elle vient de la source qui ne tarira éternellement jamais.

Tous ces saints que tu allègues, ces grands saints, Charlemagne et saint Louis, sainte Geneviève et saint François, de Charlemagne à saint François je ne dis donc pas seulement que jamais ils n'auraient parlé comme ça, que jamais ils n'auraient parlé comme toi. Je dis qu'ils n'eussent entendu qu'avec horreur des paroles comme les paroles que tu viens de prononcer. Contre de telles paroles ils se seraient élevés, ils se seraient levés, ils se seraient soulevés de toutes leurs forces, de leurs pauvres forces, de leurs forces victorieuses. Contre le mauvais usage que l'on voulait faire d'eux. Contre ce pernicieux usage. Contre cet usage d'impiété, de les animer contre leurs frères, de les employer contre leurs prédécesseurs, contre leurs fondateurs, contre les premiers buveurs de la source éternelle, contre les premiers nourris de l'impérissable source.

JEANNETTE

— Je dis seulement ceci : jamais nous, nous ne l'aurions lâché.

MADAME GERVAISE

— Nous le lâchons tous les jours, malheureuse enfant, nous le lâchons tous les jours. Tu invoques saint François, ma pauvre enfant. Par madame Colette, par sainte Claire, par la filiation spirituelle de sainte Claire, fille spirituelle, sœur spirituelle, filleule spirituelle, compagne spirituelle, je me suis rangée sous la règle de saint François; du même saint, de ce saint que tu invoques; je me suis liée, pour éternellement je me suis liée, éternellement pour éternellement je me suis liée à la règle de saint François; je me suis réfugiée sous la règle de saint François; éternellement pour éternellement je me suis abritée sous la règle de saint François. Du même saint que tu m'opposes. Je vivrai et je mourrai, s'il plaît à Dieu, si Dieu veut je vivrai et je mourrai sous la règle, dans la règle de saint François. C'est pour cela que tu m'invoques saint François. Tu n'es pas bête. Tu n'es pas sotte. Tu m'opposes mon maître. Tu m'opposes mon patron. Tu m'opposes mon saint. Tu m'opposes mon maître.

Tu m'opposes mon père.

Un silence.

Eh bien moi qui suis de saint François, à toi qui n'est...

JEANNETTE

vivement :

— à moi qui n'est de rien. Tout beau, madame. On est toujours de quelque part, on est toujours de quelque chose et de quelqu'un dans la chrétienté.

Il n'y a pas de va nu pieds et de propres à rien dans la chrétienté. Il n'y a pas de vagabonds, d'errants.

Vous qui êtes de saint François; à moi qui suis de saint Remy, et de saint Jean et de sainte Jeanne. De saint Remy pour ma paroisse; et de saint Jean et de sainte Jeanne pour mon baptême, pour le baptême de mon nom, pour le parrainage de mon baptême. De saint Remy comme paroissienne. Et de saint Jean et de sainte Jeanne comme chrétienne, comme baptisée, comme baptisée chrétienne. Saint Remy le patron, le grand patron de ma paroisse. Et saint Jean et sainte Jeanne mes patrons, mes grands patrons.

Les grands patrons de mon baptême.

Mes patrons de mon baptême et mes patrons du ciel.

Mais le grand patron c'est Jésus, notre patron, notre grand patron, le grand patron de tout le monde.

Et la sainte Vierge est notre mère.

Vous qui êtes de saint François; à moi qui suis de saint Remy, et de saint Jean et de sainte Jeanne.

Vous qui êtes de Jésus; à moi qui suis de Jésus.

Madame Gervaise

Moi qui suis de saint François; à toi qui es de saint Remy, et de saint Jean et de sainte Jeanne.

Moi qui suis de Jésus; à toi qui es de Jésus, je dis :

Je dis : Si mon maître était là, mon patron et mon père; et je dis si tes patrons étaient là, tes pères et tes parrains, tes parrains spirituels; si François était là, mon père, mon maître François; et si saint Remy, et saint Jean et sainte Jeanne étaient là, je dis tu filerais doux, ma fille. Tu ne serais pas si fière, mon enfant; tu

ne serais pas si haute. Car c'étaient de grands saints. Tout pliait devant eux. Tu profites de ce que moi je ne suis qu'une pauvre femme, une pauvre pécheresse hélas comme tout le monde. Une pécheresse. Une pauvre. Une pauvresse de grâce. Et toi aussi tu aurais plié devant eux. Ensemble avec moi, ensemble avec tout le monde nous aurions plié devant eux. Ensemble pêle-mêle, ensemble communément, ensemble en communion. Ils étaient si près de la grâce, ils étaient si pleins de la source, ils étaient si près de la source, ils étaient si pleins de la grâce que la grâce coulait d'eux, coulait visiblement d'eux, débordait d'eux comme une source vive. Et non seulement, mon enfant, tout le monde obéissait, tout le monde suivait; tout le monde pliait; non pas seulement cela; mais tout le monde était heureux; tout le monde se réjouissait en eux, tout le monde se réjouissait d'eux, tout le monde se nourrissait d'eux; tout le monde était heureux d'obéir, heureux de suivre, heureux de se soumettre, heureux de plier le front. Tu aurais plié, mon enfant, tu aurais courbé le front. Tout le monde obéissait, suivait avec joie. Ce n'étaient pas comme aujourd'hui astreintes et ingratitudes, rigueurs et duretés, ce n'étaient pas que contraintes et forcements. C'était une joie intarissable, une bénédiction perpétuelle, une joie, une douceur de suivre, un contentement d'y aller. Il aurait fallu faire effort, au contraire, pour n'y point aller, un effort ingrat, un effort impossible, un effort aussi que nul ne faisait, que l'on n'avait point le courage de faire. Une joie de plénitude et de bénédiction. On était comme une terre éclairée, chauffée du soleil, arrosée des

bonnes pluies tièdes de printemps, des bonnes pluies tièdes d'automne. On se rendait. On se fondait. Et on se sentait dans la liberté, on sentait que l'on était dans la liberté. On était dans la joie, tu comprends. On pleurait de joie. Tu en aurais pris pour ton grade. On pleurait de joie. On se rendait. On pleurait de grâce. Tout le monde. On buvait ce lait. On se ravitaillait, on se rassasiait, on se baignait dans cette grâce. Il y en avait de trop. On en perdait. On en a trop perdu. On ne savait plus quoi en faire. Ça coulait de toutes parts. Ce n'était pas comme aujourd'hui. Aujourd'hui on en manque. Aujourd'hui nous canalisons. Aujourd'hui nous sommes comme des cultivateurs, comme des paysans, comme des laboureurs, comme des jardiniers qui manquent d'eau; et alors nous faisons des barrages pour ne rien perdre de ce maigre filet; pour ne rien laisser perdre. Nous faisons des barrages, et des canaux, et des canalisations; nous administrons, nous *régularisons,* nous utilisons ce mince filet d'eau; d'une eau éternelle; de l'eau, d'une eau d'une source éternelle. Nous l'utilisons au plus, tant que nous pouvons. Et nos terres demeurent maigrement arrosées. Nos terres demeurent maigres. Un maigre filet d'eau. De maigres terres. De maigres moissons. Dans nos bras maigres nous ne rapporterons que des moissons maigres. Heureux encore si nous en rapportons. Un fleuve coulait. Un fleuve intarissable coulait. Il y a de la différence entre un grand fleuve et des amusements d'enfant. Entre un grand fleuve et des canaux, artificiels, des amusements d'eau. Mais moi je ne suis qu'une pauvre femme. Alors tu en profites. Tu

en abuses. Tu es plus forte que moi. Mais Dieu est plus fort que toi et que moi. Tu résistes. Tu raisonnes. Tu te rebelles. Mais Dieu, s'il plaît à Dieu, est plus fort que tout le monde. Dieu, si Dieu veut, fera peut-être ce que je ne peux pas faire, moi indigne. Les mérites et les prières de Jésus, les promesses de Jésus, les mérites et les prières de tous les saints travaillent pour nous. Et qui sait, toute infime, toute indigne, toute infirme Dieu accordera peut-être quelque chose à mes prières. Il accordera peut-être, il accordera sans doute beaucoup aux tiennes, car il faut prier pour soi, il faut commencer par prier pour soi, Dieu aime que l'on prie et que l'on commence par prier pour soi. Autrement il y aurait de l'orgueil. Il y a de l'orgueil, c'est qu'il y a déjà une pointe d'orgueil. Dieu t'arrachera, Dieu te libérera de cette servitude. Dieu te sauvera, Dieu te calmera de cette inquiétude. De cette dangereuse, de cette périlleuse inquiétude. Au péril de ton âme. De cette inquiétude mortelle. Dieu t'éclairera de cette obscurité, de cette ombre où tu cherches.

Il faut prier pour soi dans les autres, parmi les autres, dans la communion de tout le monde.

Tout ce que je veux te dire; tout ce que je peux te dire, moi pauvre femme, c'est que si le grand saint François était là, *notre frère François,* je ne dis pas seulement qu'il ne parlerait pas comme toi, mon enfant ma fille; je dis qu'il n'aurait entendu de telles paroles qu'avec horreur; je dis qu'elles lui auraient crevé le cœur. Ou plutôt non, mon enfant, ma pauvre enfant. Riant presque. Elles ne lui auraient rien fait du tout. Car il n'aurait rien entendu du tout, riant, et ce n'est pas

parce qu'il est sourd, il ne les aurait pas entendues du tout. Et elles auraient été épargnées à tout le monde, elles auraient été épargnées à la face du ciel. Car lui présent, mon enfant, notre frère François étant là, s'il était là ma pauvre enfant, ma chère enfant, c'est toi qui ne les aurais pas dites, lui présent tu aurais courbé le front, belle enfant, ton cœur se serait fondu. Et tu aurais suivi, tu aurais suivi. Ton cœur se serait fondu dans une véritable piété. Mon Dieu, vos saints devraient vivre toujours. Ils partent trop tôt; toujours trop tôt. Vous les rappelez toujours trop tôt. Vous en avez bien assez pour vous. Vous en avez bien assez chez vous. Et nous nous en manquons. Nous autres nous en manquons. Ils nous font faute. Ils nous font tant faute. Nous en manquons toujours. Eux autres ils réussissaient. Et nous nous sommes de pauvres femmes qui ne réussissons point.

Je vais plus loin, ma fille, *et si l'on peut au ciel sentir quelques douleurs,* des paroles comme celles que tu viens, que tu venais de prononcer, sont tout ce qui peut faire le plus de peine, s'ils les entendent, si jamais ils les entendaient, tout ce qui peut faire le plus de peine aux saints qui sont dans le ciel.

JEANNETTE

— J'ai dit seulement, pardonnez-moi, je dis seulement : jamais nous autres nous ne l'aurions abandonné, jamais nous autres nous ne l'aurions renoncé. C'est la vérité. Je dis seulement : jamais les gens de par ici, jamais nous autres, jamais des Lorrains, jamais les gens de la

vallée de la Meuse, jamais des paroissiens de nos paroisses, jamais ceux de Vaucouleurs, jamais ceux de Domremy, — jamais ceux de Maxey nous ne l'aurions abandonné. Nous sommes de grands criminels, nous sommes de grands pécheurs. Mais jamais nous n'aurions fait cela.

Jamais nous n'aurions laissé faire cela.

Ce qui est pire.

Ce qui est le pire.

De tout.

Je n'aime pas les Anglais. Je dis : Jamais des Anglais n'auraient laissé faire cela.

MADAME GERVAISE

— Prends garde, mon enfant, l'orgueil veille; et le malin ne se couche jamais. C'est son plus grand chef d'œuvre que de détourner vers le péché les sentiments mêmes qui nous poussaient vers Dieu, qui nous jetaient à Dieu.

Qui nous conduisaient, qui nous mettaient au service de Dieu.

Nous avons deux sortes de sentiments, mon enfant. Deux races de sentiments croissent en nous, poussent en nous, mon enfant, se partagent notre âme, deux races de passions; deux versants de plans inclinés nous entraînent; deux jeux de mécanisme nous font pencher, nous inclinent; deux mécanismes, deux versants de pentes nous entraînent; deux mécanismes d'inclination, deux inclinaisons nous font glisser, nous font tomber d'un côté ou de l'autre.

Il y a les sentiments qui nous inclinent, qui nous conduisent vers Dieu, qui nous mènent, qui nous ramènent à Dieu; il y a les passions qui nous jettent à Dieu; il y a les mécanismes, les jeux de mécanisme qui nous poussent à Dieu; il y a le versant, le plan incliné, l'inclination, l'inclinaison qui nous fait glisser, qui nous fait tomber du côté de Dieu.

Et malheureusement, hélas hélas il y a l'autre côté. Il y a les sentiments qui nous déclinent, qui nous déduisent, qui nous séduisent, qui nous détournent de Dieu; qui nous démènent, qui nous déconduisent, qui nous déramènent, qui nous séduisent de Dieu; il y a les passions qui nous arrachent de Dieu; il y a les mécanismes, les jeux de mécanisme qui nous tirent de Dieu; il y a le versant, le plan incliné qui nous fait déraper de Dieu; l'inclination, l'inclinaison qui nous fait glisser, qui nous fait tomber de l'autre côté, hélas, que le côté de Dieu.

Mais enfin, tant que le démon travaille de son côté, ma pauvre enfant ma pauvre enfant on peut presque dire qu'il n'y a rien à dire; hélas hélas, malheureusement hélas, c'est triste à dire, c'est affreux à dire : mais enfin, quand il travaille de son côté, on pourrait presque dire, tu me comprends bien, ma petite enfant, en un sens on pourrait presque dire que c'est son droit; que c'est légitime, comme légitime; quand il travaille dans son domaine, dans son royaume, hélas dans son royaume de perdition; quand il travaille dans les sentiments qui travaillent pour lui; quand il travaille dans les sentiments qui le servent, qui lui servent, naturellement; qui sont faits, hélas, qui sont comme faits pour

lui; quand il travaille, quand il joue dans les passions qui lui reviennent; quand il joue son jeu, le misérable; quand il descend les pentes qui lui sont, hélas, comme réservées.

Comme abandonnées.

Seulement alors son domaine était toujours limité, son royaume, son misérable royaume. Il n'obtenait jamais, il ne pouvait obtenir qu'un certain nombre d'âmes. Alors il a inventé, le misérable, il a imaginé, le perfide, le pernicieux, le pestilentiel, il a inventé, il a imaginé d'inventer un péché; un péché nouveau; un singulier péché; un péché propre; un péché particulier; un péché par qui enfin il passerait de l'autre côté; par qui ainsi enfin il doublerait, il étendrait indéfiniment, infiniment son domaine, son royaume de perdition; par qui enfin il toucherait, il tenterait les saints mêmes de Dieu.

Il atteindrait de la main les saints mêmes de Dieu.

Le misérable, le doublement misérable, le misérable de l'une et de l'autre main.

Un péché qui n'est plus seulement comme tous les autres. Comme les autres péchés. Comme tout le monde des péchés. Comme les péchés ses frères, ses misérables frères. Un péché nouveau. Un péché bien inventé. Un péché en dehors des autres. De tous les autres. Un péché qui fait jouer ensemble les vertus et les vices, également les vertus et les vices. Et même plus, et peut-être mieux, certainement mieux les vertus que les vices. Qui règne d'abord sur les autres péchés ses frères, ses petits frères, ses honteux frères, ses frères de perdition. Qui règne pour ainsi dire également sur les vertus.

Et même plus sur les vertus, plutôt sur les vertus, pour ainsi dire mieux sur les vertus. Qui réunit, qui unit dans une basse, dans une honteuse servitude, qui utilise, qui égalise dans une bassesse, dans une commune, dans une honteuse égalité les vertus et les vices.

Qui joue également l'un et l'autre jeu.

Le vieil orgueil veille, mon enfant. Prends garde, prends garde, le vieil orgueil veille.

Le premier, le plus vieux maître du monde. Le plus vieux maître de servitude. Le premier inventé. Le plus vieil inventé. L'orgueil qui perdit les anges mêmes.

Le maître qui joue l'un et l'autre jeu. Qui donne et qui prend de l'une et l'autre main. Qui met des deux mains. Qui joue les deux jeux.

Le vieil orgueil ne se couche jamais. Prends garde, prends garde, mon enfant, le vieil orgueil ne dort jamais.

Le vieil orgueil ne connaît pas le sommeil de la nuit. Le vieil orgueil ne connaît aucun lit de repos.

C'est la plus grande invention du malin, mon enfant, ma pauvre enfant. On l'admirerait presque pour ainsi dire, tu comprends, tu entends bien, mon enfant, tu comprends comme je le dis, tu entends bien ce que je veux dire. C'est vraiment son chef d'œuvre, on pourrait dire c'est presque un chef d'œuvre. Car ainsi il a tenté, il a pu tenter, il a réussi à tenter les saints mêmes de Dieu. Et toute la force que la nature nous avait donnée, il nous la retourne, c'est celle-là qu'il nous retourne

contre la nature et contre Dieu; et toute la force que la grâce de Dieu nous donne, il nous la retourne, c'est celle-là même qu'il nous retourne contre Dieu. C'est une canalisation admirable, tu m'entends bien, un détournement incroyable, un retour, un retournement de canalisation, une dérivation prodigieuse. Ah oui, ah oui, c'est un chef d'œuvre. Comment Dieu a-t-il pu lui laisser inventer ça. Par ce ministère, par ce moyen, par cette canalisation. Par le ministère de ce moyen, par le ministère de cette canalisation. C'est affreux. Vraiment c'est affreux à penser. Ainsi les sentiments qui nous tournaient vers Dieu, c'est par ceux-là, par ceux-là mêmes, qu'il nous en détourne. Les sentiments qui nous conduisaient naturellement vers Dieu, qui nous acheminaient à Dieu, qui nous faisaient aboutir à Dieu, c'est par ceux-là qu'il nous en écarte. Les passions, les flots de passion qui nous jetaient à Dieu, c'est par eux qu'il nous en arrache. Et les flots de la grâce, malheureuse enfant, les flots de la grâce de Dieu, c'est dans ces flots-là, c'est dans ces flots mêmes qu'il nous noie dans le péché. Voilà comme il travaille, mon enfant, voilà ce que c'est que l'orgueil. Le malin est toujours le malin. Il fait son jeu dans le jeu de Dieu, dans le jeu même de Dieu. Et tout ce que Dieu nous a donné pour nous aider à faire notre salut, Jésus même et les mérites, Jésus et les promesses, il l'emploie pour nous perdre, il le fait servir à nous perdre, il le fait servir à notre perdition éternelle.

Il joue du côté où il ne devrait pas jouer, où il ne devait jamais jouer, dans le jeu de Dieu avec le jeu de Dieu.

Il emploie tout, il retourne tout, il sait retourner tout. Jésus même et l'histoire de Jésus.

JEANNETTE

— Je dis seulement : des Français, des Anglais, des Bourguignons, jamais mon père, jamais ma mère nous ne l'aurions livré ; mon père, ce grand fort homme ; ma mère, qui a fait les pèlerinages ; jamais mon oncle Lassois, mon oncle Durand Lassois ; jamais mon parrain, jamais ma marraine ; jamais mes trois frères, jamais ma grande sœur ; jamais le curé même, le curé de Domremy, le vieux père Bardet, qui est pourtant un si brave homme, un si bon homme ; et si doux, si pacifique ; *heureux les pacifiques ;* un homme qui ne se mettrait jamais en colère, un homme qui ne se mettrait jamais à parler plus haut une fois qu'une autre ; un homme qui ne fait, qui n'a jamais fait de mal à personne ; et si curé. Eh bien il se serait mis en colère, ce jour-là, monsieur le curé. Jamais mon oncle, jamais Hauviette, jamais Mengette nous n'aurions enduré ça. Nos saints étaient des saints qui n'avaient pas peur des coups.

MADAME GERVAISE

— Le vieil orgueil veille toujours. Quand le diable travaille par les autres péchés, par les six péchés capitaux, il fait son métier, le misérable ; il fait de son métier, il travaille dans sa partie. Mais quand il fait par l'orgueil, mon Dieu, quand il chemine, quand il s'avance dans les voies de l'orgueil, quand il passe par ces voies ; par ces voies détournées ; par ces voies de détournement ;

par ces voies retournées; par ces voies de retournement; quand il prend le manteau d'orgueil, non alors, non, mon Dieu, il en fait trop. Vous lui laissez faire plus que son métier.

JEANNETTE

— Je dis seulement : Nous n'aurions pas enduré ça. Nous n'aurions pas supporté ça. Nous n'aurions pas laissé faire ça. Je dis : Hauviette. Je dis : Mengette. la regardant brusquement droit dans les yeux. Je dis : Vous, madame Gervaise, vous n'auriez pas laissé faire ça.

MADAME GERVAISE

chancelant soudain sous cette poussée, sous cette invasion, sous cette attaque; directe; sous cette révélation de la pensée la plus secrète. Elle tremble. Elle rougit brusquement. Un éclair dans les yeux. Puis elle parle pour se rassurer. Elle éteint lentement, modestement tout cela.

— Mon enfant, mon enfant, ménage-moi.

Il est venu, la nuit, comme un larron, et il a tout dérobé.

balbutiant, bafouillant, se reprenant peu à peu :

Je ne suis pas venue au monde dans ce temps-là, mon enfant.

JEANNETTE, implacable :

— Vous, vous ne l'auriez pas renoncé.

MADAME GERVAISE

dans un effort incroyable, dans un effort terrible d'humilité; volontaire; de volonté d'humilité; comme traquée; dans un frémissement, dans un frissonnement; fermant les yeux; humblement; elle achèvera d'une voix grise.

— Mon enfant, je suis comme tout le monde.

Je ne vaux pas mieux que les autres.

Je ne suis pas venue au monde dans ce temps-là. Dieu nous fait venir au monde quand il veut. Il a toujours raison. Dieu fait bien ce qu'il fait.

Il est venu la nuit comme un voleur; et il a tout emporté.

JEANNETTE

Elle trouve le moyen de dire ce qui suit humblement :

Moi je suis sûre que je ne l'aurais pas abandonné. Dieu m'est témoin que je ne l'aurais pas abandonné.

MADAME GERVAISE

reprenant peu à peu de l'assurance un peu par habitude :

— L'abandon, l'abandon...

dans un trouble encore :

Le vieil orgueil veille. Dieu nous fait naître quand il veut. Le vieil orgueil n'est pas mort. Le vieil orgueil ne meurt jamais.

L'abandon, l'abandon, vous n'avez que ça à dire; l'abandonnement des disciples, la révocation des apôtres, la renégation, le reniement de Pierre, vous n'avez que ça à dire. Dans la vie de tout un saint vous prenez, vous retenez ceci : qu'il fut, qu'un jour il fut renégat. Il est facile à présent d'être chrétienne, il est facile d'être paroissienne. C'était moins facile quand ils ont commencé. Vous faites les malins, à présent, vous faites les fiers, vous faites les forts, vous faites les grands. Vous faites les saints. Il est facile à présent d'être parois-

sienne. C'était moins facile quand il n'y avait pas de paroisse, et que toute la terre était inlabourée. Treize siècles de chrétiens, treize siècles de saints vous ont débarbouillé la terre; treize siècles de chrétiens, treize siècles de saints vous ont désabusé la terre; treize siècles vous ont labouré la terre. Ingrats, peuple ingrat : Treize siècles vous ont christianisé, treize siècles de saints vous ont sanctifié la terre. Et alors, c'est tout ce que vous trouvez à dire. Treize siècles de chrétiens, treize siècles de saints vous ont bâti vos paroisses, vous ont essuyé la terre, la face de la terre, vous ont bâti vos églises. Et alors c'est tout ce que vous avez à dire. Ingrats, peuple ingrat. En venant au monde, vous avez trouvé la maison faite et la table mise. La table sainte. Et ce que vous dites, c'est qu'un jour, un jour de deuil, le jour d'un deuil éternel, c'est qu'un jour il fut un renégat.

La terre, la face de la terre était si sale, mon enfant. Toute souillée de saleté, toute souillée, toute sale de paganisme.

Toute souillée de l'adoration des faux dieux.

Du culte des faux dieux.

Et il n'y avait pas une paroisse à la face du ciel.

Renégat, renégat. C'est vite dit. Une fois il renia Jésus, — trois fois. Et nous, et nous, combien de fois l'avons-nous renié. Le reniement de Pierre, le reniement de Pierre : et le reniement de vous, le reniement de vous autres. Le reniement de nous, le reniement de moi. Le reniement de tout le monde; toujours de tout le monde; de tout vous autres, de tout nous autres tout le monde. Des milliers et des milliers de fois nous le renions. Et c'est d'un reniement pire. Des

centaines et des milliers de fois nous l'abandonnons, nous le trahissons, nous le renions, nous le renonçons. De quel reniement. D'un reniement infiniment pire. Car il y a une différence. Eux autres, ils étaient des pauvres gens qui ne savaient rien. On ne leur avait rien demandé. On ne leur avait pas demandé leur avis. Jésus était passé et les avait emportés. Un jour il était passé comme un voleur. Il avait emporté tout le monde. Il avait tout pris, tout emporté. Tous ceux qui étaient marqués. Tous ceux qui se trouvaient là. Qui se trouvaient au droit. C'étaient de pauvres pêcheurs; du lac de Tibériade. Que l'on nommait aussi la mer de Galilée. Et ces deux qui raccommodaient leurs filets avec leur père. Et un jour, dans la stupeur de cette histoire foudroyante, dans le tremblement de cette révélation extraordinaire, un jour, les pauvres gens, eh bien oui, ils ont manqué leur affaire. Ils n'y étaient pas ce jour-là. C'est qu'ils n'étaient pas entraînés, ils n'étaient pas habitués à une aussi grande histoire. Ils n'étaient pas habitués, ils n'étaient pas faits à leur propre grandeur. Ils n'y étaient aucunement préparés. Par toute leur vie antérieure. Par leurs parents, par leur métier, par leur famille. Par leurs habitudes, par leurs amis, par leurs compagnons. Par leurs conversations, par leurs occupations de tous les jours. Ils n'étaient pas avertis. Ils ne pensaient pas, ils ne savaient pas qu'ils étaient venus au monde pour ça. Exprès pour ça, uniquement pour ça. Ils ne connaissaient pas leur grandeur, leur propre grandeur, leur vocation, la destination de leur grandeur. Ils n'avaient pas été avertis. Ils n'avaient reçu aucun avertissement.

Enfin, ils furent surpris. Naturellement. Ils ne s'y attendaient pas. Ça se comprend. C'était la première fois. Mais nous.

elle prononce des paroles grises :

L'orgueil veille.

Le vieil orgueil veille.

Mon enfant, nous ne sommes pas venues au monde dans ce temps-là.

Nous sommes toutes comme tout le monde.

La terre était toute sale, toute boueuse, toute barbouillée de fange.

En ce temps-là.

In illo tempore.

En ces jours-là.

In diebus autem illis.

Toute fangeuse.

Et nous on nous a débarbouillé la terre, essuyé les plâtres, amassé, préparé les approvisionnements où nous nous ravitaillons éternellement.

JEANNETTE

— Je dis seulement : Je suis comme tout le monde ; (mais) je sais que je ne l'aurais pas abandonné.

MADAME GERVAISE

— Ils ne soupçonnaient pas leur histoire, leur propre histoire, la grandeur de leur histoire. Comment l'eussent-ils deviné. On n'avait jamais rien vu de pareil. Mais

nous. Nous, nous avons reçu treize siècles d'avertissement. Nous avons reçu treize siècles d'admonitions. Avons-nous été assez avertis. Nous avons treize siècles d'exercice. Treize siècles d'existence. Nous avons treize siècles d'habitude même. Nous savons. Nous connaissons. Nous ne devrions pas être surpris.

En avons-nous assez reçu, des avertissements. Treize siècles de chrétiens, treize siècles de saints, treize siècles de chrétienté. Nous devrions savoir. Une fois. Une fois, deux fois, trois fois. Et le coq chanta. Mais nous c'est la millième, c'est la cent millième, c'est la centième de millième fois que nous le livrons; que nous l'abandonnons, que nous le trahissons; que nous le renonçons, que nous le renions. Peuple ingrat, peuple ingrat, mais aussi renégat. Des milliers et des centaines de milliers de fois que nous le renions pour les égarements du péché.

Combien de fois, des milliers et des centaines de milliers de fois les coqs des fermes, de toutes les fermes ont chanté après que nous l'avions renié trois fois; sur nos simples, sur nos doubles, sur nos triples reniements. Les coqs dans la paille. Sur le fumier des fermes.

C'est drôle on parle toujours de ce coq-là, il est célèbre, du coq qui se trouva là pour chanter, pour sonner, pour enregistrer le reniement de Pierre. C'est pour changer, c'est pour détourner la conversation. C'est pour donner le change. Il y a eu des coqs depuis. Il y a des coqs dans nos pays. Et ils ne sont pas inoccupés. Nous ne les laissons pas inoccupés. On dirait

qu'il n'y a pas de coqs dans nos pays. On ne parle jamais des coqs de nos pays. Hélas hélas il n'y a pas un coq dans pas une ferme qui n'ait chanté, qui n'ait sonné, qui n'ait annoncé au soleil levant, qui n'ait enregistré, chaque jour, chaque soleil, des reniements pires. Des reniements plus que triples. Qui n'ait proclamé la turpitude de l'homme. Le coq chante au point du jour. Ce que le coq chante au point du jour, au point de tous les jours; dressés sur le fumier de toutes les fermes; dressés sur leurs ergots, ce qu'ils vantent, ce qu'ils célèbrent, ce qu'ils proclament, ce qu'ils annoncent c'est nos reniements sans nombre. Comment peut-on entendre le matin le chant du coq, comment peut-on entendre chanter le coq, chanter un coq, le matin, et ils recommencent tous les jours, et combien de fois chaque jour, combien de fois par jour, sans penser aussitôt au triple reniement, sans pleurer aussitôt le triple reniement, et nos reniements, qui sont plus que triples. Chaque jour.

Un coq a chanté pour Pierre; combien de coqs chantent pour nous; la race n'en est pas perdue.

La race des coqs n'est pas perdue.

Seulement nous ne les entendons pas, ceux-là, nous ne voulons pas les entendre.

Hélas, hélas, il doit commencer à y être habitué. Nous lui en avons donné l'habitude; une habitude à lui-même; nous l'y avons habitué. Nous lui avons donné cette singulière habitude : d'être renié.

Nous lui avons fait prendre cette habitude.

La même histoire arrive toujours. Par la présence réelle, par la présence de Jésus la même histoire arrive toujours.

Mais ces saints dont tu parles si légèrement; et non pas seulement toi; mais tout le monde, partout on en parle légèrement; ce Pierre, notre fondateur, dont tu parles à la légère; que tout le monde blague; le maître des clefs. Ils furent les apôtres investis. Ils furent les premiers disciples.

Jésus pardonna, et instantanément, d'avance il avait pardonné le reniement de Pierre. Dieu veuille qu'il ait pris l'habitude; et que pareillement aussi il nous pardonne nos reniements innombrables.

Dieu veuille que Dieu ait pris l'habitude. Dieu veuille avoir pris l'habitude. Aussi cette habitude.

Cette habitude comme l'autre.
Comme l'autre que nous lui avons fait prendre.
Cette habitude et non pas seulement l'autre.

Pierre notre pierre. Pierre la pierre de notre fondation.

Ils furent les premiers. Ils furent les disciples. Ils furent les apôtres. Ils furent les martyrs. Pierre obtint l'honneur suprême d'être crucifié. Crucifié comme Jésus! Quelle marque. Quel honneur; unique. Quelle marque de sa destination. Il fut seulement crucifié la tête en bas, par esprit d'humilité, parce que naturellement personne ne peut être crucifié tout à fait comme Jésus.

Jésus était la tête et lui est la base. Jésus était la tête et lui les pieds. Le pied.

Et André, son frère André fut crucifié en croix de saint André.

Quand nous aurons payé comme eux, autant qu'eux, nos reniements, nos propres reniements, alors, mon enfant, nous pourrons causer. Quand nous aurons eu cet honneur, quand nous serons morts pour lui, comme eux, alors, mon enfant, nous pourrons peut-être dire un mot; nous pourrons placer notre mot. Riant presque en dedans. Mais alors, mon enfant, c'est alors que nous ne dirons rien. Car c'est alors que nous n'aurions plus rien à dire. Car ce serait que nous serions dans le royaume. Dans le royaume où l'on ne dit plus rien, où l'on n'a plus rien à dire. Car ce serait que nous partagerions avec eux la béatitude éternelle.

Ce serait que nous partagerions leur béatitude éternelle.

Leur béatitude. La béatitude qu'ils ont gagnée. Dans le royaume où l'on ne dit plus rien, parce que l'on n'a plus rien à dire.

Parce qu'il n'y a plus rien à dire.

Jésus a prêché; Jésus a prié; Jésus a souffert. Nous devons l'imiter dans toute la mesure de nos forces. Oh! nous ne pouvons pas prêcher divinement; nous ne pouvons pas prier divinement; et nous n'aurons jamais la souffrance infinie. Mais nous devons tâcher de toutes nos forces humaines à dire, à communiquer du mieux que nous pouvons la parole divine; nous devons tâcher

de toutes nos forces humaines à prier du mieux que nous pouvons selon la parole divine; nous devons tâcher de toutes nos forces humaines à souffrir du mieux que nous pouvons, et jusqu'à la souffrance extrême sans nous tuer jamais, tout ce que nous pouvons de la souffrance humaine. Voilà ce que nous devons faire ici-bas, si vraiment nous ne voulons pas lâchement laisser damner les autres, si nous ne voulons pas lâchement nous laisser ainsi damner avec eux.

JEANNETTE

— Je crois bien qu'au fond je ne suis tout de même pas lâche.

MADAME GERVAISE

— Voilà ce que nous devons faire ici-bas. Car il y a des trésors. Comme il y a malheureusement pour ainsi dire comme un trésor des péchés, heureusement, heureusement il y a d'autres trésors.

Il y a dans le ciel, dans le ciel et sur la terre, dans le ciel et de là sur la terre, il y a dans le ciel un trésor de la grâce; un trésor des grâces; une source éternelle de la grâce; elle coule toujours et elle est toujours aussi pleine; elle coule éternellement et elle est éternellement pleine : voilà ce que les docteurs de la terre n'ont pas compris.

Elle est toujours pleine. Elle est toujours éternellement aussi pleine. Voilà ce que n'ont pas compris les docteurs de la terre.

Il y a un trésor des souffrances, un trésor éternel des souffrances. La passion de Jésus l'a empli d'un seul coup; l'a tout empli; l'a empli infiniment; l'a empli pour éternellement. Et pourtant il attend toujours que nous l'emplissions, voilà ce que n'ont pas compris les docteurs de la terre.

Il y a un trésor des prières, un trésor éternel des prières. La prière de Jésus l'a empli d'un seul coup; l'a tout empli; l'a empli infiniment, l'a empli pour éternellement; cette fois qu'il inventa le Notre Père; cette fois, cette première fois; cette unique fois; la première fois que le Notre Père sortit dans le monde; la fois, l'unique fois, la première fois que le Notre Père parut sur la face du monde; prononcé de ces lèvres divines; éclaira la face de la terre; sorti de quelles lèvres; la prière qui devait être ensuite, éternellement ensuite, prononcée tant de fois; résonner tant de fois sur des lèvres indignes; la prière qui devait être répétée tant de fois; résonner tant de fois sur des lèvres humaines; ensuite éternellement tant de fois; la prière qui tant de fois devait sonner, devait trembler aux lèvres pécheresses; tant de fois monter aux lèvres fidèles. Tant de fois chanter; murmurer. Tant de fois trembler aux chœurs des fidèles, au secret des cœurs.

Quand la prière sortit pour cette fois, pour la première fois, la prière dont nous ne ferons jamais que des échos.

La première fois que le Notre Père sortit sur la face

de la terre, sortit dans la création, éclaira la face de la terre; sortit de lui.

Sortit sur la face du monde, éclaira la face du monde.

La première fois que le Notre Père monta vers Notre Père, qui êtes aux cieux.

Inventé, prononcé de ses lèvres divines.

Il y a un trésor des prières. Jésus, cette fois, d'un seul coup, cette première fois Jésus l'emplit; l'emplit tout; pour éternellement. Et il attend toujours que nous le remplissions, voilà ce que n'ont pas compris les docteurs de la terre.

Il y a un trésor des mérites. Il est plein, il est tout plein des mérites de Jésus-Christ. Il est infiniment plein, plein pour éternellement. Il y en a presque de trop; pour ainsi dire; pour notre indignité. Il en regorge. Il déborde; il redéborde; il en déborde. Il est infini et pourtant nous pouvons y ajouter, voilà ce que n'ont pas compris les docteurs de la terre. Il est plein et il attend que nous l'emplissions. Il est infini et il attend que nous y ajoutions.

Il espère que nous y ajoutions.

Voilà ce que nous devons faire ici-bas. Heureuses quand le bon Dieu, dans sa miséricorde infinie, veut bien accepter nos œuvres, nos prières et nos souffrances pour en sauver une âme. Une âme, une seule âme est d'un prix infini.

JEANNETTE

— Quel sera donc le prix de tout un peuple d'âmes ; quel sera donc le prix d'une infinité d'âmes.

MADAME GERVAISE

— Il y a un trésor des promesses. D'un seul coup, du premier coup Jésus a tenu toutes les promesses. Il est venu et il a tenu toutes les promesses. Il a tenu toutes les promesses de Dieu, toutes les promesses des prophètes. Toutes les promesses de Dieu remémorées, répercutées par les prophètes, par la lignée des prophètes. Toutes les promesses faites à son peuple, au peuple d'Israël; et en Israël à toute humanité. Singulières promesses. Elles ont toutes été accomplies du premier coup, elles furent toutes couronnées d'un seul coup. Et éternellement c'est de nous, c'est aussi de nous, c'est finalement de nous qu'elles attendent leur accomplissement, qu'elles attendent leur couronnement. Singulières promesses. Encore singulières. Doublement singulières. C'est à nous qu'elles furent données. C'est à nous qu'elles furent promises. Et c'est de nous en définitive que dépend leur accomplissement, c'est de nous qu'elles attendent leur couronnement. C'est en nos mains, en nos faibles mains, en nos maigres mains, en nos mains indignes, en nos mains pécheresses que réside leur accomplissement même et la promesse de leur couronnement. C'est le monde renversé. Celui à qui la promesse est faite est aussi celui qui en définitive tient la promesse, se tient la promesse à lui-même. C'est le monde à l'envers. Celui qui tient est le même

que celui à qui c'est promis. C'est nous qui nous tenons parole à nous-mêmes, qui avons à nous tenir parole à nous-mêmes. Voilà ce que n'ont pas compris les docteurs de la terre.

JEANNETTE

— Une âme, une seule âme est d'un prix infini. Que sera-ce le prix d'une infinité d'âmes ?

MADAME GERVAISE

— Tu me forces. Tu me dépasses. Quand on dit sauver une âme, cela veut dire sauver cette âme, qu'on pense à cette âme ; au salut de cette âme. On dit : sauver une âme. Cela ne veut pas dire qu'on exclut les autres, qu'on pense, qu'on travaille contre les autres, en dehors des autres ; qu'on se prononce contre les autres, en dehors des autres ; qu'on prie en dehors des autres.

Car ce serait prier en dehors de la communion.

Quand on dit sauver une âme, on dit, on veut dire une âme, une certaine âme. On ne dit pas *une*, une seule comme quand on compte *un, deux, trois*.

On ne prie jamais en dehors de personne.

De manière à tenir personne en dehors.

On ne prie jamais contre personne.

On dit sauver une âme, on dit comme ça.

JEANNETTE

Comme n'entendant pas :

— Que sera-ce le prix d'une infinité d'âmes ?

MADAME GERVAISE

— On doit penser à tous, on doit prier pour tous. Trop heureuses quand sa faveur infinie veut bien choisir cette âme parmi celles que nous avons aimées. Ah ! Jeannette, si tu savais....

Un silence bref.

On t'aura dit souvent que j'avais fui le monde et que j'avais été lâche, que j'étais lâche, que j'avais abandonné maman ; ils n'ont que ça à dire, que l'on a fui le monde, que nous fuyons le monde : si tu savais par combien de larmes, et du sang de mon corps et du sang de mon âme j'ai voulu sauver cette âme-là ! Pardonnez-moi, mon Dieu, cet orgueil à jamais, d'avoir osé choisir une âme à la sauver.

Un long silence.

Mais quand l'âme a passé devant le Tribunal, si Dieu l'a condamnée à l'Enfer éternel, nos œuvres ne valent pas pour elle; elle est morte; nos prières ne valent pas pour elle; pour elle nos souffrances ne valent pas. Ne donnons pas pour elle, ne donnons pas en vain pour elle nos œuvres vivantes, nos prières vivantes, nos souffrances vivantes : il faut laisser les morts ensevelir leurs morts.

JEANNETTE

Elle cesse de filer pour engager la discussion.

— Alors, madame Gervaise, quand vous voyez qu'une âme se damne....

MADAME GERVAISE

avec une sourde violence extrême; comme un cri d'en dessous :

— Jamais nous ne savons si une âme se damne.

JEANNETTE

— Hélas ! nous savons bien qu'il en est qui se damnent. Nous voyons bien. Voyons ! madame Gervaise : souvent nous croyons bien que telle âme est damnée.

MADAME GERVAISE

— Ma sœur, quand je crois bien qu'une âme s'est damnée, je suis malheureuse et je donne à Dieu la souffrance nouvelle où mon âme est enclose à supposer damnée une âme encore ici.

On offre à Dieu ce que l'on a. On offre à Dieu ce que l'on peut.

JEANNETTE

— Et quand vous voyez, madame Gervaise, que vos prières sont vaines ?

MADAME GERVAISE

très vivement : comme un cri sourd ; comme un cri secret :

— Jamais nous ne savons si la prière est vaine.

rougissant et se reprenant vite :

Ou plutôt nous savons que la prière n'est jamais vaine. Il y a le trésor des prières. Depuis que Jésus a dit son Notre Père. Depuis la première fois que Jésus a dit le Notre Père.

très ferme.

Et quand cela serait, c'est affaire au bon Dieu : nos âmes sont à lui. Quand j'ai fait ma prière et bien fait ma souffrance, il m'exauce à sa volonté : ce n'est pas à nous, ce n'est à personne à lui en demander raison.

JEANNETTE

— Et la souffrance.

MADAME GERVAISE

— Il exauce la souffrance comme il exauce la prière.

JEANNETTE

— Et quand nous voyons, quand vous voyez que la chrétienté même, que la chrétienté tout entière s'enfonce graduellement et délibérément, s'enfonce régulièrement dans la perdition.

MADAME GERVAISE

— On verra, on verra, mon enfant. Qu'est-ce que tu en vois. Qu'est-ce que tu en sais. Qu'est-ce que tu sais. Qu'est-ce que nous en savons. On verra voir. Laissons courir, laissons venir la volonté de Dieu. Le monde se perd, le monde s'enfonce dans la perdition. Tu t'en aperçois, tu le vois, depuis quand? mettons depuis huit ans. Tu l'entends dire, aux vieux, depuis quand? mettons depuis quarante, depuis cinquante ans. Mettons de père en fils depuis cinquante et cent ans. Et puis après. Que sont quarante, que sont cinquante et cent ans auprès de ce qui est promis à l'Église. Et quand ce serait depuis les treize siècles que

ça dure. Que sont des siècles de jours et des siècles d'années. Que sont des siècles de minutes ? Il y aura des siècles de siècles. Nous sommes de l'Église éternelle. Nous sommes dans la chrétienté éternelle. Nous sommes de la chrétienté éternelle. Ces temps sont venus, il y aura d'autres temps. Ces temps sont venus, il y aura, il y a l'éternité. Que pèsent des siècles de siècles du temps en face de l'éternité.

De la véritable, de la réelle éternité.

En face des promesses éternelles. De la promesse d'éternité. De la promesse faite à l'Église.

En face des promesses.

En face des promesses que pèse l'événement; le pauvre, le misérable événement; tout ce qui arrive.

Qu'est-ce que nous savons.

Qu'est-ce que nous voyons.

Et quand cela serait, c'est affaire au bon Dieu : la chrétienté même est à lui, l'Église est à lui. Quand j'ai fait ma prière et bien fait ma souffrance, il m'exauce à sa volonté : ce n'est pas à nous, ce n'est à personne à lui en demander raison.

Nous sommes dans la main de Dieu.

Les voies de Dieu sont insondables.

JEANNETTE

Un peu brusquement.

— Adieu, madame Gervaise.

MADAME GERVAISE

— Adieu, ma fille. Que Jésus le Sauveur sauve à jamais ton âme.

JEANNETTE

— Ainsi soit-il, madame Gervaise.

Elle se remet à filer.

— Orléans, qui êtes au pays de Loire.

Madame Gervaise était sortie. Mais elle rentre avant que l'on ait eu le temps de baisser le rideau.

Nous avons donné le bon à tirer après corrections pour treize cents exemplaires de ce sixième cahier, pour douze exemplaires sur whatman et pour cinq exemplaires sur japon le mardi 11 janvier 1910.

Le gérant : CHARLES PÉGUY

Ce cahier a été composé et tiré par des ouvriers syndiqués

JULIEN CRÉMIEU, imprimeur, 13 et 15, rue Pierre-Dupont, Suresnes. — 4240

AP
20
C15
sér.11
no 4-6

Cahiers de la quinzaine

CIRCULATE AS MONOGRAPH

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY